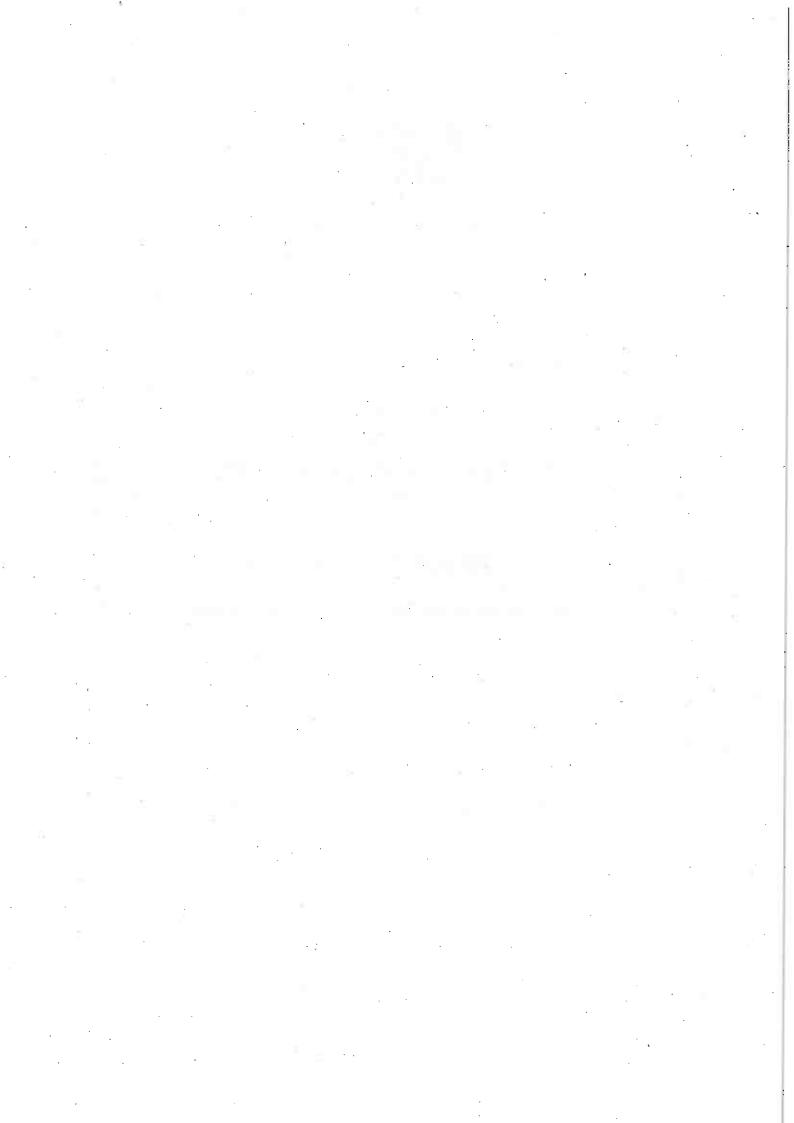
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

20 JUILLET 2021



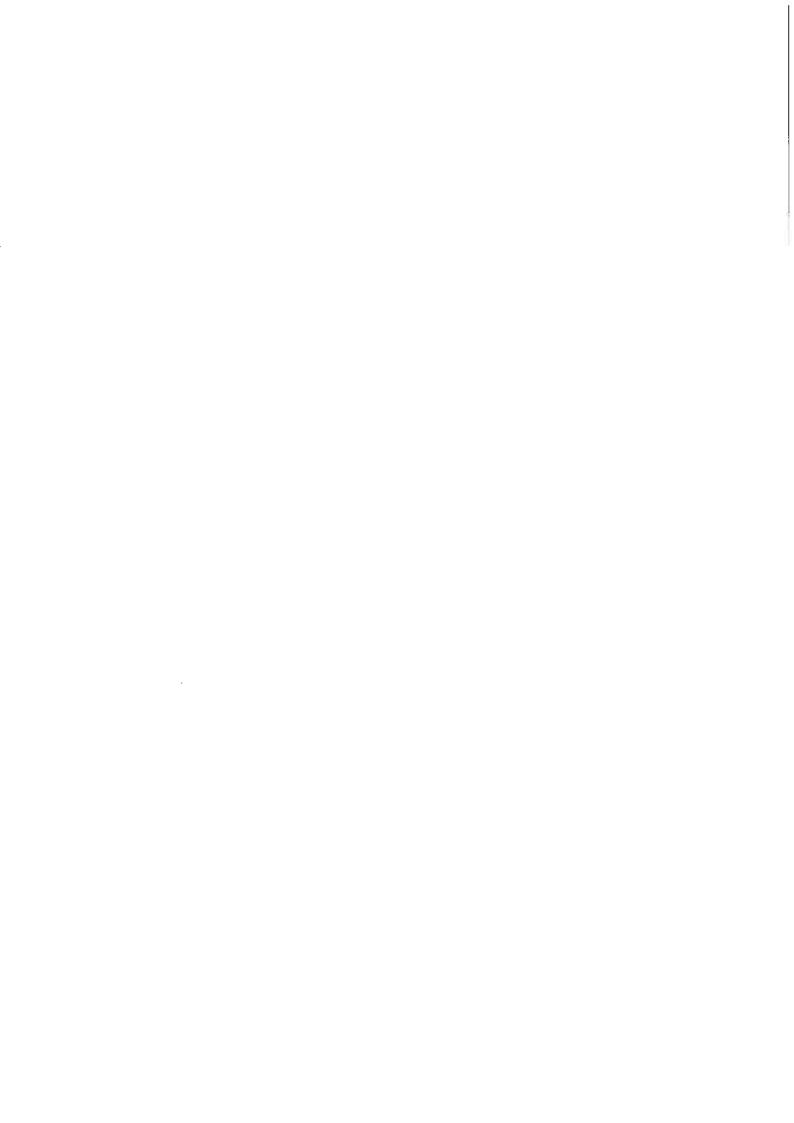
FEUILLET DE CLÔTURE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUILLET 2021

DÉLIBÉRATIONS

N° 20072021 -

N°	Classification	Objet	Vote	Préf.
115	FONCTIONNEMENT INTERNE	Adoption du rapport d'activités 2020 de la CCGT	Unanimité	
116	FONCTIONNEMENT INTERNE	Convention relative à la collecte et au traitement des déchets non ménagers non : mise en place de la redevance spéciale	Unanimité	
117	FONCTIONNEMENT INTERNE	SMAGV - MANÉO : transfert de la compétence « Accompagnement social des gens du voyage » de l'aire d'accueil de l'ISLE-JOURDAIN au profit du SMAGV-MANÉO, au titre de la compétence optionnelle exercée par le SMAGV-MANÉO en vertu de ses statuts		
118	FONCTIONNEMENT INTERNE	SMAGV - MANÉO : adoption du rapport d'activités 2020	Unanimité	
119	FINANCES	Répartition du FPIC 2021	Unanimité Abstention : 1 (M. PAUL)	
120	RESSOURCES HUMAINES	Chargé de mission Petites Villes de Demain : création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet	Unanimité	
121	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées CO569 et CO589 : signature d'un protocole d'accord	Unanimité	
122	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	ZAE de l'Espêche : annulation de l'attribution du lot n° 7 à la société LOUSAS	Unanimité	



Reçu en préfecture le 23/07/2021 Affiché le

DÉPARTEMENT DU GERS CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers : 37 37 Conseillers en exercice : 24 Présents: Excusés 11 Absents: Procurations: 8

Vote

32 Favorables: Défavorables : 0 0 Abstentions: 0 Non votants:

n° 20/07/2021-115

Objet

FONCTIONNEMENT INTERNE

Adoption du rapport d'activités 2020 de la CCGT

COMMUNAUTÉ DE CO GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 20 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation: 14 juillet 2021

Présents1: Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Nadine FIERLEJ, Jeanne-Marie RECH, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Jean-Luc DUPOUX, Yannick NINARD, Jean-Marc VERDIÉ, Bernard TANCOGNE, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Gérard PAUL, Claudine DANEZAN, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges **BELOU**

Procurations:

- Philippe DAGUES-BIÉ a donné procuration à Mme Nadine FIERLEJ
- M. Mohammed EL HAMMOUMI a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH
- procuration Nicolas PANAVILLE donné Mme Jocelyne TRIAES
- Mme Martine ROQUIGNY a donné procuration à M. Francis **IDRAC**
- Mme Delphine COLLIN, a donné procuration à M. Jean-Marc VERDIÉ
- 6- Mme Marylin VIDAL a donné procuration à M. Bernard **TANCOGNE**
- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à M. Francis **IDRAC**
- 8- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés: Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nicolas PANAVILLE, Lucien DOLAGBENU, Martine ROQUIGNY, Delphine COLLIN, Régine SAINTE-LIVRADE, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Josianne DELTEIL, Jean-Sébastien KLEIN-**MEYER**

Brigitte HECKMANN-Absentes: Fabienne VITRICE RADEGONDE

Assistalent également à la séance : M. Philippe CAPDEVILLE et Mme Martine MARTELOZZO

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

JD: 032-200023620-20210720-20072021_115B-DE

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT) doivent réaliser, tous les ans, un rapport d'activité qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées par l'EPCI².

Ce rapport retrace de manière synthétique l'activité de la Communauté de communes pendant l'année n - 1.

Le présent rapport s'inscrit dans un contexte juridique et réglementaire conformément à l'article L 5211-39 alinéa du code général des collectivités territoriales : « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités 2020 ci-joint. Celui-ci sera transmis aux communes membres de l'EPCI.

> La présente délibération a été signée le 23 juillet 2021 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 23 juillet 2021 Expédiée à la Préfecture le 23 juillet 2021 Affichée le 23 juillet 2021

> > Le Président.

Francis IDRAC

GASCOGNE TOULOUSAINE

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à liscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faile, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

Emerge en perfender in 25/07/0021 Reprod prifessor in 25/07/0021 Afford in

Rapport d'activités Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

2020



SOMMAIRE

- 1. Gestion de la crise sanitaire
- 2. Renouvellement des instances
- 3. Fonctionnement interne
- 4. Règlement général sur la protection des données (RGPD)
- 5. Finances
- 6. Commande publique
- 7. Affaires juridiques
- 8. Ressources humaines
- 9. Aménagement du territoire Urbanisme

- 10. Communication
- 11. Développement économique
- 12. Développement Durable et Mobilité
- Conseil de Développement de la Gascogne Toulousaine (CODEV)
- 14. Convention Territoriale Globale
- 15. Petite Enfance
- 16. Enfance et Jeunesse
- 17. Politique sociale et familiale
- 18. Culture Sport Tourisme
- 19. Services Techniques



1. GESTION DE LA CRISE SANITAIRE



 Très bonne réactivité des services, belle dynamique collective et mobilisation des agents pour adapter leurs pratiques professionnelles

Sur 225 agents (en moyenne) durant le 1^{er} confinement

- . En présentiel : 26 agents soit 11,5 % des effectifs
- En travail à domicile : 40 agents, soit 18 % des effectifs
- En Autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant : 44 agents, soit 19 % des effectifs
- En Autorisation spéciale d'absence pour fermeture structure : 76 agents soit 34 % des effectifs (dont agents mobilisables Jeunesse)
- En Autorisation spéciale d'absence personne fragile : 21 agents, soit 9,5 % des effectifs
- En arrêt de travail : 18 agents, soit 8 % des effectifs
- Sur 2020, 3 cas déclarés de Covid-19
- Mise à jour hebdomadaire du tableau RH sur la situation des agents pendant la pandémie.



2. NOUVELLE GOUVERNANCE

Environ profession to 2017/2021
Proce on profession to 2017/2021
Afficial to 2017/2021

- ☐ Renouvellement général des conseillers municipaux : 1er tour de scrutin le 15/03/20 et le second tour le 28/06/2020
- ☐ Installation du nouveau Conseil communautaire (37 titulaires et 11 suppléants), élection du président, fixation du nombre de VP, élection des VP, détermination des membres du Bureau et élection
- □ Nouveauté : lecture et distribution de la charte de l'élu local

Le conseil communautaire de la Gascogne Toulousaine a élu Francis IDRAC, Président de la CCGT et 8 Vices-présidents pour le territoire des 14 communes le 16 juillet 2020

- □ Délégation d'attribution au président, indemnité de fonction du président et des VP, adoption du règlement intérieur des assemblées de la GT, élections et désignations des élus dans les organises auxquels adhèrent la CCGT le 23/07/2020
- □ Approbation et mise en place des commissions thématiques internes de la CCGT le 22/09/2020





3. FONCTIONNEMENT INTERNE

Emple to private to ENTIFIE!

Nego an professor to ENTIFIE!

After the processor to ENTIFIE!

On 1805 2000 2018 And 10720-20072021_1158-DE



3. FONCTIONNEMENT INTERNE

Emple or profession in 2007/2021 Reguler profession in 2307/2021 Arbitak

☐ Création d'une cellule de contrôle interne

Depuis 2010, les compétences de la CCGT se sont considérablement élargies et le cumul des transferts a modifié l'organisation interne de la collectivité. Par conséquent, il a été décidé la création d'une cellule de contrôle de gestion rattachée à la Direction générale, composée de 2 agents détachés partiellement des services finances et commande publique (CC du 22 septembre 2020).

✓ Objectifs

- Maîtrise des activités (connaissance, fiabilité et intégrité des informations)
- Gestion des risques (opérationnels, financiers,...), conformité légale et règlementaire
- Performance et efficacité notamment par l'optimisation des traitements des opérations (moyens, outils,...)

✓ Périmètre

Tous les domaines de la collectivité : champs financier et opérationnel

Le contrôle interne ne désigne pas une fonction de contrôle mais la mise en place d'une organisation de <u>maitrise</u> des activités (administratives, financières,...) de la collectivité à laquelle participe l'ensemble des agents concernés. Exemple de première réalisation en 2020 : optimisation comptable et budgétaire grâce à l'acquisition d'un nouveau logiciel et une nouvelle organisation transversale.

Fiabilité des comptes via l'optimisation de la qualité comptable permettant l'élaboration de rêtro et prospective exhaustives, contrôle de l'exécution budgétaire.

« 0 papier » atteint par la dématérialisation totale de la chaîne des dépenses et recettes avec, notamment, le déploiement de l'outil au niveau des services gestionnaires et la répupération automatique des informations et documents mis à disposition par la DGFIP (factures via la plateforme chorus, PES retour).

√ Feuille de route 2021

- Création d'un règlement de contrôle interne (RCI)
- CIAS/SAAD : optimisation du processus recettes des usagers : de la facturation à l'émission deş titres de recettes
- Définition d'une politique d'achat

4. RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Compt on publicate in 23/07/201
Reprint publication in 23/07/201
American
PD - 615 NOCCOMM (MY 10/20/2007/2021_1158-DE

DÉFINITION

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne.

Il est entre en application le 25 mai 2018.

Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la <u>Loi</u> française Informatique et <u>Libertés</u> de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français.

Il a été conçu autour de 3 objectifs :

- 1. Renforcer les droits des personnes
- 2. Responsabiliser les acteurs traitant des données
- Crédibiliser la régulation grace à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

 ✓ Juillet 2020 : mise en place d'une fiche de consentement des élus de la Gascogne Toulousaine afin de protéger les échanges et l'utilisation de leurs données personnelles.

La fiche laisse l'entière latitude de la transmission ou non des données personnelles. Dans le cas d'une réponse négative, il est nécessaire d'en disposer pour archivage et éventuelle mise à disposition des organismes de contrôle (CNIL).

- ✓ 9 juillet 2020 : envoi d'un courriel d'information aux élus de la GT accompagné d'une note explicative
- √ 14 août 2020 : envoi courriel de relance aux élus
- √ 11 septembre : courriel de relance aux communes

218 élus : 187 retours dont 2 refus

5. FINANCES

Emily en prévious le Exchédit Region dell'exce le 23 coppets Afaités et 1852 200000 En 202 180 26 2007 2021, 1158-01

EXECUTION DES BUDGETS 2020

- ✓ Année exceptionnelle au titre de la crise sanitaire qui a fortement impacté l'exécution budgétaire de la CCGT par des dépenses exceptionnelles lièes à la gestion de la crise et au dépenses non réalisées ou reportées.
- ✓ Ces conditions exceptionnelles ont notamment généré au niveau du budget principal un excédent cumulé de 2 431 961 €.

	Investiguement)		Fem Honouniant		Révullats cumulés	
BUDGET PRINCIPAL	Dépenses.	# flocopyes	Organisa	Recettes	Depenses	U.Hecomes
Résultats reportés		297 615,11		898 306,45	0,00	
Opérations de l'exercice	1 274 700,66	1 227 747,66	13 337 246,20	14 620 238,98	14 611 946,86	17 043 908,20
TOTAUX	1 274 700,65	1 525 362,77	13 337 246,20	15 518 545,43	14 611 946,86	17 043 908,20
Résultats de clôture		250 662,11		2 181 299,23		2 431 961,34
Restes à réaliser	477 680,42	707 588,94			477 680,42	707 588,94
TOTAUX CUMULES	4.762.21100	1222500,01	13 737 240.26	15 519 545,43	15 089 522,23	1777340070
RESULTATS DEFINITIFS		480 570 63	10.000	2 181 299,23		2 661 319,86

	Investissement		Fonctionnement		Resultats cumulés	
Tous budgets	Dépunses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats globalisés	9 990 565,58	7 781 590,73	19 940 406,87	23 870 180,98	769 923,04	2 480 722,28

Les budgets de la CCGT sont composés de 1 budget principal

7 budgets annexes

- Maison Commune Emploi Formation (döturé au 31/12/2020)
- Photovoltaïque (toit de la piscine)
- 5 budgets annexes pour les Zones d'Activités
 - Le Roulage (Pujaudran) : fin de commercialisation prévue en 2022
 - L'Espèche (Fontenilles) : travaux de viabilisation en cours pour la commercialisation de 7 lots
 - l. Genibrat (Fontenilles) : réserve foncière
 - Pont Peyrin III (L'Isle Jourdain) : lancement de la maîtrise d'œuvre prévue debut 2021
 - Les Martines (Utsle Jourdain) : études de programmation en cours

2 Budgets autonomes

- Le Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et le budget annexe SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- L'Office de Tourisme Intercommunal

Nombre d'égritures realisées en 2020 (mondals et titres tous budgets confondus)



5. FINANCES

ray on probable to 2 20000000 t Reprian professors is 13107/2011

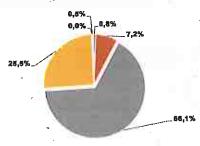
BUDGET PRINCIPAL: FONCTIONNEMENT 2020

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2020



- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Charges financières
- Dotations aux provisions
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2020



- Atténuations de charges
- Produits des services, domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- * Produits exceptionnels
- Charges de fonctionnement stables (- 0,5 %). Ceci est dû paradoxalement en grande partie à la crise sanitaire. Orientées autour de 3 poles
 - Dépenses de personnel (5,3 M€ en 2020).
 - Atténuations de produits charges (4,2 M€ en 2020) reversements de fiscalité au SICTOM et aux communes membres,
 - Autres charges de gestion courante (2,1 M€ en 2020) dont les subventions aux associations et contributions aux syndicats et budgets autonome rattachés à la collectivité.
- Les recettes fiscales constituent la majeure partie des ressources de fonctionnement (9.58 MC)
- Les produits des services s'élèvent à 1,04 M€, en baisse de 15,6 % par rapport à 2019

5. FINANCES

Energy on performer to 20/07/2001 Regules perfecture in 23/10/2021

1999 2001 15 U 1072U-2007 2021_115B-DE

Bases 7	FISCALITÉ 2020	2020	Variation 2020/19(%)
Taxe d'habitation 2 749 828 3,6	Contributions des ménages		
Taux		2 749 828	3,5%
Taxe foncière sur les propriétés bâties Bases 145 368 16 157 998 7aux 0,90% Taxe foncière sur les propriétés non baties Bases 587 600 5,22% Taxe additionnelle à la TFPNB 70 072 2,4	Bases	20 369 110	
Bases 16 157 998 0,90%	Taux	13,50%	
Taux	Taxe foncière sur les propriétés bâties	145 368	3,9%
Taxe foncière sur les propriétés non baties 30 646 1,	Bases	16 157 998	
Bases Taux 587 600 5,22% Taxe additionnelle à la TFPNB 70 072 2,4 TEOM 2 046 797 2,5 TEOM 2 047 711 3,5 TEOM 3,5	Taux		
Taux 5,22% Taxe additionnelle à la TFPNB 70 072 2,4 TEOM 2 046 797 2,5 TEOM 2 046 797 2,5 TEOM 2 046 797 2,5 TEOM 2 046 797 3,5 TEOM 3,5	Taxe foncière sur les propriétés non baties		
Taxe additionnelle à la TFPNB 70 072 2, TEOM 2 046 797 2,	Bases	587 600	
TEOM 2 046 797 2,		5,22%	
Sous total ménages 5 042 711 3.	Taxe additionnelle à la TFPNB		
Cotisation foncière des entreprises 1 443 271 18,8	TEOM	2 046 797	2,7%
Cotisation foncière des entreprises 1 443 271 18,8	Sous total menages	5 042 711	3,2%
Cotisation foncière des entreprises 1 443 271 18,8	Contributions des entreprises		
Taux 32,00%		1 443 271	18,5%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises 1 086 045 14, Taxe sur les surfaces commerciales 200 400 -1, Impositions forfaltaires sur les entrep de réseaux 272 932 10, Sous total entreprises 3 002 648 14, Taxe GEMAPI 130 001	Bases	4 518 131	
Taxe sur les surfaces commerciales 200 400 -1,	,Taux	32,00%	
Taxe sur les surfaces commerciales 200 400 -1,	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 086 045	14,2%
Impositions forfaltaires sur les entrep de réseaux 272 932 10,	Taxe sur les surfaces commerciales	200 400	-1,2%
Sous total entreprises 3 002 648 14, Taxe GEMAPI 130 001		272 932	10,5%
		3 002 648	14,7%
MANUFACTOR IN TOTAL OF THE PROPERTY OF	Taxe GEMAPI	130 001	
Total menages + entreprises 8 175 350 0,0	Total ménages + entreprises	8 175 360	6,8%

Ratio produit des Impositions directes / population 274,32

Les taux d'imposition votés (inchangés depuis 5 ans)

Fiscalité des entreprises Cotisation foricière des entreprises (CFE): 32 %

Fiscalité des ménages Taxe foncière bâll : 0,90 % Taxe foncière non bâll : 5,22

CFE : la CCGT a voté un dégrévement exceptionnel en 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire (secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel), soit au total sur le territoire 42 entreprises concernées.



5. FINANCES

BUDGET PRINCIPAL: INVESTISSEMENT

Répartition des dépenses réelles d'investissement



- Dépenses travaux et études
- Subventions versées (aides aux entreprises, Gers numérique)
- · Rembousement capital d'emprunt
- Les dépenses d'investissement sont constituées :
 - du remboursement de capital de la dette à hauteur de 204 482 € contre 2 173 619 € en 2019 (remboursement prêt relais à court terme),
 - des subventions versées pour 128 980 €,
 - des dépenses d'équipement pour 785 901 €.
- ☐ Les recettes d'investissement regroupent principalement les ressources propres telles que le FCTVA, les excédents capitalisés au compte 1068 et la taxe d'aménagement pour 520`665€, les subventions d'équipement pour 150 77,1€. Pas de mobilisation d'emprunt sur cet exercice.

La section d'investissement se clôture avec un déficit de 46 953 € mais excédentaire en cumul à 250 662

Répartition des recettes réelles d'investissement



- Autofinancement des projets (dotations, excédent)
- Subventions perçues pour les dépenses d'équipement

5. FINANCES

Emergé en préfermes le 2 bonnece ;

Principaux investissements réalisés en	2020
Fouilles archéologiques (terrain SDIS)	20 k€
Acquisitions des logiciels finances, RH et assemblée	88 k€
Subvention annuelle Gers numérique	89 k€
Aides aux entreprises	103 k€
Aménagement et accessibilité MJC	30 k€
Réhabilitation du stade de Frégouville	130 k€
Rénovation et équipement de la piscine intercommunale	143 kE
Parking ZA des Poumadères	26 k€
Total	629 k€

Ratio Depenses d'équipement brut l population 25,83

000 000		9 466 960		
9 000 000	***************************************			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
000 000	7 647 892		7 344 171	
000 000			The state of the s	6 987 286
000 000		-		
000 000			- 1	
000 000				
000 000		_		-
000 000		_		-
000 000		_		
D	***************************************		400	
	2017	2018	2019	2020

Au 31/12/2020, le montant du capital restant dû des emprunts, tous budgets confondus, s'élevait à 6 987 286 € :

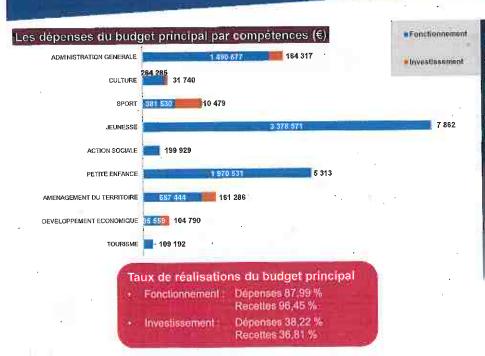
- 3 242 812 € pour le budget général
- 34 000 € pour le BA MCEF (encours intégré au budget général au 01/01/2021 après clôture du BA)
- 39 346 € pour le BA Génibrat
- 2 096 753 € pour le BA Roulage (dont 700 000€ de prêt à court terme)
- 1 100 000 € pour le BA Espèche (dont 1 100 000€ de prêt à court terme)

474 375 € pour le BA Pont Pevrin 3

Ratio Encours de dette/ population **145,03**



5. FINANCES



Les dépenses de la collectivité se divisent comptablement en dépenses de fonctionnement et en dépenses consacrées à l'investissement. Cette vislon met en exergue les principaux domaines d'intervention; elle est proposée hors reversements et charges financières.



6. COMMANDE PUBLIQUE

Emple or pathodox is 230/W021
Fely or pathodox is 230/W021
Ministry
Declaration of the pathodox is 130/W021

Au cours de l'année 2020, une quinzaine de consultations ont été lancées pour répondre aux besoins de la Communauté de communes et plus particulièrement :

- À la mise en œuvre de projets structurants pour le territoire et son développement
- Au renouvellement de marchés de prestations de service ou de fournitures, avec recherche de rationalisation et d'économies
- À l'amélioration des outils de travail des services intercommunaux

La commande publique à la Communauté de communes en quelques chiffres :



95%de procédures adaptées100%de procédures dématérialisées





6. COMMANDE PUBLIQUE

RENOUVELLEMENT DE MARCHES

- Entretien et maintenance des installations photovoltaïques de la CCGT
- Entretien des espaces verts communautaires
- Gestion du Point Accueil Jeunes (PAJ) de Fontenilles
- Vérifications périodiques et réglementaires des bâtiments communautaires

FONCTIONNEMENT INTERNE

- Acquisition et livraison d'un véhicule pour les services techniques de la CCGT
- Acquisition et livraison de masques pour les services de la CCGT

PROJETS STRUCTURANTS

- Travaux de réhabilitation de la terrasse de la piscine intercommunale
- Mission d'assistance et de conseil à la mise en place d'un service de transport public
- Fouilles d'archéologie préventive préalables à la réalisation du projet d'aménagement de la ZAE Pont-Peyrin 3
- Étude de faisabilité sur le potentiel de développement en ENR dans le cadre de l'aménagement de la ZAE Pont-Peyrin 3
- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAE Pont-Peyrin 3

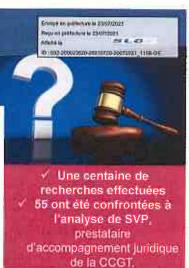


7. AFFAIRES JURIDIQUES

Le service juridique de la Communauté de communes intervient en appui des services de la collectivité pour des recherches et/ou avis juridiques sur l'ensemble des thèmes propres aux compétences de la Gascogne Toulousaine.

En 2020, le service a notamment accompagné :

- le service des assemblées pour des problématiques liées aux statuts ou l'environnement juridique de la CCGT,
- le renouvellement du conseil communautaire,
- · le contexte juridique lié à l'état d'urgence sanitaire et à la pandémie de Covid-19,
- la mise en œuvre avec le service Finances de la Communauté de communes d'une cellule de contrôle de gestion,
- les services de la Communauté de communes pour des recherches en lien avec les problématiques inhérentes au fonctionnement de ces derniers.





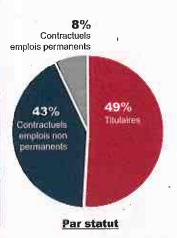
8. RESSOURCES HUMAINES

Complete profession in Enterthal Table 1 Statement
Annual Complete Statement
Annual S

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Recrutement et mobilité

- ✓ 208 agents au 31/12/2020, soit une légère augmentation par rapport à 2019
- ✓ Recrutement de 4 agents permanents : directrice crèche familiale (remplacement disponibilité), 2 directrices ALAE ALSH (remplacement disponibilité et poste vacant suite à mobilité interne) et technicien VRD
- ✓ Organisation de 8 jurys de recrutement et environ 90 réponses à des candidatures spontanées
- ✓ Création du CIAS au 01/01/2020 avec l'intégration de 13 agents au SAAD



CHIFFRES

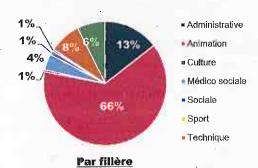
1 152 : nombre d'arrêtés (+ 15% par rapport à 2019) 225 : nombre de bulletins par mois (2 702 en 2020 contre 2570 en 2019) 2 lettres internes





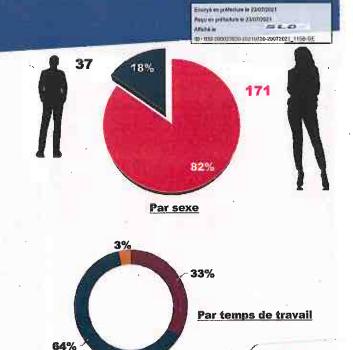
8. RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTITION DES EFFECTIFS



L'âge moyen des agents, tout statut confondu, est de 40 ans (45 ans pour les titulaires et 36 ans pour les contractuels).

Pour information, âge moyen dans les trois versants de la fonction publique :
43,3 ans, FPE : 42,5 ans, FPH : 41,8 ans, et FPT : 45,2 ans.



■ Temps complet ■ Temps non complet ■ Temps partiel

8. RESSOURCES HUMAINES

Bilan social 2020

- Effectifs: 101 fonctionnaires en activité (staglaires ou titulaires), 8 contractuels sur emploi permanent, 9 assistantes matemelles (dont 2 en arrêt longue durée) et 90 contractuels sur emploi non permanent.
- Charges de personnel | 5.276 659 € (5.458 587 € en 2019)
- Carrière: 9 agents ont eu un avancement de grade, 54 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon, aucun agent en promotion interne sur les 4 dosaiers présentés, 5 nominations suite à réussite à concours. 67 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2020 (contre 43 % en 2019).
- Absentéisme: 25 jours / agent en moyenne toutes absences confondues (20 en 2019) avec une disparité importante selon les services, l'âge et la fillère – fort impact de la crise sanitaire.

Formation

- 269 jours de formation en 2020, soit 1,40 jours par agent (484 jours pour 2019) à relativiser au vue du contexte sanitaire et a l'annulation des formations au CNFPT durant le 1st semestre.
- 5 formations en intra ou en union sur des thémaliques métiers au lieu de 11 en 2019 (BAFA) bientrailance en établissement d'accueil du jeune enfant...), du management (accompagnement dans la conduite du changement), la sécurité (PSC1) et l'informatique (bases Excel).



→ Budget total : 28 626 €

(75% CNFPT - 25 % Autres organismes)

Rapport sur l'égalité femmes - hommes 2020

- Première partie = bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de l'EPCI. Il reprend notamment les données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- 2 La seconde partie = bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes hommes



8. RESSOURCES HUMAINES

Energia an professiona de 23/01/2011
Finay en profession de 23/01/2011
Finay en profession de 23/01/2011
Finay de ST 6 - 60

Définition des lignes directrices de gestion

Obligations de la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. L'élaboration des LDG permet de formatiser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Elles ont été adoptées en décembre 2020.

Au vu de l'état des lieux et du projet politique de ce mandat, la collectivité souhaite répondre aux enjeux suivants

- 1 Développer l'attractivité de la collectivité
- 2. Améliorer la qualité de vie au travail
- Renforcer l'évolution et la modernisation des services publics
- 4. Favoriser l'égalité femmes hommes

Protocole relatif à l'expérimentation du télétravail

- Face à la crise sanitaire, la communauté de communes a dû s'adapter très rapidement et mettre en place le travail à domicile pour les agents dont les fonctions stratégiques ou les compétences étaient essentielles au fonctionnement de la collectivité.
- □ Le 22/09/2020 le conseil communautaire a approuvé le protocole relatif à l'instauration du télétravail à litre expérimental, d'un jour par semaine pour les agents ayant des missions télétravaillables (jusqu'au 31/12/2021).

PCA/PRA

- Dans le cadre de la crise sanifaire du Coronavirus COVID 19, la CCGT a élaboré 2 documents majeurs : le plan de continuité de l'activités et le plan de retour à l'activités.
- U Le Plan de Continuitó d'Activité présente l'ensemble des mesures qu'une collectivité décide de mettre en œuvre pour assurer, selon les divers scénarios de crises, le maintien des services dont la continuité est impérative.
- Il vise à maintenir l'activité des services públics, à assurer la sécurité des agents, grâce au respect d'un certain nombre de mésures d'hygiène et de sécurité, destinées à prévenir et à circonscrire la diffusion de la pandémie.
- Le plan de reprise d'activités permet d'indiquer les différentes mesures organisationnelles prises ainsi que les mesures d'hygiène et de sécurité indispensables à la reprise de l'activité et à la réouverture des structures.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

in 23/00/2021

GASCOGNE TOULOUSAINE 2020

- 1 EPCI / 14 communes / 24 328 Hectares
- 21 830 Habitants / 6 300 emplois (1/3,5)
- 9 423 logements

8 PLU/4 CC/2 RNU

PLANIFICATION

- 2 Modifications de 1111
- 13 RDV en commi accompagnement was projet

Elaboration du Pl UIH

- 8 réunions technique
- 1 Atelier 1 Conférence des Maires
- 17 Présentations en communes

Élaboration du RLPI

1 réunions techniques

- Délégué à la Protection des Données DPD
 - 16 entretiens préalables
 - à l'élaboration du Registre ... 5 formations
 - Adhésion association

Service ADS (SCOT Transversalité

- 1 Comite Référent Technique
- 2 Bureaux-COPIL
- 2 Comités Syndicaux
- 6 Webinaires

Préparation DÉMÉNAGEMENT du SERVICE

Service SIG (

160 projets QGIS et + de 400 cartes

200 couches pour la gestion de l'urbanisme, le développement économique, les chemins de randonnée,

les espaces verts, le risque mondation

1 serveur derlie avet 3 bases de données spatiales Une base utilisations de 96 élu(e)s et agent(e)s pour les

nutils cartugraphiques Web

38 communes / 2 EPCI

- 14 PLU/ 23 CC/ 1 RNU
- Formations secrétaires de mairies à l'utilisation de Cart@ds (Tournan)
- 2 255 Domers / 1 565 CCGT / 664 CCS
- 53 RDV en mairies

fonctionnaires

- 260 Questions par matis /
- 10 appels par jour (sur dessiers, champ d'application...) par élus, secrétaires et professionnels. Élaboration de fiches méthodologiques pour procédure interns. Participation à la lecture et analyse des documents d'urbanisme en cours d'élaboration.
- (Monblanc, Lombez, Labastide savés)

nsibilisation aux éco-gestes au déchets et tri Éco

Réduction des déchets

Amelication de l'automatisation des Certificats d'Urbanisme avec nouvelle pagination (économie de papier)

Poursuite de l'incitation à la dématérialisation des autorisations

Assistance autres services



10 développement économie 2 services techniques



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

Ewoyê en persentan le EXOTORS 000112 2027 PROVIDE STREET

PLANIFICATION

2020 a été marquée par l'annonce du départ de la commune de Fontenilles qui a imposé un arrêt de la procédure d'élaboration du PLUi-H.

La crise sanitaire, avec l'interruption de réunions a imposé un autre temps mort qui a été mis à profit par le bureau d'étude pour préparer la reprise, le cadrage de la mission et la mise à jour du diagnostic.

Suite aux élections, le service a proposé une acculturation en lien avec la mise en place de la nouvelle gouvernance. Présentation de la compétence Urbanisme et du service en mairie.

- Démarches et projets stratégiques de la Gascogne Toulousaine : suivi des projets de Zones d'Activités Economiques,...
- Assistances aux communes : accompagnement dans les projets à enjeux, élaboration de cahier des charges, marchés publics,...

Documents d'urbanisme :

- Prestations externes : Elaboration du PLUi-H (validation Diagnostic et PADD), Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi en attente pour être sur le calendrier du PLUi-H).
- Prestations internes : modification simplifiée du PLU de l'Isle-Jourdain, modification du PLU de Fontenilles.
- Mise à jour du droit de préemption urbain.
- Suivi et représentation de la CCGT : SCoT de Gascogne.

EN CHIFFRES

SCOT de GASCOGNE

- 1 CRT 2 Bureaux COPIL
- 2 Comitée Syndleaux 6 Webinaires
- Elaboration du RLPI

1 réunion technique

- Elaboration du PLUIH 8 réunions techniques
- 1 Atelier
- 1 Conférence des Maires
- 17 Présentations en communes

Assistance communes 13 réunions techniques

5



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

Engraph on pathythese in 12/00/2015

APPLICATION DES DROITS DU SOL (ADS)

- L'année 2020 a été fortement marquée par une nouvelle méthode de travail imposée par la crise sanitaire :
- Mise en place d'une procédure sécurisée de traitement des dossiers à distance, avec maintien de l'activité du service durant les confinements. Nouvelle organisation avec les communes, notamment pour l'envoi dématérialisé des dossiers d'autorisation d'urbanisme.
- Préparation de la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, commandes des extensions de logiciel qui seront disponibles pour toutes les communes (rappel : obligation pour les communes > à 3 500 habitants). Mise en œuvre fin 1er semestre 2021.

Bilan d'activités

- Suite aux élections municipales et l'arrivée de nouveaux élus, mise à jour des accès Cart@ds et Intrageo.
- Accompagnement des communes dans la présentation de la compétence urbanisme
- Au 31 décembre 2020, le service ADS de la CCGT a traité :
 - 2 255 dossiers (+ 1,3% en comparaison à 2019)
 - 5 dossiers traités pour réponse au contrôle de légalité
 - Environ 15 dossiers en assistance à recours gracieux
 - 53 rendez-vous en mairies
 - Environ 260 questions posées par mail, réponses apportées
 - Environ 10 appels par jour (sur dossiers, champ d'application...) par élus, secrétaires et professionnels.
 - Formation des secrétaires de mairie à l'utilisation de Cart@ds (Tournan)
 - Elaboration de fiches méthodologiques pour procédure interne.
 - Participation à la lecture et analyse des documents d'urbanisme en cours d'élaboration (Monblanc, Lombez, Labastide-s



EN CHIFFRES

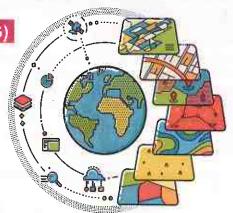
- 38 communes onl signé la convention de mise à disposition du service ADS
- 72.5 % de dossiers traités pour la CCGT
- 27.2 % de dossiers traités pour la CCSAVES



9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

- 1 serveur dédié avec 3 bases de données spatiales
- Une base utilisateurs de 96 élu(e)s et agent(e)s pour les outils cartographiques Web
 - Complète réactualisation du système après les élections,
 - Création des identifiants et mots de passe consolidés,
 - → Nouvelle charte SIG et mise à jour des fichiers des utilisateurs autorisés.
- 160 projets QGIS et + de 400 cartes
- 200 couches pour la gestion de l'urbanisme, du développement économique, des chemins de randonnée, des espaces verts, du risque inondation.



- ✓ Intégration des PLU dans Intragéo et le Géoporfail de l'Urbanisme Actualisation du droit de préemption urbain
- Reprise du projet DECI pour pilotage interno (rencontre avec le SDIS 32)
- Mise à jour des ZAE atlas économique en lien avec la région Occitante participation au projet de PCRS en partenarial avec la société PARERA (pilotage Développement économique)
- Lancement de l'étude pour la dématérialisation ADS (scénarii, rencontre avec le prestataire)



10. COMMUNICATION

Empt in princip in 120/1/001.
Rept in princip in 120/1/001.
Annual in princip in 120/1/001.

□ Lettre de la CCGT .

En 2020 le service communication a publié 2 Lettres (janvier et octobre 2020).

Évènements

Cette activité a été fortement impactée par la crise du COVID mais quelques rendez-vous ont pu se dérouler avant le 1er confinement :

- ✓ Vœux institutionnels en janvier 2020
- ✓ Vœux au personnel de la CCGT en janvier 2020

Communication Print

- ✓ En accompagnement de l'ensemble des services de la communauté de communes.
- ☐ Communiqués de presse pour la Dépêche du Midi ou le Journal du Gers
- ✓ Rédaction d'articles relatifs à l'actualité de la CCGT.

Crise sanitaire

✓ Gestion de la communication de crise tout au long des confinements afin d'informer la population à propos de la continuité des services de la CCGT via la presse, le site Internet ou les réseaux sociaux.





10. COMMUNICATION

 Création d'un site internet dédié aux commerçants, artisans et producteurs locaux

Durant le deuxième confinement, le service communication a créé un site internet dédié aux commerçants, artisans et producteurs locaux : www.jacheteengascognetoulousaine.com

Un outil pratique, développé par la société lisloise TIRIA, dans le but de donner un coup de pouce aux enseignes qui ne pouvaient pas ouvrir normalement. Au-delà des périodes de confinement, le site reste une vitrine pour les acteurs économiques du territoire.

Cette action communautaire s'inscrit directement dans le Schéma de Développement économique du territoire qui vise notamment à valoriser, promouvoir et accompagner nos acteurs économiques.





SOUTIEN DES ENTREPRISES FACE À LA CRISE DU COVID-19

- Veille sur les dispositifs d'aides aux entreprises
- ✓ Suivi des dispositifs d'aides aux entreprises déployés par l'État et la Région Occitanie .
- √ Veille sur les actions déployées par les EPCI en direction des entreprises
- ✓ Rédaction d'une note aux élus sur les possibilités d'intervention de la CCGT pour soutenir le tissu économique du territoire
- ☐ Information des entreprises
- ✓ Réponse aux demandes et aux sollicitations des entreprises (demandes d'informations, demandes d'EPI...)
- ✓ Diffusion d'informations aux entreprises et acteurs économiques de la CCGT sur les aides économiques de l'État et de la Région Occitanie, les initiatives des chambres consulaires du Gers, etc.
- ☐ Gestion et suivi des dispositifs d'aides déployés en partenariat avec la Région Occitanie
- ✓ Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie
- √ Fonds L'OCCAL







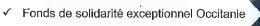
11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

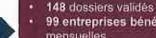
SOUTIEN DES ENTREPRISES FACE À LA CRISE DU COVID-19





- ☐ Bilan 2020 des dispositifs d'aides déployés en partenariat avec la Région Occitanie





- 99 entreprises bénéficiaires d'une ou deux aides
- 310 000 € d'aides versées aux entreprises du territoire dont 1/3 finance par la CCGT

Chiffres clés (bllan partiel sur 2020)

Chiffres clés (bilan définitif)

- 2 dossiers validés (44 en 2021)
 - 2 entreprises bénéficiaires (plus de 30 en 2021)
 - 24 569 € d'aides versées aux entreprises du territoire (plus de 275 000 € en 2021 dont 40 % finance par la CCGT)



Fonds L'OCCAL



Empt on principal in 20070001
Repres principal in 20070011
Archiv

SOUTIEN DES ENTREPRISES FACE À LA CRISE DU COVID-19

☐ Création de la plateforme J'achète en Gascogne Toulousaine

En novembre 2020, pendant le second confinement, sur proposition du service communication, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a décidé de mettre en place un site internet recensant les commerçants, artisans et producteurs présents sur les 14 communes du territoire : https://www.jacheteengascognetoulousaine.fr





11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

EVELOTIEMENT FOOTIONISOL

PROJETS DE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)

☐ ZAE Pont Peyrin 3

- ✓ Finalisation de l'ensemble des études préalables et règlementaires :
 - Etude d'impact
 - Etude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables
 - Notice hydraulique (mise à jour du Dossier Loi sur l'Eau)
 - Etude de compensation collective agricole
- ✓ Réalisation des démarches d'archéologie préventive :
 - Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive
 - Consultation des entreprises et choix du prestataire pour la réalisation des fouilles archéologiques
- √ Préparation et lancement de la mission de maitrise d'œuvre (MO)
 - Consultation des entreprises et choix du prestataire
 - Lancement de la mission de MO en décembre 2020





PROJETS DE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)

ZAE Les Martines

- ✓ Réalisation d'une étude de programmation :
 - Elaboration d'un 1^{er} scénario d'aménagement, avec chiffrage et phasage du projet
 - Définition du positionnement économique de la ZAE
- Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive

☑ ZAE de Génibrat

Accompagnement et suivi du projet porté par un promoteur privé

ZAE de l'Espêche

- Réalisation d'une procédure de division parcellaire pour la vente des derniers lots disponibles
- ✓ Préparation et chiffrage des travaux de viabilisation





11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Enote in periode is 2017/02/1
Real on extende in 2017/00/1
And in a second in 10/20-2017/02/1 (168-DE

COMMERCIALISATION ET GESTION DES ZAE

ZAE du Roulage

- Réalisation d'un appel à candidatures pour la réattribution du lot n°17
- Suivi de la commercialisation des lots en cours de vente et accompagnement des porteurs de projet
- ✓ Gestion de la ZAE et des relations avec les entreprises

☐ ZAE de L'Espêche

- ✓ Lancement d'un appel à candidatures pour la réattribution du lot n'
- Préparation de la commercialisation des lots et accompagnement des porteurs de projet
- ✓ Gestion de la ZAE et des relations avec les entreprises

Autres ZAE (Pont Peyrin, Buconis-Poumadères, Largente…)

✓ Gestion des ZAE et des relations avec les entreprises





Emple of principle is 2007/2001

Separate principle is 2007/2001

Affine is

100 100 10027/2001 [00 10/20 2007/2021_1058-DE

ANIMATION ECONOMIQUE ET PARTENARIATS







☐ Accompagnement des entreprises et des porteurs de projets

- ✓ Renseignement et accompagnement des porteurs de projets en recherche de terrains, de locaux ou de financement
- ✓ Gestion des dossiers de demande d'aides à l'immobilier d'entreprise
- ✓ Accompagnement et suivi du projet Territoire d'Industrie en lien avec le PETR Pays Portes de Gascogne
- ✓ Accompagnement et suivi du projet Vélo Vallée en lien avec le PETR Pays Portes de Gascogne

Partenariats

- ✓ Co-organisation avec Pôle Emploi du Job Dating de la Gascogne Toulousaine
- ✓ Préparation d'une convention de partenariat avec le Groupe PARERA dans le cadre du projet innovant « PCRS Cloud »





12. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ

Europi en pelhotura la 2307/2021 Reques pelhotura la 23/07/2021 Affolde la Carlo Car

LES ENERGIES RENOUVELABLES

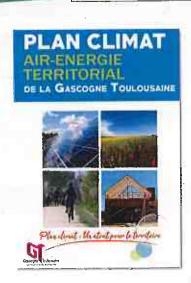
- ✓ Déploiement et accompagnement des communes à l'installation d'ombrières photovoltaïques et de toitures photovoltaïques
- ✓ Accompagnement de la commune de L'Isle-Jourdain à la création d'une centrale photovoltaïque sur un site dégradé
- ✓ Elaboration de l'étude identifiant le potentiel « énergie renouvelable » sur la future zone Pont Peyrin III

LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

✓ Lauréat du dispositif « Conseil en Energie Partagé » de l'ADEME visant à recruter un énergéticien mutualisé pour la CCGT et les communes

LE RÉSEAU DES ÉCO-FONCTIONNAIRES

- ✓ Animation du réseau des 18 éco-fonctionnaires
- ✓ Création et diffusion d'une newsletter interne « actualités du territoire et écogeste du mois »





12. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ

Empt on principle in 23/19/2011 Rept on principle in 24/19/2011 Anterior O :013 2000/2010 COURT 20:2007/2021 | 1158-DE

LA GOUVERNANCE DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

- ✓ Sensibilisation et formation des nouveaux élus sur les enjeux de la compétence mobilité
- ✓ Elaboration d'une étude technique, financière et juridique sur la compétence mobilité

LES SERVICES DE MOBILITE

- Doublement des voies ferroviaires et création d'un halte ferroviaire : identification des enjeux de la desserte ferroviaire du territoire et mobilisation des acteurs sur ces projets
- ✓ Service de covoiturage Mobi&Co de la Région Occitanie : participation à la création du service et diffusion des informations
- ✓ Services de mobilité locaux : définition de l'offre de service à déployer localement.

LES ITINÉRAIRES TOURISTIQUES

- ✓ Définition des itinéraires touristiques de randonnées et de VTT à l'échelle de la Gascogne Toulousaine
- ✓ Définition du cadre d'intervention avec les communes et les partenaires départementaux







12. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ

Engylery periods is controlat
Popular periods is 2007/2021
Affect is
III (02/200000000 control20/20/2021 | 11/8-DE

LE PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES

- ☐ Plantation de 580 mètres-linéaires de haies auprès de 3 bénéficiaires
- ☐ Lancement de l'appel à projet 2020 :
 - · Réception de 31 candidatures
 - Sélection de 9 candidatures pour un projet de plantation de 2,3 km de haies champêtres au total

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION

- Accompagnement, en partenariat avec le Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine, de 16 agriculteurs à la mise en place de pratiqués culturales alternatives sur 200 hectares de parcelles (couverts végétaux, double culture...)
- ☐ Lancement du programme 2021 visant à déployer et renforcer ce programme sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

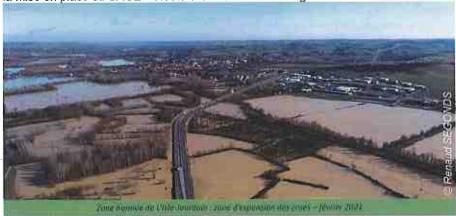




12. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ

Carryt ex (ethician in SSM/2021)
Reparen publicans in 350/2021
Afficial in

- Suivi de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques) transférée aux 3 syndicats de rivières (Gimone, Save et Touch) :
 - Suivi des travaux des Syndicats
 - Participation aux études de définition des systèmes d'endiguements
 - Participation aux études et travaux relatifs à la gestion de la Zone Humide de L'Isle-Jourdain
- Participation à la mise en place du SAGE « Neste et Rivières de Gascogne »





13. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Emirina em prefectar la EMMADEL
Regular personale la EMMADEL
Anche la Companya de la Companya del Companya del Companya de la Companya de la

- ☐ Élaboration de 3 avis du CODEV et présentation au conseil communautaire de la CCGT
 - 1. Avis sur le Schéma de Développement Économique
 - 2. Avis sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
 - 3. Questions sur le PLUi-H en cours d'élaboration
- ☐ Mise en suspens du CODEV dans le cadre du contexte sanitaire





14. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Ennyl on perfection in 23/07/0021
Reports perfection in 25/07/0021
Alternal of the Community of the Communit

☐ Le dispositif

✓ Signature contrat Convention Territoriale Globale (CTG), par délibération du 14112019-6 du 14 novembre 2019.

Dispositif de partage de données entre différents acteurs du territoire, sous l'impulsion de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en partenariat avec le Département du Gers, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale.

✓ Thématiques étudiées

(mission des Chargés de Coopération Territoriale):

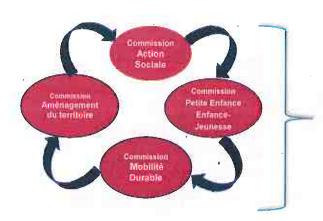
- Activité chiffrée de chaque structure petite enfance, enfance, jeunesse et ludothèques
- Poursuite des objectifs pédagogiques par structure
- Parentalité
- Prévention
- Handicap
- Mobilité
- Habitat

Propositional Partie Parties	1 878 000 €	
Engagement Petite Enfance	1878000€	
Engagement Jeunesse périscolaire	1 853 000 €	= 3 344 663 €
Engagement Jeunesse extrascolaire	1 491 000 €	- 3 344 663 €
Engagement Ludothèque	73 600 €	
Engagement Coordination	357 250 €	·
Engagement total sur 4 ans	5 664 000 €	
Flux 2017-2018	40 200 €	
Total	5 704 200 € (sur 4 ans)	

14. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre et principe le 20072021
Regy en principe le 20070021
Annie le 20070021

Construction du pilotage



Conseil communautaire

Délibère

CoPil

Oriente, et valide le plan d'actions proposé par les CoTech en lien permanent avec les commissions communautaires et entérine l'évaluation des actions

CoTech / Réunions Thématiques

Analyse la situation, propose un plan d'actions et est garant de la mise en ceuvre des orientations du CoPil

CISPD - Observatoire Petite Enfance – Inclusion – Habitat,...

14. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Focus sur l'inclusion en 2020

Travail de réseau en lien avec une politique d'inclusion intercommunale en construction

- Travail en lien avec la Commission Intercommunale D'Accessibilité des Personnes Handicapées
- Renfort de personnel, avec l'aide financière de la CAF32
- ✓ Accompagnement de familles dans leurs démarches de garde et de loisirs
- ✓ Projet masques inclusifs (diapo suivante)
- Signature d'une Convention d'accueil des enfants concernés par la Centre d'Accompagnement des Demandeurs d'Asile (CADA, dans les structures petite enfance)

d'Accompagnement des Demandeurs d'Asile (CADA, Rappel des besoins identifiés sur le territoire

- ✓ Formation, journées pédagogiques, échanges de pratiques pour les professionnels PEEJ
- Travail de réseau avec des professionnels de l'éducation spécialisée
- ✓ Renfort dans l'encadrement des groupes, notamment dans les écoles accueillant des Unités Localisées d'Inclusion Scolaire ou une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
- ✓ Besoin des familles d'être mieux informées et accompagnées dans leurs démarches et relations avec les professionnels

Perspective 2021: Création d'un « Comité Technique Intercommunal d'Inclusion PEEJ »

15. PETITE ENFANCE

SERVICE PETITE ENFANCE

- Recrutement de la directrice de la crèche familiale suite à la mise en disponibilité de la directrice précédente, accompagnement dans ses nouvelles fonctions
- Confinement
- ✓ Maintien de la continuité du service pendant les 2 mois de fermeture des structures,
- Mise en place du télétravail pour la cheffe de service, les directrices des établissements d'accueil et l'assistante administrative;
- ✓ Personnel placé en garde d'enfants ou en fermeture de structure,
- ✓ Accueil des enfants des personnels prioritaires à la gestion de la crise: coordination entre les familles et le multi accueil accueillant (4 familles, dont 1 résidant hors territoire-Cologne),
- ✓ Maintien du lien avec les familles, les directrices des structures du territoire, les équipes, la chargé de coopération territoriale
- Soutien financier de la CAF pour les places fermées et l'accueil des enfants -
- Convention avec le Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)





15. PETITE ENFANCE

CHIFFRES

(74,51 % en 2019)

57,59 %

(50 en 2019)

Taux d'occupation :

53 enfants accueillis

MULTI ACCUEIL DE FONTENILLES

Crise sanitaire

- Accueil d'enfants prioritaires dans le respect des règles sanitaires jusqu'à la réouverture des 2 sections début juillet (14 enfants accueillis dont 8 prioritaires, 9 agents présents).
- Mise en place des différents protocoles évolutifs tout le long de l'année.
- Adaptation permanente du personnel, modification des pratiques professionnelles en lien avec les protocoles.
- Augmentation de la charge de travail (entretien des jouets, du linge, des locaux, gestes barrières) tout en maintenant une qualité d'accueil et de prise en charges des enfants et des familles (soutien à la parentalité, accompagnement).
- Maintien des activités (ferme pédagogique et spectacle de fin d'année) qui ont dû être adaptées pour répondre aux directives ministérielles en évitant le brassage des enfants de différents groupes.
- √ Accueil quotidien individualisé des familles qui a favorisé les échanges et instauré une relation privilégiée avec les familles mais engendré une attente fut plus longue pour les parents.
- Modification du règlement de fonctionnement suite au contrôle de la CAF
- Poursuite de l'écriture du projet pédagogique
- Moins de réunion d'équipe en raison du contexte sanitaire



15. PETITE ENFANCE

Crowys on pathodox in 2007/2011
Repries pathodox in 2007/2021
Afford in

CRÈCHE FAMILIALE « LOU LAPINOT »

- Nouvelle direction depuis fin janvier 2020
- Crise sanitaire
- Accueil des enfants dans le respect des règles sanitaires (port de masque pour les adultes, hausse entretien et mesures d'hygiène). Toutes les familles inscrites ont retrouvé leur assistante maternelle. Il n'y a pas eu de critères de priorité (14 enfants accueillis, 6 assistantes maternelles présentes).
- Modification des pratiques professionnelles en lien avec les protocoles.
- ✓ Inscription des nouvelles familles plus difficiles: rencontre avec la future assistante maternelle plus tardif a fait modifier le choix de garde des familles.
- ✓ Maintien des ateliers d'éveils, du spectacle de fin d'année, des réunions d'équipes dans le respect des protocoles,
- ✓ Soutien et accompagnement des assistantes maternelles (angoisse dû au contexte sanitaire et à l'accueil à leur domicile, sentiment d'isolement...), mise en place de groupe de paroles supervisé par une psychologue
- Modification du règlement de fonctionnement avec la cheffe de service suite à un contrôle de la CAF (24/02/2020)
- Accueil d'un enfant résident au CADA à partir de novembre 2020

CHIFFRES

Taux d'occupation :

42,95 % (52,6 % en 2019)

33 enfants accueillis

(32 en 2019)



15. PETITE ENFANCE

Engine or perfectors in 23/07/2021
Regularity publishes to 23/07/2021
After to the control of th

MULTI ACCUEIL DE LIAS « CLAUDE NINARD »

- Taux d'occupation d'heures facturées : 75,34 %
- 49 enfants accueillis
- 1 enfant avec accompagnement
 Pluridisciplinaire sans diagnostic posé

MULTI ACCUEIL DE L'ISLE-JOURDAIN

- Taux d'occupation d'heures facturées : 60,06 %
- 91 enfants accueillis dont 1 en situation de handicap



Gascogne Toulousaine

16. ENFANCE-JEUNESSE

LES ACCUEILS DE LOISIRS : ALAE-ALSH

- Année rythmée par les différents protocoles
- Adaptation des équipes
- ☐ Adaptation des horaires ALAE en lien avec l'Éducation nationale
- Mise en place du service minimum pour les enfants de parents prioritaires durant le confinement
- Maintien des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- ☐ Action CLAS à Monferran-Savès regroupant 10 enfants
- Maintien de l'accueil des enfants en situation de handicap

Rept en parecias la ZUOT/2021 Aftenà la 101 103:0100003430-00210720-20072021_115B-DE

EN CHIFFRES

Drongs on preferber in Englishmen

14 ALAE 8 ALSH 1 CLAS 135 agents sur le service enfancejeunesse

2 148 enfants accueillis en ALAE 1 194 enfants

accueillis en ALSH



16. ENFANCE-JEUNESSE

Energy on profession in 2500/0001 Segund profession in 2000/001 Afficed in







L'ÉTÉ : TEMPS FORTS 2020

L'été 2020, a permis aux enfants du territoire de découvrir, de s'évader et de retrouver des moments de liberté. C'est avec enthousiasme, qu'ils ont pu profiter des projets variés proposés par les équipes d'animation qui compte tenu du contexte sanitaire, avaient prévu un programme adapté en privilégiant des actions de proximité.

- Sensibilisation aux handicaps à Pujaudran avec l'institut de recherche et d'innovation en langue des signes
- Découverte des villages gascons en vélo avec le « Street art »
- · Sorties piscines...

De plus, l'obtention d'une subvention DDCSPP exceptionnelle a permis de compléter l'offre avec des projets originaux :

- Un petit air de plage à Fontenilles
- Découverte des arts du cirque à Ségoufielle et Fontenilles avec en prime le spectacle « dedans-dehors » de la compagnie Balancime
- Découverte de sports innovants : Tchoukball, tir à l'arc, Ultimate, escrime... avec l'association rebonds et Vitosport
- Découverte des joies de la voite au lac de Saint-Criq pour l'ALSH de l'Isle-Jourdain



16. JEUNESSE

POINT ACCUEIL JEUNES DE FONTENILLES - LEC GRAND SUD

ACCUEIL : Animations, sorties, séjours...

Pour se poser, papoter, jouer, rigoler, écouter de la musique, faire des recherches, etc... Un animateur est là pour accompagner les jeunes et gérer le PAJ ! Matériel à disposition : baby foot, jeux vidéos, jeux de société, musique, ping-pong, fléchettes, PC, etc.

AFTER ADOS : Animations en soirée

L'équipe d'animation s'appuie sur les souhaits des jeunes pour mettre en place des sorties et soirées: Bowling, Laserquest, cinéma, karting, concert, , karaoké, jeux de société, musique, tournois, repas partage...

CHANTIERS: À chaque période de vacances, une semaine d'actions pour rendre service!

Proposés et encadrés par l'équipe d'animation, ces chantiers permettent aux jeunes volontaires de financer leurs projets de loisirs.

□ ALAC : Accueil de Loisirs Associé au Collège Irène Joliot Curie Tous les mardis, jeudis, vendredis de 12h à 14 h, pour partager, discuter, échanger, participer à des projets, découvrir et t'initier à de nouvelles activités !

ACCOMPAGNEMENT :

projet collectif ou individuel, recherches de stages, découvertes métiers... En direction des 16 - 25 ans, pour le logement, la formation, l'emploi, les études, les démarches administratives (CAF, Impôts...) ou toutes autres demandes.

PROMENEURS DU NET : Veille sociale numérique

Une présence sur les réseaux sociaux pour échanger, discuter, conseiller, s'informer, accompagner, soutenir....

ANIMATION VILLE

Le 2 février: Co animation (frame Le 18 février: Balade canin

Registration in Exercises in Exercises

Registration in Exercises in Exercises

Registration in Exercises in Exercises

In Alterial to

CHANTIERS VVV

Vacances d'Hiver : Construction de mobilier en palettes Vacances d'Automne : Collecte de dennées alimentaires avec la Banque Alimentaire de Toulouse

SÉJOUR

Vacances d'Eté: Stage d'initiation au pilotage de planeur

AIDE AU DEPART EN VACANCES

Vacances d'Été : accompagnement au départ en vacances via le dispositif ANCV, 6 projets Jeunes et 7 projets familles.

HUB CITOYEN

Vacances d'Automne: Alelier de création WEB RADIO avec le participation de l'association Elequentia, en colleboration avec 3 autres structures jeunesse

ACCUEIL DÉMATÉRIALISÉ

2*** période de confinement : Gréation d'outils et d'atellers en lignes pour maintenir le lien avec les jeunes



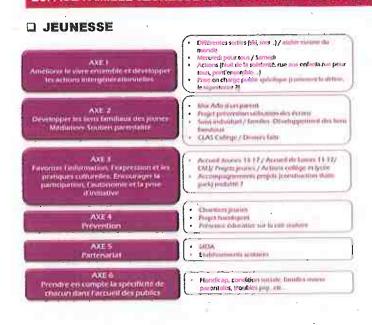
Chantier, VVV, vocances d'Inver-



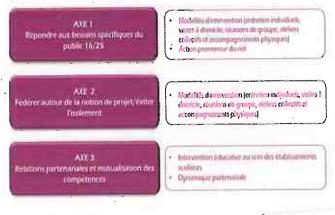
16. JEUNESSE

Enrigh at jedlichen is 2000/2001 Process production is 25,000 bot | Andrews to 1,000 000000000 and 10720-20072021_1158-DE

ESPACE FAMILLE JEUNESSE ISLE-JOURDAIN - ASSOCIATION API EN GASCOGNE



☐ ACCOMPAGNEMENT 16/25 ANS





17. POLITIQUE SOCIALE ET FAMILIALE

Econya empeliarias in EXMISSION
Reçu en principa in 2350/2021
ADURA in
() 1956 FORMISSION DESTOYZO-2007/2021_1158-DE

L'aire d'accueil des gens du voyage est gérée par le syndicat mixte MANÉO avec 4 axes prioritaires :

- Accueillir les usagers et assurer la gestion locative (permanence d'un agent)
- Assurer l'entretien courant et les travaux de réparation sur l'aire
- Accompagner socialement les usagers (temps de présence d'un accompagnateur social)
- Fournir les comptes rendus d'activités, organiser le recueil et la transmission des informations administratives demandées dans le cadre des aides publiques de l'État

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine :

- Met à disposition de MANÉO l'aire d'accueil située Chemin de Saint-Lys à l'Isle-Jourdain (11 emplacements pour 22 places)
- Réalise les grosses réparations
- Prend en charge toute opération d'investissement

Nombre total de personnes accueillies

Nombre total de personnes accueillies

Dont adultes hommes

Dont adultes femmes

Dont enfants de moins de 18 ans

Durée moyenne de séjour des
personnes (en mois)

Le taux d'occupation de l'aire sur l'année 2020 est de 91 % en moyenne.

Coût de fonctionnement : 91 416 € (fluides, petites réparations, entretiens, charges de personnel), déduction faite de la subvention de l'État (ALt2) de 25 386€.

L'année 2020 est exceptionnelle en terme de coût de structure avec l'acquisition et la mise en place d'un logiciel de prépaiement de l'eau et de l'électricité par les usagers.

Conspi en prifecture le 2007/2011
Fingle en publicité de 2007/2012
Affant la

- ☐ L'année 2020 a été marquée par les évolutions de règlementation, parfois tardives, à mettre en place dans le cadre de la crise sanitaire.
 - √ Nécessaire concertation et coopération avec les services de la ville-centre (services à l'appui de la gestion des ERP et de la sécurité, service communication, etc.)
 - Les médias locaux ont été mobilisés pour la gestion de cette crise.
- Une activité administrative et technique largement perturbée mais toujours active dans la mise en œuvre des protocoles et dans les réponses à donner aux utilisateurs habituels ou occasionnels (autorisation d'occupation des espaces, permission d'animations, d'activités, de manifestations
 - Prévoir des modes de fonctionnement différents, ajuster, renseigner associations et partenaires et mesurer les impacts.
- Pour le pôle tourisme, la communication a été de mise et des mesures spécifiques de compensation ont pu être adoptées par les autorités locales.



18. CULTURE - SPORT - TOURISME

Emoyal on poblecure in 23/27/2021
Repulse publicure in 23/27/2021
Artical is SEF E. CO

CULTURE

- Partenariat inchangé avec la MJC avec une convention objectifs et de moyens maintenus par la collectivité.
- ☐ La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et la Fédération Régionale des MJC (FRMJC): gère et développe des activités de loisirs (expression artistique, théâtre, danse, musique, sciences et techniques, club radio en favorisant l'épanouissement de l'individu), gère et héberge la Radio locale associative (Radio Fil de l'Eau), participe à l'animation du territoire, accueillir des artistes en résidence.
 - √ 3 spectacles tout public produits de janvier à mars 2020 (veille du confinement) :
 concert des ateliers de la MJC, Cyclo Loco et Cie « Le QuiVive » avec le spectacle
 Hauts-Céans.
 - √ 5 spectacles/animations scolaires hors programmation réalisées, autorisées pour le public scolaire (ex : Cie La Bobeche, avec un spectacle de Marionnettes relatif au respect d'autrui, et une Cie de théâtre Irlandais)
 - ✓ Accueil des résidences d'artistes (Cie Bulle, Cie Plume au vent, ...).
 - ✓ Les clubs d'activités ont été arrêtés de mars à juin, puis des cours en visios ont été donnés et enfin comme sur toute l'année 2020 une alternance d'activité en présentiel et à distance a permis une offre « adaptée »
 - ✓ Radio Fil de l'Eau a poursuivi son activité et s'est adaptée à la crise

MJC et FRMJC

- 480 adhérents à la rentrée de septembre 2020 (- 30 % / 2019)
- 4 Equivalents Temps Plein (ETP)
- Budget = 336 612 €
- Aides financière CCGT = 88 612 (26 %)
- Autres aides = 84600 % (25 %)
- Nombre de volontaires : 20





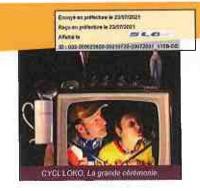
CULTURE

MJC, suite :

- Maintien des ateliers d'éducation aux médias sur quelques fenêtres autorisées par la règlementation sanitaire,
- Diffusion radio de mars à fin mai des émissions dédiées à la Covid 2019 et aux initiatives locales en territoire Pays Portes de Gascogne,
- Fonctionnement de la radio en « mode dégradé » en raison de problèmes techniques dus au réseau,
- Les bénévoles radio n'ont pu être accueillis ce qui a eu des conséquences sur leur motivation à participer et se ré-investir dans l'animation radio,

Réalisation des fresques murales avec un investissement financier et physique et des ateliers d'éducation artistique et culturelle, organisés en sortie de crise estivale sur les 13 et 14 juillet avec une vingtaine de jeunes

 La MJC a intégré, au titre des socio-professionnels, le comité de direction de l'Office de Tourisme.





18. CULTURE – SPORT - TOURISME

CULTURE

- ☐ ÉCOLE DE MUSIQUE : Partenariat inchangé, convention objectifs et de moyens maintenus par la collectivité. L'École de musique développe l'enseignement musical et l'apprentissage instrumental (éveil, découverte, formation musicale). Des émanations ou groupes musicaux émanent de l'école de musique et se produisent sur le territoire.
 - ✓ En 2020, l'école de musique a vu son activité perturbée et s'est adaptée lorsque c'était possible, pour dispenser des cours (distance et présentiel), grâce à l'investissement de tous les salariés et des encadrants bénévoles.
 - ✓ Les événements locaux et culturels ont été annulés ou réduits. La communauté de communes a maintenu sa participation par le versement des cotisations, subventions ou partenariats publicitaires (Association Départementale de Développement des Arts, Culture Portes de Gascogne,...)

ÉCOLE DE MUSIQUE

- 319 adhérents (80 % enfants, 20 % adultes)
- 22 salaries (soit 6,35 ETP)
- 5 bénévoles et 15 volontaires
- Budget = 270 526 €
- Aide financière CCGT = 132 500 € (50 %)
- Adhérents participant à hauteur de 40 %



Berryt or printers is 1300/0021

Reports printers is 7200/0021

Andreas

D - 013 2000/1400 ptg 10720-20072021 1158-DI

CULTURE

- Projet Street-Art porté par Culture Portes de Gascogne, en lien avec les 6 communes concernées, la MJC et l'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine. Au total, 8 fresques murales sur le territoire.
 - Le projet a permis de dynamiser le territoire et d'ouvrir la saison estivale à la sortie du premier confinement.
 - Le projet a pour ambition de favoriser l'attractivité du territoire à long terme (itinéraires artistiques en lien avec les œuvres Art et Environnement du Pays Portes de Gascogne) en proposant des parcours vélos qui relient les œuvres entre elles.
 - L'opération s'imbrique avec la mise en location des Vélos de Pays sur les différents points de location, à moyen terme et à long terme.
 - L'opération a favorisé l'échange et le travail en commun entre les différents acteurs locaux (mairies, services techniques, OT, MJC, Pays, et Communauté de communes)

DÉPENSES	RECETTES		
Réalisation des fresques	44 000	État	10 000
Communication	5 000	Région	18 000
Hébergement restauration	5 000	Communes	17 500
		PETR	2 500
		MJC	5 000
		Office de Tourisme	3 000
TOTAL	54 000		54 000





18. CULTURE - SPORT - TOURISME

SPORT

☐ Piscine intercommunale

- ✓ Ouverture du 22 juin au 31 octobre 2020 = 129 jours (210 jours en moyenne lesautres années).
- ✓ Ouverture tardive fin juin après différents arbitrages (santé, sportifs, financiers, techniques et sanitaires).
- ✓ Contraintes sanitaires fortes avec jauge accueil revue à la baisse (130).
- ✓ Offre proposée en mode bassin dynamique dans le contexte le plus restreint : entrées limitées sur des plages horaires de 1h 45, et grâce à un tarif unitaire réduit à 2,00 € / l'entrée au lieu de 4,00 € l'entrée.
- √ Volume personnel complété (accompagnement et volet sanitaire).
- √ 50 % recettes en moins par rapport à une année « classique ».
- ✓ 13 121 entrées public (jauge à 30 000 entrées sur une année « classique).
- ✓ Service réalisé grâce à la mobilisation et l'implication des équipes, sans absentéisme et permettant l'accueil des structures de loisirs sur la période estivale au-delà de l'offre santé, sportive.
- ✓ Ratios coûts moyens semaine augmentés avec un taux de recettes propres au service de 26 % au lieu de 30 % sur une année « classique ».

Enroys on prohoton in 23/000021 Frequen profession in COUNTRY

PISCIN

- 4 MNS, 5 agents polyvalents (accueil, ménage, buvette et régle), 2 emplois d'été et un service technique dédie
 Budget 292 150 € de dépenses, 47 520 € de recettes,
- 13 121 entrées public,
- 3 744 entrées scolaires
- Activités du club et des partenaires maintenues malgré les contrairtes Accueil des centres de loisirs et autres groupes renforcé en l'absence ou en reison de l'offre culturelle et sportive réduite
- 129 jours d'ouverture





Empt on principle in 200/0001

Raps on principle in 200/0001

After in the constraint in 200/2002/2002 1158-DE

SPORT

☐ Le partenaire sportif de la Communauté de communes, l'Office Intercommunal du Sport (OIS)

- ✓ Les objectifs fixés par la convention de moyens entre la Communauté de communes et l'OIS sont maintenus en 2020.
- ✓ L'OIS assure la promotion et coordination du sport sur le territoire autour de 5 axes (appui administratif des associations, accompagnement politique, animation sport éducatif, sport santé et sport nature). En 2020 le rôle de l'OIS a permis de renseigner, rassurer, permettre, relayer les informations règlementaires et sanitaires auprès des associations, que ce soit en présentiel ou à distance. Les autres activités ont été dispensées au gré des possibilités sanitaires (activités physiques et sportives).
- ✓ L'OIS a organisé et coordonné, dans un contexte « restreint » la Fête du Sport et de la Culture 2020 : 58 associations étaient présentes, 1 500 visiteurs sont estimés, le bilan est positif et la fête a été appréciée à la rentrée 2020.
- ✓ En toute fin d'année 2020, l'OIS a été désigné par les services de l'État, Point d'Appui à la Vie Associative.

OIS

- 332 adherents
 - (45 % enfants / 55 % adultes)
- 57 associations adhérentes
- 3 Equivalent Temps Plein
- 5 bénévoles (présence régulière)
- 150 volontaires
- Budget: 121 650 €
- Aide financière CCGT : 67000 €



Gascogna Toulousuire

18. CULTURE - SPORT - TOURISME

Energi en prétentes le 2007/2021 Reçu en prétentes le 2007/2021

SPORT ET CULTURE EQUIPEMENTS

- ☐ Gasco'Sports: en tant qu'ERP, le complexe a subi les fermetures ou utilisations partielles tiées aux contraintes règlementaires de l'État, de l'autorité de police locale ou des fédérations lorsque les contraintes sportives des fédérations étaient plus importantes. Néanmoins des travaux d'amélioration pour les usages associatifs et scolaires n'ont pu être réalisés en raison de la mobilisation des équipes sur d'autres missions priorisées (aménagement des dépôts associatifs, pose d'étagères, pose d'espaliers...).
- ☐ Terrain enherbé Laurent Garros de Frégouville : la réunion organisée le 17 septembre 2020 a permis de redéfinir le cadre de l'opération (terrain d'entrainement) et les phases de réalisation des travaux. L'entreprise prestataire pour le semis est intervenue en novembre 2020.
- □ Radio Fil de l'Eau : les travaux d'aménagement du futur local de la radio locale ont démarré fin 2020.
- □ Piscine: les travaux de traitement de l'air sont réalisés en début d'année mais l'équipement verra son utilisation démarrer en fin d'année 2020. Les travaux plus lourds concernant la pose de revêtement à la piscine et la réfection des terrasses seront démarrés et finalisés au premier trimestre 2021.



Gascogne Toulousaine

Complete principle & 23/0/00211
Sept on principle & 72/0/0021
Annuals
D - 022/0/002210 #270720-2/0/72021_1158-DE

TOURISME

L'activité touristique du territoire n'a pas été épargnée par la crise sanitaire et l'activité de l'année 2020 a été centrée sur la promotion de la destination Gers et la relance économique du territoire.

- Des mesures concrètes et opérationnelles ont été apportés en soutien aux acteurs locaux, pendant le confinement et après le confinement, en parallèle du dispositif gouvernemental, et grâce aux décisions des collectivités locales (Région, Communauté de communes et mairies)
 - ✓ Exonération de la taxe de séjour (allégement des démarches des hébergeurs, exonération des commissions sur les tarifs groupes,
 - ✓ Promotion et lisibilité identique offerte à tous les prestataires (sans distinction d'adhésion),
 - ✓ Promotion de l'opération «Le repos des héros» (initiée par le département des Pyrénées-Atlantiques) permettant d'offrir des séjours au personnel soignant mobilisé pendant la crise dans les gîtes du Hameau du Lac.



☐ Communication de l'Office de Tourisme à propos de la réouverture des lieux sportifs, des espaces verts, des espaces culturels. Le marché de plein vent a repris et été étendu avec une mesure d'exonération des droits de places et quelques commerces ont pu bénéficier, sous conditions, d'ouverture de terrasses prolongées.



18. CULTURE - SPORT - TOURISME

Emple on policina in ENTATORI
Acques policina in 71070981
Acques policina in 71070981
Acques policina in 71070981
O 003 20007560 (ED) (EZD 20070921 1198 OF

TOURISME

□ L'Office de Tourisme a travaillé en concordance et coordination avec les services chargés de la communication sur le territoire (Plan de relance de la région Occitanie et du Comité Départemental « Destination Gers », service Communication de la Communauté de communes et services communication des communes). L'attractivité touristique a donc été relancée sur la période estivale et automnale et les conseillères de l'Office ont accompagné (à distance ou présentiel) l'ensemble des acteurs touristiques (hébergeurs, restaurateurs, transporteurs, organisateurs d'événements, gestionnaires de sites touristiques, prestataires de services touristiques et de loisirs).



- Le tourisme s'est décliné en Vélos de Pays : pour la 3^{ème} année en Gascogne Toulousaine la location de vélos a été proposée et a permis au touriste local de découvrir son territoire, le porteur de projet était sportif et associatif (l'OIS), le lieu de retrait restait l'Office de Tourisme, 10 vélos ont été proposés à la location et les moyens en personne ont été mis par les collectivités (Communauté de communes et ville de l'Isle-Jourdain).
- ☐ La saison estivale 2020 a été marquée par l'opération « Street-Art » ou « Fresques murales ».



19. SERVICES TECHNIQUES

MISSIONS

- Entretien et réparations des bâtiments intercommunaux
- Mise en conformité réglementaire des bâtiments intercommunaux
- Entretien des espaces verts intercommunaux
- Entretien et propreté de la voirie intercommunale
- ☐ Maintenance et entretien de la piscine intercommunale

MOYENS HUMAINS

- ☐ Un directeur des services techniques (mi-temps sur la CCGT)
- ☐ Un responsable « Bâtiments » qui assure le bon déroulement du Service (mi-temps sur la CCGT)
- 3 agents polyvalents





19. SERVICES TECHNIQUES

Should et petholoni le 25/07/2021 Reguler petholoni le 23/07/2021 Affanta Silvini le 23/07/2021

Principaux travaux realisés en 2020

- ✓ Frégouville : Étude géotechnique du Stade, arrosage, branchement Eau Potable, mur de soutènement
- ✓ Office du Tourisme et Siège : Organigramme des clés
- ✓ MJC : Création d'un local radio
- ✓ École de Musique : Remplacement de luminaires LED
- ✓ Voirie : Zone économique de Monferran-Savés, travaux rond-point Bd Poumadéres / RD 924, travaux parking zone intercommunale des Poumadéres

Suivi des projets, études et travaux

- Zone d'activité économique Pont Peyrin, Les Martines, le Roulage et l'Espêche.
- ☐ Suivi de la commission intercommunale d'accessibilité.
- Début de l'étude de l'extension et la restructuration du multi accueil de Fontenilles.
- ☐ Étude rénovation Piscine (Bassin et terrasse).
- ☐ Étude aménagement Annexe (Déménagement pole AT).



Errori et prilotore e 200/0011
Reco en prilotore e 200/0011
Attack 6 67 6 60
(0:00) 200/0011010020070-0000001_1100-00

Merci de votre attention

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

ZA Pont-Peyrin - Rue Louis Aygobère 32600 L'ISLE JOURDAIN

Tel: 05 62 07 71 16

www.ccgascognetoulousaine.com



DÉPARTEMENT DU GERS CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers : 37 37 Conseillers en exercice : 24 Présents: 11 Excusés 2 Absents: Procurations: 8

Vote

32 Favorables: 0 Défavorables: Abstentions: n Non votants:

n° 20/07/2021-116

Objet

FONCTIONNEMENT INTERNE

Conventions relatives à la collecte et au traitement des déchets non ménagers au siège de la CCGT et à la piscine : mise en place de la redevance spéciale

Affiché le COMMUNAUTÉ DE CO GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 20 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 juillet 2021

Présents¹: Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Nadine FIERLEJ, Jeanne-Marie RECH, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Jean-Luc DUPOUX, Yannick NINARD, Jean-Marc VERDIÉ, Bernard TANCOGNE, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Gérard PAUL, Claudine DANEZAN, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations:

- 1- M. Philippe DAGUES-BIÉ a donné procuration Mme Nadine FIERLEJ
- M. Mohammed EL HAMMOUMI a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH
- PANAVILLE donné procuration Nicolas Mme Jocelyne TRIAES
- Mme Martine ROQUIGNY a donné procuration à M. Francis DRAC
- Mme Delphine COLLIN, a donné procuration à M. Jean-Marc VERDIÉ
- Mme Marylin VIDAL a donné procuration à M. Bernard **TANCOGNE**
- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à M. Francis **IDRAC**
- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés: Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nicolas PANAVILLE, Lucien DOLAGBENU, Martine ROQUIGNY, Delphine COLLIN, Régine SAINTE-LIVRADE, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Josianne DELTEIL, Jean-Sébastien KLEIN-**MEYER**

Fabienne VITRICE et Brigitte HECKMANN-Absentes: RADEGONDE

Assistaient également à la séance : M. Philippe CAPDEVILLE et Mme Martine MARTELOZZO

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

Page nº

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le



| ID : 032-200023620-20210719-20072021_116BIS-DE

La loi du 15 juillet 1975 avait institué une redevance spéciale pour les communes collectant et traitant les déchets non ménagers. En pratique, peu de communes avaient institué cette redevance.

La loi du 13 juillet 1992 a rendu cette redevance obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1993 (art. L. 2224-13 du Code général des collectivités territoriales).

Il s'agit d'une redevance pour les déchets dont les producteurs ou les détenteurs finaux ne sont pas des ménages. Il s'agit des déchets provenant de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des services et des administrations de toute nature.

Mais ces déchets doivent être assimilés aux déchets ménagers : ils ne doivent être ni inertes ni dangereux et doivent pouvoir être éliminés dans les mêmes installations que les déchets ménagers

Conformément aux dispositions de l'article L.2333-78 du Code Général les Collectivités Territoriales, une redevance spéciale est créée afin d'assurer la collecte et le traitement des déchets assimilés. Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité des déchets gérés.

Pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations), la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par le SICTOM Est (collecte et traitement). La Redevance spéciale est destinée à couvrir les charges supportées par ce dernier pour la gestion (collecte et traitement principalement) de ces déchets.

Monsieur le Président donne lecture des deux conventions, jointes en annexes, pour le siège de la CCGT et la piscine intercommunale.

Le coût de la redevance spéciale est un forfait annuel de 550 € par bâtiment, soit au total 1 100 €.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les deux conventions ci-jointes.
- d'autoriser le Président à les signer,
- de prévoîr les crédits au budget primitif 2021 du budget principal.

La présente délibération a été signée le 23 juillet 2021 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 23 juillet 2021 Expédiée à la Préfecture le 23 juillet 2021 Affichée le 23 juillet 2021

Le Président,

Francis IDRAC

GASCOGNE TOULOUSAINE

Délibération n° 20/07//2021-115

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

sec

ID: 032-200023620-20210719-20072021_116BIS-DE

¹ Conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID: 032-200023620-20210719-20072021_116BIS-DE

DÉPARTEMENT DU GERS



N° Siret: 25320106500013

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID: 032-200023620-20210719-20072021_116BIS-DE

CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DECHETS NON MENAGERS

REDEVANCE SPECIALE ENTRE: Le SICTOM EST, dont le siège social est sis Mairie, Place de la Libération 32120 MAUVEZIN, représenté par son Président, Patrick DUBOSC Tél.: 05.62.06.76.68 Fax: 09.70.61.66.27 e-mail: sictom.est@orange.fr ci-après dénommé « La collectivité » ET Dénomination de l'établissement : CCGT - siège - bureaux Adresse: Représenté par : NOM et prénom : Fonction: Tél.: e-mail: N° de siret :

ci-après dénommé « L'établissement »

il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 ; Exposé

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

SLO-

activités économiques) dits assimilables aux ordures ménagères.

Bien qu'elle n'y soit pas réglementairement obligée, la collectivité peut choisir de prendre en charge la collecte de certains déchets d'entreprises s'ils sont proches des déchets ménagers en composition, en quantité et en localisation.

La collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public.

Conformément aux dispositions de l'article L.2333-78 du Code Général les Collectivités Territoriales, une redevance spéciale est créée afin d'assurer la collecte et le traitement des déchets assimilés. Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité des déchets gérés.

La collectivité doit être attentive à respecter les règles de la concurrence et à ne pas prendre de risques financiers trop importants pour assurer un service à d'autres usagers que des ménages.

Au vu de ce qui précède et aux termes de des dispositions qui vont suivre, la collectivité et l'établissement conviennent des conditions et des modalités suivant lesquelles seront collectés ces déchets.

Article 2 : Nature des déchets conventionnés

Les déchets assimilables aux ordures ménagères sont les déchets produits qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés (collecte et traitement) sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Sont admis, d'une façon générale :

tous les déchets non recyclables et non valorisation de même nature que les déchets ménagers

Sont exclus :

- les cartons et plastiques industriels et tous les déchets recyclables et valorisables
- tous les déchets qui en raison de leur nature, de leur toxicité, de leur inflammabilité et de leur pouvoir corrosif ne peuvent être mélangés avec les déchets ménagers et notamment :
- les emballages destinés à la collecte sélective
- les déchets verts,
- les gravats,
- les déchets encombrants
- les résidus de peinture, solvants, colles et vernis,
- les produits basiques ou acides,
- les produits chimiques sous toutes leurs formes,
- les déchets médicaux contaminés ou non,
- les déchets radioactifs,

Article 3 : présentation des déchets à la collecte

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

tous les déchets doivent être présentés à la collecte en sais pien fermés et

- ces sacs doivent être déposés dans les conteneurs de l'établissement
- il est interdit de tasser le contenu afin que le vidage puisse se faire normalement
- les conteneurs présentés à la collecte ne doivent, en aucune façon, être surchargés. Les couvercles doivent fermer entièrement
- l'accès au lieu d'enlèvement doit être facilement accessible par le personnel et les véhicules de collecte
- la présentation des conteneurs suit les mêmes règles que celles des ménages : ils ne doivent en aucun cas être stockés sur le domaine public.

Article 4 : conseils aux établissements

Le SICTOM EST s'emploie à apporter à l'établissement toues ses connaissances et son savoir-faire en matière de gestion des déchets.

Article 5 : fréquence de collecte

L'établissement sera collecté exclusivement une fois par semaine. L'établissement n'aura droit à aucune indemnisation si une ou plusieurs collectes sont supprimées (jours fériés, grèves, accident ou tout autre fait indépendant de la collectivité).

Si une seconde collecte est souhaitée par l'établissement, elle sera facturée, en supplément, de la même manière et au même tarif que la première.

Article 6 : traitement des déchets assimilés :

Les déchets collectés seront traités avec les déchets des ménages en Centre d'Enfouissement Technique, sans sujétions techniques particulières. Ils ne seront donc, ni recyclés, ni valorisés. Par conséquent, aucune attestation de collecte et de valorisation ne sera délivrée à l'établissement.

Article 7 : calcul du montant de la redevance spéciale

Le Comité Syndical du SICTOM EST, par délibération du 2 octobre 2002, a décidé, conformément aux dispositions de la loi du 13 juillet 1192, d'instaurer la redevance spéciale.

Par délibération du 1er avril 2021, le montant de la redevance spéciale due par l'établissement a été fixé à 550 euros par conteneur de 770 L collecté par semaine, par an. Soit:

Forfait : 550 € pour l'année.

Les conteneurs sont achetés et entretenus par l'établissement.

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le



Article 8 : révision du montant de la redevance

Les prix de la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 8 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 8 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 8 sont valables pour

Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques et afin que les tarifs pratiqués demeurent les plus représentatifs du coût réel du service rendu, la collectivité fixera, chaque année, par délibération, les tarifs applicables à compter du 1er janvier de l'exercice.

Article 9 : modalités de paiement

Le montant de la redevance spéciale sera payable par l'établissement, au vu du titre exécutoire établi par la collectivité.

Le paiement devra être effectué, par chèque ou par virement à l'ordre du Trésor Public, au plus tard dans les 15 jours suivant la réception du titre exécutoire.

Le titre exécutoire sera adressé à l'établissement. Si l'établissement souhaite qu'il soit envoyé à un autre destinataire (ex. : maison mère) , veuillez indiquer ci-dessous ses coordonnés :

NOM DE L'ENTREPRISE :

Adresse:

Le non-paiement des prestations entraîne l'arrêt des prestations, sans avis.

Article 10 : respect des consignes

En cas de deux constats signalés de non-respect du règlement de collecte, la collectivité, après en avoir informé l'établissement, prononcera la résiliation de la présente convention.

Article 11 : date d'effet et modalités de résiliation

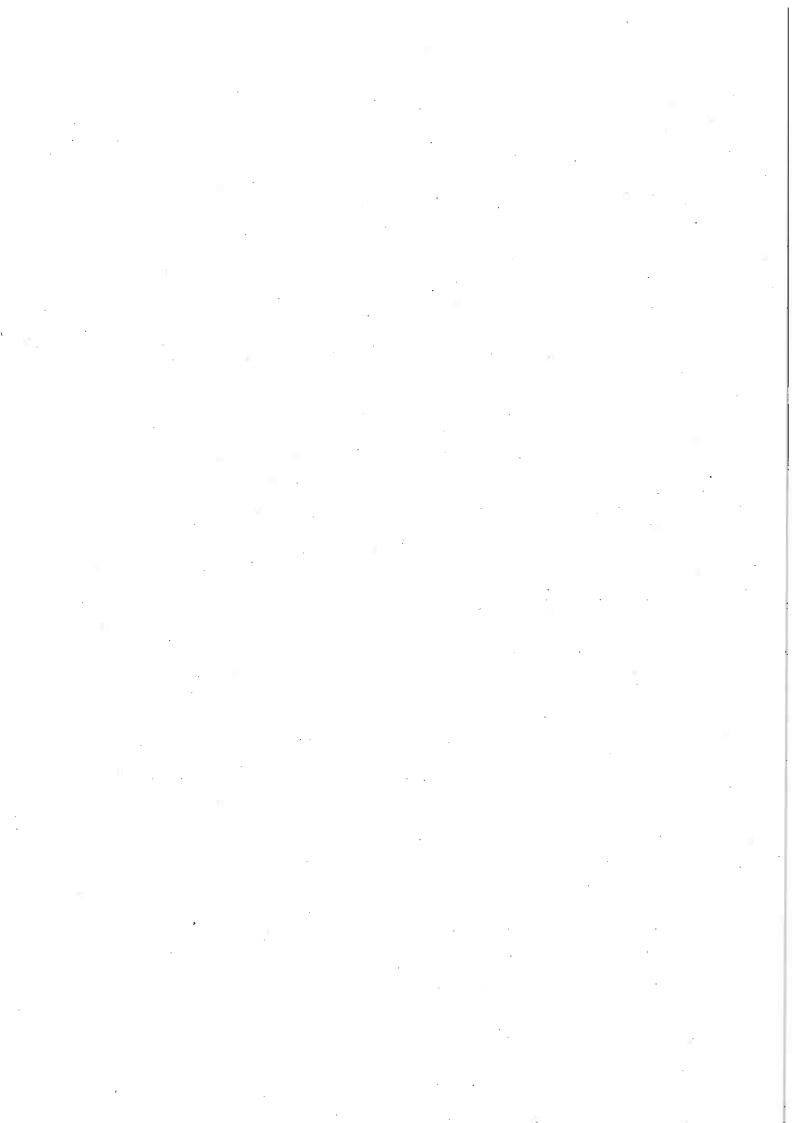
La durée de la présente convention est fixée à 1 an à compter de sa signature, elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties.

Dans ce cas l'établissement devra obligatoirement justifier soit de l'arrêt de son activité au lieu de l'enlèvement, soit du fait qu'il a passé un contrat d'enlèvement avec une entreprise privée et devra présenter les justificatifs.

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Toute résiliation effectuée après le début du semestre donnera lieu au paiement du semestre intégral. Par ailleurs, la résiliation ne peut donner lieu au paiement d'aucune indemnité.

fait, en deux exemplaires, à Mauvezin,	
_e	
Pour le SICTOM EST	Pour l'établissement,
Le Président,	Son représentant légal :
Patrick DUBOSC	NOM et Prénom :
	Signature et cachet de l'établissement



DÉPARTEMENT DU GERS



N° Siret: 25320106500013

il est exposé et convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID: 032-200023620-20210719-20072021_116BIS-DE

CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE ET AU

TRAITEMENT DES DECHETS NON MENAGERS REDEVANCE SPECIALE ENTRE: Le SICTOM EST, dont le siège social est sis Mairie, Place de la Libération 32120 MAUVEZIN, représenté par son Président, Patrick DUBOSC Tél.: 05.62.06.76.68 Fax: 09.70.61.66.27 e-mail: sictom.est@orange.fr ci-après dénommé « La collectivité » ET Dénomination de l'établissement : CCGT - PISCINE Adresse: Représenté par : NOM et prénom : Fonction: Tél.: e-mail: N° de siret: ci-après dénommé « L'établissement »

Article 1 : Exposé

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Réçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

L'établissement sus désigné est producteur de déchets non l'inériages (traction de la company de la

Bien qu'elle n'y soit pas réglementairement obligée, la collectivité peut choisir de prendre en charge la collecte de certains déchets d'entreprises s'ils sont proches des déchets ménagers en composition, en quantité et en localisation.

La collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public.

Conformément aux dispositions de l'article L.2333-78 du Code Général les Collectivités Territoriales, une redevance spéciale est créée afin d'assurer la collecte et le traitement des déchets assimilés. Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité des déchets gérés.

La collectivité doit être attentive à respecter les règles de la concurrence et à ne pas prendre de risques financiers trop importants pour assurer un service à d'autres usagers que des ménages.

Au vu de ce qui précède et aux termes de des dispositions qui vont suivre, la collectivité et l'établissement conviennent des conditions et des modalités suivant lesquelles seront collectés ces déchets.

Article 2 : Nature des déchets conventionnés

Les déchets assimilables aux ordures ménagères sont les déchets produits qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés (collecte et traitement) sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Sont admis, d'une façon générale :

tous les déchets non recyclables et non valorisation de même nature que les déchets ménagers

Sont exclus :

- les cartons et plastiques industriels et tous les déchets recyclables et valorisables
- tous les déchets qui en raison de leur nature, de leur toxicité, de leur inflammabilité et de leur pouvoir corrosif ne peuvent être mélangés avec les déchets ménagers et notamment :
- les emballages destinés à la collecte sélective
- les déchets verts,
- les gravats,
- les déchets encombrants
- les résidus de peinture, solvants, colles et vernis,
- les produits basiques ou acides,
- les produits chimiques sous toutes leurs formes.
- les déchets médicaux contaminés ou non.
- les déchets radioactifs,

Article 3 : présentation des déchets à la collecte

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID: 032-200023620-20210719-20072021_116BIS-DI

 tous les déchets doivent être présentés à la collecte en sacs pié étanches

- ces sacs doivent être déposés dans les conteneurs de l'établissement
- il est interdit de tasser le contenu afin que le vidage puisse se faire normalement
- les conteneurs présentés à la collecte ne doivent, en aucune façon, être surchargés. Les couvercles doivent fermer entièrement
- l'accès au lieu d'enlèvement doit être facilement accessible par le personnel et les véhicules de collecte
- la présentation des conteneurs suit les mêmes règles que celles des ménages :
 ils ne doivent en aucun cas être stockés sur le domaine public.

Article 4 : conseils aux établissements

Le SICTOM EST s'emploie à apporter à l'établissement toues ses connaissances et son savoir-faire en matière de gestion des déchets.

Article 5 : fréquence de collecte

L'établissement sera collecté exclusivement une fois par semaine. L'établissement n'aura droit à aucune indemnisation si une ou plusieurs collectes sont supprimées (jours fériés, grèves, accident ou tout autre fait indépendant de la collectivité).

Si une seconde collecte est souhaitée par l'établissement, elle sera facturée, en supplément, de la même manière et au même tarif que la première.

Article 6 : traitement des déchets assimilés :

Les déchets collectés seront traités avec les déchets des ménages en Centre d'Enfouissement Technique, sans sujétions techniques particulières. Ils ne seront donc, ni recyclés, ni valorisés. Par conséquent, aucune attestation de collecte et de valorisation ne sera délivrée à l'établissement.

Article 7 : calcul du montant de la redevance spéciale

Le Comité Syndical du SICTOM EST, par délibération du 2 octobre 2002, a décidé, conformément aux dispositions de la loi du 13 juillet 1192, d'instaurer la redevance spéciale.

Par délibération du 1^{er} avril 2021, le montant de la redevance spéciale due par l'établissement a été fixé à 550 euros par conteneur de 770 L collecté par semaine, par an. Soit :

Forfait : 550 € pour l'année.

Les conteneurs sont achetés et entretenus par l'établissement.

Article 8 : révision du montant de la redevance

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

= 1.0

Les prix de la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour le la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour le la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 7 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 8 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 8 sont valables pour la redevance indiqués à l'article 8

Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques et afin que les tarifs pratiqués demeurent les plus représentatifs du coût réel du service rendu, la collectivité fixera, chaque année, par délibération, les tarifs applicables à compter du 1er janvier de l'exercice.

<u> Article 9 : modalités de paiement</u>

Le montant de la redevance spéciale sera payable par l'établissement, au vu du titre exécutoire établi par la collectivité.

Le paiement devra être effectué, par chèque ou par virement à l'ordre du Trésor Public, au plus tard dans les 15 jours suivant la réception du titre exécutoire.

Le titre exécutoire sera adressé à l'établissement. Si l'établissement souhaite qu'il soit envoyé à un autre destinataire (ex. : maison mère) , veuillez indiquer ci-dessous ses coordonnés :

NOM DE L'ENTREPRISE:

Adresse:

Le non-paiement des prestations entraîne l'arrêt des prestations, sans avis.

Article 10 : respect des consignes

En cas de deux constats signalés de non-respect du règlement de collecte, la collectivité, après en avoir informé l'établissement, prononcera la résiliation de la présente convention.

Article 11 : date d'effet et modalités de résiliation

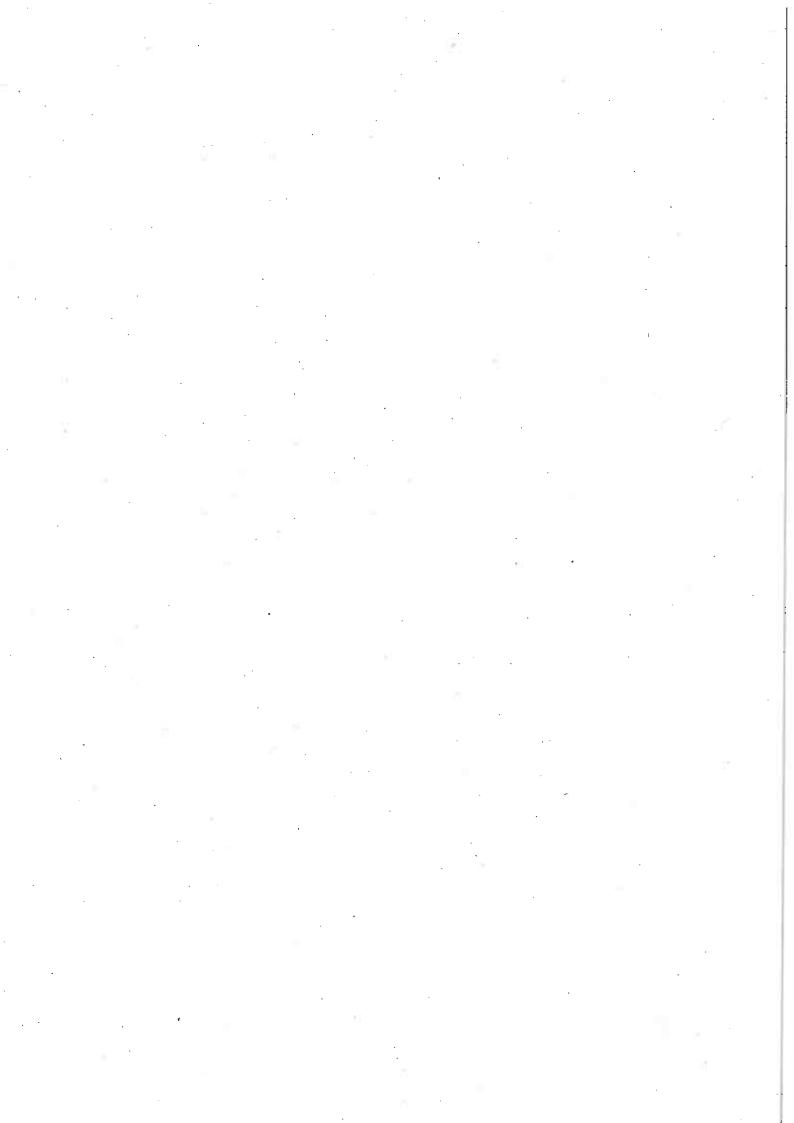
La durée de la présente convention est fixée à 1 an à compter de sa signature, elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties.

Dans ce cas l'établissement devra obligatoirement justifier soit de l'arrêt de son activité au lieu de l'enlèvement, soit du fait qu'il a passé un contrat d'enlèvement avec une entreprise privée et devra présenter les justificatifs.

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Toute résiliation effectuée après le début du semestre donnera lieu au paiement du semestre intégral. Par ailleurs, la résiliation ne peut donner lieu au paiement d'aucune indemnité.

Fait, en deux exemplaires, à Mauvezin,	
_e	
Pour le SICTOM EST	Pour l'établissement,
Le Président,	Son représentant légal :
Patrick DUBOSC	NOM et Prénom :
	Signature et cachet de l'établissement



DÉPARTEMENT DU GERS CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers : 37 Conseillers en exercice: 37 Présents: 24 Excusés 11 Absents: 2 Procurations: 8

Vote

32 Favorables: Défavorables: 0 0 Abstentions: Non votants:

n° 20/07/2021-117

<u>Objet</u>

FONCTIONNEMENT INTERNE

Transfert de la compétence « Accompagnement social des gens du voyage » de l'aire d'accueil de l'ISLE-JOURDAIN au profit du SMAGV-MANÉO, au titre de la compétence optionnelle exercée par le SMAGV-MANÉO en vertu de ses statuts

COMMUNAUTÉ DE COM 032 2000 23670 202 10720 20072021_117BIS-DE **GASCOGNE TOULOUSAINE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 20 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 juillet 2021

Présents¹: Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Nadine FIERLEJ, Jeanne-Marie RECH, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Jean-Luc DUPOUX, Yannick NINARD, Jean-Marc VERDIÉ, Bernard TANCOGNE, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Gérard PAUL, Claudine DANEZAN, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations:

- 1- M. Philippe DAGUES-BIÉ a donné Mme Nadine FIERLEJ
- M. Mohammed EL HAMMOUMI a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH
- Nicolas PANAVILLE a donné procuration Mme Jocelyne TRIAES
- 4- Mme Martine ROQUIGNY a donné procuration à M. Francis **IDRAC**
- 5- Mme Delphine COLLIN, a donné procuration à M. Jean-Marc VERDIÉ
- 6- Mme Marylin VIDAL a donné procuration à M. Bernard **TANCOGNE**
- 7- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à M. Francis **IDRAC**
- 8- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés : Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nicolas PANAVILLE, Lucien DOLAGBENU, Martine ROQUIGNY, Delphine COLLIN, Régine SAINTE-LIVRADE, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Josianne DELTEIL, Jean-Sébastien KLEIN-**MEYER**

Fabienne VITRICE et Brigitte Absentes : RADEGONDE

Assistaient également à la séance : M. Philippe CAPDEVILLE et Mme Martine MARTELOZZO

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le



ID: 032-200023620-20210720-20072021_117BIS-DE

Monsieur le Président rappelle que la CCGT est membre du syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage (SMAGV) MANÉO.

« En vertu de l'article 2 - Compétences, paragraphe 2 - Compétences Optionnelles des statuts du SMAGV-MANÉO, le syndicat peut exercer en lieu et place d'un de ses membres les compétences optionnelles inscrites au présent article ».

Le Président précise que la CCGT souhaite désormais transférer la compétence d'Accompagnement social gens du voyage au SMAGV-MANÉO, au titre de la compétence optionnelle prévue à l'article 2 Paragraphe 2.1.4 des statuts du SMAGV-MANÉO.

Conformément aux dispositions de l'article L1321-1 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence facultative entraînera de plein droit la mise à disposition au SMAGV-MANÉO des biens meubles et immeubles utilisés par la CCGT à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

S'agissant du personnel intercommunal, la CCGT déclare qu'il n'y a aucun personnel spécifiquement affecté au service transféré.

Le Président indique que la mise à disposition concerne aussi les biens mobiliers et immobiliers et déclare qu'à ce jour, il n'y a aucun bien mobilier et immobilier spécifiquement affecté au service transféré.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- autoriser le transfert de la compétence optionnelle « Accompagnement Social gens du voyage » au SMAGV-MANÉO;
- autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au transfert de la compétence optionnelle « Accompagnement Social gens du voyage » au SMAGV-MANÉO.

La présente délibération a été signée le 23 juillet 2021 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 23 juillet 2021 Expédiée à la Préfecture le 23 juillet 2021 Affichée le 23 juillet 2021

Le Président,

Francis IDRAC

GASCOGNE TOULOUSAINE *

¹ Conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotle et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».

Reçu en préfecture le 23/07/2021

DÉPARTEMENT DU GERS CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 24
Excusés 11
Absents : 2
Procurations : 8

Vote

Favorables: 32
Défavorables: 0
Abstentions: 0
Non votants: 0

n° 20/07/2021-118

Objet

FONCTIONNEMENT INTERNE

Syndicat mixte MANEO : adoption du rapport d'activités 2020

COMMUNAUTÉ DE CO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 20 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 juillet 2021

Présents¹: Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Nadine FIERLEJ, Jeanne-Marie RECH, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Jean-Luc DUPOUX, Yannick NINARD, Jean-Marc VERDIÉ, Bernard TANCOGNE, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Gérard PAUL, Claudine DANEZAN, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations:

- 1- M. Philippe DAGUES-BIÉ a donné procuration à Mme Nadine FIERLEJ
- 2- M. Mohammed EL HAMMOUMI a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH
- 3- M. Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Mme Jocelyne TRIAES
- 4- Mme Martine ROQUIGNY a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 5- Mme Delphine COLLIN, a donné procuration à M. Jean-Marc VERDIÉ
- 6- Mme Marylin VIDAL a donné procuration à M. Bernard TANCOGNE
- 7- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 8- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés: Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nicolas PANAVILLE, Lucien DOLAGBENU, Martine ROQUIGNY, Delphine COLLIN, Régine SAINTE-LIVRADE, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Josianne DELTEIL, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Absentes: Fabienne VITRICE et Brigitte HECKMANN-RADEGONDE

Assistaient également à la séance : M. Philippe CAPDEVILLE et Mme Martine MARTELOZZO

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

Page nº 1/2

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Recu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le



ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

TOU! OUSAINE

M. le Président informe l'assemblée que selon l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités 2020 du syndicat mixte MANÉO tel que présenté en annexe.

La présente délibération a été signée le 23 juillet 2021 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 23 juillet 2021 Expédiée à la Préfecture le 23 juillet 2021 Affichée le 23 juillet 2021

Le Président,

Francis IDRAC

¹ Conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».

> ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE Regu en préfecture le 23/67/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Accord (Community and surprise PAGINAL MILLE

Escalquens, le 17 juin 2021

AGASCOSHE TOUTUENE Communauté de Communes de la Gascogne oulousaine

Monsieur le Président

Hôtel d'Entreprises - Rue Louis Aygobère Francis IDRAC

ZAC Pont Peyrin 32600 L'isle Jourdain

Recommandé RAR nº: 1 A 186 536 2543 3

Objet : Transmission du rapport d'activité 2020 et du Compte Administratif 2020 du Syndicat Mixte MANEO Affaire suivie par Anne-Emilie TRILLOT

Courriel: aet.maneo31@gmail.com Réf.: 69/2021/NF/JPG/AET

Monsieur le Président

chaque année, avant le 30 septembre, aux Maires des communes membres ou aux Présidents des EPCI membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. En application des dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse

son Assemblée Délibérante. Lors d'une séance publique, ce rapport est ensuite communiqué par le Maire ou le Président à

Aussi, vous voudrez bien trouver ci-joint, pour notification, le rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Occitanie – MANEO ainsi que le Compte Administratif 2020.

l'expression de mes plus cordiales salutations. Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,

François NAPOLI

Président de MANEO

Amicalomou

表っと用り ans ou Voyage

-Rapport d'activité 2020 accompagné de la délibévation afférente -Compte administratif 2020 accompagné de la délibération afférente

Tel; 05.61.73.64.50 Fax: 05.61.73.17.93 - Mail: contact@maneo31.fr - Site web: www.maneo31.fr \$MAGV- Maneo 137 avenue de Toulouse - Zone de Bogues - 31750 Escalquens

> Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

MP DI

032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

2020



DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITES

DES GENS DU VOYAGE EN REGION OCCITANIE « MANEO »

Syndicat Mixte « MANEO »

137 Avenue de Toulouse ZA de Bogues 31750 Escalquens Tel: 05.61.73.64,50 - Fax: 05.61.73.17.93

Mail:contact@maneo31.fr

Site web: www.maneo31.fr

Envoye en préfecture le 23/07/2021 Envayé en préfecture le 23/07/2021 3630-20210721-10072021_1188IS-DE

Regu en prófecture le 23/07/2021 ID: 032-200023620-20216720-20072021_1188IS-DE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

TV Depost differentians our EDC
C. Taux d'occupation-2020 monoment sous sous sous sous sous sous sous sou

ion administrative
B. Détail des interventions principales
A. Entretien à la charge du SMAGV-MANEO31
IL Entretien et travaux des aires d'accueil
B. Evolution quantitative des structures gérées
A. Les différentes modalités de gestion
I. Les formes de la gestion des aires d'accueil
CHAPITRE 3 : L'activité de gestion des aires d'accueil
III. Révision du Schéma Départemental du Gers
B. Programme Local de l'Habitat de la CC. Portes Ariège Pyrénées
A. Bilan de l'exécution du schéma en 2020
II. Schema Départemental de l'Ariège et PLH Intercommunal
C. Schéma Départemental 2020-2025
B. Procedure de révision du schéma
A. SITUATION avant la revision du Schéma Départemental
L. Schéma Départemental de Haute Garonne
HAVE CLED HE TO YOU WITH THE CONTROLLED TO SEE THE CONTROLLED TO SEE THE CONTROL TO SEE T
des cons du voyage en Occitanio
OUADITIES I.
C. Commissions
B. Bureau
A. Comité Syndical
III. Organes institutionnels was a superior of the superior of
B. Compétences et habilitations
A. Vandation des nouveaux Statuts du SMAGV-MANEO en 2020
11. Domaines d'intervention
b. retituite an syndhogowaxe mannamanamanamanamanamanamanamanamana 8
D. Townstown Stephen relatives at obligation d'acchest
i
CHAPITRE 1 : Le SMAGV-MANEO : un Syndicat d'Elus au service de ses EPCI adhérents 8
2020, au fil des mois 6
Avant- Propos 5
Le mot du Président 3

Repu en préfecture le 23/07/2021

Alliché le

ID : 032-200023620-20210720-20072021_118BiS-DE

CHAPITRE 4 : Les dispositifs d'aide et d'insertion sociale

86	C. Conclusion
8	B. Budget principal - Section Investissement 2020
81	A. Budget principal - Section Fonctionnement 2020
81	II. Finances
79	D. Organisation des services liée à la période d'épidémie de COVID
79	C. Avancement et formation
79	ДеIини ини мини причини п
78	
78	l. Ressources Humaines
78	CHAPITRE 7 : Les moyens humains et financiers mis en œuvre
76	C. Outils de communication et promotion d'évènements
75	B. Travail en réseau
75	A. Rencontres thématiques et partage d'expérience
75	II. Communication et Partenariats
73	C. Stationnements
72	B. Grands passages
72	s d'accueil permanentes
72	I Médiation
1es	<u>CHAPITRE 6 ; Les interventions collaboratives et interface relative à la communauté des gens du voyage</u>
1	E. Report de la termeture des aires u actueit
1 .	444
7	The continuity of the continue
70	VOVageurs
8	
69	A. Collaboration étroite avec les services de la Préfecture
69	our de la lutte contre la propagation du COVID-19 ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
68	B. 2 sde période de confinement
67	1
67	I. Gestion des aires d'accueil durant les périodes de confinement et de déconfinement
67	CHAPITRE 5: Le SMAGY-MANEO face à l'épidémie de COVID-19
1	
651	
64	A. Partenariats thématiques
64	seau partenarial et développement de l'accès au numérique pour les voyageurs
53	Output a more and the life is a second and the seco
62	# 047 T T T T T T T T T T T T T T T T T T T
62	Education et accèc à la culture à destination des enfants du vovage
υ 4	
53	A Bureau d'accueil et d'orientations
ů,	

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiche le

ID : 032-2100/25/8/ID 202 (8/20-2007/2021_1/88)S-DE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

LE MOT DU PRESIDENT

Le rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte pour l'Accueil des gens du voyage en Région Occitanie MANEO vous présente, comme chaque année, une photographie de l'activité de la structure et de ses futurs projets.

En préambule, il m'apparaît essentiel de revenir sur l'onde de choc causée par la pandémie de la COVID-19 venue bouleverser la planète entière et particulièrement notre pays.

Ce virus se propage partout, et en 2020, les conséquences sont devenues omniprésentes pour chacun d'entre nous. Evidemment en termés de santé publique mais également en ce qui concerne les conditions de vie, la conjoncture économique, les déplacements, la scolarité de nos enfants ou même la sécurité.

La communauté des voyageurs étant touchée de plein fouet par cette crise sanitaire, et plus singulièrement par les périodes de confinement, c'est dans ce contexte que le Syndicat Mixte MANEO a souhaité agir.

Maintenir l'activité tout en développant des actions en faveur des gens du voyage demeurait essentiel. C'est ainsi que des dispositifs ont été déployés afin d'éviter la propagation du virus et d'assurer une aide économique et sociale auprès des familles. Un travail de concert s'est aussi opéré avec les organismes publics, comme la Préfecture, les CCAS ou CIAS. L'objectif était en premier lieu d'avancer ensemble ou de faire face aux problématiques concrètes relatives aux structures d'accueil et aux stationnements illicites.

Au-delà de ce fait marquant, le Syndicat Mixte a poursuivi sa mission d'accueil des voyageurs sur nos 16 aires permanentes reparties sur les 3 départements de la Haute Garonne, du Gers et de l'Ariège. Avec un taux d'occupation qui excède les 70 %, plus de 1100 voyageurs ont été accueillis au cours de l'année (une ou plusieurs fois en fonction de leurs besoins).

Cette évolution s'explique pour partie par le fait que l'ensemble des sites n'a pas fait l'objet de

fermeture annuelle pour travaux de maintenance. Au vu de la conjoncture, MANEO a voulu assurer aux ménages itinérants une stabilité d'accueil, certains étant très attachés à leur territoire.

Par ailleurs, dans le cadre d'une politique d'investissement, et afin de maintenir des efforts de gestiou, des systèmes de prépaiement des fluides ont été déployés sur plusieurs aires. Ces

responsabilisation des usagers quant à leur consommation en énergie

dispositifs assurent la régularité du paiement des droits d'usage mais également une

Un nouveau tournant a été en outre amorcé suite à la révision du schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage de la Haute-Garonne. Des ambitions notables sont prescrites pour le territoire à savoir : produire davantage et de manière diversifiée. Ce document prévoit ainsi la construction de nouvelles places (notamment par un doublement de la capacité de réponse actuelle) mais aussi le développement de solutions adaptées à l'ancrage et la création de 6 aires de grands passages dites « fixes ».

Parmi les Elus du Syndicat, nous avons des Maires fortement impliqués et ayant dójà identifié ou réservé les assisses foncières pour la création de 7 nouvelles aires qui rentrerons en activité dans les 2-3 ans à venir.

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 AND DO

ID: 032-200023620-20210720-20072021_1188IS-DE

Président d'EPCI respectif dans les démarches afférentes. J'en profite pour saluer chaleureusement leur détermination et l'accompagnement de leur

tous les stationnements illicites qui souvent viennent perturber la vie dans la cité et mettent les aux services de la Préfecture qui diligentent très rapidement les forces de l'Ordre pour évacuer Comme vous le savez, être conforme au schéma départemental permet à l'EPCI d'avoir recours Maires dans une position de solitude très inconfortable

sur nos aires d'accueil. L'expertise de MANEO confirme la nécessité de répondre et de développer l'habitat adapté notamment à travers les terrains familiaux sollicités de plus en plus par les voyageurs résidant

Il me parait important de mettre en exergue la nécessaire corrélation qui existe entre la fréquentation des divers dispositifs d'accueil et la réduction des stationnements illicites sur les

modifiée pour une représentativité plus équillorée de chacun des EPCI membres. Délibérante le jeudi 3 septembre. Le Conseil Syndical a ainst vu 🖘 composition profondément Syndicat Mixte, définissant les nouvelles compétences et l'installation de la nouvelle Assemblée 2020 aura également été signe de renouvellement avec la validation des nouveaux statuts du

via l'attribution d'une subvention exceptionnelle. sollicitations émises, le Conseil Départemental ayant été le seul à aider financièrement la structure MANEO comme la plupart des collectivités territoriales ou des Intercommunalités. On peut confirment cette situation. La periode de crise a impacté significativement les ressources de Vous l'avez saisi, l'année 2020 a été très singulière et d'ailleurs les finances du Syndicat Mixte regretter un certain désengagement des services de l'Etat ou de certaines collectivités face aux

et qui consiste en la création d'équipements ou d'habitats adaptés pour les intercommunalités. paraissent être indissociables de la seule véritable obligation imposée par les récentes réformes citoyenne des gens du voyage sont en effet déployés depuis plus de 30 ans. Ces domaines me notamment parce qu'il s'agit d'un EPCI sans fiscalité propre qui se doit de trouver les moyens de ou culturel. L'action du Syndicat doit cependant être d'avantage reconnue par les institutions des services de la Préfecture et des différents partenaires issus des domaines social, économique Notre gestion et nos missions sont aujourd'hui largement appréciées des groupements membres financer ses interventions. L'accompagnement, le maintien de la vie économique, sociale ou

l'accompagnement des usagers qui constitue l'une des principales missions du Syndicat Mixie. recherche permanente de l'intérêt général, la qualité du service rendu ou plus généralement mandature ou des Elus récemment installés, je tiens à relever l'investissement de chacun dans la des agents, qui ont œuvré à la réalisation de ces actions. Qu'il s'agisse de l'équipe de l'ancienne Somme toute, je souhaite profiter de cet édito pour remercier à nouveau l'ensemble des Elus et

Très bonne lecture,

Président du SMAGY-MANEO François NAPOLI

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021 が作りと

5:012-100023-25-20214720-20872021_118BIS-DE

AVANT PROPOS

une obligation légale. Le rapport annuel sur les activités des établissements publics de coopération intercommunale est

Il résulte de l'articie L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Celui-ci fait l'objet d'une communication par chaque Président au Conseil Communautaire en Un exemplaire de ce rapport d'activité doit être transmis aux Intercommunalités membres. séance publique.



Reçu en préfecture le 21/07/2011 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 10-0011011_118BIS-DE 500

2020, AU FIL DES MOIS

ZS février Veildedon des nouveaux statuts du Syndicat Mixte MANEO par envêté Février

Suite à un processus de révision profonde, la nouvelle version des statuts du Syndicat Mixte a été entérinée par arrêté inter-préfectoral en date du Syndicat Mixte a été entérinée par arrêté inter-préfectoral portant adhésion de 25 février 2020 et intituté «Arrêté înter-préfectoral portant adhésion de la Communatié de Communes des Portse d'Arlète prénées, modification du stège social et approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour l'Accureil des Gens du Voyage dans la Région Occitante (SMAGV) dit





Fevrier

apprehaion le 19 février 2020 de la révision du schéma départemental d'accueil et de l'aubier des gens du voyage de la Haute-Garonne. La volonde est d'impulser un nouvel élan : le schéma entend relancer mais Remsion du Schema départemental d'accrell et de l'habitat des gens du voyage de la Raute-Garonik

aussi diversifier les imponses. Il sustient la double ambition d'améliorer et de détendre les conditions d'accueil avest que de développer les réponses adaptées aux besoins

siège administratif du Syndicat Music Réception des travaux d'aménagement du numeron

Le Syndicat Mixte a conclu un marché de travaux décomposé en 6 lots pour l'amélioration et l'aménagement de son siège social en mai 2019. Les travaux ont été réceptionnés le 17 mars 2020. Une inauguration était prévue le 03 octobre, néamonis du fait du contexte sanftaire, cette cérémonie a du être annulée.







Du 17 mars au 11 mai 2020 Premier confinement national Mars à Mai

Cette situation a provoqué une « crise sanitaire, sociale et 19 est venue instaurer immédiatement l'état d'urgence sanitaire. et la loi d'urgence du 23 mars pour faire face à l'épidémie de Covidraison de la pandémie de Covid-19. La décision de confinement national en France a été adoptée en Les élections municipales et communautaires (notamment les 2sd économique » en France. Los mosures prises les 16 et 17 mars prennent la forme de décrets

tours prévus en mars) ont dû être reportées dans le calendrier.

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

世門のと

ID: 032-200023520-20210720-20072021_1188IS-DE

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

2020, AU FIL DES MOIS



Juin, Septembre et Décembre Travaux de réfection sur les aires d'accuel

Cette année, des travaux ont été engagés sur certaines aires (plomberie notamment). Avec le changement de nombreux cumulus (aires de (aires de Seysses et Ramonville) de sanitaires (aires de Muret et Saverdun) ou la mise en place de mitigeurs Ramonville, Grenade, Pamiers, Mazères, St Lys et Muret), le remplacement

L'ensemble des coins cuisine de l'aire de Seysses a également été fermé et

pour les aires de Grenade et Muret. Par ailleurs, les poteaux de soutènement des structures ont été remplacés

Juin et Septembre 12, 19 Juin et 15 Septembro

les aires de L'Isle Jourdain, Grenade et St Lys

En juin, l'aire d'accuell de L'Isle Jourdain du même logiciel. de l'ancien système de prépaiement Par ailleurs, du fait du dysfonctionnement prépaiement (logiciel ATYS) garantissant (LUMEX), l'aire de St Lys r'est von équipée l'assiduité du palement des droits d'usage. PUP dotée d'un système de

prépaiement Alllasery de l'aux de Grenado modalités de gestion, le logiciel de ı également été rempiace par ATYS. pour une harmonisation des







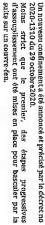
Septembre

03 Soptembre Installation du Comité Syndical & élection des membres du Bureau

nouveaux membres du Bureau. l'installation de sa nouvelle Assemblée Délibérante ainsi qu'à l'élection des mars et 28 juin 2020, le Syndicat Mixte a procédé le Jeudi 3 septembre 2020 à Suite au renouvellement des instances municipales et communautaires des 15

L'exécutif se compose désormals du Président, François NAPOLI reconduit dans ses fonctions, et de 6 Vice-Présidents.

Du 30 octobre au 15 décembre 2020 Second confinement national Octobre à Décembre







Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021

CHAPITRE 1

Le SMAGV-MANEO : Un Syndicat d'Elus au service de ses EPCI adhérents

in an americal survivas appropri<mark>_1188IS-DE</mark>

I. CADRE GENERAL

A. Dispositions légales relatives à l'obligation d'accueil:

L'obligation d'accueil a été instaurée en premier lieu par la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement puis dans un deuxième temps par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

Concrètement, cette loi a tout d'abord prévu l'élaboration et l'approbation, conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général, d'un schéma d'accueil des gens du voyage, dans chaque département, mais également l'obligation pour les communes (de plus de 5 000 habitants) de réaliser les aires d'accueil prévues par ce schéma.

Compétence historique des communes, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi « MAPTAM », est venu modifier l'exercice de la compétence « aménagement, entretien et géstion des aires d'accueil des gens du voyage » en en faisant une compétence obligatoire pour les communautés urbaines et les métropoles. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe» a, quant à elle, prescrit le caractère obligatoire de cette compétence aux communautés de communes et d'agglomérations.

Dans la lignée, la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté a parachevé ce transfert, en étendant cette compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre, aux terrains familiaux locatifs et aux aires de grand passage.

Toutefois, ces transferts de compétence n'ont pas donné lieu à une révision concomitante de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000. Ainsi, l'article 1er de ce texte continuait de faire peser sur les communes l'obligation de mettre en œuvre le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, alors même qu'elles ne dispossient plus de la compétence correspondante.

La loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 est venue clarifier les compétences et les obligations de chacun. Au terme de cette loi, il incombe aux communes d'accueillir sur leur territoire des aires de vie de gens de voyage ou de contribuer au financement d'aires situées sur le territoire d'une commune appartenant au même EPCI.

Désormais, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs relèvent de la compétence des EPCI à fiscalité propre.

B. Territoire du Syndicat Mixte:

Le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Région Occitanie (SMAGV) MANEO a été créé le 27 avril 1984 à l'initiative d'Elus de communes du Département de Haute Garonne. Son objectif est de permettre aux Collectivités/EPCI adhérents de concevoir et de gérer en commun des équipements d'accueil et d'habitat, adaptés aux besoins des gens du voyage.

Le périmètre d'activité du Syndicat est ouvert à la Région Occitanie.

Ainsi au 31 décembre 2020. le territoire du SWAGV se c

Ainsi, au 31 décembre 2020, le territoire du SMAGV se compose de 13 Intercommunalités adhérentes :

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Regu en préfecture le 23/07/2021

30,70072021_1188IS-DE

541069	401	TOTAL
30 769	32	Communauté de Commones du Volvestre
41 934	7	Communauté de Communes de la Save au Touch
22 132	28	Communauté de communes Lauragais Revel
40 552	3 4	Communauté de Communes des Portes Ariège Christie Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées
34723	29	HAUTS - Communauté de Communes des Hauts Tolosans TOLOSANS
22 636	14 .	Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
27 196	10	Communauté de Communes du Frontonnais
 20 707	7	Bellevue Communauré de Communes des Cotoaux Bellevue
45 412	104	Communauté de Communes Cœur et Cotsaux du COMMUNES Comminges
18 254	55	Communanté de Communes Cagire Garonne Salat
32 836	19	oussementessesses Communauté de Communas Bassin Auterivain Haut BASSIN AUTERNAI Garonnais
124 160	26	Communauté d'Agglomération du Muretzin Agglo
82 758	36	Silco Utili Communauté d'Agglomération du SICOVAL
Calen (Salen (Salen	Communes	EPCI adhérents au 31/12/2020

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE Reçu en préfecture la 23/07/2021 Envoyè en préfecture le 23/07/2021

DOMAINES D'INTERVENTION

A. Validation des nouveaux statuts du SMAGV-MANEO en 2020

l'organisation de la mise en œuvre des missions relevant de la compétence de ses membres et Les statuts juridiques du Syndicat Mixte MANEO définissent le cadre d'intervention et

être engagé. Les nouveaux statuts ont été adoptés par le Comité Syndical du 10 octobre 2019 et notifiés le 16 octobre à l'ensemble des groupements membres 2014 et NOTRe du 7 août 2015, un très grand chantier de révision du document statutaire a dû Au cours de l'année 2019, du fait des réformes successives nées des Lois MAPTAM du 27 janvier

statutaire et 3 autres ne se sont pas prononcées (l'absence de délibération étant considérée Dans les 3 mois qui ont suivi, 10 Intercommunalités ont délibéré en faveur de la modification comme décision favorable en application du Code Général des Collectivités Territorial).

Les habilitations, les compétences obligatoires et optionnelles ont été profondément modifiées, tout comme la composition du Comité Syndical, à compter du renouvellement général des sur l'extension du périmètre, les dispositions financières ou la création de commissions Conseils Municipaux et Communautaires de 2020. Les diverses mutations ont également porté

25 février 2020 et intitulé « Arrêté înter-préfectoral portant adhésion de la Communauté de statuts du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie (SMAGV) dit Communes des Portes d'Arlège Pyrénées, modification du slège social et approbation des nouveaux Cette décision de modification a été validée par la prise d'un arrêté inter-préfectoral en date du

L'arrêté est signé par Mme la Préfête de l'Ariège, Mme la Préfête de l'Aude, Mme la Préfête du Gers, Mme la Préfète du Tarn ainsi que M. Le Préfet de Haute Garonne

Il a permis à ce que les nouveaux statuts entrent en vigueur au début de l'année 2020.

B. Compétences et habilitations :

Le Syndicat est constitué sous la forme d'un Syndicat Mixte dit « à la carte », en application des dispositions de l'article L 5212-16 du CGCT.

compétences optionnelles que les membres peuvent ou non lui transférer. Il dispose de compétences obligatoires, transférées par l'ensemble des membres et de

En 2020, les compétences exercées par le Syndicat Mixte sont définies comme suit :

1) Compétences obligatoires

Le Syndicat Mixte MANEO a pour objet les compétences obligatoires suivantes :

- périmètre d'intervention tel que défini à l'article 1 1.1 Concourir au suivi et à la révision des schémas départementaux en vigueur au sein de son
- d'habitat et de prévention matière de droits et obligations issus des dispositions légales en vigueur, d'accueil ou modes 1.2 Réaliser toute action de communication relevant de la thématique « gens du voyage » en

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Régian Occitanie MANEO

Reçu en préfecture le 23/07/2021 前門の人

avec rappel des règles en vigueur, d'apporter informations et appuis juridiques auprès des les voyageurs et les EPCI membres, de définir des solutions opérationnelles liées à la législation gens du voyage permettront au SMAGV-MANEO de se positionner en qualité d'interiocuteur entre Ces actions à destination des Elus, des administrations, de la population du tie la communation des populations sur leurs droits

Compétences optionnelles « à la carte »

Le Syndicat exerce les compétences « à la carte » suivantes

- Le Syndicat Mixte a vocation à exercer les compétences optionnelles suivantes :
- 2.1.1. En matière d'aires d'accueil permanentes des gens du voyage :
- 2.1.1.1 Création et Aménagement,
- 2.1.1.2 Gestion et Fonctionnement

sites et de prévenir toute dégradation des lieux Le cas échéant est exercée, toute action de médiation visant à permettre une bonne gestion des

- 2.1.2 En matière d'aires de grand passage des gens du voyage :
- 2.1.2.1 Création et Aménagement
- 2.1.2.2 Gestion et Fonctionnement

Le cas échéant est exercée, toute action de médiation visant à permettre une bonne gestion des sites et de prévenir toute dégradation des lieux.

- 2.1.3 En matière de terrains familiaux :
- 2.1.3.1 Création et Aménagement,
- 2.1.3.2 Gestion et Fonctionnement

Le cas échéant est exercée, toute action de médiation visant à permettre une bonne gestion des sites et de prévenir toute dégradation des lieux.

Accompagnement social des gens du voyage leur permettant de bénéficier de dispositifs santé, le travail, la culture et aux conditions de vie décentes de droit commun, d'insertion et d'actions adaptées en faveur de l'accès à l'éducation, la

Habilitations

Le Syndicat Mixte est habilité à :

- Conventionner avec les organismes publics ou privés (sociétés et offices d'HLM ou tout autre organisme ayant le même objet) en vue d'effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation à l'aménagement et à la gestion d'habitats adaptés en lien avec l'objet social du Syndicat.
- Réaliser à titre accessoire toute prestation de services au profit soit de ses membres, soit des de la commande publique et du droit à la concurrence, groupements de collectivités extérieurs à son périmètre, soit d'autres tiers, sous réserve que ces prestations soient en lien avec ses compétences statutaires et dans le respect des règles
- Effectuer tout type d'actions facilitant le dialogue, les étapes d'intégration et le maintien de la vie économique, sociale et citoyenne des gens du voyage.

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_1188IS-DE

ORGANES INSTITUTIONNELS

A. Comité Syndical

1) Composition du Comité Syndical

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical constitué de Délégués élus par les groupements

Chaque Délégué titulaire dispose d'un Délégué suppléant ayant vocation à siéger au Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du Titulaire.

Ce dispositif permet d'assurer le quorum des séances du Comité Syndical.

a été mis à jour après le Comité Syndical d'installation du jeudi 3 septembre 2020. A la suite des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin, l'annuaire des élus

Selon les statuts, la composition du Comité Syndical est définie par application de 2 critères de

a) Le Critère relatif à la population totale

Numbre d'habitants	Nombre de délégués
De 1 à 25 000 habitants	Un délégué titulaire et un délégué suppléant :
De 25 001 à 50 000 habitants	Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants
De 50 001 à 150 000 habitants	Trois délégués titulaires et trois délégués suppléants
Plus de 150 000 habitants	Quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants

b) Le Critère relatif aux.compétences optionnelles

Un délégué titulaire et un délégué suppléant par bloc de compétences optionnelles visé au 2.1 auquel le groupement membre a adhéré, et quel que soit le nombre de sous-compétences

- 2.1.1 En matière d'aire d'accueil permanente des gens du voyage,2.1.2 En matière d'aire de grand passage des gens du voyage,
- 2.1.3 En matière de terrains familiaux,
- 2.1.4 En matière d'accompagnement social des gens du voyage

L'Assemblée délibérante comporte donc 30 sièges et se décompose comme suit :

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accuell des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Racu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

	K		A murra galla Repoli Sprimus	Portes A Parameter	HAUTS -	Goscogne est elemente		Bellevue		Garonne	SCHOOL SECONOMIS BASSI AUTERIVAN	Tuestorio	len en e	
TATAL	Communauté de Communes du Volvestre	Communauté de Communes de la Save au Touch	Communanté de communes Lauragais Revel Sorezois	Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées	Communauté de Communes des Hauts Tolosans	Communauté de Communes do la Cascogne Toulousaine	Communauté de Communes du Frontomais	Communauté de Communes des Goteaux Bellevue	Communauté de Communes Courr et Coteaux du Comminges	Communauté de Communes Cagire Garonne Salat	Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais	Comunnauté d'Agglomération do Muretain Agglo	Communauté d'Agglomération du SICOVAL	EPCI adherents au 31/32/2020
20	rs	ω	2	ω	tol .	и	N	14	2	<u>د</u> ر	N	*	ω	délégads Tipulaires
20	N	EU	N	ω	ω	N	22	1	N	p.a	2	4.	ω	délégués Suppléaute
			· -										-	7



Séances du Comité Syndical

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

En 2020, le Comité Syndical s'est réuni à 5 reprises.

Reste à préciser que, pour certains Conseils, le quorum n'étant pas atteint à la 1ère séance, en application des articles L 2121-17 et L 5211-1 du CGCT, le Président de MANEO a dû convier à une 2sde séance le Comité Syndical

<u>Récapitulatif des Ordres du jour </u>

- Le 15 janvier (1ere convocation) & le 21 janvier (2eme convocation) à Escalquens
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de carence du conseil syndical du 5 décembre 2019 et du procès-verbal du 13 décembre 2019
- correspondant aux compétences obligatoires Années 2020, 2021 et 2022 Fixation du montant de la contribution annuelle des groupements membres
- 4 Provisions pour risques et charges – exercice 2020
- Budget Principal 2020
- Création de 3 postes permanents Grades d'Agent social et d'adjoint administratif principal 1ere et 2ème classe
- Information Calendrier prévisionnel des réunions syndicales Février et mars 2020

Le 05 mars (1èm convocation) & le 10 mars (2ème convocation) à Escalquens.

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de carence du conseil syndical du 15 janvier 2020 et du procès-verbal du 21 janvier 2020
- Occitante MANEO Rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en
- Avenant nº1 à la convention conclue avec la Communauté d'Agglomération du SICOVAL pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Compte de gestion Budget Principal 2019
- Désignation du Président pour le vote du compte administratif 2019
- Compte administratif Budget Principal 2019
- Affectation de résultats 2019 sur exercice 2020
- Décision modificative n°1 Budget primitif 2020
- 10) Avenants n°1 au marché de travaux amélioration de l'aménagement du siège social lots
- 11) Information relative au projet d'acquisition de 2 bornes de rechargement électrique
- Le 03 septembre à Belberaud
- Désignation du secrétaire de séance Ouverture de séance et Installation des membres du Comité Syndical
- Détermination du nombre de Vice-Présidents

Election du Président

- Election des Vice-Présidents
- Approbation du procès-verbal de carence du Comité Syndical du 5 mars 2020 et du procès-verbal du 10 mars 2020
- Questions diverses

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Reçu en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_1188IS-DE

Le 08 octobre (1ère convocation) & le 12 octobre (2ème convocation) à Escalquens

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 3 septembre 2020
- Présentation succincte du SMAGV-MANEO
- Fixation du lieu des séances des Comités
- Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents investis d'une Délégation d'attributions au Président
- Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres à la commission d'appel d'offres

délégation de fonction

- Constitution de la Commission d'appel d'offres Election des membres RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR
- Composition des Commissions Thématiques permanentes et désignation des membres-RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR
- 11) Décision modificative n°2 du budget primitif 2020 Constitution des Commissions Territoriales
- (2) Création de postes permanent et non permanents
- (3) Contrat de Groupe Assurance des risques statutaires
- 14) Donne acte des décisions prises par le Président en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 8 juin 2018 et par application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020
- 15) Information Calendrier prévisionnel des réunions syndicales Fin 2020
- (6) Questions diverses

Le 10 décembre à Saint-Clar-de-Rivière

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de carence du conseil syndical du 08 Octobre 2020 et dr procès-verbal du 12 octobre 2020
- Abroge et remplace la délibération n°2020-03-01 en date du 03/09/2020 relative à Syndical suite aux observations de la Préfecture de Haute-Garonne installation du Comité Syndical du SMAGY-MANEO : suppression du tableau du Comité
- Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres à la commission d'appel d'offres
- Constitution de la Commission d'appel d'offres Election des membres
- Débat d'Orientation Budgétaire Année 2021 Désignation des membres des Commissions Thématiques permanentes
- Fixation de la tarification des bornes électriques
- 10) Mise en conformité des règlements intérieurs des aires d'accueil du SMAGV-MANEO Modification des tarifs de séjours - Aires d'accueil permanentes des gens du voyage
- Fixation du régime des astreintes d'exploitation semaine et interventions techniques
- 12) Fixation du calendrier des réunions syndicales

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 動のの人

ID: 032-200023620-20210720-20072021_1189IS-DE

B. Bureau Syndica

1) Composition

et 6 Vice-Présidents selon le tableau figurant ci-dessous : Renouvelé le 03 septembre 2020, le Bureau se compose de 7 membres à savoir : Le Président

	TITRE	INTERCOMMUNALITES	MON
-	. Président	Communauté de Communes des Hauts Tolosans	François Napoli
	1ª Vice-Président Délégué au Patrimoine, aux structures d'accueil des gens du voyage et à l'Habitat adapté	Communauté d'Agglomération Muretain Agglo	Etienne GASQUET
	2 bms Vice-Président Délégué à l'Accompagnement social des gens du voyage	Communauté de Communes des Hauts Tolosans	Chantal AYGAT
	3ªme Vice-Président Délégué aux Finances	Communauté d'Agglomération Muretain Agglo	Ana ROLDAN
	4ºmº Vice-Présidente Déléguée à l'Administration Générale (RH, Affaires Juridiques et Achat- Commande publique)	Communauté de Communes du Frontonnais	Sandrine SIGAL
	5 ^{ème} Vice-Président (sans délégation)	Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY
	6tms Vice-Président Délégué à la Communication	Communauté de Communes de la Save au Touch	Etienne CARDEILHAC- PUGENS

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

16

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

2) Rôle

A ce jour, il n'a pas reçu de délégations de l'Assemblée Délibérante. Le Bureau Syndical demeure une instance de préparation des décisions du Comité Syndical

Il s'est réuni à 5 repriscs en 2020 soit les :

- 07 janvier
- 27 février
- $0.5 \, \mathrm{mai}$
- 28 septembre
- 30 novembre

C. Commissions

Suite au renouvellement des instances en septembre 2020, Le Syndicat Mixte compté désormais :

- 4 nouvelles Commissions Permanentes ayant pour thème :
- Patrimoine, structures d'accueil et habitat adapté
- Accompagnement social des gens du voyage
- Communication, cohésion et relations institutionnelles

de simples avis ou formulent des propositions. soumises à l'Assemblée Délibérante. Ces commissions sont des instances de réflexion et émettent délibérations, leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être Destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil dans le cadre de la préparation des

Le Syndicat Mixte compte également des Commissions Territoriales issues des statuts du SMAGV-MANEO.

engager dans les límites géographiques qui les concernent (périmètre de chaque groupement Ces Instances ont pour vocation à formuler toute proposition utile et à étudier les actions à

une des compétences optionnelles. Commission Territoriale regroupant l'ensemble des groupements membres n'ayant pas adhéré à groupement membre ayant adhéré à une ou plusieurs compétence(s) optionnelle(s) et une Leur nombre est déterminé selon la règle suivante : une Commission Territoriale pour chaque

Actuellement elles sont au nombre de 7 :

- 1 Commission Territoriale des Communautés adhérentes sans transfert de compétence
- compétence « gestion des aires d'accueil permanentes des gens du voyage ». - et 6 Commissions pour les Communautés adhérentes ayant à ce jour toutes transféré la

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Regu en préfecture le 23/07/2021

114

La participation au suivi des Schémas Départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Occitanie

CHAPITRE 2

Par principe, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage fixe les obligations des collectivités en matière de création d'aires d'accueil et de grands passages et préconise des pistes pour le traitement de situations de sédentarisation problématiques. Chaque schéma, établi après un diagnostic, en lien avec la Commission Consultative

principe réviser tous les 6 ans. Au cours de l'année 2020, le SMAGY-MANEO a sulvi et participé à la réalisation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Haute-Garonne.

Départementale, est co-signé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental, se voit en

l'habitat des gens du voyage du Gers et de l'Ariège ont été mis en veille. Les travaux devraient reprendre courant de l'année 2021.

I. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE HAUTE GARONNE

Le schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage de la Haute-Garonne 2020-2025 a été approuvé le 29 février 2020.

En soulignant l'absence de solutions adaptées à l'ancrage, le nouveau schéma soutient la double ambition d'améliorer et de détendre les conditions d'accueil ainsi que de développer les réponses adaptées à ces besoins d'aucrage.

Sur chaque territoire d'EPCI, des rencontres territoriales ont eu lieu par visio-conférences afin d'appréhender les nouvelles prérogatives du SDAHGV en partenariat avec l'Etat, le Conseil Départemental et le cabinet Place.

. Situation avant la révision du Schéma Départemental

Les aires de passage qui accueillent les voyageurs un temps limité ouvrent droit à L'aide au logement temporaire – dite ALT 2 –, apportée par l'État et la caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Par principe. L'octroi de cetta aide est subordonné à la signature d'une convention annuelle entre

Par principe, l'octroi de cette aide est subordonné à la signature d'une convention annuelle entre le Préfet du Départament et le « gestionnaire opérationnel » de l'aire, qui est soit la collectivité en cas de régie, soit l'opérateur choisi en cas de gestion déléguée.

L'aide est désormais calculée sur la base d'une part fixe, fondée sur le nombre de places de l'aire et d'une part variable, calculée en fonction de son occupation réelle.

En Haute-Garonne, l'aide est versée auprès des Communautés d'Agglomérations ou de Communes disposant de la compétence, même si celle-ci est gérée par le SMAGV-MANEO ou une autre structure.

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le ID : 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Aires d'accueil existantes sur le Département de la Haute-Garonne :

AUSSONNE-MONDONVILLE- CORNEBARRIEU AUCAMVILLE AUCAMVILLE BEAUZELLE-CASTANET BEAUZELLE-SEILH BLAGMAC BALMA CASTELGINEST COLOMIERS CUGNAUX ESCALQUENS FONSORBES	Nombre de places de corrivanes existantes 32	Allocation Logement Temporalite 2 auti/non Oui Oui Oui Non Non Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui
ESCALQUENS	21	i
FONSORBES	12	
TOUCH	28	
GRENADE	20	
LABEGE .	16	
LAUNAGUET	16	
L'UNION	16	
MURET	16	
PORTET - à réhabiliter	20	
RAMONVILLE	20	
REVEL	16	
SAINT ALBAN	12	
SAINT JEAN	16	ļ
SAINT GAUDENS	40	
SAINT LYS	12	
SAINT ORENS	20	
SEYŞSES	16	
TOULOUSE - LA MOUNEDE	60	
TOULOUSE-RANGUEIL	60	
TOURNEFEUILLE	20	
VILLENEUVE-TOLOSANE	16	
TOTAL	695 places de caravane au total dont 561 places	31 équipements au total dont 25 aires conventionnées

B. Procédure de révision du Schéma

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

ID: 032-200023620-20210720-20072021_1188IS-DE

 La nécessité d'une nouvelle impulsion pour développer les dispositifs d'accuell adaptés

Aujourd'hui, le manque de places d'accuell en Haute-Garonne génère de la précarité dans le quotidien des gens du voyage et des situations conflictuelles.

Dans ce contexte, la révision du schéma départemental a été l'occasion de redonner une impulsion dans la réalisation des équipements obligatoires, de proposer des solutions d'ancrage aux familles aspirant à une sédentarisation, de restaurer la vocation de passage des aires d'accueil « embolisées » et de limiter les stationnements illégaux.

Ces actions nécessiteront la poursuite des investissements dans les équipements dédiés ainsi que la structuration de l'accompagnement.

Les étapes de la révision et la participation du SMAGY-MANEO

L'élaboration du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage, copiloté par l'État et le Conseil Départemental, a débuté en avril 2019 à l'occasion des Assises de l'Habitat organisées à l'hôtel du Département

Ce document sera donc le troisième qui tente de planifier l'accueil des gens du voyage en Haute-Garonne.

La révision du Schéma s'est déroulée en plusieurs étapes :

.- Le Conseil Départemental a d'abord mandaté le cabinet Place pour la révision conjointe des trois documents cadre de la politique départementale de l'Habitat (PDH-PDALHPD- Schéma départemental d'Accueil et de l'Habitat des gens du voyage). Le cabinet Place a eu pour mission de réaliser un bilan, un audit des installations d'accueil et de la prise en charge des gens du voyage existantes à ce jour.

Le cabinet a souhaité rencontrer tous les acteurs du SMAGV-MANEO (service d'accompagnement social, gestionnaires et Direction), ainsi que les familles présentes sur les aires. Cela a permis au Syndicat Mixte de présenter son travail et ses missions.

A la fin de cette première phase de travail, le Conseil Départemental et le cabinet Place ont réuni tous les acteurs locaux pour rendre compte du travail de diagnostic. Cela a permis de mettre en évidence la vétusté des aires existantes, le manque d'aires à créer, la localisation et la proximité des services, les divers modes de gestion et leur acceptabilité par les résidents, ou encore le recul du Département dans l'accompagnement social de cette communauté.

La deuxième phase du processus de révision du Schéma Départemental a consisté à réfléchir à l'amélioration de l'habitat des gens du voyage compte tenu des évolutions culturelles de ces derniers. Des ateliers de travail ont été créés afin de traiter toutes les thématiques qui découlent de la question de l'habitat (sédentarisation, domiciliation, scolarisation, activité professionnelle ambulante, etc...). Plusieurs axes se dégagent. L'enjeu majeur semble être la diversification des modes d'accueil avec les daccueil de passage, les aires de grand passage, mais aussi la créétion de terrains familiaux locaties.

Afin d'évaluer les besoins, l'équipe du service d'accompagnement social du SMAGV-MANEO a réalisé un premier travail d'enquête de terrain auprès des familles résidentes sur les aires d'accueil. La volonté d'ancrage est mise en avant pour les voyageurs 75 % des places actuelles ont la particularité d'être de l'ancrage de fait. Par ailleurs, chaque accompagnatrice sociale a complété l'outil de verbanapping recensant les besoins en habitat dans les délais impartis pour chacune des aires en référence.

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

20

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

10: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

- En dernière période, le Conseil Départemental a centralisé toutes les informations recueillies et a construit la révision du Schéma Départemental. Ce travail d'écriture a été présenté le 7 novembre 2019 à tous les acteurs de la Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage pour analyse.
- Le Schéma Départemental d'Accueil et de l'Habitat des gens du voyage 2020-2026 a été soumis le 16 décembre 2019 au vote de la Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage et approuvé le 29 février 2020.

C. Schéma Départemental 2020-2025

· 1. Contenu

Le schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage de la Haute-Garonne 2020-2025, introduit les modalités d'une part de mutualisation et de répartition du volume de places prescrites sur le territoire des EPCI, et d'autre part établi la réalisation des places prescrites, en favorisant le principe de diversité: 50 % au moins du volume consacré à des solutions « d'ancrage » et 50 % en créations d'aires d'accueil.

Il impulse donc un nouvel élan permettant de répondre à l'absence de solutions adaptées à l'ancrage (avec terraîns familiaux, habitat adapté).

En application du SDAHGV 2020-2025, les préconisations sont les suivantes :

- Création de 470 places (dont au moins 50% en solution d'ancrage)
- Réhabilitation de 90 places existantes.

Ce qui porterait à l'horizon 2025, la capacité d'accueil à 1 175 places.

Enfin le schéma 2020-2025 introduit de nouvelles modalités de mise en œuvre par l'association étroite des territoires et des acteurs pour sa réalisation.

La première année marque un temps fort de cette nouvelle approche puisqu'elle

- Définira les types de solutions qui permettront de s'ajuster au plus près du niveau et de la nature des besoins des gens du voyage présents dans chaque territoire
- Permettra aux EPCI et aux communes de décliner les obligations qui leur incombent dans leur propre projet territorial d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Les EPCI avaient jusqu'au 31 décembre 2020 pour définir leur projet respectif d'amélioration des conditions d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

En raison de la situation de pandémie du Covid 19, l'approbation des projets a été repoussée au 30 juin 2021, les projets devant être entérinés par délibération, afin de bénéficier des aides financières de l'Etat et du Conseil Départemental.

Pour les mêmes raisons, la mise en place du schéma est prévue courant de l'année 2021.

Envoyê en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le
Affiché le

Au vu du stationnement illégal présent sur l'agglomération, il existe u<u>l beossisson postablants rapitate_1tests-de</u> les préconisations de 2020-2025.

		The second second	
Communist/ Intercommunalités	Nature des équipements à créer au moins	prévues dans le schéma de	Situation
AUTERIVE	Aire d'accueil & Ancrage	20	
BRUGUIERES	Aire d'accueil & Ancrage	20	
CARBONNE	Aire d'accueil	20	
CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	Aire d'accueil & Ancrage	20	
CAZERES	Aire d'accueil & Ançrage	20	
CUGNAUX	Aire d'accueil & Ancrage	80	
EAUNES	Aire d'accueil & Ancrage	20	
PENOUILLET	Aire d'accueil & Ancrage	20	
PONTENILLES	Aire d'accueil & Ancrage	20	
FRONTON	Aire d'accueil & Ancrage	20	Réserve foncière
LABARTHE SUR LEZE	Aire d'accueil & Ancrage	20	
LA SALVETAT ST GILLES	Aire d'accueil & Ancrage	16	
LEGUEVIN	Aire d'accueil & Ancrage	16	
MERVILLE	Aire d'accueil & Ancrage	20	Réserve foncière
QUINT FONSEGRIVES	Aire d'accueil & Ancrage	18	
SAINT-JORY	Aire d'accueil & Ancrage	16	
SAINT-GAUDENS	Aire d'accueil & Ancrage	40	
TOULOUSE	Aire d'accueil & Ancrage	120	
VILLEMUR SUR TARN	Aire d'accueil & Ancrage	20 .	
COMMUNAUTE	Aire de grand naceage		
D'AGGLOMERATION DU	3 harmares an mains	H	
MURETAIN	o Hectares an monna		
C.C. COEUR DE GARONNE			
ou	Aire de grand passage		
C.C. VOLVESTRE	2 hectares au moins	}	
OC BASSIN AUTEBIVANA			
City Dixogram and a management			

Communes/ Intercommunolités	Nature des équipements à réhabiliter ou reconstituer	Nb de places prévues dans le schéma de 2020-2025	Skuation
BLAGNAC	Aire d'accueil	30	Existant
CUGNAUX	Aire d'accueil	12	Existant
FONSORBES	Aire d'accueil	12	Existant
PORTET/GARONNE	Aire d'accueil	24	Existant
TOULOUSE LA MOUNEDE	Aire d'accueil	36	Existant

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

.

Envoyê en préfecture le 2307/2021
Reçu en préfecture le 2307/2021
Affiché le

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

IL SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE ET PLH INTERCOMMUNAL

Le SMAGY-MANEO a pris concrètement connaissance du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage dans le Département de l'Ariège en 2019 compte tenu du fait de la prise de gestion au 1º janvier de trois aires d'accueil permanentes sur le Département et appartenant à la Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées.

A. Bilan de l'exécution du Schéma en 2020

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage dans le Département de l'Ariège 2013-2019 remplace le Schéma Départemental qui avait été adopté initialement en 2002 puis révisé.

Le taux de réalisation des places en aires permanentes d'accueil par rapport aux prescriptions inscrites au Schéma en cours montre que l'Ariège affiche un taux de réalisation de 83% des places inscrites, soit 96 places au lieu de 115 places prévues.

En ce qui concerne les grands passages, il existe 2 aires de grands passages de 2 hectares ayant une capacité à recevoir 200 caravanes chacune. A ce jour, elles sont gérées par le Syndkcat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Artège.

En ce qui concerne l'aide au logement temporaire, le SMAGV-MANEO a conclu trois conventions d'aide financière – dite ALT 2 –, avec l'Etat pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Pamiers, Mazères et Saverdun.

La durée de chaque convention est d'une durée d'un an, soit du 1 er janvier au 31 décembre 2020, et le montant des aides est encaissé au budget principal du Syndicat Mixte.

Communes	Nombre de places de caravanes existentes ou 31/12/2020	Allocation Logement Temporatre 2 aut/nan
FOIX	20	Out
LAVELANET	16	Oui
ST GIRON	8	Non
MAZERES	10	Oui
PAMIERS	10	Oui
SAVERDUN	10	Oui
VARILHES	15	Out

Programme Local de l'Habitat de la CC. Portes Ariège Pyrénées

Le jeudi 17 octobre 2019, le SMAGV-MANEO a participé à la réunion sur le P.L.H. de la Communauté de Communes Portes d'Arlège Pyrénées afin de partager les connaissances en matière d'habitat avec tous les acteurs du territoire (associations, élus, techniciens, travailleurs sociaux professionnels indépendants). Le but était d'élaborer une stratégie et des actions communes en faveur du logement et de l'hébergement entre autres pour les voyageurs.

En raison de la pandémie du Covid 19, les réunions de travail devraient reprendre en 2021

Affiché le Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 THE REAL PROPERTY.

III. REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DU GERÉ: D : 032-200023620-20210720-20072021_118818-DE

une des étapes de la révision du Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. sur le Département du Gers à savoir L'Isle Jourdain. Aussi, en 2019 le Syndicat Mixte a participé à Parmi les aires d'accueil permanentes dont le SMAGV-MANEO gère le fonctionnement, une se situe

voyage, qui devait être finalisée le 01 juillet 2020 ont officialisé le 03 juillet 2019, la 2ª révision du Schéma départemental d'accueil des gens du Mme SEGUIN Catherine, Préfète du Gers, Mr BOURDIL Claude, Conseiller Départemental du Gers,

Il sera tenu compte de l'évolution législative, du changement démographique ou sociologique et de sédentarisation des gens du voyage. notamment du décret du 05 mars 2019 relatif aux aires de grands passages ainsi que des besoins

prévues en 2020 ont été reportées en 2021. s'avère qu'en raison de la pandémie des confinements successifs, toutes les réunions de travail Deux groupes de travail ont été créés en 2019, auxquels a participé le SMAGV-MANEO mais il

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

24

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 利門の人

ID 1010-20002367 - 12210720-20172121 118BIS-DE

Affiché le

CHAPITRE 3

L'ACTIVITE DE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL

I, LES FORMES DE LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL

Les différentes modalités de restion

Deux modes de gestion des aires d'accueil sont recensés selon qu'il s'agit :

- Soit de gérer les aires de façon pérenne : par transfert de la compétence de l'EPCI membre vers le Syndicat Mixte MANEO,
- Soit de gérer les aires de façon ponctuelle: par convention de coopération transitoire (généralement utilisée pour gérer un équipement de manière temporaire au moment où s'opère un transfert de compétence).

Ainsi, le SMAGV-MANEO assure le fonctionnement des aires d'accueil différemment selon les Intercommunalités concernées, le détail étant exposé ci-dessous :

Aires de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL

a été réduite au 31 décembre 2020. Le principe étant de laisser une période transitoire suffisante des règles de la commande publique). au SICOVAL pour décider d'un mode de gestion plus pérenne pour ses aires d'accueil (soit Suite à une observation des services de la Préfecture de Haute Garonne, la durée de la convention SICOVAL ont conclu 1 avenant à la convention de prestation de services existante pour la gestion Au titre de l'année 2020, le Syndicat Mixte MANEO et la Communauté d'Agglomération du transfert de la compétence au SMAGV, soit gestion en régie, soit gestion déléguée en application Auzeville-Castanet, Escalquens, Labège et Ramonville) et de l'aire tournante de grand passage. des quatre aires d'accueil permanentes du territoire de l'Intercommunalité (respectivement

Aires de la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo:

voyage dans le Département de Haute Garonne (SMAGV-MANEO 31) et portant extension du Lauragais Revel Sorézois ». périmètre d'intervention de ce Syndicat Mixte pour les Communauté de la « Save au Touch » et « la Communauté d'Agglomération « le Muretain Agglo » au Syndicat Mixte pour l'accueil des gens du par un arrêté préfectoral du 21 février 2018 intitulé « *Arrêté Préfectoral autorisant l'adhésion de* Pour mémoire, l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au SMAGV-MANEO a été entérinée

d'accueil dont elle a la compétence. janvier 201.7 à la compétence « à la carte » en ce qui concerne la gestion et l'entretien des 6 aires Par ailleurs, l'intercommunalité a adhéré par délibération communautaire n°2017-015 du 31

2017 par délibération n°2017-02-02. Garonne et Seysses. Le transfert de compétence a été approuvé par le Comité Syndical le 30 mars Les sites sont situés sur les communes de Frouzins-Plaisance, Fonsorbes, St Lys, Muret, Portet su

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Aire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulous in consecuence 20210720-20272021_118815-DE

relevant de sa compétence et située à L'Isie Jourdain, par délibération n° 2018-03-20-06 en date MANEO a été validée par un arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2018 intitulé « Arrêté portant du 20 mars 2018. Cette demande a été approuvée par délibération Syndicale nº2018-04-04 du L'EPCL a transféré au SMAGY-MANEO la compétence gestion et entretien de l'aire d'accueil du Syndicat Mixte pour l'Accueil des gens du voyage dans la Région Occitanie Manéo ». adhésion de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et modification des statuts L'adhésion de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine au Syndicat Mixte

Aire de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois

« le Muretain Agglo » au Syndicat Mixte pour l'accueil des gens du voyage dans le Département de Tout comme les autres intercommunalités, l'adhésion de la Communauté de Communes Mixte pour les Communauté de la « Save au Touch » et « Lauragais Revel Sorézois ». Haute Garonne (SMAGV MANEO31) et portant extension du périmètre d'intervention de ce Syndicat février 2018 intitulé « Arrêté Préfectoral autorisant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Lauragais-Revel-Sorézois au SMAGV-MANEQ a été entérinée par un arrêté inter-préfectoral du 21

pour la gestion et le fonctionnement de son aire d'accueil située à Revel. Le transfert de En outre, l'intercommunalité a souhaité adhérer à la compétence « à la carte » du SMAGV MANEO compétence a été validé par délibération Syndicale n°2018-05-03 du 26/10/2018.

Aire de la Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées

la compétence optionnelle relative à la gernon et au fonctionnement des aires précitées et nº2018 DL 159 en date du 1,8 décembre 2018, a souhaité adhérer au SMAGV-MANEO ainsi qu'à 2019 et intégrée par modification des statuts du Syndicat Mixte par délibération n°2019-05-02 Cette adhésion a été validée par délibération du Comité Syndical n°2019-02-05 en date du 4 avril La Communauté de Communes, par délibérations n°2018 Dt. 149 A en date du 15 novembre 2018

Le processus d'adhésion de ce nouveau membre et l'extension du périmètre du Syndicat Mixte ont donc été entérinés par la prise d'un arrêté inter-préfectoral en date du 25 février 2020

Aire de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans

d'accueil de Grenade via délibération n°01-03-18 en date du 1er mars 2018 adhérer à la compétence « à la carte » du Syndicat pour la gestion et le fonctionnement de l'aire La Communauté de Communes des Hauts Tolosans étant déjà adhérente au SMAGV, elle a souhaité



Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE Reçu en préfecture le 23/07/2021 invoyé en préfecture le 23/07/2021

MIL DAY

Ħ Evolution quantitative des structures gérées

En résumé, depuis le 1er janvier 2020, le SMAGY-MANEO gère 16 aires d'accueil permanentes des gens du voyage ainsi qu'une aire de grand passage tournante, soit un total de 307 places

- 12 aires pour lesquelles la compétence gestion a été transférée au SMAGV-MANEO par adhésion à la compétence optionnelle,
- 4 aires et 1 aire de grand passage appartenant à la Communauté d'Agglomération du SICOVAL dont la gestion est réalisée par MANEO sous couvert d'une convention de prestation de services conclue fusqu'au 31/12/2020.

Pyrénées	Portes d'Ariège		Lauragais Revel Sor -zois		Gascogne Tor lous in-		Hauts Tolosaus		SICOVAL	CYCOTA				CAM				Territoires
Saverdun	Mazères	Pamiers	Revel	R I	L'Isle Jourdain		Grenade	F monville	Escalquens	Labège	Castanet	Fronzins - Pluisance	Saint Lys	Portet sur Garonne	Muret	Seysses	Fonsorbes	pires
Chemin de l'auriole - 09700 Saverdun	Route du Hameau du Crieu - 09270 Mazeres	Boulevard des usines - 09100 Famiers	Sis lieu-dit « Bn berny » - 31250 Revel		Chemin de St Lys - 32600 L'Isle jourdain		Lieu dit « Fort St Bernard » Chemin de la piquette – 31330 Granade	Rue Edouard Branly - 31520 Ramonville	Chemin de la Masquère - 31750 Escalquens	Impasse Paul Riquet – 31670 Labège	Route de Labège – 31320 Castanet Tolosan	9006 Raute de Frouzins - 31830 Plaisance du Touch	1457 avenue de la famille Lecharpe – 31470 St Lys	1 boulevard de Courties - 31120 Portet sur Garonne	Vieux chemin de St Clar - 31600 Muret	900 chemin de la Saudrune - 31600 Seysess	51 route de Seysses - 31470 Fonsorbes	Adresses
20	20	20	16		22	0	20	20	20+1	16	24	28	12	24	36	16	12	places

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

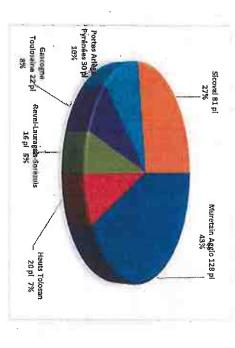
Envayé en préfecture le 23/07/2021

Regu en préfecture le 23/07/2021

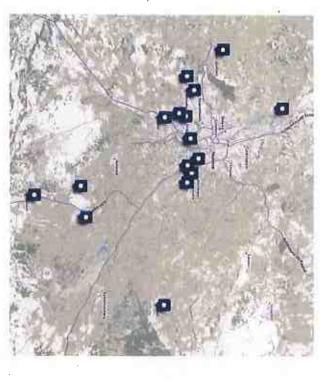
Affiché le 27/07/2021/1/18BIS-DE

Evolution du nombre de places gérées 🔯 : 032-200023520-20210720-20072021_118815-DE par MANEO entre 2012 et 2020 (au 31 décembre 2020)

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le .



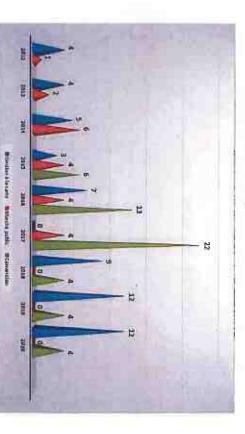
CARTOGRAPHIE DES AIRES GEREES PAR LE SMAGV-MANEO EN OCCITANIE



Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Sand total 1985 was Sanding de plates

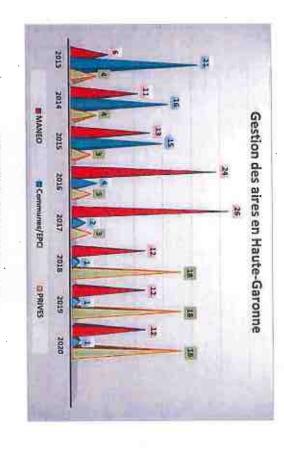
Evolution de la répartition des aires d'accueil permanentes gérées par MANEO par mode de gestion



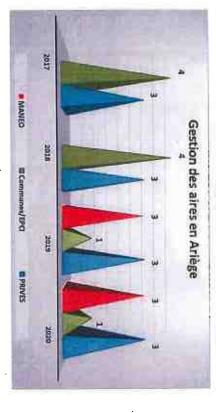
Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Reçu en préfecture la 23/07/2021 ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Evolution de la répartition des places de caravanes en <u>Haute-Garonne</u> par type de gestionnaire



Evolution de la répartition des places de caravanes en Artège par type de gestionnaire *



Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

IL ENTRETIEN ET TRAVAUX REALISES DES AIRES D'ACCUEIL. ID : 832-200025820-20210720-20072021_1188IS-DE

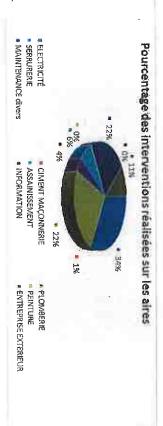
Entretien à la charge du SMAGV-MANEO

Le Syndicat Mixte assure la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage qui lui sont confiées et notamment par :

- ⇒ La Surveillance du bon état de fonctionnement des locaux et ĕquipement des aires,
- L'Entretien général des équipements collectifs, des espaces verts et abords (ramassage des détritus, arrosage, taille des végétaux...),
- La Réalisation des contrôles réglementaires d'équipements par un organisme agréé,
- La Vérification et suivi de la collecte des déchets ménagers et d'encombrants avec nettoyage des containers et emplacement poubelles,
- La réalisation de travaux de réparations : vérification des conditions de sécurité et la bonne marche des équipements et réalisation de petites réparations courantes: électricité, plomberle, serrurerie, isolation, petits travaux d'amélioration...
- ➡ Le Lien étroit avec les services techniques des intercommunalités en fonction de l'état des équipements et des besoins.

INTERVENTIONS PAR LES MAGY-MANED SUR L'ENSEMBLE DES AIRES EN 2020

Nature des Interventions Total Interventions	Total Intervention
ELECTRICITÉ	547
CIMENT MAÇONNERIE	6
PLOMBERIE	362
SERRURERIE	65
ASSAINISSEMENT	101
PEINTURE	6
MAINTENANCE divers	355
INFORMATION	5
ENTREPRISE EXTERIEUR	179



Reçu en préfecture le 23/07/2021

éviter tout contact durant la 1ère période de confinement, suspension des droits d'usage du 18 mars jusqu'au $17\,$ mai inclus, annulation de la fermeture estivale des aires induisant adaptée au contexte de la crise sanitaire. (Intervention réduite sur les structures pour Il est à noter qu'au titre de l'année 2020, la gestion technique desparancement des moter qu'au titre de l'année 2020, la gestion technique des parancement de l'année 2020, la gestion technique des parancements de l'année 2020, la gestion technique des parancements de l'année 2020, la gestion technique de parancement de l'année 2020, la gestion technique de parancement de l'année 2020, la gestion technique de le report de certains travaux etc...)

Le chapitre 6 du présent rapport d'activité initulé « Le SMAGV-MANEO face à l'épidémie de COVID-19 » revient plus précisément sur les modalités d'organisation du service et la gestion des sites.

B. Détail des interventions principales

Pour le Territoire de la Communauté d'Agglamération du SICOVAL :

Aire de Castanet-Auzeville



Travaux majeurs partie des e Passag	compter du O1/07 compter du O1/07 0.206 auparavant) Des problèm prépaiement (cou comptabilisée). Les Paits marquants La porte du Júépa vandalisée à 3 re diverses, emplacen Vandalisme de Vandalisme de Déchargement	Démarrage de la gestion par le 1ºº Octobre 2015 syndicat	Nombre de places 24	Adresse Route de	
Remise en états de certains emplacements et grand nettoyage sur toute la partie des espaces verts suite à de nombreux dépôts de déchets verts - Passage du bureau de contrôle Qualiconsult pour une vérification des installations électriques	En vertu d'une décision de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL, à compter du 01/07/2020 le tarif de l'électricité a été fixé à 0.14€/kwh (contre 0.20€ auparavant). - Des problèmes récurrents sont apparus concernant le logiciel de prépaiement (consommation d'eau pour certains emplacements mal comptabilisée). Les modules de comptage ont donc été changés S 24. - Problème de micro-station récurrent (en cours d'étude auprès du SICOVAL). - La porte du local gestionnaire été fracturée - Lors du départ de plusieurs résidents d'origine itlandaise, l'aire a été randalisée à 3 reprises : local gestionnaire bombé à l'extincteur, insultes diverses, emplacements laissée dans un état de délabrement avancé. - Vandalisme de la micro-station avec arrachage du grillage Semaine n° 36 - Déchargements réguliers d'encombrants sur l'aire et aux abords	re 2015	****	Route de Labège – 31320 Castanet Tolosan	

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyè an préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_1185IS-DE

Aire d'accueil d'Escalquens



Travaux majeurs effectués en 2020	Fats marquants	Démarrage de la gestion par le syndicat	Nombre de places	Adresse
Passage du bureau de contrôle Qualiconsult pour une vérification des installations électriques	En vertu d'une décision de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL, à compter du 01/07/2020 le tarif de l'électricité a été fixé à 0.14€/kwh (contre 0.20€ auparavant). Vandalisme de toutes les portes des locaux techniques ainsi que des barillets Menaces verbales envers le gestionnaire Menaces verbales envers le gestionnaire Vandalisme au niveau du bassin de rétention (poteaux et grillages détériorés) Des dépôts sauvages à l'entrée de l'aire sont constatés en nombre et certains actes incivils perdurent sur l'aire. Plaintes des familles au sujet de la voirie	1º mars 2011	21	Avenue de la Gare - Chemin de la Masquère
ne vérification des	arion du SICOVAL, à é fixé à 0.14€/kwh ques ainsi que des et grillages en nombre et			

ID: 032-200010410-20210/14-3071021_1188IS-DE Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

Aire d'accuell de Labège





Travaux mujeurs effectués en 2020	Faits marquants	Démarrage de la gestion par le syndicat	Nombre de places	Adresse
Passage du bureau de contrôle Qualiconsult pour une vérification des installations électriques	Les dépôts de déchets verts et d'encombrants devant l'aire ou aux abords du chemin d'accès restent d'actualité. Faute d'un fonctionnement normal, les candélabres de l'aire sont toujours alimentés par un branchement effectué par les résidents. Plaintes des familles au sujet de la voirie	1º janvier 2017	16	Impasse Riquet 31670 Labège

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO



15 : 033 -2009 31-40-20010726-20072021_118B(S-DE



	Control of the Contro
Adresse	Rue Edouard Branly - 31520 Ramonville
Nombre de places	20
Démarrage de la gestion par le	1er mars 2011
	- En vertu d'une décision de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL, à compter du 01/07/2020 le tarif de l'électricité a été fixé à 0.14£/kwh
Paits marquants	(contre 0.20€ auparavant). Passage de la Gendarmerie le week-end 47, pour une arrestation et une garde à vue Dépôts récurrents de détritus et de déchets veris devant l'entrée
Travaux majeurs effectués en 2020	- Changement de tous les prestos par des mélangeurs dans les douches Changement de tous les cumulus 50 L par des 100 L - Passage du bureau de contrôle Qualiconsult pour une vérification des installations électriques

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Regu en préfecture le 23/07/2021

> Pour le Territoire de la Communauté d'Agglomération du flurestable des les 200720-20072021_118815-0E

Aire de Fonsorbes



y i	
Adresse	61 route de Seysses 31470 Fonsorbes
ombre de places	12
émarrage de la gestion par le syndicat	1ºº janvier 2016
alts marquants	Des dépôts de gravats et de déchets verts, dans et autour des espaces verts, sont régulièrement constatés A plusieurs reprises des voyageurs se sont installés de façon illidte et se sont raccordés sur les compteurs d'eau et d'électricité
ravaux majeurs Fectués en 2020	Reconstruction du mur de l'entrée de l'aire Remise en conformité du poste d'arrivée d'eau et d'électricité Réparation d'une canalisation d'eau sur la structure (VÉOLIA + TP LHERM) Passage du bureau de contrôle Qualiconsult pour une vérification des installations électriques

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Attiché le

ID 012-200023620-11210720-20172021_118BIS-DE

Aire de Muret



Travaux majeurs effectués en 2020	Falts marquants	Adresse Nombre de places Démarrage de la gestion par le syndicat
 Pour l'emplacement 3: Remplacement du lavoir par un évier inox Pour l'emplacement 6 et 10 : Changement des poteaux de soutènement par la société CASBAS Pour l'emplacement 11 et 18 : Réalisation de 2 chapes en béton et remplacement de 2 toilettes à la turque par des sanitaires classiques par la société THOMAS Pour l'emplacement 3-4-6-12-14 : Changement des chauffe-eaux Pour l'emplacement 3-4-6-12-14 : Changement des chauffe-eaux Passage du bureau de controlle Qualiconsult pour une vérification des 	Menaces proférées contre l'agent suite à un problème de consommation importante de fluides par des résidents . Incendie aux abords de l'aire suite à des feux d'artifices d'enfants	Vieux.chemin de Saint Clar 31600 Muret 36 1er janvier 2016

Aire de Portet sur Garonne

Adresse	Boulevard des Courties 31120 Portet sur Garonne		
Nombre de places	24		
Démarrage de la			
gestion par le	1er janvier 2016	•	
syndicat		Ti	
Travaux majeurs			
effectués en 2020			
Fairs marguants	En attente de la Communauté d'Agglomération du Muretain pour une	du Muretain j	eun unod
The state of the state of	réhabilitation.		

Aire de Pluisance du Touch-Frauzius

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

D : 022-20202257 20210771 20/07/07 1881S-DE



Adresse	Route de Frouzins 31830 Plaisance du Touch
Nombre de places	28
Démarrage de la gestion par le syndicat	5 mai 2014
Falls marquants	Problème important d'affaissement des blocs De façon générale, se pose la problématique des dépôts d'encombrants associés à des problèmes d'encombrement sur l'aire : véhicules stockés, emplacements surchargés, chiens en liberté
Travaux majeurs effectués en 2020	- Travaux de sondage du sol suite à l'affaissement des blocs par la société COLAS - Passage du bureau de contrôle Qualiconsult pour une vérification des installations électriques

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Aire de Seysses

ID: 032-200023620-20210726-20072011_118BIS-DE Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le



Travaux majeurs effectués en 2020	Faits marquants	Démarrage de la gestion	Nombre de places	Adresse	
- Pour les emplacements 2-6 : Fermeture des coins cuisine - Pour tous les emplacements : Changement des prestos par des mitigeurs dans les douches - Installation de poteau devant le bureau du gestionnaire par la société TOUTBAT - Passage du bureau de contrôle Qualiconsult pour une vérification des installations électriques	L'installation d'un système de prépaiement ATYS prévu au mois d'aout n'a pu avoir lieu du fait du refus catégorique des familles se traduisant par le blocage de l'accès de tous les locaux techniques. La mise en place a donc été reportée. Les résidents subissent les conséquences du stationnement illicite de caravanes situées sur l'aire et aux abords de l'aire. Au 31 décembre le constat est de 3 caravantes en stationnement illicite. La surpopulation peut avoir des conséquences notamment en ce qui concerne les branchements électriques, incendie aux abords de l'aire Les dépôts de déchets verts et d'encombrants devant l'aire ou aux abords du chemin d'accès restent d'actualité.	5 mai 2014	16	900 chemin de la Saudrune 31600 Seysses	







Adresse	Avenue de la Famille Lecharpe 31470 Saint Lys
Nombre de places	12
Démarrage de la gestion par le syndicat	I™ janvier 2016
Faits marquants	Les 2 gestionnaires référents de l'aire ont été pris à partie violentment et moiestés par un résident, ces derniers ayant été placés en accident du travail durant plus de 2 mois. Un dépôt de plainte a été effectué auprès des services de la gendarmerie.
Travaux majeurs effectués en 2020	- Installation du système de prépaiement ATYS en septembre - Pour l'emplacement 1 : Changement de chauffe-eau

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO 40 p

ID: 032-200023620-20210720-20072021_1188IS-DE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Aira de Revel

Pour le Territoire de la Communauté de Communes Revel Lauragais Sorézois :

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le



Adresse Nombre de places	Sls lieu-dit « En berny » - 31250 Revel
Nombre de places	16
Démarrage de la	
gestion par le	01/10/2018
syndicat	
Faits marquants	Mécontentement des familles concernant le revêtement des emplacements Prise à partie de la Direction par les résidents pour le remplacement des prestos des douche et des sanitaires à la « turque »
Travaux majeurs effectués en 2020	Rebouchage des nids de poule par de l'enrober à froid.

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Regu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

► Pour le Territoire de la Communauté de Communes des Hauts Tolosabs :

Aire d'accueil de Grenude





01	Installation du système de prépaiement ATYS en juillet Pour les emplacements 3 et 5 : Changement du cumulus 50 l par un 100 l Pour les emplacements 1-3-5-7-8-9 et 10 : Changement des poteaux de soutènement par la société CASBAS	Travaux effectués en 2020
accès viers)	Les dépâts d'encombrants devant l'aire ou aux abords du chemin d'accès restent d'actualité. Mécontentement des familles concernant le revêtement de la structure (graviers)	Faits marquants
	1erjanvier 2017	Démarrage de la gestion par le syndicat
	20	Nombre de places
	Lieu-dit "Fort Saint Bernard" - Chemin de Piquette 31330 Grenade	Adresse

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accuell des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO 🏽 📗

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Regu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

Affichie le ID : 032-200023620-20210720-20972021_118BIS-DE

Pour le Territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

Aire d'accueil de Mazères



Bloc 2 – Changement du chauffe-eau Réparation du grillage extérieur	Travaux majeurs effectués en 2020
Dépôts d'encombrants récurrents devant les blocs restent d'actualité.	Faits marquants
1er janvier 2019	Démarrage de la gestion par le syndicat
10 emplacements et Blocs sanitaires collectifs	Nombre de places
Route du Hameau du Crieu 09270 Mazeres	Adresse



Adresse	Boulevard des usines 09100 Pamiers
Nombre de places	10 emplacements et Blocs sanitaires collectifs
Démarrage de la	
gestion par le	1er janvier 2019
syndicat	
	 Les dépôts d'encombrants récurrents dans le local poubelle restent
Faits marquants	d'actualité.
Travaux majeurs	Pour l'emplacement 2 : Changement chauffe-eau
effectués en 2020	Loui renthiarement z. enangement aradire ean

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Artiché le

ID: 032-200023520-26-10720-20072021_118BIS-DE

ID: 032-2000 20-20210716-20072021_1188IS-DE Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Regu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le



- RAS	Travaux majeurs effectués en 2020
P.A.P) Les dépôts d'encombrants récurrents devant les blocs restent d'actualité.	Faits marquants
 Problème de micro-station (En attente de changement de la pompe par la 	
	syndicat
1er janvier 2019	gestion par le
	Démarrage de la
10 emplacements et Blocs sanitaires collectifs	Nombre de places
Chemin de l'auriole 09700 Saverdun	Adresse

Enroyé en préfecture le 23/07/2021

Ragu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

10 : 032-200023620-20210720-20072021_1188Is-DE

Pour le Territoire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine :

Aire de L'Isle Jourdain





Travaux majeurs effectués en 2020	Fatts marquants	Démarrage de la gestion syndicale	Nombre de places	Adresse
- Installation du système de prépaiement ATYS en septembre	 Plusieurs vandalismes ont été commis sur les portes des locaux techniques et local gestionnaire (parfois suite à une coupure électrique) ces actes ont donc fait l'objet de dépôts de plaintes successifs Menaces verbales envers les agents de la part de résidents De façon générale, se pose la problématique des dépôts de végétaux et d'encombrants etil existe des problèmes d'encombranent sur l'aire : véhicules stockés, benne, emplacements surchargés, chiens en liberté. 	01/89/2018	22	Chemin de St Lys - 32600 L'Isle Jourdain

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Regu en préfecture le 23/07/2021

Affiche le ID : 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

III. GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE DES SEJOURS SUR LES AIRES

A. Régles comptables

La gestion comptable des encaissements de droits d'usage s'effectue par le blais d'une seule régie d'avances et de recettes au budget principal, intitulée « Régie Mixte pour les aires d'accueil du SMAGV-MANEO » et abritant les 17 sous-régies d'avances et de recettes (chacune dédiée à une aire d'accueil- 16 permanentes et 1 grand passage-).

Tout gestionnaire est nommé mandataire sous-régisseur par arrêté. Un agent du Syndicat Mixte prend à sa charge la régie principale et est suppléé en cas d'absence.

Au mois d'octobre 2020, un mandataire suppléant (en remplacement d'un agent ayant muté dans une autre collectivité) a été nommé par arrêté de façon à assurer une continuité de service en cas d'absence du régisseur principal.

- En recettes, les régies permettent d'encaisser les droits de place ainsi que les consommations de fluides.
- En dépenses, sont comptabilisés les remboursements de cautions et de crédits de fluides non consommés.

RECAPITULATIF:

		RECET	ECETTES 2020		AVANCES 2020
	Cautions	Place	Fluides	Total receites	Cautions et Fluides non consompés
Régie SWAGV-MANBO 20 625.00 € 40 399.90 € 77 801.01 € 138825.91 €	20 625.00 €	40 399,90 €	77 801.01 €	138825.91 €	24 782.64 €

Il est important de relever que le mode de tarification influe sur la capacité des sous-régisseurs à recouvrer les droits d'usage.

Au forfait, les impayés sont bien plus importants en comparaison à un système de prépaiement. Dès leur constatation, les impayés font l'objet d'un titre de recettes auprès du Trésor Public.

B. Tarification applicable

Enveyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

LD : 032-200023620-20210720-20072021_1/88IS-DI

Les tarifs mentionnés dans le tableau ci-dessous sont les tarifs appliqués au cours de l'année 2020.

Communes des Hauts Tolosans	Communauté de	Gascogne Toulousaine	Communauté de Communes de la				Muretain Agglo	Communauté			Communauté de Communes Lauragals Revel Sorezois			Communes Portes Communes Portes Ariège Pyrénées				Communauté d'Aggiomération du SICOVAL	that
Grenade		L'iste jourdain		Muret .	Fonsorbes		Saint Lys	Portet sur Garonne	Seysses	Frouzins	Revel	Sayerdun	Mazères	Pamiers	Labège	Ramonville	Castanet	Escalquens	Alces
75,00€		75,00€		75,00€	75,00€		75,00€		75,00 €	75,00€	100,00€	150,00 €	150,00 €	150,00€	100,00€	100,00€	100,00€	100,00€	Gardon
défaillance Installation Prépaiement Atys le 11/06/2020	Prépaiement Alliasery	Prépaiement ATYS le 14/09/20	Forfait	Prépaiement Atys	Forfait	Prépaiement ATYS le 19/06/20	Prépaiement LUMEX HS – Forfait 03/10/19		Forfait	Forfait	Prépaiement Atys	Forfait	Forfait	Forfait	Forfait	Prépaiement Atys	Prépaiement Atys	Prépaiement Atys	Mariame de
1,00 €		1,20 €	56/	1,20 €	26/	1,20 €	5€/	AIRE FERMEE	5€/	5€/	1,50 €	46/	4€/	4€,	5.55 e	1,70 €	1,70 €	1,70 €	Pinc/John
0,15 €		0,15€	'jour / emplacement	0,15 €	/jour/emplacement	0,15€	5 € / jour / emplacement		5€ / jour / emplacement	5 €/ jour / emplacement	0,13€	/jour/emplacement	/ jour / emplacement	/ jour / emplacement	/ jour / emplacement	0,20 € Puis 0.14€ au 01/07/2020	0,20 € Puis 0.14€ au 01/07/2020	0,20 <i>e</i> Puis 0.14-6 au 01/07/2020	Digitalité. Nomb
3,00℃		2,90 €	nent	2,90 €	nent	2,90 €	pent		nent	nent	1,11 &	nent	nent	nent	ement	3,50 €	3,50 €	3,50 €	

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

1) Détermination des tarifs

Envoye en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023820-20210720-20072021_118BIS-DE

Les tarifs établis sur les aires d'accueil, appelés « droit d'usage » comprennent :

- les consommations courantes (d'eau et d'électricité),
- ainsi que le droit d'emplacement.

Le SMAGV-MANEO demeure compétent pour définir la tarification applicable aux 12 aires d'accueil dont la gestion lui a été transférée par les différentes intercommunalités.

C'est ainsi que lors de sa séance en date du 17 mars 2016, par délibération n°2016-1-10, le Syndicat a voté des tarifs harmonisés pour l'ensemble des aires.

Afin d'être en conformité avec les dispositions du Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019, définissant de nouvelles modalités de calcul du droit d'usage et la tarification des prestations fournies, une délibération a été adoptée le 10 décembre 2020 pour de nouveaux tarifs. Ces derniers ne seront toutefois en vigueur qu'à compter du 1¢ janvier 2021.

Pour ce quí concerne les 4 aires d'accueil permanentes situées sur le territoire du SICOVAL, et gérées par MANEO sous couvert d'une convention de prestation de services, les tarifs relèvent exclusivement de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, par une décision de juin 2020, les tarifs de l'électricité pour les aires d'accueil en prépaiement ont diminués passant de 0.20 €/ kwh à 0.14 €/ kwh à compter du 1¢ juillet 2020.

2) Changement des systèmes de paiement en 2020 sur certaines aires

Au cours de cette année 2020, MANEO a souhaité investir dans des systèmes de prépaiement permettant de garantir l'assiduité du paiement des droits d'usage.

De nouveaux logiciels ATYS ont donc remplacé des palements forfaltaires ou des systèmes de prépaiement devenus obsolètes.

En juin et septembre, trois aires d'accueil permanentes se sont vues dotées d'un nouveau logiciel de prépaiement « ATYS ».

- L'aire de St Lys était auparavant équipée du système LUMEX et connaissait certains dysfonctionnements. Le changement s'est effectué le 19 juin 2020.
- Concernant Grenade, le logiciel ALLIASERV était devenu trop désuet ; il a ainsi été remplacé le 12 juin.
- Quant au site de L'Isle Jourdain, jusqu'au 14 septembre 2020, il s'agissait d'une tarification forfaitaire. Désormais, chaque résident s'acquitte de sa consommation réelle en eau et en électricité.

Par ailleurs, une nouvelle version du système «Atys» a été installée sur l'aire de Revel, le 7 octobre 2020. Pour ce faire, les services ont dû procéder à la migration de l'ensemble des données des résidents.

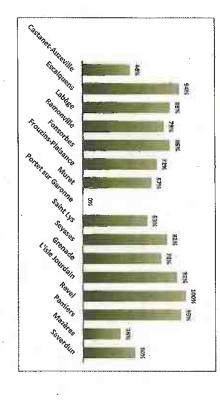
Taux d'occupation 2020

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

10 : 032-2000/23620-2021/07/20-2007/2021_1188Is-DE



En 2020, le taux moyen d'occupation des aires s'élève à 70.08 %. Ce taux est en légère hausse en comparaison à l'année passée, à savoir que :

- La Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo, connaît une augmentation de la fréquentation globale de ses 6 aires avec 55.66 % d'occupation en 2019 contre 61.50% en 2020, (sachant que l'aire de Portet/Garonne est toujours fermée pour cause de dégradations, ce qui impacte le taux global).
- L'aire de Grenade quant à elle connait une évolution positive, passant de 63 % d'occupation en 2019 à 76 % en 2020. L'aire reste très familiale, cette année la plupart des résidents ne sont pas partis.
- Le taux de fréquentation global des 3 aires situées sur la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées a aussi progressé étant de 44.66 % en 2019 contre 60.33 % en 2020.
- Une grande évolution est également constatée pour la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine concernant l'aire de L'Isle Jourdain avec un taux de 69 % en 2019 contre 92 % en 2020.
- Enfin, concernant la Communauté de Communes Lauragais-Revel-Sorèzois, le taux d'occupation de l'aire de Revel est passé de 78 % en 2019 à 100 % en 2020.
- Seule la Communauté d'Agglomération du SICOVAL a connu une légère baisse de fréquentation de ses 4 aires en comparaison à l'année passée avec 79.25 % d'occupation en 2019 contre 76% en 2020.

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

IV. LE REPORT D'INFORMATIONS AUX EPCI

Données relatives à l'Aide au Logement Temporaire 2

Dans le cadre des demandes d'Aide au Logement Temporaire 2 (ALT2), l'ensemble des données d'occupation 2020 ont été transmises aux intercommunalités afin, que ces dernières puissent percevoir les ressources financières qui y sont attachées.

Toute l'année et quotidiennement, le Syndicat Mixte collecte les données d'occupation des aires tels que le nombre d'emplacements occupés, la durée moyenne du séjour des familles, le genre, la tranche d'âge ou la composition des familles.

Rapports d'activité trimestrielle

De plus, chaque trimestre, des bilans d'activité de gestion des aires sont produits et adressés aux EPCI concernés.

Ce document retranscrit pour chaque aire d'accueil tous les aspects technique, comptable, social majeur liés à l'activité de gestion.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du SICOVAI, la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo, la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, la Communauté de Communes Revei Lauragais Sorezois et la Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées ont pu suivre l'activité des aires au fur et à mesure des mois et l'intervention de MANEO.

Rencontres avec les EPCI membres

Somme toute, plusieurs rencontres ont été organisées entre les différentes services du SMAGV MANEO et des EPCI membres afin de faire le point sur la situation des aires.

Généralement, un bilan annuel est proposé concernant la gestion et les projets à mettre en œuvre l'année suivante.

Envoyé en préfecture le 23/07/20 Filiqu en préfecture le 23/07/2011 MAT DAY

HAPPIRE 4

118BIS-DE

Les dispositifs d'aide et d'insertion sociale

I. LE DISPOSITIE ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Ainsi, diverses missions sont effectuées comme l' : de médiation et d'aide sociale auprès des familles de la communauté des gens du voyage. Le service d'accompagnement social du Syndicat Mixte MANEO assure les missions d'animation,

- Accueil, évaluation, orientation, information,
- Accès à l'autonomie, Accompagnement social global (citoyenneté, santé, logement, insertion professionnelle...).
- Accès aux droits (ressources, sante ...)
- Conduite de projet, travail avoc les groupes,
- Soutien à la scolarité et à la parentalité.

Deux modes d'intervention sont proposés :

voyageurs en demande d'accompagnement (réadenra ou non sur les aires d'accueil). bureau d'accueil est ouvert uniquement sur rendez-vous Suite à la crise sanitaire et à la mise en place d'un protocole sanitaire adapté, depuis mai 2020, le Le Bureau d'accueil et d'orientations. Permanence d'accueil à destination des

intervient de manière hebdomadaire sur les aires dont il a la reference. L'Aide individualisée des résidents sur les illiferentes aires d'accueil : un agent social

depuis le 1er janvier.2020, soit en moyenne 137 interventions mensuelles. 1645 interventions ont été menées par le service de l'accompagnement social du Syndicat

- civil, inscription sur les listes électorales, démarches bancaires et auprès des organismes de crédit, palement des amendes routières, démarches au niveau des impôts, des assurances, des huissiers. 505 interventions « Administratives »: Lecture et explication des courriers reçus, étai
- sociaux, bailleurs de logement sociaux, organismes d'aide alimentaire. demande dans des démarches auprès de la CAF, du Conseil Départemental, des CCAS, organismes 462 interventions « Sociales »: Orientation et accompagnement des personnes en
- CMU et CMU-C, de la CPAM et de mutuelles. 281 interventions « Santé » : Interventions auprès de la MDPH, CAF pour l'obtention de la
- actualisation Pôle Emploi. stages, aide à la rédaction de candidatures, aide au remplissage des chèques solidarité, de devis, factures, recherche de stocks, déclarations professionnelles, recherche d'emplois et de 167 interventions «Professionnelles »: Création et suivi des auto entreprises, rédaction
- 43 interventions « Scolarisation »: Inscriptions, demande de bourse, suivi de la scolarité
- l'aménagement d'une peine, la rédaction de courriers à des détenus. 36 interventions « Juridique/Judiciaire » : Démarches liées à la recherche d'un avocat
- d'intervention afin de créer une continuité du parcours d'accompagnement social des familles. acteurs (MDS, CCAS, communauté de communes, centre social, ...) sur chaque territoire 29 interventions liées à la création du réseau partenarial : Rencontre des différents
- dysfonctionnement technique, sensibilisation au respect du règlement intérieur, à la gestion du 19 interventions liées à la gestion des aires: Transmission d'informations sur un

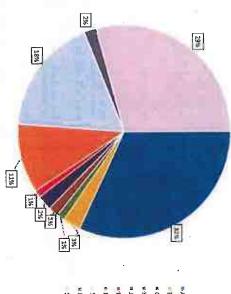
Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 MUNICIPAL STATE

au séjour sur un équipement, lutte contre les impayés et respect du règlement intérieur, recherche pour l'obtention de permis de construire, mise en place d'AVDL. logement social ou dans le parc privé, dossier de demande d'APL, achat de caravane, démarches 24 interventions « Habitat/stationnement» : Recherche de solutions en sensionale de solutions en la company de la

17 interventions dites « de loisirs » : téléphonie, achat/vente de véhicule

Répartition des interventions sociales (en %)



* Gestion Ecole . Administrati

w Habitat Professionnel -Loisirs a Juridique u Partenariot Santé

ressentir pour plus d'autonomie des familles dans leurs démarches (contact direct avec les En conclusion, les bénéfices de l'accompagnement social des familles les plus stables se font services de droits communs).

A. Le bureau d'accueil et d'orientations

d'Educateur spécialisé) agents disposant d'une formation sociale (notamment DE d'Assistant de service social ou Le bureau d'accueil constitue un service d'accueil et d'orientations social et est tenu par quatre

stationnement » ou encore certains résidents des aires d'accueil situées sur le territoire de L'équipe reçoit donc les voyageurs des aires d'accueil gérées par MANEO, ceux en « mal Toulouse-Métropole.

départements, qui font régulièrement le déplacement jusqu'à Escalquens pour être accompagnées dans leurs démarches. Le service est bien repéré par les gens du voyage et accueille des familles venant de divers

Ce bureau est situé au siège de MANEO et demeure ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h et le vendredi de 9h30 à 12h30

Les bureaux ont été systématiquement désinfectés après chaque entretien En raison de la Covid-19, le Syndicat a décidé de mettre en place des rendez-vous sur des créneaux d'une heure par mesure de sécurité et pour respecter les mesures sanitaires.

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 初門の人

032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

L'équipe du service social répond à une multitude de demandes et s'adapte à la particularité de chaque situation :

- Ouverture et maintien des droits : CAF, Sécurité sociale, retraite, MDPH, Allocation personnalisé d'autonomie
- Insertion socio-professionnelle : création d'entreprise, déclaration du chiffre d'affaire, devis pâle emploi.
- Aide à la scolarisation : Dossier CNED, inscriptions scolaire, médiation école/famille.
- Aide aux démarches administratives : Agence nationales des titres sécurisés, acte de la vie quotidienne, écrivain public.
- Accès au logement : Dossier demande de logement social, DALO, CSE.
- Acquittement des dettes : demande d'échelonnement, contact avec les services des

B. Bilan social des aires gérées par MANEC

ont dû être adaptés aux différentes périodes liées à la crise sanitaire. Pour cette année 2020, le suivi et l'accompagnement des résidents sur les aires d'accueil

contre la propagation du virus. d'accompagnement social afin de répondre au mieux aux besoins des voyageurs dans le but COVID-19» revient sur les actions exceptionnelles mises en place par le service Le chapitre 6 du présent rapport d'activité intitulé « Le SMAGV-MANEO face à l'épidémie de principal de favoriser l'accès aux dispositifs d'aides sociales et de contribuer à la lutte

aux équipements numériques et au réseau internét, et, d'autre part, des difficultés de A ce sujet, il est important de relever que la crise sanitaire et le confinement ont mis en exergue prestations, constituant une source d'exclusion sociale. compréhension et d'usage de l'outil numérique ou des technologies de l'information et de la une importante fracture numérique chez les voyageurs. D'une part, on note des difficultés d'accès communication (TIC). Ces inégalités incarnent un réel frein dans l'accès aux droits et aux

Par ailleurs, les services publics des territoires ont fonctionné pour la majorité en télétravail Ceux-ci étant moins accessibles, MANEO a dû jouer un rôle d'interface durant la pandémie de

Les 6 Aires d'accueil situées sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération du

ire de Fonsorbes

Les familles qui résident sur l'aire de Fonsorbes recherchent la tranquillité et restent autonomes induisant un climat apaisé dans l'ensemble.

En fin d'année une famille élargie occupait la majorité de l'aire

locale), les démarches administratives en lien avec la CAF (ouverture de droit au forfait logement, Les démarches sont en lien avec les domaines de la vie quotidienne, à savoir : le volet de la santé L'accompagnement concerne principalement trois familles, dont deux en situation de précarité deux familles aux restos du cœur, aide financière au paiement de l'emplacement, bons solidaires) RSA, déclaration trimestrielle), ainsi que les démarches relatives à la précarité (inscription de remboursement trésor public), la mobilité (carte grise véhicule, permis de conduire/aide mission (renouvellement CSS, demandes MDPH, carte vitale), le volet juridique (échelonnement amende,

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

administratif a été maintenu pour l'accompagner dans ce projet (aide à la constitution du dossier HLM, lien avec la MDS pour les démarches FSL).

aides d'Etat aux entreprises. En lien avec la mairie, la famille a également été orientée vers l'épicerie sociale de Fonsorbes. Par ailleurs, durant le confinement, un résident a sollicité le service de MANEO concernant les

s'est mise en lien avec les MDS de l'Isle Jourdain et de Frouzins, le CCAS de la commune ainsi Selon les situations et les besoins repérés, la travailleuse sociale développe le partenariat. Elle qu'une hénévole des Restos du cœur de Fonsorbes. Enfin, une rencontre a été organisée avec le

Il s'agit d'une aire disposant d'une grande capacité d'accueil. La majorité de résidents sont installés depuis plusieurs années, et d'autres familles sont de passage (stationnement de quelques semaines à quelques mois)

Actuellement, tous les ménages rencontrent la travailleuse sociale, chaque semaine ou ponctuellement, selon leurs besoins.

démarches d'insertion très diverses, tout en privilégiant le lien avec les organismes et associations Ce qui guide l'intervention de la référente sociale est le fait d'être un soutien au plus près pour des l'insertion sur le territoire. locales. L'objectif est d'aider à « sortir de l'environnement de l'aire d'accueil » et de favoriser

scolarité, la formation, l'aide sociale, le logement. Avec le concours de la Mission locale, du CCAS des référents « enfants du voyage » du rectorat, etc... Tout au long de l'année, des thématiques différentes ont été abordées avec les résidents : la

handicapées. Cela amène la référente sociale à accompagner à l'ouverture de droits et à des dépendantes au sein du cercle familial et peu ont recours à des placements en Institutions. aménagements pour les personnes concernées, ainsi que pour les aidants familiaux (AAH, APA La majorité des groupes familiaux présents comprennent une ou des personnes âgées, et/ou Des liens ont été fait avec la Caisse de retraite, le Conseil Départemental, la MDPH pour trouver Majoration pour tierce personne...). Beaucoup de familles du voyage s'occupent des personnes

Ces familles, au vu de ces difficultés de santé et de la crise sanitaire, sont majoritairement en du soutien financier et faire reconnaître le statut d'aidant.

demande de solutions d'ancrage, du type logement social, terrain familial ou habitat adapté

Afin d'affiner son intervention avec les familles, la travailleuse sociale a rencontré en 2020 la

Maison des Solidarités de Muret ainsi que le Centre Médico Psychologique

Aire de Plaisance du Touch / Frouzins :

familiaux, plus appropriés à leur mode de vie. ancrés sur la commune de Plaisance-du- Touch et souhaitent pouvoir vivre sur des terrains L'aire d'accueil est occupée tout au long de l'année par des membres d'une même famille. Ils sont

ménages présents sont majoritairement en situation de précarité et bénéficient des minimas prestations familiales, handicap, scolarité, insertion professionnelle, administratif...]. Les L'accompagnement social y est très régulier et relève d'un ensemble de domaine (santé, retraite,

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 川門の人

sociaux. Ces situations entraînent des difficultés financières et nofaminazzanazaszanzhazaszanzan_118885-DE

s'acquitter des droits d'usage, de nombreuses dettes sont à déplorer sur l'aire.

Certains hommes out une activité professionnelle en micro entreprise dans le domaine de l'espace vert et du rempaillage, mais l'année 2020 a été compliquée pour leurs activités

par les transports en commun. Cela peut être un obstacle dans l'insertion socioprofessionnelle des femmes (qui n'ont pas souvent le permis de conduire) ou encore dans l'assiduité scolaire de L'aire est éloignée des services de droits communs présents sur le territoire et n'est pas desservie

familles a eu lieu en juin 2020. l'année scolaire 2019-2020 a été très impactée par la Covid-19, et une forte déscolarisation sur Les enfants sont inscrits à l'école élémentaire de la commune de Plaisance-du-touch. Cependant enseignante itinérante, le conseiller départemental EFIV, le service social de MANEO et les aire a été constatée par crainte de la contamination. Une rencontre avec le Directeur de l'école,

de Muret, notamment dans le cadre du dispositif de la Garantie Jeune Les jeunes âgés de 16 à 20 ans présents sur l'aire sont majoritairement inscrits à la Mission Locale

Mission Locale de Muret. avec le CCAS de Plaisance-du-touch, la Maisons des solidarités de Plaisance-du-touch ou encore la Le travail partenarial est important sur le territoire, notamment dans le cadre de la domiciliation

Alre de Saint Lys:

aire avec peu d'emplacements, dans un environnement relativement agréable. Ce sont les mêmes familles qui y résident depuis plusieurs années. Le climat de l'aire d'accueil de la commune de Saint-Lys est très convivial et familial. Il s'agit d'une

la Maison d'arrêt et l'avocat l'incarcération d'un membre de la famille. Cela a impliqué un travail en partenariat avec le SPIP, l'accompagnement a été concentré autour d'une personne dans le cadre de démarches liées à Les résidents sollicitent peu le service social car ils sont autonomes pour une majorité. Toutefois

Alre de Soysses:

à leur commune de résidence et beaucoup sont domiciliés au CCAS. façon sédentaire. La majorité des résidents sont en demande de terrain familial. Ils sont attachés Depuis sa création, l'aire d'accueil de Seysses est occupée par les mêmes familles installées de

est calme. La totalité des familles est accompagnée par la travailleuse sociale régulièrement Quelques tensions sont apparues en avril amenant une famille à quitter l'aire. Depuis, l'ambiance

notamment sur le plan professionnel (accompagnement d'un auto-entrepreneur dans le cadre lien ave*c* la mission locale de Seysses ainsi qu'un autre pour une demande de permis de conduire). d'une aide financière liée à la crise sanitaire, déclaration d'impôt, accompagnement d'un jeune en les ménages de l'aire sont très variées et concernent tous les aspects de la vie quotidienne, On constate beaucoup de demandes à l'issue du second confinément. Les démarches en lien avec

mise en place en lien avec l'instituteur Concernant la scolarité, une aide aux devoirs numérique pour un enfant présent sur l'aire a été

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

56

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

APL, déclaration trimestrielle, transfert dossier CAF) Par ailleurs, des démarches sont effectuées autour des ressources : en hen enceré des parques par la traisson place d'échéancier, demande d'annulation et majoration), en lien avec la CAF (renseignements (demande d'aide financière extra-légale pour une famille, demande d'échelonnement, mise en

CPAM (pension d'invalidité, allocation supplémentaire d'invalidité, CSS, demande carte vitale, Seysses, la MDS de Frouzins, la Mission Locale de Muret, la CPAM, la CAF, l'URSSAF. demandes MDPH). Dans ce cadre, la travailleuse sociale est régulièrement en lien avec le CCAS de Enfin, le volet de la santé est également traité : préadmission liée à une hospitalisation, démarches

Aire de Portet sur Garonne :

Suite à d'importantes dégradations de l'aire d'accueil de Portet sur Garonne, l'aire est fermée depuis le mois d'avril 2018.

durant toute l'année 2020 La réhabilitation de l'aire nécessitant un important investissement, l'aire est restée inoccupée

L'Aire d'accueil située sur le Territoire de la Communauté de Communes des Hauts

Aire de Grenade

mois de septembre à juin. Elle reste très attachée à la commune. L'aire d'accueil de Grenade est historiquement occupée par une grande famille, qui y réside

collaboration avec le CCAS, le Conseil Départemental et les professionnels de l'EHPAD Le patriarche de la famille a obtenu une place en EHPAD, ce qui a entraîné un travail en

Les résidents sont majoritairement domiciliés au CCAS de Grenade et les liens avec les services de commun (RSA, CMU-C) et aux démarches en lien avec des activités en micro entreprise. d'accompagnement social pour des démarches socio-administratives relatives à l'accès au droit Les familles sont relativement autonomes, mais sollicitent ponctuellement le service

la commune sont établis depuis de nombreuses années.

par précaution sanitaire, mais les enfants sont toujours en demande. suite à l'épidémie de la covid~19. Les activités culturelles n'ont pas pu être proposées sur l'aire Les enfants étaient inscrits à l'école élémentaire, mais il y a eu une forte déscolarisation dès février

entraîné des tensions et renforcé la volonté d'avoir un "chez eux" à leur retour en septembre, d'autres familles s'étaient installées sur l'aire. Cette situation a sont parties travailler dans d'autres départements sur la période estivale comme chaque année et Les ménages sont toujours en forte demande de terrains famíliaux. A titre d'exemple, les familles

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 竹門の

Les 4 Aires d'accueil situées sur le Territoire de la Communautés ន័ព្ទវិញនៃសមានឧត្តរដែលនៃនៃងារ, រទេពទ-១៩

Aire de Castanet-Auxeville

revient souvent comme motif de départ jugé par les voyageurs comme « trop élevé » au vu du qui s'installent un court moment. Aucune famille n'est restée plus de 2 mois en 2020. L'aire peut grand groupe de familles connues et régulièrement accompagnées par MANEO, de ménages qui confort et des infrastructures. être totalement inoccupée pendant plusieurs semaines et être ensuite pleine. Le tarif de l'aire occupent l'aire chaque année pendant quelques semaines ou encore de plusieurs petits groupes La fréquentation et la dynamique liées au service social demeurent variables. Il peut s'agir d'un

ce qui explique qu'un nombre important de courriers soit reçu dans la boîte aux lettres attribuée sollicitent aussi régulièrement les services de proximité, et particulièrement la MDS de Castanet MANEO pour s'appuyer sur le matériel informatique. Les familles habituées du SICOVAL création de devis pour les auto-entrepreneurs se rendant directement au bureau d'accueil de santé (renouvellement de droits CPAM, suivis MDPH), l'accès et le maintien aux droits CAF et la plupart ont été peu en demande d'accompagnement. Les démarches effectuées ont concerné la De manière générale, hormis les familles qui gravitent dans le secteur et qui ont occupé l'aire, la Concernant la domiciliation des voyageurs, elle est exceptionnellement effectuée par la commune, à l'aire en dépit d'une solution.

et domiciliés sur la commune, ils sollicitent aussi le CCAS et la MDS ou font appel à Globalement, les résidents sont en lien et s'entraident pour des démarches. La plupart étant ancrés depuis plusieurs années, les autres voyageurs s'installent habituellement plusieurs mois L'aire d'Escalquens reste fréquentée par les mêmes familles dont une partie est sédentarisée l'accompagnatrice sociale occasionnellement pour des demandes spécifiques.

Des démarches et aides ont été effectuées en lien avec la santé (CSS, veille auprès d'une personne ia continuité pédagogique de l'école. Un travail en lien avec l'école et l'enseignante itinérante a été Peu d'enfants ont résidé sur l'aire et le confinement a marqué la fracture avec la scolarité malgré vulnérable, création compte Ameli, pension d'invalidité), le droit commun (droits CAF, mené auprès de deux enfants en phobie scolaire mais les familles ont ensuite quitté l'aire sans renouvellement carte d'identité) et auprès d'une famille concernant son entrée dans un logement aboutir à un retour à l'école de secteur.

s'avère plus avantageux pour le budget des familles et justifie un taux d'occupation à 100% toute Il s'agit de la seule aire sur le territoire du SICOVAL dont le tarif applicable est forfaitaire. Cela l'année. Une partie des ménages est sédentarisée et reste en attente de terrains familiaux.

Une autre partie des résidents s'installe généralement quelques mois sur l'aire et revient chaque d'un groupe. Les résidents sédentaires sont, eux, plutôt autonomes dans leurs démarches année, L'accompagnatrice sociale a été moyennement sollicitée la première moitié de l'année dont pendant le confinement, puis régulièrement, sur l'aire et au bureau d'accueil après l'arrivée

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Reçu en préfecture le 23/07/2021 voyé en préfecture le 23/07/2021 MHOL

Un lien a également été maintenu avec les services de proximité comme le CCAS, MDS ou les continuité pédagogique (distribution des cours envoyés par les écoles à MANEO aux enfauts) l'accompagnatrice sociale et les écoles, notamment pendant le premier confinement avec une Les enfants sont scolarisés dans les établissements de proximité. Lip பலு ஆண்ணு அரும் அரும்கார் பாங்க ம associations caritatives.

domiciliation, l'aide alimentaire, l'insertion socio-professionnelle (création CV, orientation vers Ainsi, par ce travail en réseau, de nombreuses démarches ont été liées à la scolarité, à la associations d'LA.E, création d'entreprise), ou encore la santé et le droit commun (CAF, retraite)

Aire de Ramonville :

temps, il y a régulièrement du mouvement certains ménages restant une saison, les autres Une petite partie des résidents est sédentarisée depuis plusieurs années sur l'aire. Le reste du quelques jours. La sédentarisation d'une partie des résidents donne lieu à une solidarité entre eux y compris avec les nouveaux arrivants compte tenu de la précarité de certains.

Peu d'enfants étaient présents sur l'aire en 2020, seule une adolescente est scolarisée via le CNED échelonnements de dettes, CSS, MDPH, lien MDS) ou encore la recherche de logement intervention de l'équipe Prévention Jeunesse de Ramonville), le droit commun, la santé (CAF La plupart des démarches auprès des ménages ont concerné l'emploi (CESU, lien Mission Locale cependant le lien à la scolarité a été difficile pour les familles arrivées en fin d'année.

le dernier trimestre quant à la précarité financière. L'accompagnatrice sociale poursuit son travai en lien avec le gestionnaire, la direction de MANEO et les services de proximité afin La relation de confiance avec certaines familles a été longue à instaurer et des tensions ont marqué d'accompagner au mieux les familles dans le respect de leur rythme et dignité. Les résidents « habituels » de l'aire se rendent occasionnellement au bureau d'accueil

<u>Gascorne Toulou saine</u> L'Aire d'acqueil située sur le Territoire de la Communauté de Communes de la

tire de l'Isle jourdain

en lien avec la MDPH. Commerces. Par ailleurs, deux familles ont été aidées en ce qui concerne le domaine du handicap cadre de trois créations d'auto-entreprises en lien avec la Chambre des Métiers et la Chambre des droit RSA) et en lien avec la scolarité (CNED, SEGPA...). Un accompagnement a été réalisé dans le administratives (dossier CSS, amendes, attestation de résidence), d'accès aux droits (ouverture Durant l'année 2020, les sollicitations concernaient principalement démarches

Le paiement des droits d'usage de l'aire a été honoré par plusieurs familles qui souhaitaient régle:

par les partenaires du territoire. Suite à une rencontre partenariale ainsi qu'une collaboration Communauté de Communes qui se déroule une fois par mois. Grâce à cela, le Syndicat est repéré S'agissant du réseau partenarial, les services de MANEO sont conviés au comité de pilotage de la avec la MDS de l'Isle-Jourdain, un co-accompagnement est fait autour de deux familles.

aires, ce qui permet de dénouer certaines situations. Une rencontre a donc été effectuée MANEO puisque les particularités du Syndicat sont "l'aller-vers" et l'intervention directe sur les Une conseillère de la Mission Locale exprime un fort besoin de travailler en collaboration avec

Affiché! Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 野門のなる

Enfin, afin de favoriser le lien des familles et évoquer les situati<mark>ens; œnécompagnementement, risbis-de</mark>

Solidarités, des bailleurs sociaux, ainsi que du centre social présence de services de la mairie, de la police municipale, de la gendarmerie, de la Maison des territoire, la travailleuse référente de l'aire se rend une fois par mois aux cellules de veille, en

Lauragais Sorézois L'Aire d'accueil située sur le Territoire de la Communauté de Communes Revel

Aire de Revel :

interventions de la direction. Certaines familles connaissent une situation financière précaire et L'année a été marquée par les tensions liées au paiement de l'aire qui ont nécessité plusieurs revendiquent de façon collective leurs difficultés.

semblent avoir de bonnes relations. On remarque une autonomie dans les démarches et un lien Presque tous les résidents sont sédentaires et ancrés sur le territoire depuis plusieurs années et référente sociale ce qui permet d'octroyer du temps pour une ouverture culturelle des résidents déjà créé avec les services de proximité. L'accompagnement est alors plus occasionnel avec la [malgré les annulations d'activités au vu de la crise sanitaire].

déclarations auto-entrepreneurs URSSAF) encore l'insertion socioprofessionnelle (lien avec des organismes de proximité pour les CER / RSA santé (CSS, CAF, déclarations de naissances, lien MDS, CCAS et Maison de la Justice et du Droit) ou De façon générale, les démarches ont concerné l'accès et le maintien des droits communs et la

en classe a été très cyclique. La relation de confiance est instaurée et permet d'aborder plus sereinement cette thématique pour laquelle un travail de médiation avec les services scolaires a marqué une rupture forte avec l'école et une grande méfiance de la plupart des familles, le retour services scolaires durant le confinement). Le COVID qui a également touché les résidents, a certains enfants (dossier MDPH, rencontre de l'animatrice du CLAS au centre social, liens avec les Concernant l'école, des démarches ont été initiées pour une scolarité adaptée aux rythmes de

Portes d'Arlège Pyrénées Les 3 Aires d'accueil situées sur le Territoire de la Communauté de Communes des

au plus près dans le cadre de démarches d'insertion très diverses, tout en soutenant le lien avec l'environnement de l'aire d'accueil et l'insertion sur le territoire. les organismes et associations locales. Ceci afin de favoriser la démarche de sortir de Ce qui guide l'intervention de la travailleuse sociále auprès des familles est le fait d'être un soutien

L'aire est composée de familles présentes depuis plusieurs années

mois, les demandes sont devenues régulières. Les premiers temps, ces dernières ont peu sollicité la nouvelle travailleuse sociale. Puis, au fil des

handicap, l'emploi... Des liens ont été faits avec le Centre Local, la référente des enfants du voyage de l'Académie, le Secours Catholique, les médecins généralistes... Différentes thématiques ont été abordées au cours de l'année : l'aide sociale, la scolarité, le

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Ropu en préfecture le 23/07/2021

Emploi et l'association Accor qui accompagne les bénéficiaires du RSA. Les démarches liées à l'emploi ont été les plus nombreuses, en lien a LD: (03-2000) 3624-2021(1726-26272021_118818-DE

présence de la travailleuse sociale afin d'évaluer la situation d'une dame et de proposer des difficultés de santé. Un ergothérapeute de la MDPH est par exemple intervenu au sein de l'aire, en La question du handicap est également importante car plusieurs résidents connaissent des

percevant le RSA. Ce qui a permis à 5 ménages d'augmenter leurs revenus mensuels Par ailleurs, la référente sociale a constaté un non recours à certains droits pour les familles

Les voyageurs présents, originaires de l'Ariège, sont en demande de terrains familiaux afin de vivre dans un cadre plus adapté à leur mode de vie et à leur besoin d'ancrage.

La référente sociale a rencontré l'équipe du Centre Social, ainsi que du CCAS et a fait des demandes de rencontres à la Mission Locale et au Centre Local.

culturels seront mis en place en direction des enfants et jeunes. Lorsque la situation sanitaire le permettra, des projets de sorties en lien avec des partenaires

élargi et de quelques familles qui s'installent ponctuellement Peu de mouvements sont constatés au sein de l'aire de Saverdun. Il s'agit d'un groupe familial

Durant le premier confinement, les familles ont pu bénéficier de différents soutiens financiers et alimentaires par les Restos du Cœur, le Centre local ainsi que par le CCAS de Saverdun

avec ces mêmes partenaires afin qu'elles soient priorisées. La travailleuse sociale a accompagné deux familles pour des demandes de logement social en lien

et auprès de la CAF, liens avec l'école, .. Diverses démarches ont ponctué l'année : création d'entreprises, démarches en lien avec la justice

Plusieurs enfants sont présents sur l'aire. Il serait intéressant, lorsque la situation sanitaire le familles en dehors de l'aire d'accueil. permettra, d'envisager des sorties culturelles sur le territoire afin de favoriser le lien social des

La référente sociale a dû annuler les dates de rencontres du CCAS et du Centre Local lors du confinement de novembre, mais envisage de solliciter à nouveau ces partenaires

Aire do Mazères

L'aire de Mazères a été fréquentée de manière régulière par un groupe familial, et plusieurs mois

local et la DDCSPP afin qu'elles soient priorisées. Deux ménages ont été accompagnés dans des demandes de logèment social, en lien avec le Centre

ont ainsi augmenté leurs revenus. La travailleuse sociale a constaté le non recours à des droits liés au RSA pour deux familles, qui

telles qu'une demande de RSA, de Complémentaire Santé ou de déclaration de revenus. Un ménage a été accompagné dans différentes démarches, non entreprises depuis des années,

ces situations. Elle envisage de les rencontrer afin d'affiner le travail de partenariat CCAS, déclarations de RSA, orientation vers le Centre local pour des aides financières. Différents suivis ont également pu être effectués ; orientation pour une domiciliation au sein du La référente sociale a travaillé en lien avec le CCAS de Mazères ainsi que le Centre Local autour de

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID : 052-20/07/2021-118BIS-DE

II. EDUCATION ET ACCES A LA CULTURE A DESTINATION DES ENFANTS DU VOYAGE

A. Soutien à la scolarisation :

Depuis plusieurs années, la scolarisation de tous les enfants issus de la communauté de gens du voyage est un des objectifs majeurs du Syndicat Mixte MANEO.

Persuadée de son importance dans le processus d'insertion, l'équipe sociale œuvre de plusieurs manières :

- A l'arrivée de chaque famille sur une aire d'accueil, le service d'accompagnement social propose son aide afin de faciliter les démarches administratives d'inscription scolaire en mairie. Pour réduire le temps d'attente, des attestations de résidence sur les aires d'accueil sont établies justifiant du lien avec la commune et donc l'école de secteur.
- En fin d'année scolaire, une aide à l'inscription au cours CNED est proposée aux familles. Les conditions d'éligibilité à ce dispositif sont définies au préalable en partenariat avec l'Académie de Toulouse. Il arrive parfois, dans le cadre de cette collaboration, que l'Académie sollicite notre connaissance des familles.
- Des rencontres trimestrielles avec Mr RAFFARA, chargé de mission gens du voyage auprès de l'Académie de Toulouse, sont organisées dans l'objectif de vérifier l'inscription et le bon déroulement scolaire de chaque enfant résidant sur une aire d'accueil.
- Une entrevue a eu lieu au siège de MANEO avec la coordinatrice des enseignants itinérantes et les enseignantes. Cet échange a permis de présenter les missions respectives des deux services et de discuter sur l'importance d'un travail en collaboration.
- Une réunion a également eu lieu en juin 2026 sur l'aire de Plaisance du Touch/Frouzins avec la famille et en présence de M. RAFFARA, Mme PINSON enseignante titnérante, le Directeur de l'école élémentaire ainsi que l'agent social de MANEO. Elle avait pour but d'échanger autour de la scolarité en temps de COVID et de préparer la rentrée de septembre.
- Des rencontres avec l'enseignante itinérante sur le SICOVAL et les familles résidant à Escalquens et Labège ont également été programmées sur les aires. Cela a permis de rassurer certaines familles quant au soutien apporté lors d'une nouvelle arrivée à l'école, mais a aussi provoquer l'inquiétude d'autres parants qui ont quitté l'aire sans aboutir sur une inscription à l'école.
- Le constat de manance des familles envers le système académique amène l'équipe sociale à faire évoluer les représentations des établissements scolaires et principalement celles concernant le collège. Le service de MANEO a une mission de prévention quant à l'importance de la scolarité. Cela peut se traduire par la visite d'établissements avec les familles en amont d'une scolarisation.
- Les élèves rencontrant des difficultés dans leur scolarité (CNED ou en établissement) peuvent être ortentés vers des dispositifs de CLAS, classe passerelle et soution scolaire.
- L'équipe sociale assure la fonction de tiers entre les établissements scolaires et les familles qui y sont accueillies. Les directeurs d'établissements, le corps enseignant peuvent solliciter un des agents afin de garantir une meilleure communication et médiation. Cette intervention peut également avoir lieu à la demande de la famille;

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Regu en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Ouverture culturelle:

L'objectif d'ouverture culturelle existe depuis la genèse du service social de MANEO. L'accès à la culture et aux activités Indiques permettent de :

- Passer un moment convivial,
- Créer du lien avec les acteurs territoriaux (tel que la MJC de Castanet-Tolosan...)
- Créer du lien avec et entre les voyageurs (discussion, partage de savoir, etc...
- Découvrir des lieux culturels (MJC, parc, cinéma...),
- Instaurer une dynamique d'insertion (valorisation, estime de soi, investissement parental)
- Valoriser l'ouverture au monde et à « l'autre » (savoir-être, le « vivre ensemble »).

Comme on le sait, cette année particulière a principalement impactée le secteur de la culture.

Temps Libre Prévention Jeunesse

Afin de maintenir et de faire émerger les projets culturels, une subvention pour le T.L.P.J a été renouvelée auprès du Conseil Départemental pour la période 23019-2020 et un montant de 1 500€. Malgré le COVID, l'équipe sociale continue de "bricoler" pour continuer à proposer des activités culturelles qui font partie intégrante du service et de son histoire.

Culture du Cœur



MANEO est toujours adhérant à l'association Culture du Cœur qui relais des outils pour maintenir à minima l'ouverture culturelle auprès des familles via le numérique ou par téléphone (gazettes hebdomadaires, kits d'activités manuelles, contes lus 2 fois par semaine). Ces tentatives de liens ont cependant peu porté leurs fruits au vu de la fracture numérique des familles et de leur difficulté à s'investir dans des sorties culturelles « à distance ». Ces dernières ont été réticentes aux sorties extérieures proposées par Culture du Cœur durant l'été. Pour favoriser l'accès à la culture et au vu des problématiques rencontrées par le public, une réunion avec l'association et d'autres structures a permis de faire émerger de nouvelles idées et pratiques.

Ludothèque et jeux de société

Une rencontre avec la ludothèque d'Escalquens a eu lieu durant l'été pour établir un premier lien et proposer des accompagnements auprès des familles sur place. Le site a ensuite fermé ses portes après le mois d'octobre mais les familles initialement intéressées sont toujours en demande de cette ouverture culturelle. Les nombreux lieux de culture étant fermés au public, le service social a tenté de trouver des alternatives via l'achat de jeux de société pour petits et grands afin de mener des activités



auprès des familles sur les aires et de faire un premier lien avec les ludothèques. Le rapport avec les centres sociaux et autres lieux culturels concernant la programmation des activités a été maintenu dans la mesure du possible.

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 101

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Activités manuelles et culturelles sur les aires



vacances de Toussaint ont été annulées suite à l'annonce du Des activités et sorties initialement prévues sur les aires aux sociales distribuent des coloriages pour les enfants. second confinement. Occasionnellement les accompagnatrices

des familles disent avoir apprécié le geste de MANEO par les référentes sociales et les gestionnaires de chaque aire aires gérées par le Syndicat Mixte. Des chocolats ont été distribués important pour l'équipe sociale de clôturer cette année 2020 avec pendant les fêtes de Noél aux enfants et adolescents, La plupart une pensée particulière pour les enfants résidant sur toutes les Compte tenu de la rupture liée à l'accès à la culture, il était

III. RESEAU PARTENARIAL ET DEVELOPPEMENT DE L'ACCES AU NUMERIQUE POUI LES VOYAGEURS

Partenariats thematique

et organismes régulièrement sollicités. l'accompagnement des familles. Des liens privilégiés sont également tissés avec les associations $\mathcal V$ équipe cherche à actualiser et à développer ses connaissances dans les domaines essentiels à

d'intervention. Pour cause de crise sanitaire, elles n'ont pas pu être aussi nombreuses que Pour cela, des rencontres sont organisées avec les partenaires des différents territoires

participer aux évènements concernant celles-ci afin de centraliser les informations : Chaque travailleuse sociale est référente de plusieurs thématiques, et se rend disponible pour

Insertion Professionnelle:

Pareillement avec la Mission Locale de l'Isle-Jourdain. jeunes du territoire du Muretain y sont accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes. En 2020, les travailleuses sociales ont rencontré la Mission Locale de Muret car de nombreux

mobilité les personnes du territoire de l'Ariège. Dans le même objectif, une travailleuse sociale a Une convention de partenariat a été signée avec l'association WIIMOOV qui accompagne vers la rencontré l'auto-école sociale "Etre Mobile c'est permis" située à Toulouse.

la commune de Ramonville St-Agne. territoire, une rencontre téléphonique a également eu lieu avec l'équipe Prévention Jeunesse de De plus, une visioconférence a été organisée avec l'équipe du service Emploi du SICOVAL. Sur ce

pour objectif : « la promotion et le développement d'actions et d'expériences locales ; fondées sur Enfin, une rencontre a été organisée avec l'association 3PA "Penser, Parler, Partager, Agir" qui a l'échange de savoirs, sur l'éducation populaire et sur des pratiques respectueuses de

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

64

Requien préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

la transition écologique, comme par exemple la découverte des métiers verts, le dispositif de remobilisation pour les décrocheurs scolaires ou les chantiers d'insertion.

Santé/Handicap

effectivement un constat de non recours au soin pour des voyageurs ayant ce type de pathologie accueille les personnes souffrant de troubles psychiatriques sur le territoire du Muretain. Il existe Plusieurs personnes de l'équipe ont rencontré le Centre Médico Psychologique de Muret, qui

Prestations sociales

Le service d'accompagnement social travaille de manière privilégiée avec les CCAS et Maisons des d'orienter au mieux vers ces services, des rencontres sont organisées régulièrement. Solidarités de ses territoires d'intervention. Afin de pouvoir affiner le travail en partenariat et

Jourdain, ou encore le Centre Social et CCAS de Revel. Ainsi, en 2020, l'équipe a pris attache avec les CCAS de Pamiers, les MDS de Muret, de L'Isle

et ainsi faciliter la résolution de situations problématiques (ruptures de droits, trop perçus...). partenariat a été rédigée avec la CAF 31. Elle a pour but de bénéficier d'interlocuteurs privilégiés Au vu du temps important que l'équipe dédie aux démarches CAF des familles, une convention de

Les autres thèmes en référence sont la scolarité, l'accès à la culture, le numérique et l'Habitat

Médiation numérique

situation d'Illettrisme, ce qu'on appelle plus récemment, « l'illectronisme » (illettrisme face au Comme exposé précédemment, une grande partie de la communauté des voyageurs est en pour la plupart ont fonctionné en télétravail pendant les confinements. révélé l'importance de se rendre dans les services de proximité pour effectuer les démarches, qui numérique). Les demandes effectuées par téléphone avec les accompagnatrices sociales ont

commune pour réinventer et adapter les pratiques à travers l'accompagnement social territoire se sont interrogés et ont sollicité le service social de MANEO quant à une réflexion De ces difficultés rencontrées face à la dématérialisation des démarches, plusieurs acteurs du

➤ Réseau acteurs médiation numérique

régulièrement à des réunions et groupes de travail pour mettre en place un maillage territorial et un cadre pour les accompagnateurs au numérique sur le territoire du SICOVAL Ainsi, depuis le mois de juillet, les référentes de la thématique numérique à MANEO participent

ressources ou la formation Ces groupes s'axent autour de la communication, l'articulation et l'interconnaissance, les

Culture du cœur

les problématiques propres à la dématérialisation des activités culturelles. et le réseau de cette dernière se sont réunis à distance pour réadapter leurs pratiques et relever Afin de maintenir l'accès à la culture auprès des voyageurs, MANEO, l'association Culture du Cœur

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 明神白人

➤ Questionnement de l'équipe : Dispositif médiateur numérique | D: 032-200023620-20210770-20072021_118Bis-DE

le public davantage acteur dans ses démarches. dans son nouveau projet social (2021-2024) en tant que « médiateur numérique » afin de rendre Face à ces nouveaux enjeux dans l'accompagnement social, le service social mène une réflexion

Ce statut de médiateur numérique s'inscrit dans le voiet inclusion numérique du plan de relance

Il permet notamment la formation de conseillers numériques pour :

- Soutenir les personnes dans leurs usages quotidiens du numérique,
- . Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages
- Et rendre autonomes pour savoir utiliser seul le numérique.

Partenaires du numérique

numérique ont permis d'instaurer des liens et rencontres avec l'animatrice d'Emmaüs Connect et le Président de Collin (Collectif pour l'inclusion numérique). Les rencontres avec les autres professionnels dans le cadre des réunions autour de la médiation

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 村下 日から

23639-202-9739-2837-021_1188IS-DE

CHAPITRE 5

Le SMAGY-MANEO face à l'épidémie de COVID-19

DECONFINEMENT L GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DURANT LES PERIODES DE CONFINEMENT ET DE

confinement, par le maintien d'un service d'adaptabilité tant durant la 1ère période de public d'accueii minimum sur les aires pandémie du virus de Covid 19, le Syndicat Dans le cadre de la gestion de crise liée à la de l'activité de ses services. d'accompagnement et d'une reprise rapide permanentes, que lors du déconfinement via Mixte MANEO a souhaité faire preuve mise en place de mesures



Par la suite, les services se sont adaptés aux besoins.

<u>lere période de confinement et de déconfinement</u>

l'épidémie llée à un virus que le monde découvrait à peine : le coronavirus SRAS-CoV-2 Du 17 mars au 10 mai 2020, la France entière a été confinée pour limiter les conséquences de

au public, tout en maintenant un présentiel : Durant cette première période de confinement, le Syndicat a été contraint de fermer ses bureaux

- Tous les agents demeuraient joignables sur leurs téléphones professionnels et par mail Le télétravail était assuré pour les services administratif et socia
- des aires dans le respect des règles de protocole sanitaire, - Les agents gestionnaires restaient mobilisés sur le terrain pour assurer le fonctionnement
- pour joindre les services, rappelait les numéros utiles et mettait à jour le lien vers le site du gouvernement compilant les mesures nationales. Le site internet de MANEO, dans sa rubrique « Actualités », tenait informé des modalités

Service technique :

aire d'accueil des gens du voyage afin de parer aux urgences (disjonctions, fuites d'eau ou réseaux d'eaux usées bouchés…), 'désinfecter les locaux sanitaires et containers ou plus généralement Jusqu'au déconfinement, les gestionnaires ont effectué deux passages hebdomadaires sur chaque vérifier l'état de fonctionnement du site.

Le travail d'entretien courant a repris son activité normale dès le 11 mai jusqu'à la fin de l'année fournissaient aux résidents dès que nécessaire des attestations de déplacement dérogatoire. Les astreintes téléphoniques quotidiennes du soir et du week-end étaient maintenues et les agents

2) Service d'accompagnement social :

Pour tout le temps du confinement, le service d'accompagnement social a fonctionné en télétravail.

Le lien avec les familles a été maintenu par l'équipe avec une permanence téléphonique accessible aux résidents afin de répondre à toutes les demandes. Pour cela, les familles disposaient des numéros de portable professionnels des référentes sociales des afres.

Malgré la difficulté de ne pas pouvoir être physiquement présent avec les personnes pour certaines démarches, la majorité des situations et des demandes a pu être traitée.

En ce qui concerne les cas urgents, le personnel se déplaçait sur site en respectant les consignes établis par le protocole sanitaire.

Le bureau d'accueil a réouvert au public dès le lundi 11 mai.

Un accueil sur rendez-vous est depuis instauré afin de respecter les conditions sanitaires en vigueur (protocole de nettoyage entre chaque passage, fermeture de la salle d'attente, accueil d'une seule personne dans le bureau etc...), Ce protocole et la mise en place de rendez-vous ont permis de temporiser et prioriser les démarches de voyageurs "urgentes" au vu de la forte sollicitation du bureau d'accueil.

La même semaine, l'équipe s'est de nouveau rendue de façon régulière sur les aires gérées tout en respectant les gestes barrière et en adaptant au mieux ses moyens. Les démarches plus globales ont pu reprendre.

Régie :

Lors du confinement le suivi de l'état des consommations journalières des emplacements a été maintenu à distance par le régisseur principal sachant que durant cette période les consommations et droits de place ont été suspendus pour tous les résidents.

A noter qu'à propos d'une éventuelle gratuité des aires d'accueil durant cet intervalle, aucune consigne n'a été donnée aux structures gestionnaires des sites. Le Ministère a seulement indiqué qu'une tolérance devait être accordée particulièrement en ce qui concerne le paiement de l'eau et de l'électricité.

Si une régularisation devait être établie, elle ne pouvait intervenir qu'après la crise passée. Force est de constater qu'il aurait été très difficile pour les résidents de s'acquitter de l'ensemble des montants accumulés sur plusieurs mois car la plupart ont été privés d'activité professionnelle, donc de ressources.

De nombreuses familles se sont trouvées dans un grand désarroi économique, social ou mora), c'est pourquoi la reprise des paiements des droits d'usage s'est effectuée à compter du 18 mai.

Parallèlement, afin de pallier aux pertes financières liées au manque de recettes, MANEO a effectué des demandes d'aides financières exceptionnelles auprès du Conseil Régional et des différents Conseils Départementaux.

B. 2 sde période de confinement

Suite à la pandémie du virus, une seconde période de confinement a été instaurée sur tout le territoire national du 30 octobre au 15 décembre 2020.

Dans ce contexte de dégradation de la situation sanitaire, la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics a été réaffirmée par l'Etat.

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

0

1) Service technique:

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Aussi, la gestion technique des aires d'acqueil s'est poursuivie. Les agents gestionnaires sont restés mobilisés sur le terrain pour assurer le fonctionnement normal des sites dans le respect des mesures barrières hygiéniques et des règles de protocole sanitaire mises en place spécifiquement

Service d'accompagnement social:

En ce qui concerne l'accompagnement social, les travailleuses sociales ne se sont pas déplacées sur les aires par mesure de sécurité, sauf cas d'urgences (visites effectuées seulement si elles demeuraient strictement indispensables pour des demandes pressantes et nécessitant une évaluation sur place).

Le suivi des dossiers et rendez-vous individuels s'est effectué par téléphone et mél

A tour de rôles durant la semaine, les travailleuses sociales ont assuré l'ouverture du bureau d'accueil et d'orientations. Le bureau est ainsi resté ouvert aux voyageurs sur prises de rendez-vous avec plages horaires, toujours en respectant les « gestes barrières » et la distanciation physique.

Deux agents demeuraient de permanence chaque jour, le service étant organisé la semaine avec 2 jours de télétravail et 3 jours en présentiel.

Régie :

Les tarifs des séjours sont restés applicables, seulement de nombreux résidents se sont plaints de leurs situations précaires et du manque de ressources financières ne leur permettant pas de s'acquitter des montants dûs.

Il a été très difficile pour les gestionnaires de percevoir les droits d'usage (tarifs des fluides ou forfaits) pour certaines aires d'accueil.

IL ACTIONS AUTOUR DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19

A. Collaboration étroite avec les services de la Préfecture pour une gestion de crise

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19, Sous la direction de Mme LENGLET, Sous-Préfète de Muret, et de Mr FABRE, Vice-Président du Conseil Départemental de Haute Garonne, des audio-conférences hebdomadaires dédiées à la communauté des gens du voyage confinés sur des stationnements licites et illicites, ont regroupé les services de nombreux acteurs (Préfecture, Sous-Préfecture, DDCS, DIRECCTE, DDT, le Conseil Départemental, Toulouse Métropole, ETS, AMF, ARS, Rectorat et Syndicat Mixte MANEO).

Ces audio-conférences ont permis d'échanger entre les divers intervenants sur les actions menées auprès des voyageurs, les résultats et les problématiques rencontrés. Le but était d'explorer d'autres directives pour que les périodes de confinement et de déconfinement se passent au mieux d'un point de vue sanitaire et socio-économique.

Ainsi, à la demande de la Sous-Préfecture, MANEO est intervenu concernant les stationnements silicites situés sur les territoires de ses intercommunalités membres.

Les conditions de vie des voyageurs les exposant particulièrement à la promiscuité, le Directeur du Syndicat Mixte a ainsi effectué des missions de médiation pour maintenir le lien, prévenir, du Syndicat Mixte a ainsi effectué des missions de médiation pour maintenir le lien, prévenir,

réguler les tensions et faire respecter les gestes barrières. Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 世門の言

Une présence a été assurée sur 26 stationnements illicites afin de séssiblesses annéaitheires et de vie des 310 familles. Cette démarche a permis de disposer d'une vision globale de ces sites et de repérer ou organiser la prise en charge des cas suspects ou avérés avec l'Agence

Régionale de Santé.

Les voyageurs ont également été sensibilisés et formés à l'application des recommandations gouvernementales relatives au Covid-19 avec diffusion des consignes de façon adaptée et de masques grand public.

confinement aurait pu les éloigner de leurs droits communs. d'informer et créer un lien avec des personnes issues de la communauté pour lesquelles le Le service d'accompagnement social est également intervenu sur certains stationnements afin

Il s'agissait notamment de Portet-sur-Garonne (2 stationnements), Carbonne, Salles-du-Salat sollicitent ponctuellement l'équipe sociale. Plaisance-du-Touch (2 stationnements). Aujourd'hui les familles côtoyées lors de ces rencontres Cassagne, Labarthe-sur-Lèze (2 stationnements), Castelnau d'Estretefonds, Eaune, ou encore

Distribution de masques grand public

En vue du déconfinement prévu le 11 mai, MANEO a souhaité participer à la distribution de masques grand public à destination des voyageurs

par les gestionnaires grâce aux dotations effectuées par les intercommunalités et services de Dans un premier temps, ses services ont effectué un diagnostic des besoins (nombre de résidents Ensuite, cet équipement indispensable a été fourni aux résidents de chacune des aires d'accueil et typologie de la population) pour connaître le nombre de masques nécessaires et adaptés.

Ainsi, MANEO a distribué plus de

- le Département de Haute Garonne. 600 masques lavables et réutilisables aux voyageurs en stationnements illicites sur
- d'accueil permanentes ouvertes et gérées par MANEO sur les 3 départements 300 masques lavables et réutilisables aux familles résidentes sur les 15 aires

Dispositifs d'aide sociale en faveur des voyageurs :

coopération et de veille auprès de l'ensemble des acteurs sociaux du territoire pour lutter contre En sus de ses missions habituelles, le service d'accompagnement social a renforcé son travail de

en place par l'Etat et le Département Aussi, les familles de voyageurs ont pu être assistées dans les démarches d'aides solidaires mises

s'élevait à 150€. denrées de première nécessité, renouvelable une fois, et domiciliées dans le Département. Cette zide à l'achat de Solidaires. Ainsi, l'équipe sociale a pu pré-évaluer prescipteur d'une aide exceptionnelle: les Bons l'éligibilité de familles faisant part de difficultés financières Conseil Départemental de Haute Garonne, comme MANEO a en effet été désigné en mai 2020, par le



Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

70

Requ en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE



d'évaluer leur éligibilité aux chèques d'urgence sociales ont rencontrées toutes les familles alimentaire mis à disposition par l'Etat. volontaires présentes sur les aires d'accueil afin De plus, début juin, les travailleuses

d'attributions ayant été décidés en Commission Spéciale du Syndicat Mixte le 4 juin 2020, Ainsi, Solidaires (et non cumulable) les critères Cette aide a été complémentaire aux Bons

l'Etat comme le Fonds de solidarité (les démarches étant entièrement dématérialisées). Enfin le service social a également facilité l'accès d'auto-entrepreneurs aux aides de certaines familles résidentes ont pu bénéficier chacune de 3 chéquiers pour un montant total d'aide de $157.50\ \epsilon$.

CHIFFRES C.ES

- Plus de 50 familles ont bénéficié des Chèques d'Urgence Allmentaire, Près de 40 familles ont percu les bons solidaires du Conseil Départementai (renouvellement
- Une dizaine d'auto-entrepreneurs ont disposé du Fonds de Solidarité.

2020 a été compliqué pour certaines familles et a fragilisé la scolarité des enfants. Cependant la relation avec des associations de soutien scolaire. Le retour à l'école à la fin de l'année scolaire maintenir la continuité pédagogique par la distribution des cours sur les aires, la mise en Durant le premier confinement MANEO a assuré le lien avec les services scolaires afin de trimestre au vu de la crainte d'une contamination. rentrée 2020-21 s'est effectuée pour la plupart des enfants de façon progressive sur le premier

Le travail de médiation s'est poursuivi avec les intervenants du système scolaire

Report de la fermeture des aires d'accueil

Souvent les grands travaux ont lieu sur la période estivale. annuelle(s) pour permettre l'entretien des équipements et assurer les réparations éventuelles Ordinairement, les aires d'accueil permanentes font l'objet d'une ou plusieurs fermeture(s)

pour permettre aux résidents de rester installés. Cette année, du fait des conséquences liées à la crise sanitaire, aucune aire n'a été fermée

Risquien préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 0.00

#1_1188KS-DE

Chapitre 6

Les interventions collaboratives et interface relative à la communauté des gens du voyage

MEDIATION

fermetures estivales ou à l'occasion de grands passages. Préfectures confrontés à des situations conflictuelles, notamment sur les aires d'accueil, lors des Le Syndicat Mixte est appelé à intervenir à la demande des EPCl, communes, voyageurs ou

du règlement intérieur sur chaque aire et d'apporter des solutions de conciliation en cas L'objectif principal est d'assurer une mission de prévention des conflits, de permettre l'application

A. Aires d'accueil permanentes

loi d'urgence mise en place dès mars 2020 afin de faire face à l'épidémie de Covid 19 actions de médiation sur les aires d'accueil, en raison des tensions dues aux conséquences de la Tout au long de l'année, le Directeur du SMAGY-MANEO ainsi que ses équipes, ont effectué des

En voici quelques exemples :

- Apaisement de climats délétères sur les aires de Frouzins-Plaisance, Castanet Tolosan-Auzeville, Seysses, et Revel
- Conflits envers les gestionnaires à L'Isle Jourdain, Muret, Saverdun,
- Conflits de voisinage avec des entreprises intervenant à l'extérieur pour l'aire d'Auzeville-Castanet Tolosan,
- Conflits de voisinage entre résidents à Seysses,
- Difficultés de remisé en palement sur les aires au forfait et au prépaiement, Lutte contre les branchements illicites à Revel, Auzeville-Castanet.

Grands passages:

1) Les aires de Grand Passage en Haute Garonne

l'ensemble du territoire. adoptées dès le mardi 17 mars 2020, et notamment l'interdiction des déplacements sur Dans le cadre de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, des mesures exceptionnelles ont été

déplacements de la communauté des gens du voyage n'entraient pas dans l'un des cas visés à Certaines exceptions ont été prévues par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020, toutefois les l'article 3. Les voyageurs devaient donc respecter le dispositif de confinement, là où ils se

avait décidé de renoncer à l'organisation des grands passages pour cette gaison estivale. Ceci, du informé le Premier Ministre, par courrier du 27 avril 2020, que le Conseil de Direction des AGP de quelques missions en septembre 2020. 11 mai jusqu'à la fin du mois d'août, espérant qu'une évolution positive permettrait l'organisation L'Action Grands Passages, par l'intermédiaire de son Président, Mr Désiré VERMEERSCH, a

avril, par la Préfecture de Haute Garonne en présence des différents services et en collaboration d'éviter les mouvements estivaux, et donc d'augmenter les stationnements illicites. Cette sage résolution, est venue conforter la décision prise, lors de l'audioconférence tenue le 22 avec les EPCI. Le principe a été de laisser ouvertes les aires d'accueil pendant la période d'été afin

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 動門の

ID: 032-200023620-20210720-20072021_1188IS-DE

La gestion de l'aire de Grand Passage tournante de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL par le Syndicat Mixte MANEO

Il est rappelé que lors des Conseils Communautaires de juillet et d'octobre 2017, et afin de commune tirée au sort parmi les collectivités du territoire en mesure de l'accueillir. Grand Passage tournante. Ainsi, chaque année une aire provisoire sera installée dans une répondre aux exigences du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, les Elus de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL ont pris la décision de mettre en place une aire de

passage au Syndicat Mixte MANEO jusqu'au 31 décembre 2020 La Communauté d'Agglomération a ainsi confié, par convention, la gestion de l'aire de grand

notamment pour encaissement de la caution et des droits de place). pasteurs), technique (gestion des entrées et sorties signature de conventions), et comptable (régio Les missions confiées demeurent médiative (planification et organisation avec rencontres de

n'était pas prêt techniquement pour recevoir les missions évangélistes. la deuxième année consécutive du fait que, le terrain prévu sur la commune d'Auzeville Tolosan, L'aire de Grand Passage devait être installée sur la commune de Labège lieu-dit la Caussade, pour

En raison de la pandémie Covid 19, comme indiqué préalablement, aucune mission n'a eu lieu sur

Faisant suite au décret nº2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales vérifier les conditions sanitaires et de vie Haute-Garonne a demandé à MANEO d'être présent auprès de ces familles esseulées afin de sachant que les évacuations de stationnements illicites étaient suspendues, La Préfecture de nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et

Pendant le 1er confinement, il avait été recensé en zone de gendarmerie une quarantaine de sites soit plus 400 caravanes (environ 980 personnes), MANEO est allé vers les familles sur les sites

- 3 sites à Portet /Garonne, dont un avec une personne déclarée positive au Covid 19
- 2 sites sur Labarthe sur Lèze,
- 1 site à Eaunes,
- l site à Carbonne,
- 2 sites à Plaisance du Touch,

1 site à Auterive,

- site à Salies du Salat,
- site à Cassagne,
- site à Auzeville,
- site à Ramonville
- . site Castelnau d'Estretefonds,

des EPCI (Communauté de Communes Lauragais Revel Sorezois, Communauté d'Agglomération Dès la fin du confinement, le 11 mai 2020, des petits groupes ont repris le voyage, et à la demande Frontonnais notamment), MANEO a développé des actions de médiation du SICOVAL, Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo et Communauté de Communes du

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

72

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Voici quelques exemples d'interventions en 2020 relatives aux station de marazano de descriptores en 2020 relatives aux station de marazano de descriptores en 2020 relatives aux station de marazano de descriptores en 2020 relatives aux station de marazano de descriptores en 2020 relatives aux station de marazano de de la companya del companya de la companya de la companya della companya della companya de la companya de la companya de la companya della companya della

- 17 juin Le Vernet 15 caravanes,
- 18 juin Portet/Garonne → 30 caravanes
 23 juin Lavernose-Lacase → 12 caravanes,

- 27 septembre Carbonne → 10 caravanes, 12 octobre 2020 Castelnau d'Estretefonds → 20 caravanes

Stationne ment illicite à Carbonne



Stationnement illicite L. Vernel



Stationnement illicite Portet/Garonne



Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte paur l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Envoyé an préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE 別門の

COMMUNICATION ET PARTENARIATS

A. Rencontres thématiques et partage d'expérience

sociale et de prévention réalisées par le Centre Sociale de L'Isle Jourdain. Ceci s'intègre aux et se concertent sur les solutions à y apporter. missions du CISPD, où les acteurs dans un échange travaillent sur les problématiques identifiées Depuis septembre 2020, le SMAGY-MANEO participe aux réunions mensuelles de cellule de veille

Travail en réseau

droit commun et à la vie locale. Ils permettent également pour les partenaires, une meilleure connaissance des usagers des aires d'accueil. La coordination et l'animation des projets sociaux favorisent pour les gens du voyage, l'accès au

Les relations de proximité

Au sein de l'équipe du SMAGV-MANEO, une relation permanente et de coopération existe avec :

- Les autres intervenants sociaux,
- Les gestionnaires,
- Le régisseur principal et les mandataires

entretient l'aire et sollicite les paiements. le gestionnaire de l'aire avec qui les résidents n'ont pas la même relation puisque le technicien les voyageurs, leurs besoins, les aident au quotidien et peuvent être perçues comme un lien avec familles s'acquittent régulièrement de leurs séjours. Les accompagnatrices sociales connaissent Sur le terrain le travail de concert des équipes est indispensable. A titre d'exemple, il existe un grand travail de médiation de la part du gestionnaire ainsi que de l'agent social pour que les

l'identification des besoins et la recherche de solutions adaptées. Également, la proximité entre Elus inter-communaux et les effectifs du Syndicat Mixte favorise

Les relations partenariales

Des relations avec l'ensemble des acteurs publics et privés sont nécessaires, dans différents

- Santé [CPAM, RSI, Mutuelles, assurances, hôpitaux, etc...)
- Logement (Préfecture, bailleurs privés et publics, etc...)
- Insertion socio-professionnelle (Pole emploi, mission locale, Chambre des commerces, RSI
- Scolarisation (Education nationale, CNED, etc...)
- Sociale (CAF, CRAM, etc...)
- Judiciaire (Tribunaux divers, forces de l'ordre, etc.)
- Associations intermédiaires et caritatives (AFEV, Croix Rouge, etc...)

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

3) Adhésion et travail avec les associations

Le SMGAV-MANEO est adhérent à la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT). Il s'agit d'une structure qui travaille auprès des familles mais aussi avec les institutions, les Elus et les acteurs locaux, proposant notamment formations, festivals et revues thématiques.

Dans le cadre du soutien à la scolarisation, Aide à la Scolarisation Enfants Tsiganes Haute Garonne (ASET 31) demeure un atout. L'association ne dispose plus de classes mobiles toutefois elle a gardé un véhicule transformé en bureau mobile, ressource et service public de proximité où se trouvent un fonds documentaire et une petite exposition. Ce fourgon est mis à disposition du Chargé de mission gens du voyage rattaché à l'Académie de Toulouse.

Cette collaboration avec le SMAGV-MANEO a été essentielle pendant le confinement afin d'aller au-devant des familles en situation très précaire sur des stationnements illicites.

4) Dispense de cours et formations extérieures

Dans l'objectif de faire connaitre davantage la communauté des gens du voyage et pour susciter de nouvelles vocations, une accompagnatrice du service social du Syndicat Mixte a réalisé plusieurs interventions au sein de l'Institut de la Croix-Rouge de Toulouse. L'objectif est de partager l'expérience et de sensibiliser aux particularités de la culture tsigane et

Li Objecti est de partaget i experiente et de schabinaci aux par dunantes de la vidon e sagane et du mode de vie du voyage.

Les cours étaient destinés aux étudiants de la formation de Technicien en Intervention Sociale & Familiale (sur la thématique suivante de « Intervention sociale auprès des gens du voyage »). D'autres interventions auprès d'établissements de formation étaient programmées, néanmoins du fait du contexte sanitaire, celles-ci ont été déplacées dans le temps.

C) Outils de communication et promotion d'evenements

Le site internet



Syndicaux etc...). aires, organigramme, rapports fermeture et d'ouverture des tarifs applicables, horaires des Syndicat, adresse des sites et des aires gérées par de rendre accessible à tout Le Syndicat Mixte MANEO d'activités annuels, Conseils services, informations essentielles (liste public dispose d'un site internet regulièrement tenu à jour afin calendrier l'ensemble des

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

76

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

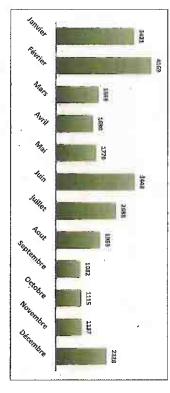
Reçu en préfecture le 23/07/2021

Le site web du Syndicat www.maneo31.fr enregistre plus de 26 4bjv visica en 2800/38/2007/28/2007/28/2011:888-8E moyenne 2 204 visites mensuelles.

(+ 46.48 %) avec un pic de 4 169 visites pour le mois de février 2020.

Le nombre de visites a augmenté très significativement en comparaison à l'année dernière

NOMBRE DE VISITES PAR MOIS



Maneo-Infos

Un bulletin d'information « Maneo-Infos » est paru en juin 2020.

Cette newsletter a notamment fait état de la gestion'de la crise sanitaire liée au COVID-19 et des mesures prises par le Syndicat Mixte MANEO pour une continuité du service public et l'accès aux dispositifs d'aides à destination des voyageurs.

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Anché

Les moyens humains et financiers mis en œuvre

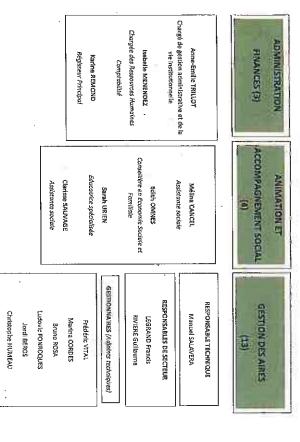
Shapitre 7

A. Ellectil

I. RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme du Syndicat Mixte MANEO au 31 décembre 2020 se compose de 21 agents





Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Stéphane LATHUILLERE

Cédric DUBOS

Florian GASTON BIGATI

378

Arnaud CAZEAUX

.

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

<u>Cet effectif se compose de :</u>

- Filière Administrative : 4 agents administratifs avec : 1 catégorie A, 1 catégorio B et 2 catégorie
 C (3 titulaires et 1 contractuel)
- Filière Social : 4 agents d'accueil social de catégorie C (1 titulaire et 3 contractuels)
- Filière technique :13 agents techniques de catégorie C (10 titulaires, et 3 agents contractuels)

B. Mouvement de personnel

Les faits marquants relatifs au personnel se résument de la façon suivante :

- Suite à la vacance du poste de Responsable des services techniques 1 agent a été recruté Mutation),
- Suite à la vacance du poste de Chargé des ressources humaines et comptabilité 1 agent a été recruté (Mutation),
- 6 agents ont été recrutés par voie de contrats à durée déterminée pour faire face aux besoins liés à l'activité de gestion des aires d'accueil et d'accompagnement social, aux vacances de postes ou aux termes d'autres CDD.

C. Avancement et formation

Au cours de l'année 2020 :

- Carrière :
- 1 agent a été titularisé au grade d'adjoint technique,
- 1 Départ en retraite d'un agent en situation de mise en disponibilité.
- 1 agent a bénéficié d'un avancement d'échelon,
- Formations:
- L J PERCI and affected as total 4
- 5 agents de l'EPCI ont effectué au total 14 jours de formation.
- Le plan de formation 2020 a mis l'accent sur des thèmes prioritaires avec :
- Service Technīque : 4 formations relatives au recyclage / habilitation électrique NFC 15-510 BTHT
- Service d'Accompagnement social: 1 formation par la FNASAT avec 2 modules relatifs aux besoins d'habitat en résidence mobile et à l'Itinérance & l'ancrage territorial.

D. Organisation des services liée à la période d'épidémie de COVID

1. L'activité des services

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a confronté le Syndicat Mixte à de nouyeaux défis : d'abord déterminer les " services essentiels " à maintenir en période de confinement, en distinguant les missions gérées à distance, de celles qui peuvent s'exercer sur le terrain, puis organiser la reprise d'activité en veillant à la protection de son personnel et des usagers.

Pour ce faire, le SMAGV-MANEO a donc, rapidement adapter l'activité de ses services. <u>(Le détail</u> <u>est explicité au sein du Chapitre 5 « *Le SMAGV-MANEO face à l'épidémie de COVID-19 »* en supra).</u>

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envayé en préfecture le 23/07/2021 100

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

En résumé :

- opérations liées à l'hygiène, aux interventions d'urgences absolues et aux astreintes, tous les sanitaire relatives à la gestion des aires. des aires d'accueil permanentes dans le respect des mesures barrières et des règles de protocole agents gestionnaires sont restés mobilisés sur le terrain pour assurer le fonctionnement normal Excepté durant la période du premier confinement, où le travail sur les aires s'est limité aux
- et de l'accompagnement social ont été placés pour partie en télétravail, tout en maintenant un travail en présentiel dans le respect des règles sanitaires en vigueur. - Dans le cadre des mesures destinées à limiter la propagation du virus, les services administratifs
- rendez-vous et toujours dans le respect des mesures barrières et des règles de protocole sanitaire. après une fermeture du 17 mars au 10 mai 2020, est resté ouvert aux usagers uniquement sur Enfin, le Bureau d'accueil et d'orientations, constituant un guichet unique recevant du public,

2. Mesures d'hygiène et de sécurité:

Matériel de protection mis à disposition :

Individuelle (EPCI) nécessaires et notamment : masques ou visières, gels hydroalcooliques et Le Syndicat Mixte MANEO a mis à disposition de tous ses agents les Equipements de Protection produits nettoyants, écrans de protections en plexyglas, gants, combinaisons de protection..

Rappel des règles en vigueur :

la succession d'annonces et de la progression des mesures gouvernementales. préciser les modulms de fonctionnement des services suite à Des notes de service étaient régulièrement publiées afin de

Pour une meilleure information, les agents se sont tous vus

- Les affiches relatives aux mesures barrières au travail
- Le protocole sanitaire relatif au bureau d'accueil
- Le protocole sanitaire relatif à la gestion des aires
- le guide COVID-19 : Conseils et bonnes pratiques pour les
- durant les horaires de travail. Il a par ailleurs été rappelé l'existence de l'application « Tousanticovid » et de l'intérêt de son activation notamment



Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

80

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Affiche le

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

IL FINANCES

sincérité conformément à l'instruction comptable M14). les grands principes du droit budgétaire classique (annualité, unité, universalité, spécialité et la Le Syndicat Mixte est administré sur le plan financier par le biais d'un budget principal respectant

Budget principal - Section Fonctionnement 2020

Au vu du compte administratif et du compte de gestion, il a été réalisé en section de

- 67.60 % des dépenses budgétisées
- 54.42% des recettes budgétisées (hors excédent n-1)

.1) Dépenses :

5.69	1 267 192.97 € 1 332 401.55 €	1 267 192.97 €	TOTAUX DEPENSES	
	0€		Provisions pour risques	68
75.85	3772356	2 145.39 €	Charges Exceptionnelles	67
27.60	9 97 SQE 8	5 451.03 €	Intérêts des emprunts	86
4.41	30 951.84 €	29 680.84 €	Autres charges gestion courante	65
60.29	40 993,47 €	25 573.40 €	Opération d'ordre	42
	3 00.0	0.00€	Dépenses imprévues Fonction.	23
		0.00€	Transfert à la section investissement	21
15.44	840.056.47 €	721 448.31 €	Charges de personnel	12
- 13.72	#11 E31.35 €	482 894.00 €	Charges à caractère général	Ħ
En %	CA 2020	CA 2019	DEPENSES	CHAPITRE

Chapitre 11 - charges à caractère générale

effectuant un travail de qualité La baisse d'environ 13.72 % retrace les efforts de réduire les coûts de fonctionnement tout en

Les plus gros postes de dépenses sont :

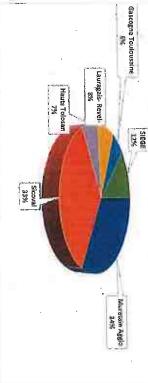
- Energie (eau + électricité) : 135 K€ contre 167 K€ en 2019
- Carburant: 26 K€ contre 29 K€ en 2019
- Fournitures d'entretien : 60 K€ contre 73 K€
- Entretien bâtiments, voiries, Matériels roulants : 74 K idem qu'en 2019
- Assurance : 17 K€ contre 15 K€
- ✓ Redevance Ordures ménagères (Sicoval) : 22 K€ contre 18 K€

toilettes « turques » en sanitaires assis (WC) ou le changement de disjoncteurs défectueux En 2020, des travaux de confort sur les aires d'accueil ont été réalisés commo l'alimentation en eau froide et chaude (cuisine), l'isolation des douches, le changement de

en accord avec les EPCI

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 利用のと

Charges à caractère général - CA 2020



Chapitre 012 - Charges de Personnel

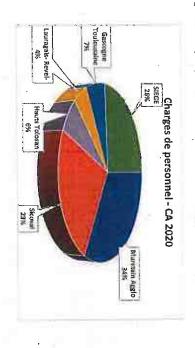
En 2020, le Syndicat Mixte a dû faire face à un bilan social défavorable, d'où une augmentation des frais de personnel d'environ 16.44 % comparé à 2019.

Pour faire face à un absentéisme important, l'effectif du service technique s'est porté à 16 agents, pendant au moins 5 mois dans l'année, d'où une dépense supplémentaire d'environ 120 K€,

- 5 accidents de travail (dont 2 de plus d'un an, 1 pour 8 mois, 1 pour 4 mois et 1 d'un mois ½)
- 3 arrêts de maládie dont 2 de plus de 90 jours.

L'effectif au 31 décembre 2020, était de :

- 4 agents administratifs (3 titulaires et 1 contractuel)
- 4 agents d'accompagnement social (1 titulaire et 3 contractuels)
 13 agents techniques (10 titulaires & 3 contractuels) dont 2 en AT et un agent en longue maladie



Chapitre 65 - Autres charges courantes

Les autres charges courantes ont augmenté d'environ 4.41 % par rapport à 2019, dû notamment à la progression des indemnités des élus votée dès octobre 2020.

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Regu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Chapitre 66-Intérêts des emprunts

Les crédits utilisés correspondent aux intérêts de l'échéance annuelle.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

La dépense correspond aux remboursements des trop-perçus des fluides versés par les gens du voyage (76 %).

Chapitre 042 - Provisions & amortissements

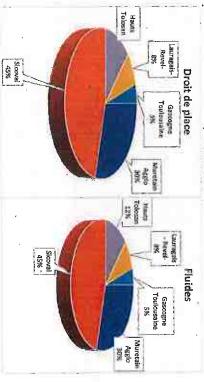
matériels en investissements. Il s'agit d'une partie de l'enveloppe d'autofinancement permettant de renouveler les divers

Recettes

8.55	1078253354	993 595.54 €	TOTAL RECETTES	
- 91.2	29.98 C	337.43 €	Produits exceptionnels	77
32.81	8 565-17C	6524.20€	Autres produits gestion courant	75
14.23	63£ 97£ 98 £	574 331.17 €	Dotations et participations	7.4
	1 E8 TOP 100	409 415.26 €	Produits des services	70
33.3	3 902.20 €	2 987.48 €	Atténuations charges	13
	30	0.00€	Excédent antérieur reporté Fonction.	002
En %	CA 2020	CA 2019	RECETTES	CHAPITRE
ľ				

Chapitre 70 – Produits des services & domaines publics

Sur ce chapitre, apparaissent les encaissements des droits de place, des fluides, des recettes provenant de convention de coopération transitoire



Les baisses constatées (DP & fluides) sont engendrées par la gratuité des droits d'usage sur les aires lors du 1ª confinement et jusqu'au 11 juin 2021.

Regu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

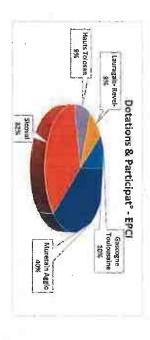
ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Chapitre 74 - Dotations, Subventions Participations

On remarque une hausse de 14.23 % en comparaison à 2019, qui est liée :

- À l'augmentation de $0.02 \in par$ habitant de la cotisation annuelle des EPCI membres, le montant passant donc à $0.28 \, \epsilon$ / an et par habitant,
- Muretain, CC Hauts Tolosans, CC Revel Lauragais Sorèzois, CC Gascogne Toulousaine & CC La participation des collectivités (+15 %) qui ont transférées la compétence de leurs aires (CA Portes Ariège Pyrénées),,
- Le versement de l'ALT 2 pour les aires de l'Ariège +25 %

	CA 2019	CA 2020
Catisations groupements communes	138 516.30 €	150 735.76€
Participations EPCI gestion à la carte	403 192.54 €	464 940.68 €
C.A.F.	32 622.33 €	40 281 .01€
FCTVA - fonctionnement 2018	V	119.53 €



Cependant, le résultat de fonctionnement s'établit comme suit :

RESULTAT 2020 A AFFECTER EN 2021	Excédent exercice 2019	Résultat exploitation 2020
726 913.45€	988 061.84 €	-261 148.39 €

Rapport d'activité 2020 - Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie MANEO

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Regu en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Budget principal - Section Investissement 2019

En section d'investissement a été ordonnancé :

- 28 % des dépenses budgétisées,
- 13 % des recettes budgétisées (hors excédent n-1)

Dépenses

	27 Aut	23 lmr	21 imr	20 lmr	13 Sub	16 Em	CHAPITRE
TOTAUX DEPENSES	Autres immobilisations financières	Immobilisations en cours	Immobilisations Corporelles	Immobilisations incorporelles	Subventions	Emprunts et dettes assimilées	DEPENSES
350.837.43 €	3.	193 798.47 €	116 357.15 €			40 681.81 €	CA 2019
268 256.17 €		116 036.17 €	109 943.35 €	648.00 €		41 628.65 €	CA 2020
-23.54		-40,13	-5.51			2.33	En %

à un montant total de 226 627.52 €, réparti comme suit : Au niveau des chapitres des îmmobilisations 20, 21, 23, les écritures comptables 2020, s'élèvent

- Travaux siège social
- Atys Web concept (St-Lys Grenade -L'isle)
- Bornes Electriques

- Véhicules utilitaires
- Matériels espaces verts & divers
 - 123 193.17 € 61 519.40 € 22 780.48 € 2 075.60 € 9 942.00 €
- 7 116.87 €

Recettes

CHAPITRE	RECETTES	CA 2019	CA 2020
001	Solde reporté section investissement	9.00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	23 135.00 €	20 725.00 €
13	Subventions investissement		
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 000.00 €	69 790.75 €
021	Virement de la section fonctionnement		
040	Opération d'ordre entre sections	25 573,40 €	40 993,47 €
27	Autres immobilisations	10 062.43 €	
	TOTAUX RECETTES	458 770.83 € 131 509.22 €	131 509.2

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Affiché le

Au chapitre 10, le remboursement du FCTVA des investissements de 2018 apparaît pour un montant de 69 790 €

Les dotations aux amortissements au chapitre 040 - pour un total de 40 993.476 constituent des ressources permettant de renouveler le matériel.

Le résultat d'investissement 2020 s'établit comme suit :

854.264.13 €	EXCEDENT 10TAL 2020 (fonct + layest)
127 350.68 €	EXCEDENT INVESTISSEMENT 2020
264 097.63 €	Excédent 2019
-136 746.95 €	Résultat d'exécution 2020

Conclusion:

Suite à l'audit financier qui a eu lieu en septembre 2018, le Syndicat Mixte s'était-restructuré et donné 3 années pour retrouver un équilibre financier en section de fonctionnement sans que cela ne nuise à la qualité de travail réalisée quotidiennement par

les agents sur les aires d'accueil. Cette année 2020 a été difficile comptablement en raison d'une part de la pandémie, et d'autre part de l'émergence des accidents du travail au sein du personnel. On estime l'impact financier en dépenses « exceptionnelles » d'environ 210 KG (120 KG frais de personnel + 57 K€ dépenses Covid + 35 K€ recettes non encaissées).

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Affichá le Envoyè en préfecture le 23/07/2021 MEDO

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT de Toulouse DEPARTEMENT de Haute Garonne

> DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN REGION OCCITANIE - S.M.J.G.V 《 MANEO » EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERA FIONS SEANCE OF 14 JUIN-2021 -

Objet : Rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte, po, il l'Accueil dec Gens du Voyage en Occitanie MANEO N°2021-03-02

Nombre de conseillers		
En exercice	30	L'an deux mille vingt et un le quatorze Juin, le Comité Syndical du
Présents	13	Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie « Manéo », dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, Salle
Ayant donné procuration	1	des pins verts Route de la Salvetat 31.490 Léguevin, sous la Présidence du Président François NAPOLI.
Ayant pris part au vote	14	
	Délégués Titulais PUGENS Etlenne	<u>Délégués Titulaires</u> : ARCÉ Pablo, AYGAT Chantal, BONNAFE Robert, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, DEDIEU Philippe, GASQUET Étienne, NAPOLI François, Yannick
Etalent présents	NINARD, ROLDAI Délégués supplé	NINARD, ROLDÁN Ana, Sandrine SIGAL. Délégués suppléants siégeant avec voix délibérative :
	CISSOU Jean-Ma EXPERT Bernard MIGNON Patrick	CISSOU Jean-Marc du fait de l'empêchement temporaire de SEMPERBONI Patrice, EXPERT Bernard du fait de l'empêchement temporaire de REIMY Jean-Louis, MIGNON Patrick du fait de l'empêchement temporaire de CHERUBIN Laurant.
Ayant donné mandat :	Delphine COLLIN	Delphine COLLIN procuration à Yannick NINARD
Date de la convocation :	8 juin 2021 et afi	8 juin 2021 et affichée le même jour
Secrétaire de séance :	Sandrine SIGAL	

L 5211-39, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article

Vu le rapport du 8 Juin 2021 adressé aux membres de l'Assemblée Délibérante

du Syndicat Mixte sis 137 avenue de Toulouse ZA de Bogues 31750 Escalquens, de l'Assemblée Délibérante et disponible sur le site http://maneo31.fr/ ou directement au siège Vu le projet de rapport général d'activité 2020 du SMAGV-MANEO porté à la connaissance

également être utilisé pour présenter l'activité du Syndicat Mixte à des partenaires ou à des l'année 2020 et d'apporter une information claire à l'ensemble des Conseillers Communautaires des EPCI membres ainsi qu'aux administrés, que le rapport pourra Considérant que le rapport sus visé a pour objet de dresser le bilan d'activité de l'EPCI pour acteurs locaux,

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Raçu en préfecture le 23/07/2021 ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

représentés : Après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat, à l'unanimité des membres présents ou

- du Voyage er Occitanie MANEO pour l'exercice 2020, ci-annexé ARTICIE 1: Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens
- ARTICLE 2: Invite chaque President des Etablissements Publics de Coopération Intercome uniale membres à présenter à son Conseil Communautaire le rapport qui lui sera

Pour extrait conforme. Ont signé les membres présents. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président du SMAGV-MANEO François NAPOLI

Syndicat Mixte Accueil des Gens du Voyage Région Occitanie MANEO



Le Président du Syndicat soussigné 1 6 JUIN 2021

Certifie exécutoire le présent acte,

Déposé à la Préfecture le :

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - sis 68 rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Affiché la Envoyé en préfecture le 23/07/2021 0023620-20210720-20072021_118BIS-DE

ARRONDISSEMENT de Toulouse DEPARTEMENT de Haute Garonne

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCHEL DES GENS DU VOYAGE EN REGION OCCITANTE - S.N.A.G.V "MANEO » EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIGERATIONS SEANCE DU 14 JUIN 2021

N°2021-03-05

Objet Compte administratif Budget Principal 2020

Nombre de conseillers		
En exercice	30	L'an deux mille vinet et un le quatorze Juin, le Comité Syndical du
Présents	14 - 1 (Art L.2121-14	Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie « Manéo », dûment convoqué par le Président François
	du cacr)	NAPOLI, s'est réuni à 17h30, Salle des pins verts Route de la
Ayant donné		Salvetat 31490 Léguevín.
procuration	- -	•
Ayant pris part au vote	14	
	Délégués Titulaires ARCÉ Pablo, AYGA	<u>Délégués Titulaires :</u> ARCÉ Pablo, AYGAT Chantal, BONNAFE Robert, CARDEILHAC-PUGENS Etienne,
Ā	DEDIEU Philippe,	DEDIEU Philippe, GASQUET Étlenne, Yannick NINARD, ROLDAN Ana, Sandrine SIGAL. NAPOU Francois d'est retiré au moment du vote
Etaient présents	Délégués supplé	<u>Délégués suppléants siégeant avec voix délibérative :</u>
	BEN SACI Djerne	BEN SACI Djemel du fait de l'empêchement temporaire de Catherine GAVEN,
	CISSOU Jean-Ma	CISSOU Jean-Marc du fait de l'empêchement temporaire de SEMPERBONI Patrice,
	EXPERT Bernard MIGNON Patrick	EXPERT Bernard du fait de l'empêchement temporaire de REMY Jean-Louis, MIGNON Patrick du fait de l'empêchement temporaire de CHERUBIN Laurent.
Ayant donné mandat :	Delphine COLLIN	Delphine COLLIN procuration à Yannick NINARD
Date de la convocation :	8 juin 2021 et af	8 juin 2021 et affichée le même Jour
Secrétaire de séance :	Sandrine SIGAL	•

compte administratif, à la désignation d'un Président autre que le Président de l'EPCI pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L 1612-12, L 2121-14, L 2121-21, L 2121-31, L 5211-1 et R 2342-1 relatives à l'adoption du délibérations,

rapportant votées respectivement le 10 mars 2020 et le 12 octobre 2020; Vu le Budget Principal en recettes et dépenses présumées de l'exercice 2020 arrêté par le Comité Syndical en sa séance ordinaire du 21 janvier 2020 et les décisions modificatives s'y

présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion 2020 ainsi que la administratif 2020,

> Affiche le Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021 THE DAY

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 19 avril 2021,

Vu le rapport du 3 juin 2021 adrosse aux membres de l'Assemblée Délibérante,

des Gens du Voyage en Région Occitanie MANEO, Président de séance pour le vote du compte admi-ustratif 2020 du Syndicat Mixte pour l'Accueil Considérant que vince Ana ROLDAN été désignée par le Comité Syndical en qualité de

administratif et à de ce fait quitté la salle pour laisser la présidence à Mme ROLDAN, Considérant que Le Président, François NAPOLI, ne participe pas au vote du compte

Mixte MANEO, appuyé de toutes ses annexes Il est présenté à l'Assemblée le compte administratif 2020 du Budget Principal du Syndicat

Lecture est faite des éléments significatifs de ce compte administratif, lequel peut se résumer

854 264.13 €	- 397 895,34 €	1252 159.47 € 1607 657.72 € 1209 762.38 € -397 895.34 €	1 607 657.72 €	1 252 159.47 €	Total
726 913.45 €	- 261 148:39 €	988 061.84 € 1 339 401.55 € 1 078 253.16 € - 261 148.39 € 726 913.45 €	1 339 401.55 €	988 061,84 €	Fonctionnement
127 350,68 €	-136 746.95 € 127 350.68 €	268 256.17 € 131 509.22 €	268 256.17 €	264097.63€	Investissement
-		Recettes	Dépenses	2019	
cumulés 2020	d'exécution 2020			clôture de l'exercice	
Résultats	Solde	exercice 2020	Opération de l'exercice 2020	Résultat à la	

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Totaux	Fonctionnement	Investissement	,			
354 264.13 €	726 913.45 €	127 350.68 €			l'exercice 2020	Résultats, cumulés Restes à réaliser
			Dépenses			Restes à réalis
			Recettes			er .
9.0		0€		réaliser	Restes	Solde d
	_			_	þ٠	छ
0.00€		0.00€		2020	à financement	des Besoin

compte de gestion du Receveur des Finances de Toulouse Municipale. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du

Regulen préfecture la 23/07/2021 ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE Envoyé en préfecture le 23/07/2021

représentés: Après ouir l'exposé, le Conseil du Syndicat, à l'unanimité des membres présents ou

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. ARTICLE UNIQUE: Approuve le Compte Administratif du Budget Principal 2020 du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Région Cecitanie MANEO, et les résultait de l'exercice 2020 résultats de l'exercice 2020.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

La Présidente de Séance Mime Ana ROLDAN

Syndicat Mixte Accueil des Gens du Voyage Région Occitanie MANEO

Le Président du Syndicat soussigné,

Certifie exécutoire le présent acte. 1 6 JUIN 2021

Déposé à la Préfecture le : 1 6 JUN 2021

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse . sis 58 rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif paut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Regu en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

利用のう

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2) Syndicat mixte - SMAGV - MANEO (1) Secrétariat général coromus 1 6 JUIN 2021

> A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget e II - Présentation générale du bi

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investisseme A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionne I - Informations générales (5)

Numéro SIRET: 25310192700049

POSTE COMPTABLE: Recette des Finances Toulouse Municipal

A - Eléments du bîlan IV - Annexes (6)

Al.1 - Présentation croisée par fonction - Détail f A1 - Présentation croisée par fonction (1) B3 - Opérations d'équipement - Détail des ch B1 - Section d'investissement - Détail des dé A1 - Section de fonctionnement - Détail des c III - Vote du budget B2 - Balance générale du budget - Recettes B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Section d'învestissement - Détail des rec A2 - Section de fonctionnement - Détail des r

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET: SMAGV - MANEO - Budget principal (3)

ANNEE 2020

A8 - Etat des charges transférées

 A9 - Désail des opérations pour le compte de tiers A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à le A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Inve A7.3.1 - Euros de la répartition de la TEOM - Fon A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des service A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des service

A10.2 - Variation du patrimoine (article & 2313-A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-

(1) indiguer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixie, etc).

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budg

et principal - CA - 2020 ·	Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Requ en préfecture le 23/07/2021 Affiché le
Sommaire	ID:032-200023620-20210720-20072021_118BIS
lares	, ,
dyet détail des restes à réaliser	6 , 1
cutedal (use i issues a i sealiser) nent - Chapitres nt - Chapitres	11. 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8
épenses	, ,
nerises	
pikras et articles	5 0 \$
nctionnement westissement	Sans Objet Sans Objet
ecie de dette	Sans Object
de Jenopurs	Sans Object
fun empront avec refinancement	Sans Objet Sans Objet
unt d'un autre organisme	Suns Objet Sans Objet
	Sans Objet Sans Objet
bepenses	102
s d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) s d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet Sans Objet
s assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) sassujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet Sans Objet
Monsement (4) stissement (4)	Sans Objet
gestion de la crise sanitaire du COVID-1,9 - Investissement	
du CGCT) - Eatrées	Sans Objet Sans Objet
du CGCT) - Sorties	Sans Objet Sans Objet
ni code de l'urbanisme) - Entrees du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
cadre de la subvention globale	Sans Objet Sans Objet
ou l'établissement x caranties d'emprunt	Sans Objet
	Sans Objet Sans Objet
	Sans Objet Sans Objet
iature ou en subventions	Sans Objet

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartitio

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements A2.9 - Elat de la delle - Autres dettes A2.8 - Etat do la dette - Dette pour financer l'emp .4.2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au c A2.6 - Etat de la delte - Remboursement anticipé A2,5 - État de la dette - Détail des opérations A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts A2.2 - Etat de la dette - Répartition par natur A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de tréso Al 2 - Présentation croisée par fonction - Détail is

A4 - Etat des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - i

A7.1.2 - Etats des déponses et recettes des service A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des service A6.2 - Equilibre des opérations financières -

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-priv B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif au B1.1 - Etat des emprents garantis par la communi. B - Engagements hors bilan

A12 - Emploi des crédits communautaires dans le Al 1 - Etat des travaux en régie A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 A10.3 - Operations lifes aux cessions

B1.5 - Hat des autres engagements donnés B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

SMAGV - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CA - 2020

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

> Elwoyé en préfecture le 23/07/2021
> Saux Jujet
> Saux Jujet ID: 032-200023520-20210720-20072024051088(5-DE Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

D1 - Discion on mortive de terre de contributions discrete	D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	C3.6 - Identification des finx croisés	C3.5 - Présontation agrégée du budget principal et des budgets annoxes	C3.4 - Liste des services ausujettis à la TVA et non frigés en budget aunexe	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	C3.2 - Liste des établissements publics créés	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	C2 - Liste das organismes dans lesqueis a été pris un engagement financier	C1.2 - Actions de formation des élus	C1.1 - Etat du personnel	
Same Office		Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	105	

D2 - Arrêté et signatures Sans Objet 108

(1) Catte présentem est dofigacité pour les communes de 3 600 febblants et plus (etr. L. 23124 du CSCT), les grupements dompresant au moine une domaine de 3 500 febblants et plus (etr. L. 23124 du CSCT), et projet de febblacement public ou luigle demans. Les autres compresent du maine de febblacement public ou luigle demans. Les autres compresent de febblacement pourquet les préceduré de mainté partielle les précedurés de mainte de l'écut positie et de l'écut projet et de l'écut positie et l'écut positie et

de règie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(6) Les associations syndicates, autorisées rempliséent et joignent uniquement les états qui les con ent au Bre de l'exercice et au titre du délail des comptes de blan. (5) Les associations syndicales autorisées dicirent utilisor hour étet padicution « Informations géndrates » armexé à l'amété nº NOA : INTEGERADEA, retatif au cadro budgictoire et compable

obligateliement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et saadrant au moins la collecte des décitées

Práciser, pour chaque annexe, si l'étal est sans objet le cas échéank

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CA - 2020

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Code INSEE 31169 SMAGV - MANEO SMAGV - MANEO Budget principal ID: 032-200023620-20210729-20072021_118B(s-DE

The second secon		
	NFORMAT	
	TIONS STATIS	I-INFORM
	TIQUES, FISC	ATIONS GE
	ALES ET FINA	NEBALES
	NCHERES	
	Þ	_

Informations statistiques Population totale (colonne in du recensement INSEE):
Nombre de résidences secondaines (article R. 2813-1 in fine):
Nombre de fiscalité propre auquet la commune adhère:

.538 342 0

00,0	0,00	0,00	00,00
potentiel financier par habitants de la strate	(population DGF)	Financier	Fiscai
Moyennes nationales du	Valous por hor	et financier (1)	Potentiel fiscal et financier (1

9,74%		Encours de la dette	Øι
		Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	4
60,85 % 0,00 %		Transferts reçus / Recettes réciles de fonctionnement	ω
38,78 % 0,00 %		Produit d'exploitation domaine / Recettes réalles de fonctionnement	N
99,46 % 0,00 %		Dépenses d'exploitation / Dépenses réalles de fonctionnement	_
a strate (3)			
rs Moyennes nationales de	Valeurs	informations financières – ratios (2)	

Dans l'ensemble das lableaux, les cases grisées ne doivent pas être remptes.

() Il *ragil ou potendi literat e di oponisist financiar dellaris à transis I. 2004-di codo gónical des collectivités tembandes qui ligurent sur la libbe de réportion de la DOF de l'exectat N-1 fabilità en le base des informations N/2 (potentinis per les anches) professionans). (2) les ratios : à 8 sent despalable pout les communes de 3 colà hicitatio et plus et lours échilissements publics administratifs aliral que pour les ÉCT destis d'une lissable proprie

communes de 10 000 habitande de plate el leurs électrissements publice admitisfails aincil que pour les PCO dables d'une Socialish propo 400 habitande et plat (cf. articlese L. 2019 a. L. 2019 a. R. 2019 a. P. 2019 a. R. 2019 a. R. 2019 a. P. 2019 a. P.

as de la catégoda do l'organisme en causa (commune, communada urbaina, communautà d'agglamércilon, ...) et les sources d'ou sent técos Necles générale des collectivités locales ou de la direction gâmérale de la comptabilité publique). Il s'ogit des moysenes de la damitare annéo

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CANYSMAG protecture is 23/07/2021

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

POUR MEMOIRE

| — L'assemblée délibérante a voié le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fondionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
- auec (3) esc dispitres « opérations d'outperment » de l'était III B 3.
- avec (4) voite forme laur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe i ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement)

(1) Reppeler i se modalités relatives au vote du budget.
(2) A complétor par « du chapite » ou « de fratéle ».
(3) indiquer « sero » ou « sens » les chapitées opérations d'équipement.
(4) indiquer « avec » ou « sens » les chapitées opérations d'équipement.
(5) A compléter par un seuf des deux droits autwarts :
(6) A compléter par un seuf des deux droits autwarts :

semi-budgétaires (pas d'inscription en receile de la section d'invastissement),

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CARGOZE principal a 23/07/2021

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGE (**) 1822-200 VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

н 131 509,22	в 268 256,17	Section d'investissement	(mandats et titres)
g 1 078 253,16	A 1 339 401,55 e	Section de fanctionnement	REALISATIONS
RECETTES	DEPENSES		

	,				
			CEVERGICE	ALLON OF	
TOTAL (réalisations + reports)		d'investissement (001)	Report en section	fonctionnement (002)	Depos de section de
= A+B+C+D			0		٠
	=	(si déficit)		(si déficit)	
1 607 657,72 = 0+14-14-1			0,00		0,00
72 = 0+7444			د		
	U	(si excédent)		(si excedent)	
2 461 921,85			264 097,63		200001907

0,00	r	0,00 1	Section d'investissement	REALISER A
0,00	*	E 0,00 ×	Section de fonctionnement	RESTES A
2 461 921,85	# G+H+H+J	"A+B+C+D 1 607 657,72 " 0+H+H-J	reports)	

2 461 921,85	= G+H+I+J+K+L	=A+B+O+D+E+F . 1 607 657,72 = G+H+I+V+K+L	TOTAL CUMULE #A+B+C		
395 606,85	# H.C.A.	268 256,17 = HAJAL	Section d'investissement = 8+D+F	CUMULE	
2 066 315,00	11 Dala X	1 339 401,55 = G+1+K	Section de fonctionnement A+C+E		
0,00	7+X a	0,00 ± K+L	TOTAL des restes à réaliser à =E+F		
4,000	-	cjec .	OBCTION OF STAGES SERVICE IN	THE CHIEF EN	1

DETAIL DES BESTES A REALISER

	15.415	The same and the same	The an unatant à amortra
chap.	"Date .	mandaides	THE STATE OF THE S
TOT AL	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	talit (Ober
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014 .	Attenuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	00,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations	HAT S HAT	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Attenuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0,00
TOTAL	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	٥,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'Immobilisations	discourage of the same of the	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
100	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelies	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées.	0,00	0,00

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - 58 - 2020 Sectors to 23/07/2021

	0000	9.00		
	200	200	District improbiling the street of the street	3
	0,00	0,00	Participat° et créances rattachées	26
				I
	0,00	0,00	Immobilisations en cours	23
				Ī
	0,00	0,00	Immobilisations reques en affectation (5)	22.
	0,00	0,00	immobilisations corporelles	27
		A PERSON NAMED AND PROPERTY OF THE PERSON NAMED IN COLUMN NAME		
Ŕ	3: 032-200923620-20210720-20072021_118515;DE	Dépenses engagées non	Libellé	Chap.
	The state of the s	X		

stèes au 31/12 de l'exercico précédent tolles qu'éxes ressortent de la co précèdent (R. 2311-11 du CGCT). rattachées telles qu'elles ressortent de la complabillé

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CA - 2020

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Regu en préfecture le 23/07/2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET III 10222002202020207070720720721711888-06
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
A2

			i	(8)	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de	D 002
15 to 150	10.0	9,00	1,273 401.55	1 981 370,84	TOTAL	
548 008,53			40 993,4	594 000,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	
0,00			0,00	0,00	Opérat" ordre intérieur de la section (2)	043
6,53			40 993,4	41 000,00	Opérat" ordre transfert entre sections (2)	242
				543 000,00	Virement à le section d'investissement (2)	023
98 962,76	0,00	8,00	1 29 408.08	1 397 370,84	Total des dépenses reelles de fonctionnement	
				0,00	Dépenses imprévues	022 2
50.000.00			0.00	50 000,00	Delations provisions semi-budgétaires (1)	G,
2 477.74	0.83	0,05	3 772,2E	6 250,00	Charges exceptionnelles	87
43,84	0,00	0,00	8 956,16	7 000,00	Charges financières	8
46 441,18	0,00	0.00	1 217 679,66	1 334 120,84	Total das dépenses de gestion courante	Ţ
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Frais fonctionnement des groupes d'élus	666
8,16	0,00	0,00	30 911,84	81 000,00	Autres charges de gestion courante	85
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Atténuations de produits	014
26 374,53	0,00	0,00	840 056,47	886 431,00	Charges de personnel, frais assimilés	012
20 055,49	0,00	0,00	416 631,35	436 689,84	Charges à caractère général	91
annulés	réaliser au 31/12	Charg. rattachées	Mandats émis	(Bredweren Na)		
2	employers	Credits employes fou restant a employer	Credits emp	Cradits odverts	2000	Chap.

RECEITES DE FONCTIONNEMENT

		THE TONC HONNEMENT	CIACLICIANATION	EIVI		
Chap.	Libelié	Crédits ouverts	Crédits empl	Crédits employés (ou restant à employer) Restes	employer) Restes à	Crédits
		(BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	rattachées	réaliser au 31/12	annules
013	Atténuations de charges	0,00	3 982,20	0,00	00,0	-3 982,20
70	Produits services, domaine et ventes div	367 000,00	409 498,83	0,00	0,00	-42 498,83
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Detailons et participations	614 000,00	655 076,98	00,00	0,00	-42 076,98
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	6 565,17	0,00	0,00	-4 665,17
	Total des recettes de destion courante	00,000,00	1 078 223,18	0,00	00,0	-93 223,18
78	Prodults linanciers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Produits exceptionnels	8 309,00	29,98	0,00	0.50	8 279,02
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réclies de fonctionnement	983 309,00	1 078 253,16	0,00	0,00	-84 944,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	993 809,00	1 079 253.14	9,00	0.00	-84,544,76
	Pour information	(3) 988 061,84				
	de N-1				1	

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions somi-budgétaires.
(2) Dri 023 = R1 021; Di 040 = RF 042; Ri 040 = DF 042; Di 041 = Ri 041; DF 043 = RF 043;
(3) Les âgnes de réport ne lont pas l'objet démission de mandation de lifre (Escatés le monture reporté)

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - dr. 2022/2021 Repu en préscura le 2007/2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

				D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	000
			(2) 0,00	Pour Information	
678 704,40	0,00	203 256,17	944 962,63	TOTAL	
0,00		0,00	0,00	Total des dépenses d'ordre d'Investissement	701
9,00		0,00	0,00	Opérations patrimontales (1)	041
0,00		0,00	0,00	Opérat ^e ordre transfert entre sections (1)	040
678 706,48	0.00	268 256,17	944 962,63	Total des dépenses réelles d'investissement	7
99,0	0,00	0,00	0,00	7	ŝ
8 808,98	0,00	41 628,66	50 437,63	Total des dépenses financières	
			00,00	Dépensas imprévues	020
50,110	0,00	600	387,63	Autres immobilisations financières	27
20,00	000	0,00	0,00	Participat ^e et créances rattachées	26
0,01	0,00	0,00	0,00	Compte de lleison : affectat ^o (BA,régie) (5)	ä
84/1,35	0,00	41 62B,85	50 100,00	Emprunts et dettes assimilées	5
cjur	0,00	0,00	0,00	Subventions d'Investissement	ಡ
90,0	0,00	00,0	0,00	Dotations, fonds divers et réserves	10
56/ 89/,48	0,00	226 627,52	894 525,00	Total des dépenses d'équipement	
	900	000	204 000,00	Total des opérations d'équipement	
200 000 00	0,00	1,000,17	0,00	Immobilisations en cours	23
116.036.17	0 00	7,500,00	0,00	Immobilisations reçues en affectation (4)	ß
0.00	0,50	30,000	554 586,00	Immobilisations corporalities	Ñ
. 444.840.85	· , , , ,	00,0	0,00	Subventions d'équipement versées	204
000	0,00	648,00	135 939,00	immobilisations incorporelles (sauf 204)	8
0,00	00,0	0,00	00,0	Stocks (3)	950
Credits annues	au 31/12	Mandats émis	(BP+DM+RAR N-T)	ap. Libellà	Chap.
Dust ditte annualis	Restes à réaliser		Cradits ouverts		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

549 354,78	0,00	131 509,22	680 864,00	TOTAL	
543 006,53		40 993,47	584 000,00	Total des recettes d'ordre d'Investissement	7
0,00		00.0	0,00	Opérations patrimonteles (1)	2
5,53		40 993,47	41 000,00	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	940
The second second		Language Language	543 000,00	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	,EG
52,000	90,0	90,815,76	96 864,00	Total des recettes réelles d'investissement	7
0.00	0,00	020,0	0,00	Tata	45
6 348 25	9,00	90 515,75	96 884,00	Fotel des recettes financières	
201	0,00		0,00	Produits des cessions d'immobilisations	024
Ann a	0,00	50,0	0,00	Autres immobilisations financières	27
0,0	0,00	0,00	D,00	Participat" et créances rattachées	125 55
c c c	00,00	0,00	0,00	Compte de liaison : effectat* (BA,régie)	ㅎ
9275,00	0,00	20 725,00	30,000,00	Dépôts et cautionnements reçus	8
0,00	0.00	0,00	. 0,00	Autres subvent° invest, non transf.	뷶
0,00	0,00	0,00	0,00	Excédents de tonctionnement capitalisés (7)	1088
-2 928,75	0,00	89 790,75	68 864,00	Dotations, fonds divers et réservés (hors 1068)	ō.
0,00	0,00	0,00	0.00	Total des recettes d'équipement	
0,00	0,00	0,00	0,00	Immobilisations en cours	23
0,00	0,00	0,00	0,00	Immobilisations regues en affectation (4)	22
0,00	0,00	0,00	0,00	Immobilisations corporelles	73
0,00	0,00	0,00	0,00	Subventions d'équipement versées	204
0,00	0.00	0,00	0,00	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8
0.00	0,00	0,00	0,00	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	<u></u>
0,00	0,00	0,00	0,00	Subventions d'investissement	တ်
0,00	0,00	0,00	0,00	Stocks (3)	용
	au 31/12		(BP+DM+RAR N-1)		
Crédits annulés	Restes a realiser	Titres émis	Crédits ouverts	n. Libelië	стар.

SMAGV - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - Od RABEO prefectore is 23/07/2021 Crédits ouverts
(BP+DM+RAR N-1)
(2) 264 097,83 Titras émis Fig. 102-300023620

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

Libelle

(1) DF 023 = RI 021 : III 040 = RF 042 : RI 040 = DF 042 : DI 041 = RI 041 : DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas floigle d'inectaire de mendas ou der title (flosario le mondant reporté).

(3) A servi uniquiment bane le dodir d'un cubri due alocks salain à méthode de l'inventaire parmanent simplifé autivitée pour les soules opérations d'avolungements (follièrement, ZAC...) par silique mondes au care le codir de de budge antereas.

(4) En dépenses, le chapite 22 reuces les travaux d'évestissement éculière ou les blacs répits en affactuellon. En travaix de l'activité la care debitant, l'armulation de lais travaix affactuels sur un

(5) A earth un'quienent bringue la communo out fabilissement effective une obsidion initiale an espèces au profit d'un service public non personnaissé qu'elle et qu'il ciès. (5) Soul le total dos opérations pour compte du litre figure our out était (voir le désail Arnexes IV AS).
(7) Le compte l'obs m'est peus un chapitre mais un oritiné du chapitre 10.

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - 存在型线的 principal - 存在型线的

Reçu en préfecture le 23/07/2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

0,00			Pour information Dieficit de fonctionnement reporté de N-1	2
339 401,55	45 993 47	1 200 408.08	Dépenses de fonctionnement - Total	
0,00	0,00		Production stockée (ou déstockage) (3)	71
40 993,47	40 993,47	0,00	Dot, aux amortissements et provisions	88
3 772,26	0,00	3 772,26	Charges exceptionnelles	67
6 956,16	0,00	6 956,16	Charges financieres	g S
00,00		0,00	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	556 6
30 991,84		30 991,84	Autres charges de gestion courante	8
0,00	000		Achats et variation des stocks (3)	60
00,00		0,00	Attenuations de produits	94
840 056,47		840 056,47	Charges de personnel, frais assimilés	012
416 631,35		418 631,35	Charges à caractère général	건
TOTAL	operations diomin	Operations resiles (1)	FONCTIONNEMENT	

(5) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	0,00			Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	io i
arves (5) arges (5) By Arrigile) By Arrigile) Control (5) Control	268 256,17	6,00	158 256,17	Dépenses d'investissement - Total	
arves (5) arges (5) (6auf 1688 non budgātaire) (8) (6) (7) (8) (8) (8) (9) (9) (9) (9) (9	0,00	0,00	0.00	Stocks	3
arves 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	00,0	0,00		Prov. dépréc. comptes financiers (5)	<i>59</i> .
arves 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	0,00	0,00		Prov. dépréc. comptes de tiers (5)	49
arves (0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	0,00	0,00		Charges à rép. sur plusieurs exercices	481
### A CONTRICT OF THE PROPERTY	0,00	0,00	0,00	Total des opérations pour compte de tiers (7)	tii
arves 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	0,00	0,00		Prov. déprédat ^a des stocks et en-cours (5)	99
arves 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	00,0	0,00		Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)	29
arves 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	0,00	0,00		Amortissement des immobilisations (reprises)	28
arves 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	0,00	0,00	000	Autres immobilisations financières	27
arves 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	0,00	0,00	0,00	Participations et créances rattachées	တ် မ
arves 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	116 036,17	0,00	115 036,17	Immobilisations en cours (6)	ខ
arves 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	0,00	0,00		Immobilisations reques en affectation (6)	ß i
arves 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	109 943,35	0,00	109 943,35	tmmobilisations corporelles (6)	17
arves 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	0,00	0.00	00,0	Subventions d'équipement versées	<u>\$</u>
### 1 628,68	648,00	0,00	648,00	Immobilisations incommunes (sauf 204) (6)	8
### 1628.68	0,00	0,00		Neutral, et régul, d'opérations (5)	19
arves 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1 (sauf 1689 non budgétaire) 41 628,68 4,00 41 62 (BA,régle) (8) 0,00 40 41 62	0,00		0,00	Total des opérations d'équipement	
arves 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	0,00			Compte de llaison : affectat* (BA,régie)	18
arves 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	41 628,65	2002	41 628,68	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6
0,00 0,00 0,00 0,00	0,00	0,00	1000	Provisions pour risques et charges (5)	15
0,00	0,00	0,00	0,00	Subventions d'investissement	ដ ដ
,	0,00	0,00	0,00	Datations, fonds divers et réserves	Ė
INVESTISSEMENT Opérations réelles Opérations d'ordre TOTAL	TOTAL	Opérations d'ordre (2)	Opérations réelles	INVESTISSEMENT	

⁽¹⁾ Y comprie los opérations orientes au matachement des charges à des produits et les opérations d'ordre semé-budgétaires. (2) Voir lans des opérations d'ordre.

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CA - 2020

Envoyè en préfecture le 23/07/2021

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

0,00 8 865,17 0,00 0,00 0,00 29,98 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1 078 253,15	0,0		3
,		1 078 253,76	Recettes de fonctionnement – Total
, os	o,	Parket 12	Transferts de charges
φ.	<i>a,</i>	0.00	Reprise sur amortissements et provisions
8 98	Q.	29,98	Produits exceptionnels
	o,	. 0,00	Produtts financiers
	o,	8 665,17	Autres produits de gestion courante
656 076,98		656 076,98	Dotations et participations
0,00		0.00	Impôts et taxes
0,00	a		Production Immobilisée
0,00	٥		Production stockés (ou déstockege)
409 498,83		409 498 83	Produits services, domaine et ventes div
0,001 0,00	0,		Achats et variation des stocks (3)
3 982,20		3 982,20	Atténuations de charges
re TOTAL	Opérations d'ordre	Opérations réelles	FONCTIONNEMENT

40 81	0,00 80 \$15.78	
40 8:	00,0	Recettes d'investissement - Total
40 8		Stocks
40 8		Prov. dépréc. comptes financiers (4)
40 8		Prov. dépréc. comptes de tiers (4)
40 g	-	-
40 8	000	45. Opérations pour compte de tiers (7)
40 8		Prov. déprécial° des stocks et en-cours (4)
		Prov. pour dépréciare immobilisations (4)
		Amartissement des immobilisations
	900	Autres immobilisations financières
	0,00	Participations et créances rattachées
		Immobilisations en cours(5)
	(9)	Immobilisations regues en affectation(5)
	0,00	Immobilisations corporelles(5)
	0,00	Subventions d'équipement versées
0,00	0,00	immobilisations incorporaties (sauf 204) (5)
0,00		Neutral, et régul, d'opérations
	0,00	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)
2,00 20 725,00	20 725,00	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)
		Provisions pour risques et charges (4)
0,00	0,00	Subventions d'investissement
	0,00	1088 Excédents de fonctionnement capitalisés
9,790,75	69 790,75	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)
Opérations d'ordre TOTAL	Opérations réelles (4)	INVESTISSEMENT

Y compris ha opérations relativos au relatorioment des drarges et des produits et les opérations d'ordre semi-trudgétaires.
 Your liste des opérations d'ordre.

⁽a) Fermol do rotinser des opérations particulibres indes que les opérations de stocks blees à la terque d'un inventaire pomazant elimptifié.

(d) Communes, communestés d'agglorisération et communeurés urbaines de plus de 100 COO habitants.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'álabilissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Hom chaptings « opérations d'équipement ». (7) Seut le treat des opérations pour compte de tière figure eur est état (voir le détait Arnesse IV AS).

⁽g) A servir uniquament lorque la commune ou l'éablissement effoctes une dobaten initiate en aspètes au poil d'un service public non personnellés qu'ells ou qu'il crès.
(g) En départes, le chaptre 22 estate les tracus d'investissement fabilets sur les bines repuis en athecitain. En revelle, il estuare, le cas débetni, famulation de lets tracus effectide sur un

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocke lièes à la tenue d'un inventaire permanent simpliffé

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le règime des provisions budghishtes.
(5) Hore étaplises «opérations d'équiperment».
(5) Soul le total des opérations pour cempte de ties figure sur cet état (voir le détail Annoxe IV As).

⁽⁷⁾ A sensi uniquement losque la commune ou l'établissement ellisque une dotation fallaie on egépase au podit d'an suntice public non pessamatisé qu'alla ou qu'il crèe.
(8) En dépannes, le chapère 22 rétract les travaux d'investissement feulleés au les bleus repuis en afécetion. En reporte, il potrece, le ces àchèsent, franchiblen de Lois travaux effectués aur un exercics anierieur.

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CA Repu en précedure le 23/07/2021

III - VOTE DU BUDGET ID: 002-200023631-201070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20121070-20

46 441,18	9,00	0,00	1 287 679,66	1 334 120,84	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	정
0,00	0.00			00,0	Freis fonctionnement des groupes d'élus	88 8
-1,80				0,00	Cotts, de securité sociale - part patron Autres	8534
-1 696,98	0.00	0.00	1 506.03	00.00	Cotisations de retratte	6533
95,670.1			bi	28 000,00	Indemnítés	6531
8.16				31 000,00	Autres charges de gention courante	68
0,00			0,00	0,00	Attanuations de produits	2
-25 233,12		0,00		17 850.00	Autres charges	6488
2 878,00		0,00	4	6880,00	Autres charnes sociales divetses	6475
2 079,05			720.95	2 800.00	Versement au F.N.C. supplement familia	9 456
4 630,00	0.00	000	69	6 400,00	Collsations aux A.S.S.E.D.I.C.	6454
-20 966,67	0,00		105 466,67	84 500,00	Cotisations aux calaess de retrailes	6453
-26 102,96	0,00	0,00	98 516,96	72 414,00	Aures indentifies for u.	2413
-9 046,89	00,0	0,00	11 196,89	2 150,00	Rémunérations non tt.	64131
00,888	0.00	0,00	74 423,13	60 245,00	Autres indemnités titulaires	81118
641,04	0,00	0,00	10 458,86	11 100,00	NBI, SFT, indemnité résidence	64112
105 256,80	00,0	0,00	309 252 20	414 509,00	Hémunération principalo titulaires	2 20
-12,21	0,00	00'0	1 462.21	1 440 00	Cotinations CNEPT et CDGFPT	6336
7 748.96	000	00,00	478,39	1 748.00	Colisations versées au F.N.A.L.	8382
-2 B81,70	0,00	0,00	9 681,70	6 800,00	Versement de transport	6331
26 374,53	0.00	0,00	840 056.47	886.431.00	Shardes de personnel, frais assimilés	3 8
-2 487,54	0,00	0,00	22 487 54	20 000,00	Autres droits	695
-331,00	0.00	0.00	448.64	500,00	Taxes et impôts sur les véhicules	6355
3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	Taxes tondieres	63512
-7 456,99	0,00	0,00	7 956,99	50,00	frais de nemyage des locaux	200
1 873,43	0,00	0,00	4 126.57	2 000,00	Concours divers (cotisations)	6281
1 180,46	0,00	0,00	14 959,54	16 050,00	Frais de lélécommunications	828
744,38	0,00	0,00	2 255,62	3 000,00	Frais d'affranchissement	6261
1 215,10	0,00	0,00	1 784,90	3 000,000	Missions	5256
1 437 93	00.0	0.00	3 582 07	0,00	Divers	6238
396,80	0,00	0,00	103,20	500,00	Catalogues et imprimés	236
-568,80	0,00	0,00	568,80	0,00	Divers	73 S
0,00	90,0	0,00	1 000,00	1,000,00	Honoraires	6228
-1 876,84	0,00	0,00	5 897,60	0,00	Autres trais divers	6188
-1 046,80	00,0	0,00	2 146,80	1 100,00	Versements à des organismes de formation	5184
400,00	0,00	0,00	700,00	300,00	Obcumentation generals at technique	6182
14 204,26	0,00	0,00	1 285,74	15 500.00	Multilsques	9 65
-16 504.28	9 5	0,00	13 312,69	9 850,00	Maintenance	6156
2 122,00	0.00	0,00	298,00	2 420,00	Entretien autres biens mobiliers	61558
41,03	0,00	0,00	10 021,03	9 980,00	Entretien matériel roulant	61551
3 291,88	0,00	0,00	27 306,12	30 500,00	Entretler, reparations voines	615281
-236,94	0.00	0,00	9 890,07	19 800,00	Entretien, réparations autres bâtiments	615228
13 418,51	0,03	0,00	11 736,49	25 150,00	Entretien, réparations bâtiments publics	616221
-100,00	0,00	0,00	1 600,00	1 500,00	Locations modulates	2 6
10 508,55	0 5	0,00	19681.45	30,000,00	Contrats de prestations de services	611
562,16	0.00	0,00	2643,35	5 400,00	Fournitures administratives	8064
-1 616,27	0,00	0,00	2 486,27	850,00	Vêtements de travail	60636
1 956.33	0,00	0,00	15 456,33	13.500,00	Foundtures d'entretien	60631
-8 026,17	0,00	0.00	25 778,98	25 900,00	Carburanis	60622
1 1 2	8,8	9,0	11,52	0,00	Autres fournitures non stockables	60618
-1 708,35	0,00	0,00	108 706,35	102 000,00	Eau et assamssement	60617
9 111,28	0,00	0.00	31 958 74	436 689,84	Charges à caractère général	E
20 058 49	OH A	3				
annulés	réaliser au	Charges rattachées	Mandats emis	ouverts (EP+DM+RAR N-1)	- ,	art (1)
Cradits	employer:	Crédits employes (ou restant a employer)	Crédits empio	Crédits	Libelië (1)	Chap/

3

27'698 169 mi'b				Pour information	
	00,0	1 339 401,55	1 981 370,84	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	TOTAL
543 008,53		40 993,47	584 000,00	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	
0,00		0,00	0,00	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	043
543 006,53		40 993,47	584 000,00	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	101/
6,53		40 998,47	47 000,00	Dot, amort, et prov. Immos incorporelles	6811
6,53		40 993,47	41 000,00	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	042
543 000,00		0,00	543 000,00	Virement à la section d'investissement	023
9,00 96 962,76	0,00	1 298 408,08	1 397 370,84	TOTAL DES DEPENSES REELLES	
			0,00	Dâpenses imprévues (e)	022
USD 51 100 USD	0.00	00.0	50 000,00	Dot prov. risques et charges exception.	6875
	0,00	0,00	50 000,00	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	Ļ.
0,00 4511,00	0,00	489,00	5 000,00	Titres annulés (sur exercices antérieurs	L.
	0,00	3 202,64	1 250,00	Autres charges exceptionnelles gestion	
	0,00	80,62	0,00	Intérets moratoires, pénalités / marché	-
0,00 2 477,74	0,00	3 772 26	6 250,00	Charges exceptionnelles (c)	67
0.00 43.84	0,00	6956,16	7 000,00	Intérêts réglés à l'échéance	66111
0,00 43,84	0,00	6 956,18	7 000,00	Charges financieres (b)	66
Restes à Credits réaliser au annulés 31/1/2	Charges rattachées	Mandats émis	OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)		art (1)
38204ZIDŽ10Z20-20072021_1186	vés (quipsossizazionos	Crédits emplo	Crádits	Libellé (1)	Chap/
8 14	Antica (Question and Credition on bloves (Question and anticare)	Crédits emplo	Canal and a second	Libelle (1)	
Envoye en prefective le 23/07/2021	Envoye en prei	O - Dudont arinair	SMACA MANE		

(1) Dètaller les el tupines budgheines pur aricia conformèment au pian de comptus appliqué par le commune ou l'établissement. (g) si o mandemenent des CNL du l'exemcise est inicieur su mandent de l'exemcise N-1, le nomant du comptie 65112 suin n'opsit. (g) si la commune ou l'établissement-applieure le ségime de cyrolétique sont-budgheines. (g) ci demission du despitie des opénitions d'ordre, OF 0/2 » P/I 040. Détail du calcul des IONE au compte 66112 (2)

Montant des IONE de l'avancice 1.00

Montant des IONE de l'avancice N-1 0.00

- "Historica IONE N-1 (DNE N-1 0.00)

(5) Dant 675 of 676.

(e), le compte 6615 peut figuer durs te debait du chepite 0/25 si la commune ou l'établissement applique le égitne des provisions budgétaires.

(7) Chapilie destiné à retrieur los opérations particulières (alse que les opérations de étable ou liène à la tinue d'un inventain parminent atripffé.

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - Different aure le 23/07/2021

III — VOTE DU BUDGET D: :02-20002:020-202:072420072488 1188
SECTION DE FONCTIONNEMENT — DETAIL DES RECETTES A2 450414

				988 081,84	Pour intermation R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	B 902 Exc
-84 944,16	0,00	0,00	1 078 253,18	992 309,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des obérnion receive d'ordre)	TOTAL (
0,00			0,00	0,00	TOTAL DES RECETTES D'GROPE	7
0,00			0,00	and	Operat" ordre intwheer so is reman (o)	043
0,00			0,00	0.00	Opérat* ordre tran. fort el	042
-84 944,16	*,01	0,00	1 078 253,16	993 809,00	TOTAL DES RECETTES REFULES	4
0.00	0,00	0.40	0,00	0,00	Reprises provisions semi-budg trailes (d) (2)	78
8 279,02	0,00	0,00	29,98	8 209.00	Mandats annulés (exercices antérie m.)	773
8 279,02	0,00	0,00	29,98	8 309,00	Prodults exceptionnels (c)	77
9,00	0.00	0.60	0,00	0,00	Produits financiers (b)	76
-93 223,18	0,00	0,00	1 078 223,18	985 000,00	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	TOTAL
-4 346,17	0,00	0,00	B 346,17	4 000,00	Autres produtt div. de gestion courante	7588
-319,00	0,00	0,00	319,00	0,00	Redevances sur l'énergie hydraulique	75814
-4 665,17	0,00	0,00	8 665,17	4 000,00	Autres produits de gestion courants	76
-940,68	0,00	0,00	484 940,68	464 000,00	Autres attributions et participations	7488
-40 281,D1	0,00	0,00	40 281,01	0,00	Participal* Autres organismes	7478
-735,76	0,00	0,00	150 735,76	150 000,00	Participat ^a Autres groupements	74758
-119,58	0,00	0,00	119,53	0,00	FCTVA	744
-42 076,98	0,00	0,00	656 076,98	614 000.00	Dotations et participations	74
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	impôts et taxes	73
-54 530,73	0,00	0,00	345 000,73	290 500,00	Autres prestations de services	70588
12 031,90	0,00	0,00	64 468,10	76 500,00	Autres redevances et recettes diverses	70388
-42 498,83	0,00	0,00	409 498,83	367 000,00	Produits services, domains et ventes div	70
-3 982,20	0,00	0,00	3 982,20	0,00	Remboursements rémunérations personnel	6419
-3 982,20	0.00	0.00	3 982,20	0,00	Attenuations de charges	013
Crédits annulés	Restes à réaliser au 31/12	Produits rattachés	Titres émis	OUVERTS (8P+DM+RAR N-1)		art(1)
	à employer)	Crédits employés (ou restant à employer)	Crédits empl	Prádito	Libellé (1)	Chap/

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

0,00	# Difference ICNE N - TONE N-1
. 0,00	Montant des ICNE de l'exercice N-1
0,00	Montant des IONE de l'exercice

⁽¹⁾ Detaillé des chaptiques budgéstates par afritie conformément au plan de comméré appliqué par la commune ou l'étaitésament. (2) di la commune ou l'étaitésament appliques de région des promisions aemi-budgésamen. (3) CL abbilitions du draphise des aphratiens d'ordin, PF 042 » 20 040.

		00,0	0,00	Charges transférées (6)	
7		0,00	0,00	Reprises sur autofinencement antérieur (5)	
		0,00	0,00	Operat ordre transfert entre sections (4)	040
676 70	90,0	266 256,17,	944 982,83	TOTAL DEPENSES REELLES	
	0,00	0,00	0,00	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	
8 80	9,00	41 628,65	50 437,63	Total des dépenses financières	
			0,00	Dépenses Imprévues	020
36	0.00	00.0	337,63	Dapots et cautionnements versés	275
33	9,00	90.0	337,63	Autres immobilisations financières	27
1	30.0	00,00	0,00	Participat et creances rattachees	26
	0.00	0,00	0.00	Compte de lisison : affectat'	18
8 47	0.00	21,580,00	30 051,35	Dapôts et cautionnements recu	165
	0,00	20 048,65	20 048,65	Emprunts en auros	1841
8 47	0,00	41 628,85	50 100,00	Emprunts et deltes assimilées	16
,	0,00	0,00	0.00	Subventions d'investissement	13
	0,00	0,00	0,00	Dotations, fonds divers at reserves	10
667 89	0.00	226 627,52	894 525,00	Total des dépenses d'équipement	
204 00	0,00	0,00	204 000,00	Operation d'équipement n° 101 (2)	101
-116 03	0,00	116 036,17	0.00	Installat", matériel et outillage techni	2315
-118 03	0,00	116 035,17	0,00	immobilisations en cours (sauf opérations)	23
	0,00	0,00	0,00	Immobilisations recues en affectation (saut operations)	22
-58 34	0,00	77 980,27	21 585,00	Autros irmobilisations corporalles	2186
13 00	0,00	. 00,00	13 001,00	Mobiller	2184
17 92	0,00	2 075,60	20 000,00	Materiel de bureau et informatique	2183
177 21	0,00	22 780,48	200 000,00	Matériel de transport	2 82
292 84	0,00	7 157,00	300 000,00	installations générales, agencements	건 8
444 64	0,00	109 843,35	584 586,00	Immobilinations corporelles (saut operations)	ĸì
	9,90	0,00	0,00	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	204
135 29	0,00	648,00	135 B39,0D	Concessions, drofts similaires	2051
135 29	0,00	648,00	135 939,00	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	20
	0,00	0,00	0,00	Stocks	010
Crédits annulés	Restes à réaliser au 31/12	Mandats émis	Credits ouverts (SP+0M+RAR N-1)	Libelle (1)	Chap/ art (1)

(1) Détailler les chaptres budgétaires par article conformément au plen de comptee applique par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III 63 pour le d'étail des opérations d'équipement.

(8) Volr-amexas IV AS pour le détait des opérations pour compte de ileas.
(4) Cf. definitions du chapitre d'opérations d'ordre, Of 040-RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 pouvent ligurer dans le détait du chapitre 040 et la commune ou l'élabitissement applique le régime des provisions outgétaines.

(7) Ct définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041-RI 041.

Envoyé en prédecture le 230772021
SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - (AFegggo prédecture le 230772021
Affects le

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

			000	D 001 Solde d'exècution négatif reporté de N-1	
676 706,46	0,00	268 256,17	944 982,63	TOTAL DES DEPENSÉS D'INVÉSTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre):	
0,00		0,00	0,00	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	
0,00		0,00	0,00	Opärations patrimonfales (7)	041
0,00		0,00	0,00	Charges trunsférées (6)	
0,00		0,00	0,00	Roprises sur autofinancement antérisur (5)	
0,00		0,00	0,00	Operat* ordre transfert entre sections (4)	040
676 706,46	9,00	268 256,17	944 962,63	TOTAL DEPENSES REELLES	
0.00	0,01	0,00	0,00	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	
88,808,8	9,00	41 628,65	50 437,63	Total des dépenses financières	
			0,00	Dépenses Imprévues	020
17.63	0.00	000	337,63	Dápôts et cautionnements versés	275
337,43	9,00	0.50	337,63	Autres immobilisations financières	27
0.00	900	00,00	0,00	Participat" et créances rattachées	26
0.00	0.00	0,00	0,00	Compte de lisison : affectat' III 4. to (ie)	8
8 471,35	0,0	21,580,00	30 051,35	L	165
0,00	0,00	20 048,65	20 048,65		1841
8 471,35	0,00	41 628,85	50 100,00	Emprunts et deltes assimilées	16
0.00	0,00	0,00	0.00	Subventions d'investissement	3
0,00	0,00	0,00	0,00	Dotations, fonds divers et réserves	5
667 897,48	0.00	226 627,52	894 \$25,00	Total des dépenses d'équipement	
204 000,00	00,00	0,00	204 000,00	Operation d'équipement n° 101 (2)	101
-116 036,17	0,00	116 036,17	0.00	L	2315
-118 035,17	0,00	116 035,17	0,00	immobilisations en cours (sauf opérations)	23
0,00	0,00	0,00	0,00	Immobilisations recues an affectation (saut operations)	23
-58 345,27	0,00	77 980,27	21 585,00	Autres impobilisations corporalles	2186
18 001,00	0,00	0,00	13 001,00		2184
17 924,40	0,00	2 075,60	20 000,00		2183
177 219,52	00.0	22 780,48	200 000,00		23 82
00 574 000	0.00	715700	300 000 00	4	2
446 840 RS	0.00	100 943 35	584 586 00	Immobilinations corporalies (saut opérations)	2
0.00	0.00	0.00	0.00	_	204
135 291,00	0,00	648,00	135 839,00	Ц	2051
135 291,00	0,00	648,00	135 939,00	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	20
0,00	0,00	0,00	0,00	Stocks	970
Crédits annulés	réaliser au 31/12	Mandats émis	Credits ouverts (8P+DM+RAR N-1)		art (1)
	Roctor			ap/ Libelie (1)	Char

⁽⁵⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du dhaptre 042 et le communo ou l'établissoment applique le régime des protetions budgétaires.
(6) Chaptre destiné à retracer les opérations cartisulières tolles que les apérations de stocks ou libos à la trout d'un invertaire permanent simplifie.

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CA. Protecture to 23/07/2021

549 354,78	0,00	131 509,22	580 864,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes récelles et d'ordre)	
543 006,53		40 993,47	584 000,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
0,00		0,00	0,00	Opérations pair	047
543 006,53		40 983,47	584 000,00	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVINCIAL DE LA STOTION DE	7
-0,07		7 708,07	7708,00	188 Autres immo, corporelles	28188
0,00		572.00	572,00	184 Mobiller	28184
0,80		4 909,40	4 910,00	188 Matériel de bureau et informatique	28183
1,00		13 404,00	13 405,00	182 Matériel de transport.	28182
5,00	The state of the s	14 400 m	14 406,00	138 Autres consuccions	28138
8,53		40 993 🚓	41 000,00	Operate or an emissient entre seminor (3) (4)	040
		- Contract	\$43 day,da	Virement de la sear de la minocoment	021
5 348,25	9,00	S0 510.75	86.864.00	TOTAL DES RECETTES RESLUS	
0.90	0,00	00.0	000	Total des recettes d'operations sour companie de tiers	
5 348,24	0,00	50 515,75	96 864.00	Total des russiss financiens	
	0,00		D.P.		024
9,00	0,00	9.30	0.00	Autras immobilisations financières	27
0,00	0,00	0.01	0,00	Participat et cremmes rattachées	26
0,0	0.00	220	0,00	Compte de factor atteste (BA,régle)	18
9 275,00	0,00	20 725,00	30 000,00		65
0,0	0.00	0,00	0,00	Autres subvente invest, non transf.	138
-2 926,7	0,00	69 790,75	56 864,00	⊢	10222
-2 926.74	0.00	69 790 75	66 864,00	Dotations, fords divers et réserves	6
0,00	0.00	0.00	n _{an}	Total des recettes d'équipement	
0,00	0,00	0,00	0,00	immobilisations en cours	23
0,00	0,00	0,00	0.90	immobilisations reques en effectation	22
0,00	0,00	0,00	0,00	L	22
0,00	0,00	0,00	0,00	L	204
0,00	0,00	0,00	0,00	immobilisations incorporation(saut 204)	20
0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	16
0,00	0.00	0.00	. 0,00	_	ದ
0,00	0,00	0,00	0,00	Stocks	90
Crédits annulés	Restes à réaliser au 31/12	Titres emis	Crédits ouverts . (SP+DW+RAR N-1)	t(1) Libellé (1)	Chap/ art (1)

(1) Dataller (or chapitres budgidatins par article conformément au plan de compter appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Vois acrossos IV A6 pour le détail des opérations pour comprés de flors.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETIES : B2

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - QA^R989,50 prifecture is 23/07/2021
Aftiché is

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Pour vote (2)

Cumul des	Crédits	Restes à	Titres êmis	Crédits ouverts	(Pour information)	
Pour memoire		ts à l'exercice	Eléments afférents à l'exercice		RECETTES (répartition)	
					-	
163 081 9	204 000,00	0,00	0,00	204 000,00	Installat*, matériel et outilizge techni	2315
163 081,91	204 000.00	0,00	0.00	204 000,00	Immobilisations en cours	23
					affectation	
	0,00	0,00	. 0,00	0,00	Immobilisations regues en	22
6 356,00	0,00	0,00.	0,00	0,00	Installations générales, agencements	2135
6 358,00	00.0	00,0	0.00	0.00	Immobilisations corporei	21
	0,00	0,00	0,00	0,00	Subventions d'équipement versées	204
	0,00	0,00	0,00	0,00	Immobilisations incorporelles	83
B 189 439,92	204 000,00	00,0	A 0,00	204 000,00	DEPENSES	
Cumul des réalisations (4)	Crédits annulés	Restes à réaliser eu 31/12	Mandats émis	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Libelië (3)	(3) Art
Pour mémoire		ts à l'exercice	Eléments afférents à l'exercice			

		23
Recettes - Dépenses	Solde du financement (5)	Immobilisations en cours
C-A	Pou	0,00
	Pour l'exercice	0,00
0,00 D-B		0,00
	En cumulé	0,00
-169 439,92		0,00

23

affectation

Immobilisations repues en

204

Subventions d'équipament versées

Immobilisations corporelles

0,00 0,00

0,00 0,00

0,00 0,00

> 0,00 0.00

0,00

9,0 9,0 0,00 0,00

0,00 0,00 0,00

0,00

90 0,00 0,00 TOTAL RECEITES AFFECTEES

Subventions d'Investissement

Emprunts et dettes assimilées

0,00 C

(1) Ownir un cadre par epiketion.

(2) indiquer is ropcintion on typésentièle pour vote ou pour injernation.

(3) Debailler is a draties conformément au plan de compites appliqué par le commune ou l'établissement.

(4) Rédisations anchéments + ri. « auton du invanden.

(5) Indiquer le signe algèbrique.

		ude um me San San aut es in No	No.	IV AN	NEXES							ſV
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Р	RESENTA	TON CHO	SEE PAR F	ONCTION -	· VUE DE	NSEMBLE (1)			-	A1
. Libellé	01 Operations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignament- Formation	3 Culturo	4 Sport et Jounnesse	5 Interventions sociales et senté	6 Familie	7 - Logement	8 Amenagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
					INVESTISSEMENT							
				REALISATIONS	de l'exercice + res	tes à réaliser (4-	η					
Dépenses réelles - Equipements municipaux (2) - Equip, non municipaux (o/204) (3) - Opérations financières Dépenses d'ordre	Ü	262 293 226 278 0	0 0 0	0	0	0 0 0	0 0	5963 349 0	0 0	0	0	268 258 226 628 0 0
Solde d'exécution reporté de N-1	0	The same			100					1200		
Total dépenses	0	383 563			ø		e	8 243	q		0	268 255
Total receites	264 118	126 565	0		0	0	0	4 929	D	0	0.	395 607
Soide d'investissement	281 113	-135 728		o	4	0	0	-1 034	D	0	0	127 351
				RESTA	S A REALISER BU	J1/12/IV						
Total RAR dépanses	0	0	0	. 0	0	0	0	0	0	0.	0	0
Total HAR receites	0	0		0,	0	0	0	0	0	0.	0	0
SOLDE RAR investissement	. 0	. 0	0		0	0	0	0	0	0	0	. 0
					de l'exercice + res		1).					
Total dépenses	372 234	938 977	0	0	0	0	0	28 191	0.	0	a	1 339 402
Total recettes	968 052	1 474 253	- 0	0	0	0	0	. 0	0	D.	0	2 056 316
Solde de fonctionnement	615 BZ8	139 276	Ú	0	0	0	0	-28 191	0	0	0	725 913
			5	RESTE	S A REALISER au	31/12/N						
Total RAR dépanses	0				0		0	0	Ç	. 0	0	9
Total RAR recettes	0	- 1				0	U U	0.	0	D	0	0005-2000
SOLDE HAR fonctionnement	0		0				n i	0	- 0	0	0	- F

Page 19

Art. (1)	Līballē	01 Opérations non ventilables	0 Services gènéraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	S Culture	Sport of	f Interventions sociales et santé	6 Familia	7 Logament	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Astion économique	TOTAL
						INVESTISSEMEN	T						
						DEPENSES							
.,	enses d'investissement	0	282 293	0	. 0	0	0	6	5 963			0	268 256
Dépenses		0	262 293-	0	. 0	. 0	0	0	5 B63	0	0	0	258 256
010	Stocks	.0.	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
10 .	Dotations, fonds divers et réserves	.0	. 0	0		0			0	0			
13	Subventions d'investissement							0				0	0
16	Emprents et dettes assimilées	0	36 015	0	0	0	0	0	5 5 1 4	0	0	0	41 629
1641	Emprunts en euros	0	14 435 J 21 560	0	0	0 D	0	0	5 614	0	0	0.	20 949
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	21 560	0	. 0	0.	0	9	0	0	0	0	21 580
16	Cempte de liaison : affectat"		ا	Ū	1 °	0.		٩	• "]	U	. "	·	0
	(BA,régie)	0	548	0		. 0	0	0		Ď	, 0		648
20	Immobilizations incorporelles	0	648	0		0	0	0	ò	0		. 0	848
2051	Concessions, droits similaires	0.	040		0	0	0	Q Q	0	0	0	0	948
20-1	Subventions d'équipement yarsées	0	109 943	0	0	-	0	- 0	0	0		0	
21	Immobilisations corporelles	0	7 157	0	0	0	0			0			109 943
2135	Installations générales, agencements	0	22 760	0		٥	٥	. 0	0	Ď	0	0	7 157 22 780
2182	Material de transport	0	2076	0	۱	ő	0	٥	اة	n	٥	ů.	2 076
2183 ' 2188	Matérial de bureau et informatique Autres immobilisations corporalles	. 0	77-930	0	اة ا	ŏ	0	, o	اة	0	0	o l	77 980
22	Immobilisations rectes en attectation	0	0	0			0			0	9	0	
	Immobilisations on cours	0	115 687	0	0	8	ρ	ū	349	0		0	1160
23		0	115 687	0	0	0	0		349	0	a a		1160 8
2315 26	Installat ^e , matériel et outillags techni Participat ^e et créanous rattachées	0	0	0		0	0		0	0		0	10
-		0	0	0	- 0	0	Ö	0	0	0		0	<u></u>
27	Autres immobilisations financières	. 0	0				0	0	0	0	- 0	0	116 0 32 200 D 23 520-
	d'équipement		0			0	0	. 0	. 0	0	0		- P.
	pour compte de tiers	0	0			٥	0		0			0	20
Dépenses		0	0	. 0	0	0	0	. 0				. 0	0720-2007202
040	Opérat ^o ordio transfert entre sections							0			ļ		
041	Operations pairimoniales	0	0	0	0	0	٥		0		0	0	
	S'exécution reporté de N-1	0	٥	0-	0	0 :	0	0	0	0	0	0	21 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Art. (1)	Libatié	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux udministrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et sante	G Pamilio	7 Logement	\$ Aménagt et sarvices urbains, environnems	9 Action économique	TOTAL,
Total rece	rtes d'investissement	264 113	126 565	0	a	a	0	0	4 929	0	0	0	. 395 607
Recettes n	éolles	0	90 516	a.	f	0	0		0	Q.	0	0	90 516
010	Stocks	. 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	٥	0
10	Dotations, londs divers et réserves	. 0	69 791	0	0	0	0	0	0	0	. 0'	0	69 791
10222	FCTVA	0	69 791	0	0	0	0	0	0	0	0	٥	69 791
19	Subventions d'investissement	0	0	0	. 0	0		D	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimāčes	0	20 725	Q	0	٥	٥	0	0	0	0	01	20 725
165	Dépôts et cautionnements reçus	. 0	20 725	0	D D	0	0	0	0	0	D	0	20 725
18	Compte de lisison : affectat* (BA,règle)	0	0	0	0	0	0	D	0	0	a	0	0
20	Immobilisations incorporates	0	0	0	0	0	0	0	a	0	a	0	0
204	Subventions déquipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	In mobilisations corporalles	0	0	0	0	9	0	0	, g	. 0	. 0	0	0
22	Immobilisations repues en affectation	0	G	0	. 0'	0	0	0	D.	0	0	0	0
23	immobilisations on cours		0	0	0	û	0	0	0.	0	0	0	0
26	Participal" et créances raltachées	. D	0	0	0	Ó	0	0	0	0	0	D	0
27	Autres immobilisations financières	0	10	0	0	0	0	0	D	0	0	ő	0
	<u> </u>	0	- 0	0	ļ	0	0	0		0	0	0	0
	s pour compte de liers	15	36 049	0	1	0	0		4 929	0	0	0	40 993
Recellos	T	15		0		<u> </u>	0	·		0		0	40 993
040	Operat" ardre transfert entre sections	. 0	14 400	0		0	0		. 0	0		-	14.400
28138 28182	Attires constructions Matériel de transport	ě	9 034		1	0	0	1	4 370	0	a	0	13 404
28183	Matériel de bureau et informatique	0	4 405	0	1	0	o		504	o	. 0	0	4 909
28184	Mobilier	15	502	o		0	0	0	55	, ,	ه ا	0	572
28188	Autres immo, corporelles	0	7708		0	· o	٥	0	ø	o	0	0	7 智
041	Opérations patrimoniales	. 0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	
	d'exécution reporté de N-1	264 098	0		-	0.	0	Б	0	0	0	0	264
DOTSOLE	DESCRIBE (CDATE OF 14-1		l			FONCTIONNEM	ENT			•			0002362
						DEPENSES							-20
Total den	enses de fenctionnement	372 234	938 977	0	0	0	0	0	28 191	0	0	. 0	1 339
Dépenses		372 219	902 928	0					23 262	0			1 298
011	Charges à caractère général	2 035	407 862	0						0		0.	41.6 (g) 31 122
60611	Eau et assainlesement	0	31 884	0	1		1	1	75	٥		0	
80612	Energie - Electriché	0		٥	1	0	1		128	٥	1	•	103 📆
60618	Autres fournitures non stockables	0.0		0	1			Į.	1 545	0	1	0	#18BIS-DE
60622	Carburants	D	24 238	l v	'I "	1 "	I "	1	1.540	i "	۱ "	1	일반

Page 21

Art. (1)	, Linéile	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubyité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL	
60631	:Fournitures d'entretion	0	44 436	0	0	۵	0	0	0	0	0	0	44 436	1
60632	Fournitures de patit équipement	0	15 248	٥	0	0	0	٥	218	0	o.	٥	15 466	
60636	Vêtemenis de travall	0	2 466	0	0	0	0	G	0	0	. 0	0	2 456	1
6064	Fournitures administratives	. 0	2.541	0	. 0	0	0	Đ.	102	0	0	0	2 643	1
611	Contrats de prestations de services	. 0	4 425	0	0	a	0	- 0	323	0	0	0	4 748	
6135	Locations mobilities		19 075	0	0	. 0	, 0	. 0	617	. 0	0	0	19 691	
61521	Entrelien terrains	0	1 600	0			0	0	0	0	0	0	1 600	
615221	Entretien, réparations bâtiments	0	11 736	0	0	0	σ	0	0	0	0	0	11 788	
	publics													
616228	Entretien, réparations autres	0	9 890	0	0	٥	0	0	٥	0	. 0	0	9 890	
	blitimonts													
615231	Entretien, réparations voixies	0	237	0	0	٥	0	0	0	0	0	٥	297	ä
616232	Entretien, réparations réseaux	0	27 308	0	0	٥	0	0	0	0	٥	0	27 308	f _
61551	Entretien matériel roulant	0	9 821	0	. 0	0	. 0	٥	200	0	0	0	10 021	
e155B	Entrellen autres biens mobiliers	0	273	0	0	۵	. 0	0	25	0	0	٥	298	
6158	Maintenance	0	12 400	0	0	٥	, a	0	907	0	a	0	13 313	
6161	Multifisques	0	16 504	۰	. 0	0	0	a	0	0	a	0	16 504	1
6168	Autres primes d'assurance		1.292	0	0	0	0	0	4	٥	a	0	1 298	
6182	Documentation générale et lechnique		683	0	0	0	0	0	17	n	٥	0	700	
6184	Versements it des organismes de		2 147	0	0	٥	0	D	0	0	, 0	0	2 147	1
	formation										į į			
5189	Autres frais divers	٥	5 898	0	0	۰	0	0	. 0	a	0	اه	5 898	
6226	Honoralres		1 877	0	0	٥	0	a	o o	a	0	0	1 877	
8227	Frais d'actes et de contentieux		- 1 000	0	0	a	0	0	٥	0	0	0	1 000	ľ
6228	Divers		569	0		a	o	0	0	6	٥	0	569	1
5236	Catalogues et imprimés		103	0	0	0	0	o	0	0	0		103	1
6238	Divers '		98-	0	0	o d	. 0	0	0	0	0	0	98	-
6256	Missions	2 035	527	6	0	a	0	0	0	٥	0	٥	9 256:- 178-K	a A R
5250 5257	- Héceptions	0	1 569	0	٥		ا	0	110	o	a	أه	1 78 9	Reçuen Affiché le
		,	1 861	0	0		0	0	395	a	o	0	2 25 6	4 = 5
6261 6262	Frais d'affrenchissement Frais de télécommunications	0	13 562	0	0	۵	a	0	1 397	0		اة	14 960	al rei
			3714	0	0	٥	a	0	0	0	0	0	371	g ₽.
6281 coop	Concours divers (cotisations)	,	3 575		0		o	0	551	0	′ 0.	0	4 12	Regu en préfacture le Affiché le Internazione zascouz
6283 6288	Frais de nettoyage des locaux	ő	7 844	, ,	. 0	0	0	0	113	0.	0			1 2
6288 6355	Autres services extérieurs Texes et impôts sur les véhicules	ő	454	0		o o		n	. 0	0		0	7 96 A	23/07/2021
5355 5358	Autres droits	,	831	0'	0	0	a	0	. 0	0	٥	0		1 2
			22 488	0	0	a	6	0	0	0		0	83 N 22 48 S	g 11 -
637	Autres impbts, taxos (autres	l '											18	g (*
	arganismes)	339 193	486 293	0	. ,0		0	Ď	14 590		0	0	840 05	ă à
312	Charges de personnel, frais essimilés		5 377	0		0	0	. 0	0		0	0		4
5391	Versement do transport	4 805	1 5411	ľ	1	ı °	I , "i	۱ ' '	٠,	ı °	١ .	i "I	Ĭ	P
						Page 22	2							

Art. (1)	Lībellā	01 Opérations non vontilables	0 Services gënëreux administre!* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement – Permation	3 Cultura	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et senté	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action Leonomiqua	TOTAL
6392	Cotselions versées au F.N.A.L.	210	269	0'	0	0	0	0	0	0	0	0	478
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPY	3 869.	5017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	B 906
6338	Autres impôts, taxes sur	546	808	0	o o	0	0	0	0	0	0	0	1 452
	rēmunērations												
54111	Rémunăration principale diulaires	122 937	160 483	o.	0	0	0	0 9	5 832	0	۰	0	309 252
34112	NBI, SFT, indemnité résidence	4 802.	5 657	. 0	0	0	0	. 0	0	0	0	0	10 499
B4118	Autres indemnités tiulaires	33 975	40 448	0	٥	0		0	0	0	0	0	74 423
54131	Rémunérations non th	71 793	63 641	0	0	0	0	0	0	0	۰	0	165 434
64138	Autres indemnités non tit.	4 581	6618	0.	0	a	0	٥	0	0	0	0.	11 197
B451	Colisations & R.F.R.S.S.A.F.	43 680	54 837	٥	o.	0	٥	٥	0	0	0	0	98 517
6459	Colisations aux calsses de retrattes	45 183	60 283	0	0 '	•	۰	0	٥	0	0	0	105 467
6454	Cotisations aux A,S,S,E.D,I.C,	3 193	3781	0	0	0	. 0	0	0	0	0	0	6 973
6475	Mědecine du travalí, pharmacie	O	721	0,	•	0	٥	٥	0	0	a	0	721
6478	Autres charges sociales diverses	0	4 012	0	0	0	٥	0	0	٥	· · · · · ·	٥	4 012
6488	Aulres charges	0	34 335	0	0	0	0	0	8 748	0	0	0	43 083
014	Atténuations de produits	0	0	ď	0	0		0	0	. 0	9	0	0
85	Aulres charges de gestion courante	30 990	2	0	0	0	6	0	0	0	0	. 0	30 992
8531	Indemnités	26 920	0	0	0	.0	0	a	0	0	0	0	26 920
6633	Cotisations de retraite	2 373	0	0	. 0	0	0	.0	0	0	0	0	2 373
6534	Cotis. de sécurité sociale - part	1 697	0	0	0	0	0	0	a	a	a	a i	1 597
	patron												
65888	Autres	. 0	2	0	0	0	٥	0	0	0	0	o	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	. 0	0	O.	.0	٥	. 0	0	٥	0	a
66	Charges financières	0	5 008	a	0	0	0	0	1 948	0	0	0	8 956
66111	Intérêts réglés à l'échéance	D	5 008	0	0	0	0	0	1 948	0	a	0	
87	Charges exceptionnelles	. 0	3 772	0		0	0	0	0	0	0	0	9 772 9 772 9 772
6711	Intérêts moratoires, pénalités /	0	81	Q		0	0	0	0	0	0	0	3
0+11	marché				·	•		<i>•</i>	"		l	°	2-20
671B	Autres charges exceptionnelles	0	3 203	a		٥	a		0		٥	a	. 100
2.10	gestion				1	ľ	Ů	[ľ	·	ľ		122
673	Titres annulés (sur exercices	0.	489	0	0	. 0	0	0	o	0	0	0	දුනි2000දි3620-දිව2-10/20-20ද්දිල්දිනි දිලිසසු
88	Dot, aux amorbssements et	0	0	0:	D	0	P		0	a	0	0	9
90	provisions	ŭ	Ů	0.		·		L "1	ľ		ľ	,	P.
		15	36 049	U	0	0	0	0	4 929	0	. 0	0	
Dépenses		15	35 049	0		0							40
042	Opérat° ordre transfert entre sections				I	-	0		4 928	0	0	8	40 933
6811	Dot, amort, of prov, framos incorporullus	16	36 049	0	0	o	0	0	4 929	, 0	0		40 \$35 BBIS

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

Art. (1)	Ubeljė	01 Opérations non ventilables	û Services gënëraux administrat* publiques	i Géourké et salubrité publiques	2 Enseignoment - Formation	3. Culture	4 Sport of Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	S Familie	7 Logement	8 Amènagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL	
143	Opèret* ordre intérieur de la section	. 0	a	o.	0	0	0	0		0	0	0	. 0	
02 Déficit	de fonctionnament reporté	0	0	0:	0	0.	0	D	0	0	0	0	0	l
						RECETTES							<u> </u>	
ratel rece	ites de lanctionnement	988 062	1 078 253	0	0	6	•	0	0	0	0	0.	2 066 315	
lecettes ri		0	1 078 253	0		ø	0	0	0	٥	. 0	D	1 078 253	
13	Attenuations de charges	0	3 952	٥	0	0	0		0	0	0	0	3 982	
3419	Remboureements rémunérations : personnel	0	3 982	Ď.	0	6	0	0	0	0	0	0	3 982	
0	Produits des services, du domaine, vente	0	409 499	Ø.	0	0	0	0	0	D	٥	0	409 493	
70388	Autres redevances et recettes diverses	0	64 468	0	. 0	0	0	0	a	0	0	0	64 469	
70688	Autres prestations de services	0	345 031	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345 031	1
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	. 0	0	a	a	0	0	0	0	1
4	Detations et participations	0	656 077	0	0	0.	O	0	a	0	0	0	686 077	
744	FCTVA	0	120	0	0	0	٥	0	0		0	0	120	
74758	Participat [®] Autres groupements	0	150 736	0		0	0		٥	0	٥		150 788	
7478	Participat" Autres organismes	0	49 281	٥	0	0	0	0	5	0	0	0	40 281	
488	Autres attributions at participations	0	464 941	0		0	0	0	0	0	0	0	464 941	1
75	Autres produits de gestion courante	D	8 665	ď	a	D.	0		٥	0	0		8 665	
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	0	319	0	O	0	0	a	0	0	0		319	ł
588	Autres produits div. de gestion courante	۰	8 346	0	0	0	. 0	0	0	. 0	C	0'1	8 346	
16	Produits financiers	0	0	0	0	. 0	0	0	0	0	0	٥	5	3 3
7	Produits exceptionnels	0	. 30	O	0	6	0	0	0	g	0	Q.	2	Affiché le
773	Mandats annulés (exercices antúriaurs)	0	30	0	0	٥	0	0	0	0	0	O.	20002	Affiché le
78	Reprise sur amortissaments et	0	0	a	0	0	O	0	٥	٥	o	C	935-200023620-2021	
Recattes		0	0	0	0	0	0		. 0	.1	0	0	216	1 2
042	Operat' ordre transfort entre	θ		0	0	0	0	0			0		9720-20072021 <u>4</u> 4 8	
G43	Operat' ordro intérieur de la section	0	0	0	0	0			0)#2021	P
ann Sunt	dent de fanctionnement reporté	988 062	0	0	. 0	0	0	. 0	0	0	0	0	20 882	1

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgètaires

Repu en prétecure le 22/07/2021
Afficiré le

D : 032-200023620-20210720-20072021_1188IS-DE

Page 25

			*	<u>IV — And</u>	IEXES	_7:0-	Xva						IV		ĺ
	ELEMENTS D	U BILAN -	ETAT DE	LA DETTE	- REPARTITI	ON PAI	<u>NATURI</u>	EDEDE	TTE				A2.	2	Á
		11941 .	exerting a minute	Stroke is a as	- 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	pi pripaga	Alexander d	'AR 44	10)						
		A2.2	- REPARTI	HON PAR	NATURE DE		***************************************		00)						g.
, i					Emorunts e	deltes à l'o	rigine du contra								
Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur on chef de tile	Date de algnaturo	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominat (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Miveau de taux (5)	Initial Taux notuoriel	Devise	Pério- dicité des rambour- sements (5)	Profil d'amor- tissement	Possibilité de rempour- sement anticipé	Caté- goris d'em- prunt (8)	
63 Emprunts obligataires (Total)					0,00								GN		
64 Emprunts auprès des tablissements financiers (Total)					460 000,00					316					ı
641 Emprants en ouros (total)				P 15-	480 000,00										i
02780229200020234802	EPIC SMAGY-MANEO	15/09/2018		31/07/2019	460 000,00	F		1,580	1,562	- 100	A	X Echèan constante		A-1	
643 Emprunis on devises (total)					0,00									72	
6441 Empaints assorbs d'une option le tirage sur ligne de trésorerie (lotal)					0,00										
65 Dépôts et cautlonnements reçus Total)					. 0,60										
00-2016 00-2016 000-2018 001-2019		01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002		0,00 0,00 0,00	F F F		0,000 0,000 0,000	000,0 000,0 000,0 0,000		x x x	xx xx xx xx	0 0 0	A-1 A-1 A-1 A-1	
003-5018 003-5018 005-5018		01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002		8'00 8'00 0'00	F F		0,000 0,000 0,000	0,000 0,000 0,000		x x	xx xx	0 0	A-1 5: 84: 4-1 8-1 8-1 8-1 8-1 8-1 8-1 8-1 8-1 8-1 8	
005-2019 006-2019 007-2019		01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002		0,00 0,00 0,00	F		0,000 0,000 0,000	0,000 0,000 0,000		x x	xx xx	0	A-1 -200 A-1	Sisteman .
(008-2019 (008-2019 (01-2018		01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002		0,00 0,00 00,0	F		0,000	0,000 0,000 000,0		X X	xx xx xx	0	A-1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Alberto's
101-2018 1010-2018		01/01/2002 01/01/2002	01/01/2002		0,00	F F		0,000	0,000 0,000 0,000		x x x	xx xx xx	0	A-1 200	CANTON
1011-2019 1012-2019 1013-2019		01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002 01/01/2002		09,0 09,0 09,0	F	•	0,000	0,000		×	xx xx	0	A-1 -	Distraction
1014-2019	l .	01/01/2002	01/01/2002		Page 26	F .	Į.	0,000	0,000		×] xx	0	A-1 8	5

					Embrunts e	deltes a re	rigine du contra	t						
Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Grganiame préteur ou chef de fillo	Date de elgnature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (9)	Taux setuarial	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Cath- gorin d'em- prunt (8)
1015-2019	<u> </u>	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
1016-2019	!	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000		x	ХX	ò	A-1
1017-2010 .		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		l x	xx		A-1
018-2019		01/01/2002	01/01/2002		. 0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
019-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX		A-t
02	!	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		l x	XX		A-1
02-2016		B1/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		l x	XX	0	A-1
1020-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
1021-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	ő	A-1
1022-2019]	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x .	XX .		A-1
1023-2019	[01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
1024-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX ·	0	A-1
025-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	××	0	A-1
026-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-I
027-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F .		0,000	0,000		×	xx	ő	A-1
028-2019	l	01/01/2002	01/01/2002		0,00%	F		0,000	0,000		×	XX	ő	A-1
029-2019	i	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		, "	XX	ő	A-1
03-2016	J	01/01/2002	01/01/2002		0,00			0,000	0.000	_	×	XX	0	A-1
030-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000	_	l x	XX	٥	A-1
031-2019	!	01/01/2002	91/01/2002		0.00	F		0,000	9,000		x	XX	ő	A-1
032-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
033-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00			0,000	0,000		×	xx	o l	A-1
034-2019	<u> </u>	01/01/2002	01/01/2002		0,00			0,000	0.000		x x	XX	ő	A-1
035-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	9,000		×	XX	o	A-1
036-2019		01/01/2002	81/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		ı x	xx	0	
037-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	x-x	ö	^ ō
1038-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		ı x	XX	Ö	A S
039-2019]	01/01/2002	01/01/2002		0,00	É		0,000	0.000		×	XX	ő	A 20
04-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	
040-2019	- Particular and Part	01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	0,000		x	XX	0	23620
041-2019		01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	
042-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	1 2
043-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	g		0,000	0,000		×	xx.	ő	112
044-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX.	0	P
045-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	20072021_118BtS-D
048-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	XX	0	
047-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00:	F		0,000	0,000		x	XX	0	
048-2019]	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	7.3
049-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	. F		0,000	9,000		x l	XX	0	1 38

• •

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

		1	1	- 1	Emprunts e						T			
Nature (Pour chaque Sgae, indiquer le aun de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Data d'émission ou date de 'mobilisation	Date du premier rembour- sement	Nomīnal (2)	Typa de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Nivezu de taux (5)	Taux actuarfol	Devise	Pério- divité des zembour- sements (6)	Profit d'amer- tissement (7)	Possibilith tfe rembouz- sement zanticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
105-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	ę.		0.000	0,000		x	xx ·	0	A-1
1050-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		х	xx	0	A-1
1051-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
1052-2019		01/01/2002	01/01/2002	i	0,00	F		0,650	0,000		×	XX	0	A-1
053-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	A-1
1054-2018		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
055-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	Λ-1
056-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	۴		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
057-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	хx	α	A-1
058-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	хx	0	A-1
1059-2020		01/01/2002	01/01/2002		e,00	F		0,000	0,000		x	хx	0	Λ-1
06-2016		01/01/2002	01/01/2002		- 0,00	F		6,000	0,000		x .	хx	0	A-1
060-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	××	0	· A-1
061-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	A-1
062-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	D	A-1
063-2020		01/01/2002	01/01/2002	_	0,00	F		0,000	- 0,000		x	ХX	0	A-1
064-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
065-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
066-2020		01/01/2002	61/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х.	хx	0	A-1
067-2020		01/01/2002	61/01/2002	į	0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
068-2020		01/01/2002	01/01/2002	ł	0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
069-2020		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	ا ه ا	A-1
107-2018		01/01/2002	01/01/2002	ŀ	0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
070-2020		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1
071-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx :	0	A-1
072-2020		01/01/2002	61/01/2002	i	0,00	F		0.000	0,000		x	хx	0	A-1
073-2020		01/01/2002	01/01/2002	J	0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1 [
074-2020	}	01/01/2002	01/0(/2002	1	0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1 N
075-2020		01/01/2002	01/01/2002	Ì	0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	٥	A-1 22-200023820-2
076-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	p		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1 B
1077-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	· xx	0	A-1 🖁
078-2020	1	01/01/2002	01/01/2002	- 1	· 0,00 ·	F		0,000	0,000		x	хx	0	A-1 1
079-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	. хх	٥	۸-1 ق
08-2018		01/01/2002	81/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	٥	A-1 8
080-2020	}	01/01/2002	01/01/2002		0,00:	F		0,000	0,000	n – 7	×	ХX	0	A1 A1 A1 A1 A1
081-2020		01/01/2002	01/01/2002		6,00	E		0,020	0,000		x	хx	0	٨-1 8
1082-2020		01/01/2002	01/01/2002	İ	0.00	F		0.000	0,000		x	XX.	0	A-1 🗓
1083-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	٥	A-1 🗟
1084-2020	l l	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	٥	A-1 0

					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contra	t					,	
Nature (Pour chaque Ilgne, ladiquer le numéro de contrat)	Organisma prêteur ou chof de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominaí (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Miyesu de taux (5)	Initial Taux actuariel	Devisa	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Cati- gorla d'em prun (8)
1085-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,600	8,000		х	ХX	0	A-1
1086-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	9,000		×	xx	0	A-1
1087-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
1088-2020		D1/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
1089-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	x.x	0	A-1
109-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
1090-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00:	F		0,000	0,000		×	хx	٥	A-1
1091-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
1092-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,60	F		0,000	0,000		X	xx	0	Λ-1
1099-2020	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,008	0,000		×	хx	0	A-1
1094-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
1095-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
05-2020	l .	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		×	XX	0	A-I
1097-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	9,000		l x	XX	o	A-1
		01/01/2002	01/01/2002	· .	0,00	F		0,000	0.000		×	XX		A-1
1098-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx		A-1
1099-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		l x	××	ő	A-1
110-2016	į.	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	XX		A-I
1100-2020	İ	1				F	1	0,000	0,000		x	XX	0	A-1
1101-2020		01/01/2002	01/01/2002	Į.	0,00	F		0,000	0,000		×	XX		
1102-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	r 1 p					x x	XX		A-1
1103-2020		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00		1	0,000	0,000		1	!	1	Λ-1
1104-2020		01/01/2002	01/01/2002	į	0,05	F		0,000	0,000		X	XX	٥	A-1
1105-2020	<u> </u>	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000	l	X	XX	0	A-1
1106-2020		01/01/2002	01/01/2002	i	0,00	F		0,000	0,000]	X	XX	0	A-1
1107-2020		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F.		6,000	0,000		×	ХX	0	台
1106-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	١.	×	ХX	0	8
1108-2020		01/01/2002	01/01/2002	ŀ	0,60	F		0,000	6,000		×	ХX	0	1 8
111-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	0,000		×	ХX	0	3032-200023
1110-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	٥	
1111-2020		01/01/2002	01/01/2002	l	0,00	F		0,000	0,000	}	х	XX	0	(F)
1112-2020		01/05/2002	01/01/2002		0,00	F	Į.	0,000	0,000		×	ХX	0	8
1113-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	٥	20210720
1114-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	×x	0	18
1115-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	8
1116-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		Х	XX	٥	-20072020
1117-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	P	}	0,000	0,030	i	×	хx	0	
1118-2020		01/01/2002	01/01/2002		.0,00	F		0,000	0,006		×	ХX	0	益
1119-2020	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	AN SEIS-DE
112-2016	1	01/01/2002	01/01/2002	1	0.00	F		9,000	0,000	I .	I x	xx	1 0	1 19

Page 29

					Emprunts e	t dettes à l'o	rigine du contra	<u>į</u>						•	ļ
Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro : de contrat) :	Organisms prêteur ou chef de file	Date de signatüre	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux efintérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Davisa	Phrio- dicité des rembour- sements (6)	Pratif d'amor- lissement (7)	Possiblité de rembour- sement anticipé O/N	Ceté- gotie d'ent- prunt (8)	
120-2020	-	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	•••	0,000	0,000		· x	хx	0	A-1	1
125-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	
122-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
123-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1	1
124-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	1
125-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	
126-2020	·	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	,	x	XX	0	A-1	i .
127-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
128-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	P		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
129-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
13-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0 1	A-1	1
130-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	1
131-2020 .		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	1
132-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	£		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
199-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		5,000	0,000		x	xx	0	A-1	
134-2920		01/01/2002	01/01/2002		0,00	٤		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	Į
135-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		'x	xx	ó	A-1	
130-2020	, ,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	- 0,000		x ·	xx	0	A-1	
137-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	۽		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
138-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	`F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
139-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	
14-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1	1
140-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	Р		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	ĺ
141-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,800	0,000		x	xx	0	A-s	1
142-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-i p	
1143-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0		¢≱
1144-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	9,000		х	xx	0	A-1	Affiché la
146-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1	ché la -032-20002352
1146-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	ĕ
147-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	Si Si
148-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0		9
149-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx		A-1	ž
15-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	12		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	2024072
150-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	T .	×	xx	0	A-1	ž ,
151-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	7.5	×	xx	0	A-1	9-2097-2024
152-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1	Z 1
		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000		x	xx	0	A-1 I	i i
153-2020 154-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1	448BIS
165-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000		×	xx	0	A-1	黑(

					Exoposition (er neries att	origine du contra	π							
Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Organisma prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sament	Nominal (2)	Type de taux d'Intérêt (3)	Index (4)	Niveau de teux (5)	Taux actuariei	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticips	Cath- gorie d'em- prunt (8)	
1156-2020		01/01/2002	01/01/2002		·0,00	F		0,000	0,000		х	XX	<u>0/N</u>	A-1	┨
1157-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	,	0,000	0,000		x	XX		A-1	
1158-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	
1159-2020		01/01/2002	01/01/2002	11	0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	
116-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x .	xx	ő	A-1	
1150-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		D,000	0,000		x .	xx	ő	1	
1161-2020		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		×	xx	Ů	A-1	
1152-2020	•	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	l
1163-2020	-	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	××	0	A-1	l l
1164-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX		A-1	i i
1185-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX		A-1	
1166-2029		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		l â		0	A-1	1
1167-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	1]	XX	٥	A-1	ļ.
168-2020		01/01/2002	01/01/2002		9,00] [0,000	0,000		1	XX	0	A-1	
1169-2029		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	1
117-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O.	A-1	1
1176-2620		. 01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000			ŧ I	XX	0	A-1	
1171-2020		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0.000	0,000	!	X	XX	٥	A-1	
1172-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1	
1173-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	ř į		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	ı
1174-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	ا ۽ ا		0,000			X	XX	0	A-1	ı
1176-2020		01/01/2002	01/01/2002		9,60	-		0.000	0,000		×	XX	0	A-1	1
1176-2020		01/01/2002	01/01/2002		0.00	-			0,000		×	XX	0	A-1	1
1177-2020		01/01/2002	01/01/2002		6,00	-		0,000 6,000	0,000		×	XX	0	A-1	i
178-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		6,000.	0,000		×	XX	0	A-1	
179-2029		01/01/2002	01/01/2002		0,00				0,000		×	ХX	0	目悟	<u> </u>
18-2016		01/01/2002	01/01/2002		6,00	[]		6,000	0,000		×	X-X	, 0	16	Reguler Affichési
180-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	[]		0,000	0,000		×	XX	0	懓	<u>*</u> =
1181-2020	1.0	01/01/2002	01/01/2002			F		0,000	0,000		×	ХX	0	18) réf
181-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	[0,000	0,000	ļ	×	ХX	۰.	18	1 8
1182-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	O	1覧	ā
1182-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00			0,000	- 0,000		×	XX	0	1党	i a
1183-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F F		0,000	0,000		×	XX	0	-ID-+032-260023620-20210720-20072021_418BI	1 2
184-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	[1정	Reçu en préfecture le 2 17/2 2 Affiché-le
185-2020		01/01/2002	01/01/2002		, 0,00			0,000	0,000		×.	××	0	俊	11 3
188-2020			3 1		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	. 1월	86
187-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	L	x	XX	0	12	h
188-2029			1		0,00	۶		0,000	0,000		×	ХX	0	1 1	10
189-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	\$25.0E	10.

Page 31

	,			,		Emprunte	et dettes à l'o	rigina du contra	ıt.							
	Nature Igno, indiquer le numéro le contrat)	Organisme préteur ou chef de file	Date de signature	Date d'Emission ou date do mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'interêt (3)	index (4)	Taux Niveau de (aux (5)	faltial Taux sctuariel	Davise	Pèrio- dicité des rembour- sements (6)	Protti d'amor- tissement (7)	Possibilità de rembour- sement anticipà	Caté- goria d'em- prunt (8)	
9-2016		ļ	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-1	1 -
0-2020			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	
1-2020			01/01/2002	01/01/2002		0,00	٤		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
2-2020			01/01/2002	01/01/2002		0,00	۴		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1	
3-2020			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1	
4-2020			01/01/2002	61/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х .	xx	0	A-1	
5-2020			01/01/2002	01/01/2002		D'OU	F		0,000	0,000		х	××	0	A-1	
6-2020		'	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	A-1	1
7-2020			01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	Į
8-2020			01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1	
-2020		j	01/01/2002	01/01/2002		9,00	۴		0,000	0,000 .		x	xx	0	A-1	
2016			01/01/2002	81/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	A-1	
-2020			01/01/2092	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000		×	хx	0	A-1	
-2020			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	i
-2020	1	٠. [01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	хx	0	A-1	1
-2020		l	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx		A-2	1
-2020		Į.	01/01/2002	01/04/2002		0,00	F		0.000	0,000		x.	xx	0	A-1	
-2020	,	ì	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	ŏ	A-1	
-2020			01/01/2002	61/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		×	XX	ŏ	A-1	
-2020	l		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	×x	0	A-1	١.
-2020			01/01/2002	01/01/2002		0,00	, F		0,000	0,000		l â	XX	ő		
9-2020	1		01/01/2002	01/01/2002	1	0.00	F	İ	0.000	0,000		x	xx		A-1	-
2016	į		01/01/2002	01/01/2002		0,00	· F		0,000	0,000		×	XX		A-1	
-2020	Ì		01/01/2002	01/01/2002		6,00	, I		0,000	0,000		x -	XX	Ö	A-1	
-2020			01/01/2002	01/01/2002		0,00	, , l		0,000	0,000		×	××		A-1	
2020			01/01/2002	01/01/2002	i	0,00	F		0,000	0,000		l î l	XX	0	^1 E	≥ 2
-2020			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		ı î		0	^1 2	1 1 2 2
-2020			01/01/2002	01/01/2002		0,00	, ,		0,000	0,000		l â l	ХX	0	A-1 8	Reçu en préfecture le Affiché le
-2020		i	01/01/2002	01/01/2002		0,00	[]			1			XX	0	A-1 8	, B
-2020			01/91/2002	01/01/2002		9,00	, F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1 8	6
-2020			01/01/2002	01/01/2002			i . I		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1 8	1 5
-2020			01/01/2002			0,00	F		0,000	0,000		х	XX	a	~1 집	
2020	1		01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002	,	0,00	F		0,000	0,000		х	XX	٥	A-1 2	1 0
-2020 1016	i	ľ	01/01/2002	01/01/2002		0,00			0,000	0.000		×	××	0	A-1 2	23/07/2021
		I	01/01/2002			0,00			0,000	0,000		×	3×	0	M	121
2020				01/01/2002	- 1	0,00	F		0,000	0,000	L	×	xx	٥	A-1 S	1 12
-2020	ļ	ł	01/01/2002	01/01/2002		0.00	H H		0.000	0.000		х	ХX	0	A1 🗓	
2-2020	ŀ	•	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		×	хx	0	A1 17	1 0
-2020		1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	. 0	A-1 8	1
4-2020		ŀ	01/01/2002	01/01/2002	J	9,00	F		0,000	0,000		[x [xx	0	A-1 (7)	ì

		•			Emprunts e	deltes à l'o	rigine du contra	ıt						
Nature Pour chaque ligne, indiquer le numêre de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de skynature	Dale d'émission ou dale de mobilisation (1)	Date du prender rembour- soment	Nominal (2)	Typo do laux d'intérêt (3)	indox (4)	Niveau de taux _ (5)	initiaj Taux actuarie)	Dovisa	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil, d'amor- lissement (7)	Possibilité de rambour- sement anticipé ON	Caté- gorle d'em- prunt (8)
1225-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	0,000		×	ХX	٥	A-1
1226-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		, ×	xx	0	Λ-1
1227-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		Х	ХХ	0	A-1
1228-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-1
1229-2020		01/01/2002	01/01/2002	l	0,00	F		0,000	0,000	· .	х	ХX	0	A-1
123-2016 -		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-1
1230-2020		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		X	xx .	٥	A-1
1231-2020	1	01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
1232-2020	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
1233-2020	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×.	××	0	A-1
234-2020	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	i	0,000	0,000		x	xx	0	A-1
235-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	xx	0	A-1
236-2020		01/01/2002	01/01/2002		D,00	F	,	0,000	0,000	l	×	XX	0	A-1
237-2020		01/01/2002	01/01/2002	ļ	0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1
238-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
239-2020	101	01/01/2002	01/01/2002	l	0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
24-2016		05/01/2002	01/01/2002	t	0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	A-1
240-2020		01/01/2002	01/01/2002	1	0,01	F		0,000	0,000	l	х	ХX	' 0	A-1
241-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000	l	x	хx	٥	A-E
1242-2020	}	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	-	0.000	0,000		х	xx	0	A-1
243-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		×	l xx	0	A-1
243-2020 1244-2020		01/01/2002	01/01/2002		0.00	N F		0,000	0,003		х	xx	١ ،	A-1
		01/01/2002	01/01/2002		0,00	, F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
1245-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	. xx	0	A-1
1246-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00			0,000	0,000	1	×	XX	i	A-E
1247-2020		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F	l	0,000	0,000	ì	x	1 xx	"	I A
248-2020		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F	1	0,000	0,000		x	××	"	A
249-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	ļ ,]	0,000	0,000		x	xx x		
25-2016				1	0,00	[0,000	0,000	1	x	xx ·		
1250-2020		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F	1	0,000	0,000	Į.	X	xx x	5	
261-2020		05/01/2002	01/01/2002		1	'		0,000	0,000		x	·xx	l ő	
1252-2020	1	01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	1			1		x	XX	0	[]
1253-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	!	0,000	0,000		×	××	"	A-A-A-A-A-A-A-A-A-A-A-A-A-A-A-A-A-A-A-
1254-2020	1	01/01/2002	01/01/2002		6,00	F	İ	0,000	0,000		, x	×x	"	1 1
1255-2020		01/01/2002	01/01/2002	1	1	į.		, , ,	1	[x	XX	0	
1256-2020		01/01/2002	01/01/2002		6,00	1		0,000	0,000	į		1	0	1 7
1257-2020		01/01/2002	01/01/2002]	0,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	1 1
1258-2020	1	01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	l F	i	0,000	0,000		×	XX	0	Α-1 Α-1
1259-2020		01/01/2002	91/01 <i>2</i> 2002		0,00	F		0.000	6,000		, X	1 xx	1	1 1
128-2016	1	01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	[F	1	0,000	0,000	I	X	XX.] 0	I A

Page 33

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

					Emprunis e	t dottes à l'o	origine du contra	t				•		
Nature (Pour chaque lignà, indiquer la numéro de contrat)	Organisme prédeur ou chaf de file	Date de signature	Date d'âmisolon ou date de mobilisation. (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		initial Faux actuariei	Devise	Pério- dicité des rembour- semonis	Profil .d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- soment anticipé	Cate- gorle d'em- prunt (8)
													O/N	7.1
1280-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	P		0,000	0,000		×	XX	0	A-t
1261-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X X	XX	-	A-1
1262-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
1263-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	İ	0,000	0,000		X X	!	0	A-1
1264-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	1 '		0,000	0,000	l	, x	×× ××		A-1
1265-2020		01/01/2002	01/01/2002		4,00	٤	÷	1	0,000		ı î	××	0	A-1
1266-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000]	×	l	0	
1267-2020		01/01/2002	01/01/2002		6,00			0,000	0,000		x	XX	0	A-1
1268-2020		01/01/2002	01/01/2002		6,00;	F		0,000	0,000		x	××	0	A-1
1269-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	'		0,000	0,000		1	××	0	A-1
127-2016		01/01/2002	- 01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X X	××	Ö	A-1
127-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	1 '		0,000	0,000	ì	×	. xx	0	A-1
1270-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	. xx	0	A-1
1271-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	֓֞֝֝֓֞֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֡		0,000	0,000	ļ.	ı x	XX	0	A-1
1272-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	0,000		l ^	××	0	l .
1279-2020		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		l â	××	0	A-1 A-1
1274-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	1	ļ	0,600	0,000	9	^	XX	0	P
1275-2020	1	01/01/2002	01/01/2002		0,0	F	l	0,000	0.000		l x	xx	0	A-1
1278-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	}	.,	-,		ı î	XX		A-1
1277-2020		01/01/2002	01/01/2002		. 0,00	ן ר		0,000	0,000		×			A-1
1276-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	-	ĺ	0,000	0,000	ļ	Î	XX .		A-1 A-1
1279-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	Į	6,000	0,000	1) ×	xx	l °	4
128-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00		İ	I '	1		1	1	0	. A-1
1280-2020	ļ	05/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	!	- x	xx xx	"	A-1
1281-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	xx	0	A-1
1282-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	, F		0,000	0,000		X X	xx		A-1
1285-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0.000	ļ	l ^	l xx	0	A-1 A-1
1284-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	1		6,000	0,000		l â	l xx	0	1 1
1285-2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1 A-1
1288-2021	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	!		9,000	0.000	Ι.	ı î	xx	0	
1287-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx x	0	A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1
1288-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	1	0,000	0,000		×	××		A-1
1289-2021	1 ,	01/01/2002	01/01/2002		6,00	}		0,000	0,000		ı î	xx		A-1
129-2018	1	01/01/2002			6,00	F		0,000	0.000	l	l x	XX	. 0	A-1
1290-2021		01/01/2002	01/01/2002		0.00			0,000	0,000		×	×x		A-1
1291-2021		01/01/2002	01/01/2002	<i>.</i>	0,00	F		0,000	0,000	j	x	l xx	0	A-1
1292-2021		01/01/2002						0,000	0.000		×	××		A-1
1298-2021		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00 0,00	[0,000	0,000		l x	XX	0	A-1
1294-2021	1	01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	I "		1 11,000	1 0,000	\$	1 ^	1 ^^		1

Page 34

Envoyé en préfecture le 23/07/2011 Flagu en jurifecture le 23/07/2011

					ŧ .			Tour	InItial				B II 141-7	
Naturo (Pour chaque Egne, indiquer le numêro de contrat)	Organisma prăteur ou chef de file	Date de signature	Date d'emission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariei	Devise	Porlo- dicité des rembuur- sements (6)	Profit d'amor- tissement (7)	Possibilità de rembour- sement anticipò	Catè- gorie of em- prunt (8)
1295-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		Х	ХX	0	A-1
1296-2321		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
1297-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1
1298-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	xx	0	A-1
299-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	, ғ		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
130-2016 1300-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	٥	A-1
301-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		6,000	0,000		Х	xx	0	A-1
1301-2021 1302-2021	l	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
1303-2021	,	01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002		0,00	F F		0,000	0,000		×	ХX	۰	A-1
1304-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F ~		0,000	0,000		×	ХX	۰	A-1
1305-2021	. !	01/01/2002	01/01/2002		9,00'	F F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
1306-2021		01/01/2002	91/01/2002		0,00 0,00	F	-	0,000	0,000		×	XX	٥	A-1
1307-2021		01/01/2002	. 01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		X	xx	٥	A-1
308-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X X	XX	0	A-1
309-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		1 1	XX	0	A-1
31-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX ·	0	A-1
310-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X X	xx xx	0	, A-1
311-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0 ,	A-1
312-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	; F		0,000	0,000		^	XX	0	A-1
313-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		l î l	XX	9	A-1 A-1
314-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
915-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,005	0,000		×	××	0	A-1
316-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00.	F		0,000	0,000		х	xx	ő	A-1
317-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0.	2.4 #
318-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	TEOS OF
310-2021		01/01/2002	01/01/2002		D,00	F		0,000	0,000		x	xx	٥.	\S =
32-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,090	0,000		x	xx	0	ž °
320-2021		01/01/2002	01/01/2002	:	0,00	F		0,000	0,000		×	хx	٥	ig .
921-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	20
322-2021	· .	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	્રેકું ફ
323-2021	l	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	o l	22
324-2021	!	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	•	0,000	0,000		×	××	٥	720
325-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00.	F		0,000	0,000		x	ХX	0	10161- 1032-200033630-30230720-20072021_11881S3DE
326-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	D	972
327-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	i	0,000	8,000		×	ХX	٥.	ᅽ
328-2021 329-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	녍
329-2021 33-2016	-	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x x	xx xx	0	18E

								_			(
Nature Pour chaque ligne, indiquer le numére de contrat)	Organisma préteur ou chef de file	Date de signature	Date d'emission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type do laux d'intérêt (3)	index (4)	Niveau de taux (5)	Taux zotuarfel	Dovise	Pario- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1330-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
1331-2021	ļ	01/01/2002	01/01/2002	·	0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A+1
1332-2021	j	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-1
1333-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		`x	ХX	٥	A-1
334-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
335-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
336-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		6,000	0,000		х	хx	0	A-\$
337-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХХ	٥	A·1
1338-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	٥	A-1
339-2021	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
134-2016		05/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
340-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1
341-2021		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	- A-1
342-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	0,000		х	XX	o	A-1
343-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
344-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX.	0	` A-1
945-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	××	0	A-1
346-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
347-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx		A-1
348-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	хx	0	A-1
349-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
35-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
350-2021		01/01/2002	81/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хх	0	A-1
351-2021		01/01/2002	01/01/2002	ľ	0,00	F		0,000	0,000		x,	xx	0	A-1
352-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x I	хx	0	441 -
353-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	•	x	xx	0	A-1
354-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	ŏ	A-1 8
355-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	,	x	xx	0	A-1 6
356-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	•	x	xx	0	A-1
357-2021		01/01/2002	01/01/2002		- 0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A1 8
358-2021		01/01/2002	01/01/2002	ļ	0,00	F		0,000	0,000		"	XX	0	
359-2021		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
38-2015 ,		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
360-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1 5
361-2021]	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F '		0,000	0,000		×	xx	0	A-1 8
362-2021	Ì	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	o	A-1
363-2021]	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	o	A-1
364-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	ő	
365-2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	×x	Ö	A-1

						Empirenta e	001166 \$ 10	rigine du contra						· · · ·	
-	Nature ligne, indiques la numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de algoature	Date d'emission ou date de mobilisation (1)	Date du premier , rembour- sement	Nominal (2)	Type de teux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Perio- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé ON	Caté- gorle d'em- prunt (0)
37-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
38-2016			01/01/2002	05/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
39-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		-0,000	0.000		x	. xx	,o	A-t
40-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	٥	A-1
41-2016		'	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	-	х	XX	. 0	A-1
41-2016		· ·	03/01/2002	01/01/2002	i	0,00	F		0,000	0,000		Х	XX	0	A-1
42-2016			01/01/2002	01/01/2002	!	0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
43-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	Р		0,000	0,000		×	xx	٥	A-1
43-2016		,	01/01/2002	04/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		į ×	xx	0	A-1
44-2016		,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		000,0	0,000		x .	xx	0	A-1
44-2016			01/01/2002	01/01/2002	,	0,00	k		0,000	0,000		×	××	٥	A-1
45-2016			01/91/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
46-2016		, •	01/01/2002	01/01/2002		00,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
47-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
48-2015		•	01/01/2002	01/01/2002		0,00	£		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
49-2016			01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		х	ХХ	0	A-1
50-2016		Ì	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
51-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		х	XX	0	A-1
52-2016		,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	l .	×	ХX	0	A-1
53-2016		-	01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
64-2018		ĺ	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	××	Ö,	A-1
55-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	٥	A-1
56-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	1	×	xx	0	A-1
57-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	. xx	0	A-1
58-2016		i	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	1	×	xx	0	^1 ₌
59-2016			01/01/2002	- 01/01/2002		0,00	=		0,000	0,000		×	XX	0	1 4 8
60-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	1	X	XX	0	A (3)
61-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	1 2
62-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	7	Ì	0,000	0,000		×	ХX	0	ID: 032-200023620-20210720-20072021
63-2016		(01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A 8
64-2016			01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A 8
65-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000	1	х	XX	0	사음
65-2016			01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0.000	0,000		×	XX	. 0	1 7 3
67-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX XX	0	1 4 8
68-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	1	1	27
69-2016		1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000	l	×	XX	0	
70-2016		1	01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F	1	0,000	0,000		×	XX	l °	1_118BIS-DE
171-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX		1 1
172-2016			01/01/2002	01/01/2002	I	0,00	1 -	ı	0,000	0,000	1	×	X X	1 0	፣ ጣሄ

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

					Emprynts e	t dettes à l'e	rigina du contra	<u>t</u>						
Nature . Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Organisma prêtaur ou chef de ille	Date de signature	Date d'emission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérôt (3)	index (4)	Niveau de taux (5)	Taux rectuaries	, Deviso	Pério- dicité des rembour- sements (5)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé ON	Calb- gorie d'ettr- prant (6)
78-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	9,000		×	XX	0	A-1
74-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
75-2016		1 01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
76-2016		01/01/2002	01/01/2002	1	. 0,00	F		9,000	0,000		×	XX	O	A-1
77-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
78-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
79-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		. ×	xx	٥	A-1
80-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	. 0,000		×	XX	. 0	A-1
B1-2016		01/01/2002	01/01/2002		00,00	F		6,D00	0,060		х	XX	۵	A-1
62-2016	A.	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		8,000	0,000		х	xx	۵	A-1
83-2018		01/01/2002	01/91/2002		0,00	F.		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
184-2016		01/01/2002	01/61/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
185-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	٥	A-1
86-2016		. 01/01/2002	01/01/2002	Į.	0,00	F		0,000	0,000		×	хx	٥	A-1
87-2016		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	_ α′000		×	xx	0	A-1
88-2016		01/01/2002	01/01/2002	-	0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
189-2016		01/01/2002	01/01/2002	ŀ	0,00	F		0,000	0,000	t	х	хx	0	A-1
90-2016		01/01/2002	01/01/2002	l	0,00	F		0,000	0,000	ľ	×	хx	. 0	A-1
91-2016		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F.	1	0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
192-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	İ	0,000	0,000		×	. xx	0	A-1
193-2016		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F	Ι .	0,000	0,000	1	x	XX	Q.	A-1
94-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	Į.	0,000	0,000		x	XX	0	A-1
195-2016	· ·	01/01/2002	01/01/2002		0,00	P	ŀ	0,000	0,000		×	xx	0	A-1
196-2016		61/01/2002	01/01/2002		0,00	F		900,0	0,000	ŀ	×	XX	0	A-1
197-2016		01/01/2002	81/01/2002		0,00	F	}	0,000	0,000		,x	XX	O	A-1
198-2016	- '	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		Х	XX	٥	A-1
199-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	1	0,000	0,000	1	×	xx	0	A-1
200-2015		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F.		0,000	0,000	1	×	ХX	0	A-1
201-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	1] ×	ХX	0	A-1
207-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	1	×	ХX	0	A-1
203-2016	[01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	- "	0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
203-2016 204-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		D,000	0,000	•	×	xx	. 0	A-1
204-2016	(01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	0,000	1	×	xx	Ω	A-1
206-2016	1	01/01/2002	01/01/2002	Ι.	0,00	F		0,000	0,000	1	x	xx	0	A-1
207-2016	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
207-2016 208-2016		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000	l -	×	××	٥	A-1
208-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000] x	ХX	0	A-1
		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	C	.A-1 A-1
210-2016 211-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	I	0,000	0,000)	1 x	××	0	A-1

				*·	Emprunts a	L dettes a l'o	rigine du contra	<u> </u>							ı
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le puméro de contrat)	Organisme préteur ou chef de file	Date do signature	Date d'émission ou date de mobilication (1)	Date du premier rembour- soment	Nom(nal (2)	Type de taux d'intèrêt (3)	Index (4)	Taux Niveau de laux (5)	initial Taux actuaria)	Devise	Pārio- dictié des rembour- sements (6)	Profit d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Cală- gorie d'em- pront (8)	
212-2016	:	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		Х	XX	0	A-1	
213-2016		91/01/2002	01/01/2002		0,00	#		0,000	0,000		х	xx	0	A-1	
214-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	ı
215-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1	
16-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	1
217-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	××	0	A-1	1
218-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	o	A-1	ļ
219-2016		Ø1/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		. x	XX	ő	A-1	
220-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	٥	A-1	
221-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	"	A-1	1
222-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00			0,000	0,000		x	xx	0 -	, A-1	ı
223-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	_		0.000	0,000		x	XX	0	A-1	
224-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	
225-2010		£1/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	1
226-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	ŏ	A-1	
27-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0		
29-2016 .		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	XX	ő	A-1	
229-2016		01/D1/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	
230-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F]		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	
31-2016		01/01/2002	61/01/2002		0,00			0,000	0,000		×	XX	ſ	A-1	
32-2016	*	01/01/2002	01/01/2002		0,00	· -		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	
233-2016		Q1/01/2002	01/01/2002		0,00	F .		0,000	0,000		×		0	A-1	i
34-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	· [0,000				х×	٥	A-1	ı
25-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00:	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1	
36-2016		01/01/2002	07/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		X	XX	0	A-1	
27-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	^ =	A
38-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F					Х	XX	۵	A SS	Affiché I
39-2016		01/01/2002	01/01/2002		1	F		0,000	0,000		X	xx	0	A IN	-
40-2016		01/01/2002	06/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хх	0	서용	1
41-2016		01/01/2002	01/01/2002			i '		0,000	0,000		x	. XX	0	A 23	Alliché I
42-2016	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	. 0	200023620	
43-2016		01/01/2002	01/01/2002			, ,		0,000	0,000		X	XX.	o,	20210720	
44-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F }		0,000	0,000		X	XX	0	A 2	
45-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	-		0,000	0,000		×	××	0	4 8	10
46-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000			хx	٥	20072021	in the
47-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	: <u>[</u>		0,000	000,0		X	XX	0	4 72	10
48-2016		01/01/2002	01/01/2002			· F		0,000	0,000		X	ХX	٥	사건	6
49-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00			0,000	0,000		X	XX	٥	A 118B	7
50-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X X	XX XX	0	A BIS-DI	3

Page 39

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

			, ,							1					4 .
Nature Pour chaque ligne, indiquer le xuméro de contret)	Organisme prêteur ou chef de file	Date du signature	Date d'émission ou date de mobilisation (†)	Date du premier tetabour- sement	Nominal (2)	Type de teux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau sie taux (5)	initial Tatux actuariel	Devise	Pèrio- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement enficipé O/N	Catè- goria d'em- prunt (8)	
51-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	•	х	xx	0	A-1	
52-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F 1		0.000	0,000		х	xx	0	A-1	1
53-2016		*01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1	1
54-2016	'	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	٥	A-1	
55-2016	i	01/01/2002	01/01/2002		6,00	۶		0,000	0,000		X	ХX	O	A-¥	ı
56-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000		х	XX	~ C	A-1	
57-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1	i
58-2016		01/01/2002	01/01/2002	10.1	0,00	f		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	
59-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	
80-2016		01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	
61-2016	V	01/01/2002	01/01/2002		. 0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1	
62-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,088	0,000		×	хx	٥	A-1	
63-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	p.		0,000	0,000	10.7	×	xx	0	A-1	
64-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	900,0		x	xx	0	A-1	
55-2016	i	01/01/2002	01/01/2002		0,00	. ፣		0,000	0,000		x	XX	٥	A-1	
66-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1	
67-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х ,	XX	o	A-1	
68-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
69-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000		x	xx	0	A-1	
70-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1	
71-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	p		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
72-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	x.x	0	A-1	
73-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	· A-1	1
74-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	. ғ		0,000	0,000		x	XX		A-1	
75-2016	i	01/01/2002	01/01/2002		0,001	F		0,000	0,000		x	XX '	0	A-1 F	ļ
75-2016		01/01/2002	61/61/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	۸-1 [耳盖 忍
77-2016		01/01/2002	61/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		[x	xx	٥	A-1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 0	Regu en préfecture le Affiché le In Transchannistence
78-2016 ·		01/07/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	Đ	A-1	2 e 5
79-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	хx	٥	A-1	
80-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	0,000		x	хx	٥	A-1	
81-2016	Į	01/01/2002	01/01/2002	1	0,00 ,	F		0,000	0,000		×	xx	٥	A-1 5	9 6 io
81-2017		01/03/2002	01/01/2002]	0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1	ğ ÿ
82-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00:	F		0,008	0,000		×	ХX	٥	A-1	707/
83-2016	j	01/01/2002	01/01/2002		0,00	Ŀ		0,000	0,000		x	×x	0	A-1	23/07/2021
84-2016		01/01/2002	01/01/2002	70	0,00'	F		0,000	0,000		x	xx :	0	A-1 8	3 N 3
85-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	xx	o	A-1	3 1
86-2015		01/01/2002	01/01/2002	j	0,00	F	·	0,000	0,000		×	xx	0		
87-2016		01/01/2002	01/03/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	2
88-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,800	0,000		×	xx	o	A-1 0	3 (

					Emprunts o	t dettes à l'o	rigine du contre				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Nature (Pose chaque ligne, încîquer le numbro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rombour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux Rotuariel	Dovise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profit d'amor- tissement (7)	Possibilità de rembour- sement auticipà O/N	Caté- goria g'em- prunt (8)
289-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		Х	XX	0	A-1
290-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx ·	0	A-1
291-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		1 x	xx	0	A-1
92-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		x	ХX	0	A-1
293-2016	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
294-2016		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
295-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
295-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	İ	0,000	0,000		x	xx	0	A-I
297-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	хх	0	A-1
298-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F,		0,000	0,000		х	xx		A-1
299-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
300-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx		A-1
901-2016		01/01/2002	01/01/2002	-	0.00	F	1	0.000	0.000		x	хx		A-1
02-2016		01/01/2002	01/01/2002		. 0,00	· F	i	0,000	0,000		x	xx		A-1
02-2016	j	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000		x	xx		A-1
08-2018]	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX		A-1
04-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
05-2018	l '	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX		A-1
306-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx		A-1
307-2016	ļ	01/01/2002	01/01/2002		D,D0	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
308-2016	ļ	01/01/2002	01/01/2002		0,00	, F		0.000	0.000		x	×x	0	A-1
309-2016	'	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	×x	0	A-1
310-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	, F		0,000	0.000		x	xx	0	1
311-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	××		A-1
	1	01/01/2002	61/01/2002		0,00	F	ŀ	0,000	0,000		1		1	A-1
812-2016	1	01/01/2002	01/01/2002		1	F		0.000	0,000		X	XX	ļ º	管 釜
313-2016	I		01/01/2002		0,00	F		0,000			X X	XX	0	Affiché le
314-201B .		01/01/2002			0,00	ļ ,		0,000	0,000		x	XX	0	*Michele 10 :;032-280023620-20210720-20072021188IS;DE
315-2015	_	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	r e	1 ' '	0,000		5	XX	0	100
316-2016		91/01/2002			0,00	-		0,000	0,000		X	XX	0	8
317-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	1		0,000	0,000	1	×	XX	0	[§
318-2016		01/01/2002	01/01/2002	ĺ	0.00	F		0,000	0,000	i	1 "	XX	0	Į įį
319-2016		01/01/2002	01/01/2002	l .	0,00	F		0,000	0,000	·	X	. xx	0	15
920-2016		01/01/2002	91/01/2002	[0,00	F		0,000			×		0	
321-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	1		1	9,000		1	XX	l l	8
322-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	·xx	0	12
323-2016		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		X	XX.	0	P
324-2016		01/01/2002	81/01/2002	1	0,00	F	·	0,000	0,000		×	xx	0	녆
325-2016		01/01/2002	01/01/2002	-	0,00	F	1	0,000	0,000		X	xx	. 0	8
326-2018	I	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	Į.	0,000	0,000	l	X	ХX	0	l 👸 🕽

Page 41

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

					Emprunta e	t dettes à l'o	rigine du <u>contra</u>	<u>t</u>						
Nature (Pour chaque Égne, indiquer le suméro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filo	Date de algnature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de teux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuarlei	Devise	Perfo- dicité des rembour- sements (6)	Profit d'ames tissement (7)	Possibilité da rembour- sement anticipé O/N	Catè- gorie d'em- prunt (8)
327-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	٥	A-1
328-2016 .		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		, X	XX	0	A-1
329-2016		01/01/2002	01/01/2002		D,00	F.		0,000	. 0,000		х	XX	0	A-1
330-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
331-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
332-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	,	0,000	0,000		χ	ХX	0	A-1
333-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
394-2016		- 01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
335-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
335-2016		01/81/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
336-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,06	F		0,000	0,000		l x	xx	0	A-1
336-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	,	0,000	0,000		x	××	0	A-1
337-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	××	a	A-1
338-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	××	0	A-1
339-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	, xx	0	A-1
340-2016		01/01/2002	01/01/2002		5,00	F		0.000	0,000		,	XX		A-1
341-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	70	A-1
342-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX		A-1
		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000		x	XX		A-1
343-2018		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0.000		x	xx	ő	
344-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x		Ö	A-1
345-2016		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F .		0,000	0,000		x	xx xx	0	A-1
346-2016			1		1	ļ _F		0,000	0,000		x			A-1
347-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00			1 '	1 1			XX	0	A-1
348-2016	ł	08/01/2002	01/01/2002		6,00	1		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
349-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		6,000	0,000		X	XX	0	A E
350-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000		x	XX	0	45
361-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX.	0	사용
352-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	' '	-200023520-20210720-20072021_1188IS
353-2017		01/01/2002	01/03/2002		. 0'00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A S
354-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,600		x	xx	٥	4 8
855-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	٥	A N
366-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	사일
357-2017		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A 2
358-2017		01/01/2002	01/01/2002		.0,00	F		0,000	0,000		х	. XX	9	사문
359-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	418
359-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	사항
360-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX.	٥	A-11_
361-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х .	xx	0	A R
362-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	4 6

							rigine du contra							
Nature (Pour chaque Tgne, indiquer le numèro de contrat)	Organisme prûteur ou chef de flie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Initial Taux actueriel	Devine	Pário- dicità des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibitità de rembour- sement anticipè O/N	Catio- goria d'em- prunt (8)
363-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
354-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
365-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
366-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	9,000		x	хx	0	A-1
367-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
368-2017	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		х	ХX	۵	A-1
369-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	8,000		x	. xx	0	A-1
370-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	9,000		х,	хx	0	A-1
371-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
372-2017		Q1/01/2002	01/01/2002		. 0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
372-2017		01/01/2002	61/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0 '	A-1
373-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	€,		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
\$73-2017		01/01/2002	01/01/2002		00,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
374-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	Ì	x	ХX	0	A-1
374-2017		01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	0,000 /		×	xx	0	A-1
375-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х.	. XX	0	A-1
375-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
376-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-1
377-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-1
378-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1
379-2017		61/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
380-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	.0	A-1
381-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00.	F		0.000	0,000		x	XX.	0	Å-1
362-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	0,000		×	xx ·	0	A-1
383-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-I
384-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,600		×	хx	0	A .
385-2017	· .	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A 23
386-2017	 	01/01/2002	01/01/2002		0,00	P		0,000	0,000		х	xx	0	A 20
387-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	200023620-202107720-200772021_1188IS-DE
388-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	5,000		×	ХX	0	A- 23
389-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000		×	ХX	0	A N
390-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A. 2
391-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000		×	xx	0	1 2
392-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	٨ 5
393-2017 .		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A 8
394-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	1	x	ХX	0	A 22
395-2017		01/01/2002	01/01/2002		00,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	٧-١
398-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00,	F	•	0,000	0,000		×	xx	0	A- R
397-2017	1	01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F)		0,000	0,000	l	×	xx	0	

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Bildget principal - CA - 2020

					_ Emprunts e	COBUES A F	udgina du contra			1	1				-
Nature (Pour chaque Egne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature ,	Date d'amission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	bidex (4)	Niveatu de taux (5)	Taux notizeriel	Devise	Perio- dicité des rembour- saments (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilile de rembour- seutent anticipé	Calá- gorie d'em- prunt (8)	
398-2017		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		x	хx	0	A-1	į
399-2017		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		х	ХX	٥	A-1	ı
400-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	0,000		×	ХX	0	. A-1	ı
401-2017		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	- A-1	ı
102-2017		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	A-1	١
103-2017		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F,	,	0,000	0,000		х	хx	0	A-1	1
104-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	, F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
405-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1	ı
406-2017		OF/01/2003	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1	1
407-2017		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1	1
408-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	٥	A-1	ı
109-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	£		0,000	0,000		х	ХХ	0	A-1	Ĭ
110-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	X:X	0	A-1	-
411-Z017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		·x	XX	0	A+s	1
12-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	ę.		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1	1
113-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	٥	A-1	1
114-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1	1
415-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	٥	A-1	1
116-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F.		0,000	0,000		х	xx	0	A-1	1
417-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	1
418-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	Q.	A-1	1
419-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0.000		x	· x x	0	A-1	
42-2015		01/01/2002	01/01/2002		6,00	E		0,000	0,000		×	хx	0	A-1	1
420-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1	1
121-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	-	х	ХX	0	A-1 [+
122-2017	ľ	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1 A-1	9
423-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x ,	ХX	٥	A-1	Ħ
424-2017	i	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	٥	A-E	ä
425-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	N
128-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	36Z
427-2017		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	7023620:20210720:20072021_1T881S-DE
42B-2017		01/01/2002	01/01/2002		0'00,	F		0,000	0,000		×	ХХ	ò	A-1	17
429-2017		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		X	XX.	٥	A-1	77
(30-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,003	0,000		×	XX	٥	A-1	Ä
131-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		Х	XX	0	A-1	9
132-2017		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	ğ
438-2017		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1 I	J
434-2017	l l	01/01/2002	01/01/2002	'	0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	- A-1	韶
435-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	ď.

								rigine du contra							
	Natura ligns, Indiguer le numéro de contrat)	Organisms prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mebilisation (1)	Date du promier rembour- sement	Nominai (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Hiveau de taux (5)	(nitial Taux actuariel	Davisa	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (2)	Possibilité ds rembour- sement anticipé O/N	Cation gorle d'em- prunt (8)
436-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	××	0	A-1
437-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	· xx	0	A-1
438-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
439-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
440-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	1	×	ХX	0	A-1
441-2017	İ		07/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,008		×	XX	. 0	A-1
442-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	٥	A-1
443-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		6,000	0,000		×	XX	0	A-1
444-2017			01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
445-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	}	0,000	0,000	1	x	XX	٥	A-1
446-2017			91/01/2002	01/01/2002		0,00	F	1	0,000	0,000		×	xx	0	A-1
447-2017			01/01/2002	01/01/2002		. 0,00	F	1	0,000	0,000		X	XX	٥	A-1
448-2017	,		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	i	0,000	0,000		×	ХX	n	A-1
449-2017			01/01/2002	01/01/2002	ļ	0,00	F		6,000	0,000	ļ.	×	××	0	A-1
450-2017			01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F	1	0,000	0,000	1	×	×x	٥	A-1
451-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	1	0,000	0,000		X	XX	Ð	A-1
452-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		000,0	0,000		×	xx	0	A-1
453-2017		,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
454-2017	_		01/01/2002	01/01/2002	Į	D,00	F	1	0,000	0,000		X	XX	0	A-1
455-2017			01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	1		0,000	0,000		X	XX ,	0	A-1
455-2017			01/01/2002	01/01/2002		00,0	1	-	9,000	0,000	l	X	XX	0	A-1
457-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	1		0,000	0,000		X	xx	0	A-1
458-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	1		0,000	0,000	ļ	×	XX	0	A-1
459-2017			01/01/2002	01/01/2002		9,00	1		0,000	0,000	1	х	XX ·	0	A-1
460-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	1	}	0,000	0,000	100	×	XX	0	^ 5
461-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	ı		0,000	0,000		×	XX	0	A
462-2017			01/01/2002	01/01/2002	,	0,00	1		0,000	0,000	1	×	XX	0	A 032-2
463-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	1		0,000	0,000		Х	XX	0	A 2000
464-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	1 .		0,000	0,000		× ·	XX	٥	1 1 22
465-2017		Ì	01/01/2002	61/01/2002		0,00	1		0,000	0,000	l	, x	XX	0	023620-20210720-20072021
486-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	1		0,000	0,000		1	xx xx	0	1 12
457-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	1	1	0,000	0,000	l .	X X	XX	0	1 1
468-2017			01/01/2002	01/01/2002	1	0.00	1		0.000	0,000		ı ^	XX	0) S
469-2017			01/01/2002	01/01/2002		6,00	1	1	0,000	0,000	1	l ^	xx	0	`][8
470-2017			01/01/2002	01/01/2002		6,00	1 '		0,000	0,000		Î Â	×x	0	
471-2017		1	01/01/2002	01/01/2002		9,00	1 '		0,000	0,000		x	xx	0	1 2
472-2017			01/01/2002	01/01/2002		0,00	1		0,000	0,000		x	XX		A A A
473-2017			01/01/2002	01/01/2002	-	0,00		1	0,000	0,000		x	XX	"	

Page 45

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

					Emprents e	t dettes à l'o	origine du contra	t						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer la numéro de contrai)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		initial Teux actuariei	(Dev)se	Pério- dicité des combour- coments (6)	Profil d'amor- lissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Cale gori d'en prun (8)
475-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		х	хх	0	A-1
476-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-1
477-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
478-2017	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	. 0	A-1
479-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	p		0,000	0.000		х	ХX	0	A-1
480-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
481-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
482-2017		01/01/2002	01/01/2002	_	0,00	F		0,000	0,000		x	XX	٥	A-1
483-2017		01/01/2002	01/01/2002	•	0,00	F		0,000	0,000		x	xx	o	A-1
484-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
485-2017	·	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
486-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
487-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X ·	xx	o	A-1
488-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,003		x]	xx	0	A-1
489-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
49-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
490-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		' x	xx	o	A-1
481-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	ا ۽		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
492-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	ХX	o	A-1
493-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F .		0,000	0,000		x	xx	ō	A-1
494-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	. A-1
495-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	XX	0	A-1
		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
496-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	ő	A-1
497-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A)-1
498-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	o	A-1
499-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	, F		0,000	0,000		x	XX	ŏ	A-1
50-2016		l	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		x	XX	ŏ	A-1
500-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		ı î	XX	o	A-1
591-2017		01/01/2002	; I			F		0,000	0,000	!	×	XX	0	A-1
502-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00				1 .		x	XX	0	
509-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		ı î	XX	0	A-1
504-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00				0,000		x	XX	. 0	A-1
505-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1 A-1
506-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00						ł		o	ı
507-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	- F	1	0,000	0,000		X	XX		A-1
508-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1
509-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		1 "	XX		A-1
51-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	, 0,000		X	xx	0	A-1
510-2017		91/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	l	(x	ХX	0	A-1

Page 46

Envoyé en práfecture le 22/07/2021
Regu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

					Empgants e	dettes à l'	rigine du contra	t						
Nature (Pour chaque Egne, indiquer le numbre de contrat)	Organisms prêteur ou chef de file	Date de signature	Pale d'èmission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de faux d'intéret (3)	Index (4)		Initial Taux actuarial	Devise	Pèrio- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilità cle rembour- sement ant/cipé O/N	Catè- goria d'em- prunt (8)
511-2017	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		900,0	0,000		х	XX	0	A-1
512-2017	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
513-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		. 0,000	0,000		x	xx	0	A-1
514-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
515-2017	} · [91/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	9,000		l x	xx	0	A-1
518-2017	i	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx		A-1
17-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,03			0,000	0.000		х	xx	0	A-t
518-2017	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx ·	0 1	A-1
519-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX		
52-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0.000		x	XX		A-1
520-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		î.	XX	0	A-1
521-2017	l l	01/01/2002	01/01/2002		0,00	f		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
522-2017		01/01/2002	01/01/2002	*	0,00.	F		0,000	0,000		x		0	A-T
23-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000			XX	- 1	A-1
524-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000			×	ХX	٥	A-1
625-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	· ·			9,000		X	ХX	0	A-1
26-2017	ł l	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		. х.	xx	0	A-1
527-2017	į	01/01/2002	01/01/2002			1		0,000	0,000		х	хx	0	A-1
528-2017	i	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
129-2017	{				0,00	F		0,000	0,000		×	XX.	. 0	A-1
3-2016	<u> </u>	01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		x	ХX	٥	A-1
		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	9,000		x	xx	٥	A-1
530-2017: 531-2017	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,060	0,900		х	xx	٥	A-1
		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	9.000		x	ХX	0	A-1
32-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
383-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	P		0,000	0,000		х	xx	٥	# 31≥
2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	٥	
34-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	, XX	0	Amone ie ib . 1032 2000
335-2017 .	i	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		Х	ХX	0	8₁
36-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	٥	28-1
37-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	023620
38-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000,0	0,000		x	хх	0	8.1
39-2017	i I	01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0.000	0,000		х	xx	0	31
4-2016		01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	18€1
40-2017		01/01/2002	01/01/2002	•	0,00	F		0,000	0,000		x	XX.	0	2021ชิ72ชี-2ชีง7รัชอร์
41-2017	•	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	13.1
42-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	P		0,000	6,000		x	xx	0	8.
49-2017		01/01/2002	Ø1/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	3-1
44-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	88.1
45-2017	i 1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,660		l x	xx		E

Page 47

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

					Emprents e	t dettes à l'i	otigine du contra	1						
Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numêro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date da mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariei	Dovisa	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de reinbour- sement anticipé O/N	Calè- gorle d'em- prunt (8)
546-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
647-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	P		0,000	0,000		х	ХХ	o	A-1
548-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	A-1
549-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	٥	A-1
55-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	P		0,000	0,000		х	ХX	٥	A-1
550-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	£		0,000	0,000		x	хx	0	A-1
551-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	A-1
552-2917		01/01/2002	01/03/2002		0,00	۶		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
559-2017		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		x	ХX	٥.	A-1
554-2017		01/01/2002	01/01/2002		Θ,00.	F		0,000	0,000		х.	ХX	٥	A-1
555-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х .	XX	0	A-1
558-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	*	0,000	0,000		X	ХX	0	A-1
557-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F'		0,000	0,000		X	XX	0	A-1
558-2017 ·		01/01/2002	01/01/2002		0,00	ŧ		0,000	0,000		x	ХX	٥	A-1
559-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	£		0,000	0,000		×	ХX	. 0	A-1
58-2016 560-2017		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		X	xx	0	A-1
5612017 562-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	£		0,000	0,000		×	XX	٥	A-1
563-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	٥	Λ-1
554-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	xx xx	0	A-1
565-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	. F		0,000	0,000		x x	XX	0	A-1
565-2017 566-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		6,000	0.000		×	XX	0	A-1
567-2017		01/01/2002	01/01/2002	}	0,00	F		0,000	10,000		×	xx xx	0	A-1
568-2017	_	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x x	XX	0	A-1
569-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000		x	XX ·	0	A-1 [
57-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	×x	0	A-1 8
570-2017		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		6,000	0,000		×	XX.	0	A-1 8
571-2017	[01/01/2002	01/01/2002		0,00	F .		0,000	0,000		x	XX	Ö	A-1 8
572-2017	1	01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		x	XX		A-1 8
573-2017		01/01/2002	01/01/2002	j	6,00	F.		0,000	0,000		x	XX	0	A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1
574-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
575-2017		01/01/2002	61/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	xx	o .	A-1 5
576-2017		01/01/2002	61/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-1
577-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A1 8
578-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	P		0,000	0,000		×	××	0	A-1
579-2017	, ,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	ř,		0,000	0,000		x	хx	٥	A-1 [
58-2016		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		×	××	٥	A-1
80-2017		01/01/2002	01/01/2002	1.3	0,00	F		0,000	0,000		×	xx	a	A-1 0

					Епірхиль в	t urmes a t.c	rigine du contr		1		1			
Nature Pour chaque ligae, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chof de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Initial Taux actuariei	Devise	Pário- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipe O/N	Caté- gorie d'om- pruot (8)
81-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	` F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
82-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-8
83-2017		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
84-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	хx	0	A-1
85-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	Ö	A-1
86-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
87-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
88-2017	, '	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
89-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
59-2016	Į	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0.	A-1
590-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
91-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000		×	XX	ŏ	A-1
92-2017		01/01/2002	01/01/2002]	0,00	F .		0,000	0,000		x	XX		A-1
93-2017	·	01/01/2002	01/01/2002		1,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
194-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	- 0,000		x x	XX ·		A-1
95-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000		x	xx		A-1
		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	1		1		1	l .
96-2017	•	01/01/2002	01/01/2002			F		0.000	0,600		×	XX	0	A-1
597-2017	į			ļ	0,00				0,000		X.			A-1
98-2017		01/01/2002	01/01/2002	ŀ	0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
99-2017		01/01/2002	01/01/2002	l	0,00	F		0,000	. 0,000		×	хx	0	A-1
0-2018		01/01/2002	01/01/2002	l	00,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
00-2017		01/01/2002	01/01/2002	l	0,00	F		0,000	0,000		×	хx	٥	A-1
01-2017		01/01/2002	01/01/2002	}	0,00	F		0,000	0,000		X	xx	0	A-1
02-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
03-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000		X	ХX	0	^ 8
04-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,003		x	ХX	0	Ali ë
05-2017		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000	1.0	х	XX	0	A S
06-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	사형
07-2017		01/01/2002	01/01/2002	l	0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-18
08-201 <i>7</i>		01/01/2602	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		. х	ХХ	0	A S
09-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		· x	ХX	0	D: 033-200023620-20210720-20072021
11-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0) 사임
10-2017	1	01/01/2002	01/01/2002		00,6	F		0,000	0,000		×	××	0	A 2
10-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	사형
11-2017	1 '	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	I 418
11-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A R
512-2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1-
513-2017	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	}	0,000	0,000		х	xx	0	4 118BIS-DE
314-2017		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F	1	0,000	0,000		х	xx	0	AFF

Page 49

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

								rigine du <u>contr</u>							
			-						Taux	inItial				Possibilité	
	Nature igne, indiquer le aumèro de contrat)	Organisme prêteur ou chot do filo	Date de signature	Date d'emission ou date de mobilisation (1)	Dale du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	(ndex (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuarioi	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amer- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
615-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	××	0,	A-1
616-2018			04/01/2002	0,1/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
617-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
618-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
619-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	xx	0	A-1
62-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000		х	xx	0	A-1
620-2018			01/01/2002	01/01/2002	,	0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
621-2018			01/01/2002	91/01/2002		0,00	٤		0.000	0,000		×	xx	0	A-1
622-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	٤		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
623-2018			01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		x	××	0	A-1
624-2018			01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
625-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
526-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
327-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
28-2018	·		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
29-2018	i		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
33-2016	,		01/01/2002	91/01/2002	}	0,00	F		0.000	0,000		x	xx	0	A-1
930-2018	ļ		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
831-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
532-2018			01/01/2002	@1/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
633-2018		ď	01/01/2002	01/01/2002		0,00	ا ۽ ا		0,000	0,000		l x	xx	. 0	A-1
834-2018			01/01/2002	91/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
635-2018			01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
636-2018			01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	XX	0	A-1
637-2018			01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	9,000		x	XX	0	Ar
638-2018		'	01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	*	×	xx	0	ΑÖ
539-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	4 8
64-2016			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx		1 2
840-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,080	0,000		, x	XX	0	1 8
941-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		х	XX	0	A S
342-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A S
343-2018			01/01/2002	61/01/2002		0,00	ř		0.000	0,000		x	xx		ib; 032-2002/3520-20210/20-200/2021
543-2018 543-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	, F		0.000	9,000		x	××		A S
844-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	ŏ	시상
644-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	, lã
			01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0.000		×	XX	0	4/8
645-2018			01/01/2002	01/01/2002		0,00	1 '		0.000	0,000		×	XX	0	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
645-2018			01/01/2002	01/01/2002	3	0,00	1 1		0,000	0,000		*	xx	0	A 1888
647-2016 648-2018			01/01/2002	01/01/2002		. 0,00			0.000	0,000		x	xx	0	4 8

Page 50

			1		l –		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Taxo	hiltläf					
Nature Pour chaque ligne, (notquer le ruenéro de contrat)	Organismo prâteur ou chef da Ale	Date de signature	Dato d'émission ou dato da mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'Intérêt (3)	Index (4)	Niyong de taux (5)	Taux sotunriei	Devise	Parto- dicité des tembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Cath- goria d'em- prunt (8)
49-2018	12	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000		х	XX	٥	A-1
5-2016		91/01/2002	01/01/2002		0,00	F	W 1	0,000	0,000		х	XX	0	A-1
50-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	P		0,000	0,000		·x	XX	0	A-1
51-2018	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		×	ХX	0	A-1
52-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,80	F		0,000	6,000		×	XX) ∘	A-1
53-2018		01/01/2002	01/01/2002	÷	0,00	F		0,000	6,000		×	XX	0	A-1
54-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		х	ХX	. 0	A-1
655-2018 656-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		×	××	. 0	A-1
557-2018		01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
557-2018 558-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	٥	A-1
59-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	[]		0,000	0,000	'	X	XX	0	A-1
6-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	9,000		X X	. xx	0	A-1
60-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		l â	XX	0	A-1
661-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		x	XX	0	A-1 A-1
62-2018	-	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	ő	A-1
963-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
664-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
665-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		×	xx	0	A-1
65-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	ő	8-1
966-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	A-1
567-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
\$68-2018		01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	٥	A-1
509-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
77-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F.		0,000	0,000		х	x x·	0	A 6
570-2018	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	ĺ	x	xx	o	۸- ۵
571-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,50	F		0,000	0,000		×	xx	0	ID: 032-2
871-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	200023520
772-2018		01/01/2002	01/01/2002		00,00	F		0,000	0,000	U	x	ХX	٥	۸- 83
573-201 8		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	٥	A- 85
574-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,006		x	ХX	•	A B
775-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000		×	ХX	٥	20210720-20072021
76-2018	}	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	××	0	^ 20
77-2018	,	01/01/2002	01/01/2002		9,09	F -		0,000	0,000		×	ХX	0	A 29
78-2018 79-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A- 720
679-2016 88-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	٥	4 12
58-2016 580-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		×	XX	0	4 4 A A
581-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A 60

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

					Emprunts o	dettes à l'o	rlaint du contra	at						
Nature (Pour chaque Spre, Indiquer le rumère de contrat)	Organisme prêteur ou chef do filo	Date de algneture	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt . (3)	Index (4)	Nivezu de taux (5)	Initial Taux actuariel	Doyisa	P&rio- dicité des rembour- saments (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilità de rembour- sement anticipè O(N	Catis- gorie d'em- prunt (6)
682-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
683-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	٥	A-1
684-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1
685-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0 1	A-1
686-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
687-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		×	xx	. 0	A-1 1
688-208		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
689-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-1
69-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
690-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-5
691-2018	İ	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
692-2018 .		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1
698-2018		01/01/2002	- 01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	۰	A-1
694-2018		01/01/2002	01/01/2002	i	0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
895-2018		01/01/2002	61/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	٥	A-1
696-2018		01/01/2002	61/01/2002		0,00	P		0.000	0,000		х	xx	ا ہ	A-1
697-2018		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0.000	0,000		x	ХX		A-1
698-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	ХX	0	A-1
699-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	اۃا	A-1
70-2016		01/01/2002	91/01/2002	- 1	0,00	F		0,000	0,000		×	×x	١	A-1
700-2018		01/01/2002	01/01/2002	- 1	0,00	·		0,000	0,000		×	×x		A-1
701-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00			0,000	0,000		x	XX	i	A-1
702-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX		A-1
703-2018		01/01/2002	G1/O1/2002		0,00	F .		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
704-2018		01/01/2002	01/01/2002	- 1	0,00			0,000	9,000		x	XX		
705-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00			0.000	9,000		ı î	xx		A-1 A-1
706-2018		01/01/2002	01/01/2002]	0,00	, F		0.000	0,000		x	XX		
	•	01/01/2002	01/01/2002	- 1	0,00	F		0,000	0,000		x	XX		
707-2018	}					F			1 1		x			A-1
708-2018		01/01/2002 01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		×	XX	٥	A-1 A-1
709-2018				.]	0,00	F		0,000	0,000			ХX	0	
71-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00			0,000	0,000		х	XX	0	A-1 A-1
710-2018		01/01/2002	01/01/2002	- 1	0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	
711-2018		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00			0,000	0,000		x	XX	0	- 1
712-2018	٠ .	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
713-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	.,.
714-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	, ř		0,000	0,000		X	ХX	٥	A-1
715-2018		01/01/2002	61/01/2002		0,00.	F		0,000	0,000		×	хx	٥	A-1 1
716-2018	'	01/01/2002	01801/2002		0,00	f f		0,000	0,000		х	хх	0	A-1
717-2018	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00] F		0,000	0,000		X	XX	lòl	A-1

					Emprunts e	t dettas à l'o	rigine du contra	<u> </u>						,
Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêleur ou chef de file	Date de algneture	Date d'émission ou date de mebilisation (1)	Date de premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de laux d'Intérét (3).	Index (4)	Niyeau de teux (5)	initial Faux actuariei	. Dovise	Pèrio- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- l(ssement (7)	Possibilità de rembour- soment anticipé O/N	Cati gorl d'en prui
18-20(8		91/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	. xx	0	A-1
19-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	5,000		x	x.x	٥	A-1
72-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	10	х	ХX	0	Α-
20-2018		61/01/2002	01/01/2002		0,00	F.		0.000	0,000	65	х	ХX	0	A-
20-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-
21-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	Α-
21-2018	*	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХХ	٥	Α-
722-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	4,000		×	xx	0	A-
23-2018		01/01/2002	01/01/2002	i	- 0,00	F		0,000	0,000	ì	x	××	0	A-
23-2018	ľ	01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	٥	A
24-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	۸.
24-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	Α
25-2018	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		· ×	xx	0	A
26-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	Į.	x	XX	0	A
27-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	l	×	хx	. 0	A
28-2018		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A
29-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A
3-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	l	×	××	0	A
30-2015		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	. ^
31-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	1	х	xx	0	A
32-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	х×	0	1 4
33-2018	1 ,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	ء
34-2018	ľ	01/01/2002	06/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	,
35-2018	Ϊ '	01/01/2002	01/01/2002		0.00	F	ļ.	0,000	0,000		X	ХX	0	A
36-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	1 6
37-2018		01/01/2002	81/01/2002		0,00	F		0,600	0,000		x	XX	0	
38-2018		01/01/2002	01/01/2002	1	∠ ·0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	1 1
39-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		, x	×x	٥	H
4-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	£		0,000	0,000		X	хx	, 0	
40-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	1 1
41-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,800	0,000		x	XX.	0	1 4
42-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	
13-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	1 1
44-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x ·	xx	0	1
45-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F,		0,000	0,000	1	×	XX	0	1 1
746-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		- 0,000	0,000	1	х	××	٥	
47-2018		01/01/2002	01/01/2002		. 0,00	F		0,000	0,000		×	· xx	. 0	
748-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	'	×	XX	0	
749-2018		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000		ł x	××	0	To the color of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of th

Page 53

					Emp/ents 4	et dattes à fo	origine du contr	ıt						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numbro de contrat)	Organisme präteur ou chef de file	Date de Signature	Dato d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du promier rembour- sament	Nominal (2)	Type de teux d'intérêt (3)	index (4)		iokilai Taux actuariei	Davise	Pêrio- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tlasement (7)	Possibilité de rembour- sement sniicipe	Caté- gorle d'em- prunt (8)
75-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	. F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
750-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
751-2018		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
752-2018	ŀ	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	O	A-1
753-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	P		6,000	0,000		×	XX	O	A-1
754-2018		01/01/2002	01/01/2002		09,0	F	j ·	0,000	0.000		×	XX	٥	A-1
755-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	}	0,000	0,000	ŀ	×	XX	٥	A-1
758-2018	·	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	j	0,000	0,000	ì	х	ХX	0	A-1
757-2018		91/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
759-2019		81/01/2002	01/01/2002		0,00	F		6,000	0,009		X	ХX	0	A-1
759-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
76-2016		91/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	:	×	ХX	0 .	A-1
760-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	1	0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
761-2018	Í	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
762-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1
763-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
764-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1
765-201B		01/01/2002	61/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	O	A-1
766-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
767-2018	•	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	ŀ	0,000	0,000	}	×	ХX	0	A-1
768-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,006		×	xx	D	A-1
769-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
77-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	ļ	0,000	0,000	1	×	xx	0	A-1
770-2018		01/01/2002	01/01/2002	-	9,90	F		9,000	0,000		x	xx	0	A-1
771-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	хx	0	A-1
772-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	. 0	A-1
773-2018	1.	01/01/2002	01/01/2002		8,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1 A-1 A-1 A-1
774-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000) 'x	ХX	0	A-1
775-2018		01/01/2002	01/01/2002	ļ	9,00	F	ļ	0,000	0,000		l x	xx	0	A-1
776-2018		01/01/2002	01/01/2002 1	[0,00	F	ĺ	0,000	0,000		×	xx	0	A-1
777-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
778-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	i –	0.000	0,000		x	xx	0	A-1
779-2018		01/01/2002	01/01/2002		. 0,00	F	1	0,000	0,000		х .	xx	0	A-1
779-2019	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	1	0,000	0,000		×	хx	0	A-1
78-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	1	0,000	0,000	ł	×	xx	0 '	A-1
780-2018	}	01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	P	1	0,000	0,000		×	хx	0	A-1
761-2018	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	1	0,000	0,000	1	х	xx	0	A-1
782-2018	1	01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000		×	xx	О	A-1
783-2018	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	1	0,000	0,000		×	хx	0	A-1

Page 54

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

Environmental 2007/2021
Republication of particular in 2007/2021

i						1	rigine du contra		-		1			
Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Organisma préteur ou c'hef do file	Date de signature	Date d'entission ou date de mobilisation (5)	Date du premier rembour- sernent	Nominal (2)	Typo de taux d'intérêt (3)	Indox (4)	Niveau de taux (5)	inklej Teux actuariej	Devisa	Pario- dicité des rembour- sements (6)	Protil d'amor- tissement (7)	Possibilità de rembour- sement anticipà	Cuté- gorie d'em- prunt (8)
784-2018	ļ	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	11,000		х	ХX	0	A-1
784-2019		01/01/2002	01/01/2002		8.00	F		0,000	0,000		×	ХX	٥	A-1
785-2018 ,		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F.		6,000	0,000		х	ХX	0	A-1
786-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
787-2018		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		×	ХX	٥	A-1
788-2018	ì	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	. 0,000		×	XX	0	Λ-1
789-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx,	٥	A-1
79-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
790-2018 791-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
792-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	ř .	х	XX	0	A-1
793-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-1
794-2018		01/01/2002	01/01/2002		E .			6,000	0,000		×	ХX	. 0	A-1
795-2018		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
796-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1
797-2018		01/01/2002	01/01/2002		6,00			0,000	0,000		X X	XX	0	A-1
798-2018		01/01/2002	01/01/2002		9,00	j '		6,000	0,000		l â l	xx xx	0	A-1
799-2018		01/01/2002	01/01/2002	•	0,00	F	,	0,000	0,000		×	XX	0	A-1
799-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		8,000	0.000		×	XX	0	A-1
80-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	ő	A-1
80-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
809-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	xx	o	A-1
801-2016	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0,000		X	ХX	o	. A-1
802-2019		01/01/2002	01/01/2002		. 0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	Α-1
803-2019	•	01/01/2002	01/01/2002		0,00	, F		0,000	D,000		x	xx	٥	'
804-2019	1.5	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	Affichia le
805-2019.		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	
806-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХХ	0	Afficia ie ৠ□ ২০০২-20০০ই০১ই০-২০21০০ই০-২০০ই2০ই1
807-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	P		0,000	0,000		×	хx	0	i i
808-2019		01/01/2002	01/01/2002		0, 00	F	•	0,000	0,000		×	××	٥	Š.
809-2019		01/01/2002	01/01/2002		, 0,00	F.		0,000	0,000		×	xx	0	상
81-2016	W	01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	쑹
810-2019		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	000,0		×	ХX	0	₹\$ ¹
		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	٥	성 🕨
912-2019		01/01/2002	01/01/2002	,	0,00	F		0,000	0,000		х	ХХ	0	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
813-2019 814-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		×	XX	0	절
814-2019 816-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		X	хх	0	1.318BISDE
816-2019		01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		,x	xx xx	0	僧

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget-principal - CA - 2020

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numère de contrat) . 17-2019	Organisme préteur ou chef de file	Date de algneturo 01/01/2002	Date d'émission ou date de mobilisation (1) 01/01/2002	- Date du premier rembour- someni	Nominal (2)	Type de łaux d'intérêt (3)	index (4)	Niveau de taux (6)	Taux sctuariei	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profij d'amor- tissement (7)	Possibilità de rembour- soment anticipà O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
18-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x x	xx xx	0	A-1 A-1	
19-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F F		0,000	0,000		×	xx	i	A-1	1
2-2016	_	01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		x	xx		A-1	1
20-2019		01/01/2002	91/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1	1
21-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx		A-1	1
22-2019	1	01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	
23-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	a	A-1	Н
24-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	¢		0,000	0,000		х	XX	0	A-1	
25-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	۶		0,000	0,000		×	ХX	٥	A-1	
26-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	хx	0	A-1	
27-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		, x	xx	0	A-1	
28-2019	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00.	F		0,000	0,000		×	xx	. 0	A-1	
29-2019	1	01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	
3-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	٥	A-1	l
30-2019	1	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		х	XX	0	A-1	
31-2019 32-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F.		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	1
33-2019		01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	,	X X	XX	0	A-1	
34-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X X	xx	0	A-1	ı
35-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x x	××	0	A-1	1
36-2019		01/81/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		l x [XX	0	Λ-1	1
37-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		l x	· xx	0	A-1 A-1	
38-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x x	· XX	0.	A-1	1
39-2019		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		ı x	××	0	A-1	<u>Ļ</u> _
1-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		l x	XX	0	A-1	5 A
40-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	×х	0	A-1 8	Affiché
41-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	थुं न
42-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	. xx	0	A-1	3
43-2019		01/01/2002	91/01/2002	i	0,00	F		0,000	0,000		x	хx	0	A-1	á
44-2019 .		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1	7
45-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	٥	A-1	1
46-2019	1	01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		x	хх	0	A-1	3
15-2019	1	01/01/2002	01/01/2002		₹ 0,00	F		0,000	0,000		X	ХX	o	A-1 8	
47-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	3
18-2019 19-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1	Affiché le
49-2019 5-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00 0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	1 9
5-2016 50-2019		01/01/2002	01/01/2002		6,00	, E		0,000	0,000		×	xx xx	0	A-1 6	当 1

					Emprunis e	<u>il delles à l'a</u>	erigine du contra	<u>1</u>						
Nature Pour cheque ligne, indiquer le numèro de contret)	Organiame prêteur au chef de file	Date de Algnature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	index (4)	Niveau de taux (S)	Initiat Taux actuarisi	Dovise	Pērio- tikātė des rembour- sements (G)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilità de rembour- sement anticipe	Caté- gorie d'ezn- prunt (8)
351-2019		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
952-2019		01/01/2002	01/01/2002	i	0,00	F	Į.	9,000	0,000		х	xx	0	A-1
353-201 9		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx ·	D.	A-1
54-2019		01/01/2002	01/01/2902		0,00	. F	1	0,000	0,000		X	ХX	0	A-1
55-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0.000	0,000		x	хx	0	A-1
56-2019		91/01/2002	01/01/2002		0,00	F		9,000	0.000		x	ХX	0	Λ-1
67-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	Ė		0,000	0,000	,	×	xx	0	A-1
158-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х ,	xx	0	A-1
359-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	٥	A-1
36-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
360-2019		01/01/2002	61/61/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx .	0	A-1
961-2019		01/01/2002	01/01/2002	1	9,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
862-2019		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
164-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1
865-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
366-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
367-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	}	x .	xx	0	A-1
368-2019	•	01/01/2002	01/01/2002	'	0,00	F		0.000	0,000	İ	х	xx	0	A-1
369-2019 `		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		Χ.	xx	0	Α-1
37-2016		01/01/2002	01/01/2002		00,0	F		0,000.	0,000	}	×	××	0	A-1
376-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	i	×	xx	0	A-1
371-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	ĺ	×	xx	0	A-1
372-2019		01/01/2002	D1/01/2002	ļ	0,00	F		0,000	0,000	l	х	xx	0	A-1
373-2019		03/01/2002	01/01/2002	ĺ	0,00	F		0,000	0,000	l	×	xx	0	AIT
874-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	l	х	xx	٥	ΑĮ̈́
375-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,009		×	l xx	۵	AS
376-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	1	x	×x	0	AN
377-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	l xx	0	٨Ē
178-2019		01/01/2002	01/01/2002	W	0,00	F		0,000	0,000		х	xx	٥	A S
879-2019		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F2		0,000	0,000		х	xx	0	AS
8-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A R
180-2019		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0.000	0.000		x	XX	0	1 1 5
81-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	032-2900/23520-20210/2021_1198IS-DE
182-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0.	AB
883-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		· . x	xx	0	\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \
884-2019		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	l Alã
385-2019		01/01/2002	01/01/2002		€,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A a
886-2019		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F	1	0.000	0,000	1	x	xx	0	

Page 57

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020.

					Empronts o	decesare	rigine du contra	11							
Naturo (Pour chaqua Base, indiquer la numéro de contrat)	Organismo prêteur ou chef , de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (f)	Date du premier rembour- soment	Nominal (2)	Typa da taux d'intérât (3)	index (4)	Niveau de taux (5)	Initial Taux actuariel	Devise	Pèria- dicité des rembour- sements (6)	Profit d'amor- tissement (7)	Possibilità da rembour- sement setticipà OON	Catè- gorie d'ens- prunt (8)	
887-2019		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	
588-2019		01/01/2002	01/01/2002		00,00	F		0,000	0,000		Х -	ХX	0	A-1	
889-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1	
89-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	o	A-1	
390-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1	ł
891-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1	
392-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		Х .	ХX	0	A-1	1
893-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	ŀ
894-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		. 0,000	0,000		×	xx	0	A-1	ı
895-2019	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1	ı
856-2019		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		x	ХX	٥	A-1	
897-2019	i	01/01/2002	01/01/2002		- 0,00	F		0,000	0,000		x	ХX	٥	A-1	1
898-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	. xx	٥,	A-1	П
899-2019	,	01/01/2002	01/01/2002		00,00	F		0,000	0,000		x	XX	٥	A-1	ı
90-2018	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1	1
900-2019 .		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		Х	XX	0	A-1	ļ
901-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	1
902-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F	•	0,003	0,000		x	XX	0	A-1	1
903-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		'x	XX	0	A-1	İ
904-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1	ł
905-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	°	A-1	ı
906-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	XX	0	A-1	
907-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XΧ		A-1	
908-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	ХX		A-1	ŀ
909-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX		A-1 F	+
91-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1	9
910-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000	•	X	XX	[°]	A-1	D: 032
911-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000		×	XX	0	A-1	20
912-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1	8
913-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,06	F		0,000	0,000		X	ХX		A-1	D:-032-200023520
914-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		[×]	XX	0	· · · · · · ·	a3
915-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хх	•	A-1	3
916-2019		01/01/2002	0\$/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	××	•	A-1	0210720=20072021:
317-2019	·	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F -		0,000	0,000		×	ХX		A-1	22
918-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	ŏ
919-2019		01/01/2002	04/01/2002		0,00	F		0,600	0,000		X	XX	0	A-1	202
52-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX +	0		
920-2019		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-3	11881S-DE
921-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	l = [0,000	0,000		l x	xx	0 1	A-1	27

			·,··-		Emprunts s	dettes à l'o	eigine du centre	t						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro da contrai)	Organisme práteur ou chaf de file	Date de signature	Date d'énrission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- nomant	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Inklal Taux actuariel	Devise	Pèrio- dické des rembour- sements (6)	Profit d'amor- tissement (7)	Pessibilité de remisour- sement anticipé O/N	Cutie- gorie d'em- prunt (8)
922-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1
923-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	ХX	0	A-1
B24-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	0	A-1
925-2019		01/01/2002	01/01/2082		0,00	۴		9,000	0,000		X	xx	0	A-1
326-2019	1	01/01/2002	04/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		х	XX	0	A-1
327-2019		01/01/2002	D\$/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
928-2019	17	01/01/2002	01/01/2002		0,00	` F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
929-2019		01/01/2002	01/01/2002		. 0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0.	A-1
93-2016		01/01/2002	61/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
93-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
930-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	A-1
931-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1
32-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		l x	xx	0	A-1
933-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00+	F		0,000	0,000		x	ХX	0	A-1
934-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		} x	XX		A-1
35-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	μ		0,000	0,000		×	xx	0 1	A-1
998-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1
37-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00] _F ∣		8,000	0,000		×	xx		A-1
38-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	8 8	A-1
939-2019	·	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		×	xx		A-t
94-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
94-2018		01/01/2002	01/01/2002		9,00			0,000	0,000		x	XX	ا ہ ا	A-3
940-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX		A-1
941-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0.000		x	xx	0	A-1
42-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx		
943-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	'		0,000	0,000		x	××	0	Affiché le
944-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	"		0,000	0,000		×	xx	0	1 g 2
945-2019		01/04/2002	01/01/2002		0,00	, , F		0,000	0,000		x	XX	0	2-200
M6-2019]	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	0023
947-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	` `	ı î	XX	0	38
948-2019	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	β ⁽¹⁾
149-2019]	01/01/2002	01/01/2002		0,00	^		0,000	0,000		X	XX	0	20210
95-2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F 1		0,000	0,000		×	XX	اها	3.
95-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx		71.1 02.1
50-2019		01/01/2002	01/01/2002		. 0,00	F		0,000	0,000		x	XX	0	8 1
151-2019		01/01/2002	01/01/2002	•	00,00	F		0,000	0,000		x x	XX	0	20072021
962-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×		0	
953-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000			XX		418B
954-2019 954-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	្ គ		0,000			X	XX	0	is s
PPRUID	1	1 311/1/2002	37/01/2002		t 0,00	, ,		0,000	0,000] x	xx	0	181

Page 59

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

					Emprunts a	t dettes à l'e	rigine du contra	t			r				4
Nature Four chaque ligne, indiquor le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef • de file	Dato de signature	Date d'amission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de teux d'intèrèt (3)	Index (4)	Taux Niveau de taux (5)	iniRai Taux actuariei	Devise	Pério- diche des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Caté- gorla d'em- prunt (8)	
55-2019		05/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1	
58-2019		05/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	l
57-2018	,	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1	ı
58-2019		01/01/2002	01/01/2002		8,00	F :		620,6	0,000		X	xx xx	0	A-1	•
59-2019		01/01/2002	91/01/2002 91/01/2002		0,00 0,00	F .		0,000	0,000		x x	x x	0	A-1 A-1	ı
96-2016 96-2016		01/01/2002	91/01/2002		0,00	-		0,000	0,000	100	×	xx	l °	A-1	
16-2016		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
950-2019 961-2019		01/01/2002	81/01/2002		0,00	F.		0,000	0,000		×	xx	o	A-1	1
962-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1	1
983-2019		01/01/2002	01/01/2002		9,00	f		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	ŀ
64-2019	•	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1	
H65-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1	
H66-2019		01/01/2062	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	ХX		A-1	
67-2019		01/01/2002	01/01/2002		9,00	F		0,000	0,000		х	xx	0	A-1	ı
68-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00:	F		0,000	0,000		X	XX	٥	A-1	
69-2019		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		х	xx	٥	A-1	
7-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		4,000	0,000		х	XX	٥	A-1	
27-2016		01/01/2002	01/01/2002		» 0,00	F		0,000	0,000		X	xx	٥	A-1	
770-2018	:	01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	xx xx	0	A-1	l
971-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	XX	Ö	A-1 A-1	1
972-2019 973-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00			0,000	0,000		x	XX	Ö	A-1	Į.
974-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	·		0,000	0,000		x	xx	ő	A-1	ļ
975-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	хx	0	0-1	Ļ
975-2019		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	0,000		×	хx	0	A-1 032	1 4
977-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	хx	o	A-1 0	Affichè le
975-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000		×	хx	, 0	A-1 &	ē
979-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	6,000		х	ХX		A-1 0	
98-2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1 6	Affiché le
98-2016		01/01/2002	01/01/2002		6,00	F		0,000	6,000		х	ХX	0	A-1 2	î
980-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	0	A-1 2	4
81-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X X	XX XX	- 0	A-1 0720	44
382-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX XX	0	A-1 0	Colon Control School
983-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1 0	
984-2019		01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002		0,00 0,00	F .		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	
985-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	, F		0,000	0,000	ł	x	××			3 9
986-2019 987-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		x	xx	ŏ	A-1 05 A-1 05	4
uu, 2410	'	,			,	•	•	• '	-		•			Ė	į n

					Empress e	t dettes ਕੇ l'e	rigine du contra	t							
			T	1		T.			initial		T		Possibilite		1
Nature (Pour chaque ligns, Indiquer le numéro de contrat)	Organisma prédeur ou chef de fillo	Date de signature	Date d'émission ou dute de mobilisation (1)	Date du premier rembour- somant	Nominal (2)	Type do taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariei	Davise	Péric- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- í tíssement (7)	de rembour- sement anticipă	Calé- gorle d'em- prunt (8)	
988-2019		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		×	XX	O/N.	A-1	1
989-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	·		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	{
99-2016		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00			0,000	0,000		x	×x	0	A-1	1
99-2016		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	'		0,000	0,000		ı x	XX	0	A-1	ł
99-2016		01/01/2002	01/01/2002		- 0,00	F		0,000	0,000		ı î	×x.	0		
		01/01/2002	01/01/2002			F							;	A-1	
990-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00			0.000	0,000		х	××	٥	A-1	1
991-2019					0,00	F		0,000	0,000		×	xx	0	A-1	i
992-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		Х	XX.	0	A-1	1
993-2019		01/01/2002	01/01/2002		0.00	F		0,000	0,000		х	XX.	0	A-1	
994-2019		01/01/2002	01/81/2002	_	0,00	F		0,000	0,000		X	ХX	0	A-1	1
995-2019		01/01/2002	01/01/2002-		00,00	F		0,000	0,000		x	×x	0 .	A-1	
996-2019		01/01/2002	01/01/2002	1	0,00	F		0,000	0,000		×	ХX	٥	A-1	
997-2019	1	01/01/2002	01/01/2002		4,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1	Ī
998-2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	ę.		0,000	0,000		х	XX	D	A-1	
999-2019		01/01/2002	01/01/2009		0,00	F		0,000	0,000		X	ХX	0	A-1	I.
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidáes du Trêsor (total)					0,00										
1672 Emprunte sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		12		D/A	00,0									_	1
1676 Delles suvers localaires-acquéreurs (total)					0,00									Affiche a	Regular profession is 23/87/207
1676 Autres emprunts at delies (total)	The said				0,00									000000	Stedura
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	The same of				0,00							1250		20210	E 23497
1681 Autres emprunts (total)					0,00									20-30	100
1682 Bons à mayan terme régociables (lotal)					0,00									1 1 1 1 1 1 1 1 1	0
1687 Autres dettes (total)				Tar v	0,00					115-14			-	Tig.	8

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Búdget principal - CA - 2020

					Emprunts e	t dettes à l'e	rigins du contra	t ·						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme préteur ou chef de file	Date de algnaturo	Date d'amission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'interêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariei	. Devise	Pério- dicité des tembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilire de rembour- sement anticips	Caté- gorie d'etn- prunt (8)
Tofal généra!	2002				450 000,60									

(f) Si un emparticionn fleu à plusieurs mobilisations, insiquer le date de la première mobilisation.

(2) Nominel : montant amprunté à l'origine.

(3) Type de turx d'intent; F: like ; V : variable simple ; C : complexe (crest-à-cire un taux variable qui n'est pas seutement définicomme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en participation de la première de participation de la contract.

(3) Indiquer le niveau de Laux à l'arrigine du contract.

(6) Indiquer la photodicité dus remboursemens : A : ansuelle ; M : mensuelle, B : binestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement consiant, P pour amortissement prognesil. F pour la sixe, X pour autres à préclair.

(6) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (et. la classification des emprunts suivent la typologie de la circulaire 100810160770 du 25 juin 2010 sur les produis financiers effents aux cotsetivités territorisées).

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Regu en préfecture le 23/07/2021 ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

D/ AMERICAN	
IV ~ ANNEXES	W I
	- V
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2
TO THE PERSON WITH THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PER	HZ.Z. I

A2.2 -	REPARTITIO	N PAR NAT	URE DE DETTE	(hors 16449	et 166) (suite)
632.2	HEFAMILIO	A LAD DAY	OUC NE DELLE	: (0015-16449	et (bb) (suite)

	l					morunts	et dettes au 31/12	/N				:
	}						Taux d'intères			Annuité de l'exercice		
Neture (Pour chaque ligne, Indiquer le numbro de contrat)	Couverture ? . O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dù eu 31/12/N	Durée résiduelle (en annèes)	Type de taux (12)	Indox (13)	Nivosu de taux d'intérét au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérét (15)	Inlärêts perpus (In cas öchéant) (16)	ICNE de l'exercice
153 Emprunts obligataires (Total)		9,00	t.	0,00					0,00	0,00	0,00	0,0
164 Emprunts auprès des établissements Enanciers (Total)		0,00		420 214,54					20 048,85	. 5 956,16	0,00	2 801,2
1641 Emprunts en euros (total)		0.00		420 214,54:					20 046,65	8 956,16	0.00	2 801,2
102780229200020234802	7	0.00	8.4	420 214,54	17,58			1,860	20 048,65	6 956,18	0,00	2 801,2
1643 Emprunts en devises (total)		9,00		0,00		100			0,00	0,00	0,00	0,0
16441 Emprunts assoriis d'une option de lirage sur ligna de trésoraria (total) (9)		0,00		- 0,00					0,00	0,00	00,0	0,0
165 Dépôts et caulformements reçus (Total)		0,00		9,00	. 8.				0,00	0,00	0,90	0,0
100-2016		0,00	- 64	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
100-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
1000-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,
1001-2010		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	. 0,00	0,00	0,
1002-2019		0,00	A-i	00,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,
1009-2019	^	. 0'00	A-1	0,00	0'00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	Q,
1004-2019	l i	0,00	A-1	0,00	0,00	[x]		0,000	0,00	0,00	0,00	d
1005-2019		0,00	. A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	d
1006-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	d
1007-2019		0,00	A-1	0,03	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	C
1008-2019		0,00	A-1	0,00	3,00	х		0,000	0,00	0,00	00,0	q
1009-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	d
101-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	q
101-2016	1 1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	c
6010-2019	1 1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		D,000	0,00	0,00	0.00	q
1011-2019	1 1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	d
1012-2019	1 1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	.0,00	0,00	0,00	þ
1018-2019] [0,00	A-1	0,00	0,00	- X		D,000	0,00	0,00	0,00	d
1014-2019	1	0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	· d
1015-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	G G G G G G G G G G G G G G G G G G G

Page 63

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

				Y 		Emprunt	of deltes au 31/1	ZIN				
•			Catégorie			L	Taux d'intérêt	·		Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ∭gne, încliquer le numèro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant of au 31/12/N	Durée résiduelle (en angées)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérét au 31/12/N	Capilat	Charges d'Intêrêt (15)	Intárèta perçus (le cas áchéant) (15)	IONE de l'axercice
016-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
017-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
018-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
019-2019		0,00	A-1	9,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
02		0,00	A-T	0,007	0,00	x		0,000	0,00	9,00	0,00	0,00
02-2016	1	0,00	A-1	9,00	0,00	x		*0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
020-2019		0,00	A-1	00,0	0,00	. x		0,000	0.00	0,00	0,00	6,00
021-2019		6,00	A-1	00,0	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
022-2019		9,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00
023-2019	.	0,00	A-1	0,00	9,00	х		0,000	0,00	0,00	0.00	0,00
024-2019	1	0,00	A-1	90,06	0,00	. x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
025-2019	l	9,00	A-1 .	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
026-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00
027-2019	1	9,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
028-2019	lí	0,00	A-1	0,00	0.00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
028-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
03-2016	ŀ	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
020-2019		0,00	A-1 .	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	. 0,00
031-2019		0,00	A-₹	90,0	0,00	×		0,000	0,03	0,00	0,00	0,00
032-2019		00,8	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	6,00	0,00	9,00
033-2019		9,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,66	0,00	0,00
034-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
035-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0.00	0,00	0,00	0,00
036-2019		0,00	A-1	9,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.72
237-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	De 032-2
38-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	이 항 호
339-2019	! !	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	40 '
04-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	사업
040-2018 041-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	아링 :
241-2019 042-2019		0,00 0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	Pinder #
042-2019 043-2019		0,00	A-1 A-1	90,0 90,0	0,00	×		0,000	0,00	00,0	0,00	
244-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	ı,		0,000	0,00 0,00	0,00	0,00	18
045-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	100
148-2019		0,00	A-1	0.00	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.22
047-2019		0,00	A-1	0,00	0.00	x		0,000	0,00	00,0	0,00	
048-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	9,00	0,00	
049-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,0	0,00	0,00	121

							Emprunt	s et delles au 31/12	en .					1
				Catégorie				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			1
(Pour chaque	Naturo Figne, Indiquer le numéro de contrat)	Gouverture ? C/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éyentusile (11)	Capital restant du au 31/12/N	Durke résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (12)	Niveau de taux d'intérêt au \$1/12/N (14)	Capital ·	Charges d'inlèrét (13)	(ntéréta perçus (la cas óchéant) (16)	ICNE de l'exercice	
05-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	, X		0,000	0,00	9,00	0,00	0,00	1
1050-2019			0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	90,0	0,00	e,do	0,00	
1051-2019			0,00	. A-1	` 0,00	0,00	х	1	0,000	0,00	00,00	0,00	60,0	-
1052-2019			0,00	A-1	0.00	0,00	X.		0,000	0,00	0,00	00.00	0,00	i
1053-2019			0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00	
1054-2019		}	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	II .
1055-2019			0,00	A-1	0,80	0,00	x		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00	11
1056-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	9,00	-11
1057-2020			0,00	A-1 -	0,00	0,00	ı x		0,000	00,0	0,00	0,00	0,00	31
1059-2020			0,00	A-1	00,0	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
106-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	12
1060-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	В
1061-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х	ļ	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	lf '
1062-2020			0,00	A-1	00,0	0,00	х	ſ	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	1
1063-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	D,80	0,00	0,00	.
1064-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х	i	0,000	0,00	0,00	. 0,00	0,00	
1065-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х.		0,000	0,00	0,00	0,00	6,00	LE .
1086-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	9,00	0,00	0,00	0,00	III.
1067-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	Ш
1068-2020 1069-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	. 6,00	Ш
107-2016			0,00	A-1 A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00	III.
1079-2010	•		9,00	A-1	0,00	0,00	x	1 .	0,000	0,00	0,00	0.00		- 11
1071-2020			0,00	A-1	6,00	0,00	x		0,000	0,00	0.00	0,00	8	
1072-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	333	18
1073-2020			00,0	A-1	0,00	0,60	х		0,000	0,00	0,00	9,00	<u> මුලේදු ගුරු විදුදු කිරීම විදුදුව විදුදුව විදුදුව විදුදුව විදුදුව විදුදුව විදුදුව විදුදුව විදුදුව විදුදුව විදු</u>	
1074-2020		ļ	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	00,0	6,00	4 ₿	,
(675-2020			. 0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	9,00	0,00	0,00	18	1
1076-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х]	0,000	00,00	0,00	0,00	18	
1077-2020			. 00,0	A-1	0.00	0,00	×		0,000	0,00	9,00	0,00	18	
1076-2020		1	0,00	A-1	0,00	0,00	X	ţ	0,000	0,06	0,00	0,00	曾	1
1079-2020		[0,00 0,00	A-1	0,00	0,00	X]	0,000	0,00	00,0	0,00	le le	1
108-2018 1088-2020			00,0	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	12	1
1081-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x	1	0,000	0,00	0,00	0,00	100	
1081-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x	-	0,000	0,00	0,00	0,00	12	
1083-2020			0,00	A-1	0,00	9,00	×	[0,000	0,00	0,00	0,00	182	3

Page 65

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

							Empress	et dettes au 31/12	2/3	•			1454
						······	I Propression	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Natur (Pour chaque ligne, indi contret	iquer la numéro da t)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégoria d'emprunt après couverture èventuelle (11)	Capitel restant d'u eu - 91/12/N	Durès sésiduelle (on années)	Type de taux (12)	index (13)	Nîveau do laux d'intérêt au 31/12/N	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perpus (le cas échéant) (18)	ICNE de l'exercice
1084-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1085-2020		100	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1086-2020		ł	0,00	A-í	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1087-2020		ļ	0,00	A-1	0.00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1088-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	60,0	0,00
1089-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	. 0,00	0,00	00,0	0,00
109-2016		1	00,0	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
1090-2020		1	0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1091-2020		İ	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	00,00	0,00	0,00
1092-2020			00,0	A-1	0,00	0.00	X		0,000	, 0.00	0,00	0,00	0,00
1093-2020			00,0	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
1094-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	- 0,00 0,00	0,00	00,0	0,00
1095-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1098-2020			00,0	A-1 A-1	0,60	D,00	l x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1097-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x	1.0	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1099-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
110-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1100-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	6,00	0,00
1101-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	. 0,00	0,00
1102-2020			00,0	A-1	0,00	00,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1103-2020 .			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	6,00	0,00
1104-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1105-2020			0,00	A-1	0,00	00,00	х		0,000	. 0,00	0,00	0.00	0,9
1106-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	6,00	0,00	0,00	0,0
1107-2020			00,00	, A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	00,00	0,0
1108-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0
1109-2029			0,00	A-1	0,00	00,0	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,9
111-2016			0,00	A-1	00,0	0,00	X.		0,000	0,00	0,00	0,00	. 0,9
1110-2020			00,00	A-1	0,00	0,00	X X		0,000	0,00	0,00	0,00	
1111-2020			0,00	Λ-1 A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	6.d
1112-2020 1113-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
1114-2020	•		0,00	A-1	0,00	0,00	x	'	0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
1715-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	6,00	0,00	0,0
1116-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	00,0	0.0
1117-2020		,	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	9,08	0.00	0,00	0,0
1118-2020			0,00	A-1	00,00	0,00	×		0,000	9,00	0,00	0,00	0,0

Page 66

Envoyê en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

							mprun	s et dottes au 31/12	N .				
		1 1		Calègorie				Tatex d'Intérât			Annuité de l'exercice		
	Nature (Pour chaque ligne, indiquer la numéro de contrat)	Couverture ? . C/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après converture éventuelle (11)	Capital restant dis au 31/32/N	Duráe réalthiolle (en annáea)	Type de taux (12)	Index (18)	Niveau de taux d'intérêt au 31/42/N	Capital	Charges d'Intérét (15)	Intérêts perçus (In cas êchient) (16)	ICNE de l'exercice
	119-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0.000				
1	112-2015		0,00	A-1	0,00	0,00	·x		0,000	0,66	0,00	0,00	0,00
	120-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	9.00	0,00
	121-2020 .		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
	122-2020 .		0.00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0.00	0,00	0,00	0,60
	123-2020	.]	0,00	A-1	0,08	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	124-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0.000	0,00		0,00	0,00
	125-2020		0,00	A-1	0,00	0.00	х		0.000	0,00	00,0	0,00	0,00
	126-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	х	[0,000	9,00	· 0,00	0,00	0,00
	127-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	128-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	9,00	0,00	0,00	00,0 00,0
	129-2020		0,00	A-1	9,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	13-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
	130-2020		0,00	A-1	0,00	0,60	x	i	0,000	00,0	0,00	. 0,00	0,00
	191-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	182-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	183-2020		0,00	' A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	9,00	0,00
	134-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	6,00	0,00
	135-2020		0,00	A-1	00,0	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	136-2020		0,03	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	137-2020	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0.00	0,00	0,00	0,00
	198-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	139-2020	- 1	0,00	A-1	0,00	0,00	×	1	0,000	. 0,00	0,00	0,00	. 0,00
	14-2015		0,00	A-1	0,00	0,00	X	ŀ	0,000	0.00	0,00	0,00	10.86**
	140-2020	.	0,00	Λ-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	. 0,60	0,00	30 8038.2 30 8038.2
	141-2020		0,00	A-1	0.00	0,00	x		0,000	0,00	0.00	0,00	E
	142-2020	l	0,00	A-1	0,00	0,00	x	1	0,000	0,00	0,00	0,00	₽ 10 1
	143-2020	l	0,00	A-1	0,00	0,00	x	i	0,000	0,00	0,00	0,00	800
	144-2020	}	0,60	A-1	0.00	0,00	×		0,000	0,00	0,06	0,00	E Co
	145-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	×	Į.	0,000	9,00	0,00	0,00	250
	45-2020 147-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	х	f	0,000	9,00	0.00	0,00	क्वीप्रदेशस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रीयक्षेत्रस्त्रमन्त्रस्त्रमन्त्रस्त्रमन्त्रस्त्रमन्त्रस्त्रमन्त्रस्त्रमन्त्रस्त्रमन्त्रस्त्रस्त्रमन्त्रस्त्रस्त्रमन्त्रस्त्रस्त्रस्त्रस्त्रस्त्रस्त्रस्त्र
	148-2020	İ	0,00	A-1	0,00	0,00	х	ļ.	0,000	0,00	0,00	0,00	స్ట్రాం
	49-2020	-	0,00	A-1	0,00	0,00	×	ţ	0,000	0,00	0,00	0.00	Agino
	15-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	00,00	0,00	Ğ.
	150-2016	4	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0.00	0,00	0,00	Nie Nie
	150-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	×	1	0,000	0.00	0,00	0,00	rvo
	152-2020		0,00	A-1 .	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	80
•	Janetocu	Į.	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	. 600

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

				'n	s of dattes ou 31/12	mprunb	<u>_</u>						
		Annuité de l'exercice			Taux d'Intérêt				Calègorie			[
IGNE de l'exercice	intérête perçus (le cas échéant) (16)	Charges d'Intèrêt (15)	Capital	Niveau de taux d'intérêt au 31/112/N (14)	Index (13)	Type de taux (12)	Durée résiduelle (en apnées)	Capital restant dù au 31/12/N	d'emprunt après couverture byentuelle (11)	Montant couvert	Couverture ? O/N (ÎO)	Naturé i ligne, indiquer le numèro de contrat)	(Pour chaque
00,0	0,00	0,00	0,00	0,000		×	0,00	0,00	A-1	0,00			153-2020
00,0	0,00	0,00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00	- [154-2020
0,00	0,00	0,00	. 0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00			155-2020
0,00	0,00	00,0	0,00	. 0,000		×	0,00	0,00	A-1	0,00			156-2020
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		Х	0,00	9,00	A-1	0,00			157-2020
9,00	D,00·	0,00	0,00	0,000		х	0,00	. 0,00	A-1	0,00		ς	158-2020
0,00	0,00	06,0	0,00	0,000		X	0,00	06,0	A-1	0,00			159-2020
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0.00	0,00	A-1	0,00			116-2016
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		×	0,00	0,00	A-1	0,00			160-2020
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		X	0,00	0,00	A-1	0,00	ŀ		161-2020
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		×	0,00	6,00 0,00	A-1 A-1	0,00 0,00		ĺ	162-2020
. 0,00	0,00	0,00	0,00	0,000	_	X	0,00	0,00	A-1	0,00	Ī		163-2020 164-2020
0,00 0,00	0,00	0.00	00,0	0,000	-	x	9,00	0,00	A-1	0,00	1		165-2020
0,00	0,00	00,0	0,00	0,000		x	6,00	0,00	A-1	0,00	1		166-2020
0,00	0,00	0.00	0,00	9,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00			167-2020
0,00	0,00	00,0	0,00	0.000		x	0,00	0,00	A-1	0,00			168-2020
0,00	0,00	00,0	0,00	.0,000		x	0,00	0,00	A-1	00,0			169-2020
0,00	0,00	00,0	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00	,		17-2016
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00			170-2020
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00			171-2020
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00			172-2020
0,00	0,00	00,00	0,00	0,000		x	00,0	0,00	A-1	0,00			173-2020
0,00	0,00.	-0,00	0,00	0.000		x	0,00	0,00	, A-1	0,00			174-2020
0,00	0,00	60,0	0,00	0,000	į	×	0,00	0,00	A-1	0,00			175-2020
0,00	. 0'00	0.00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00			176-2020
0,00	0,00	00,0	0,00	0,000		х	9,00	00,0	A-1	0,00			177-2020
0.00	- 0,00	0,00	0.00	0,000		×	0,00	0,00	A-1	0,00		٠ ا	178-2020
0,010	0,00	00,0	0,00	0,000		x	0,00	0,00	A·1	0,00			179-2020
다 (1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00			18-2018
0.00	0,00	00,0	0,00	0.000		х	0,00	0,00	A-1.	0,00			180-2020
0,0	6,00	0,00	0,00	0,000		×	0,00	0,00	A-1	0,00			181-2020
୦.ଜାନ୍ତି	0,00	0,60	0,00	0,000	i	X	0,00	0,00	A-1	0,00			181-2020
0.019	0,00	0,00	0,00	0,000		X	0,00	0,00	A-1	0,00		ļ	182-2020
0.0	9,00	00,0	0,00	0,000		x	, 0,00	0,00	A-1	0,00			182-2020
0,0[1]	0,00	0,00	0,00	0,000		×	0,00	0,00	A-1	0,00		i	183-2020
0,000	0,00	00,00	0,00	0,000		X	0,00	0,00	A-1	0,00			1184-2020
0.0	0,00	0,00	0,00	0,000		×	0,00	0,00	A-1	0,60	ı I		1185-2020

					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	mprunts	et dettes au 31/12.	/N	 		·······	
			Catégorie				Taux d'intérêt	r		Annuità de l'exercice		
Neture (Pour chaque ligne, indiquer la numéro de contrat)	Cauverture ? O/N (10)	Montant souvert	d'emprunt après couverture éventuelle [11]	Capital restant du au 51/12/N	Durás résiduelle (en asnées)	Type de taux (12)	Index (13)	Miyeau de taux d'intérêt au au/12/N (14)	. Capital	Charges d'intèrèt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de Yexercice
188-2020	<u> </u>	0,00	A-1	0,00	. 0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1187-2020		9,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1188-2020		0,00	A-1	0,05	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1189-2020		0,00	A-1	0,00	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
119-2016		0,00	A-1	00,0	0,00	x		0,000	9,08	0,00	0,00	. 0.00
1190-2020		0,08	Á-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1191-2020		0,00	A-1	0,00	0.00	x		0,600	0,00	0,00	0,00	0,00
1192-2020		0,00 <	A-1	0,00	0,00	x		6,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1193-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x	j	0,000	0,00	0,00	0,00	9,00
1194-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1195-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x }		0,000	0,00	0,00	0,00	9,00
1196-2020	_ =	0,00	A-1	0.00	0.00	. x	!	0,000	0,00	- 0,00	00,0	9,00
1197-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0.00	0,00
1198-2020		0,00	A-1	0.00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,03	0,00
1199-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
120-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x l		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00
1200-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1201-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1202-2620		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1203-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x	•	0.000	0,00	0,00	0,00	0,00
1204-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1205-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1208-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	. ×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1207-2029]	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	
1208-2020		0,00	A-1	0.00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00
1209-2020		0,00	A-1	D ₁ 00	00,0	х		0,000	0,00	- 0,00	0,00	To Sussess
121-2016		0,00:	A-1	0,00	0,00	×		0,000	5,00	0,00	0,00	80.00
1210-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	S,00
1211-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	100 m
1212-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	×	1	0,000	0,00	0,00	0,00	ည္တြဲ့လ
1213-2020	1	0,06	A-1	00,0	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	20210
1214-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	20,00
1215-2020		0,00	A- 1	0,00	0,00	×		8,000	0,00	0,00	0,00	×0,e€
1218-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	20072
1217-2020		0.00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,03	0,00	82.00
1218-2020	[0,00	À-1	0,00	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	-0.00
1219-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	8.00
122-2016		0,00	A-1	0,00	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	₹9.00

Page 69

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

						1	I awa	s et dettes au 31/11	7	:-		- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Natu gur chaque Egne, Ind contra	diquer le numéro de	Couverture ? O/N · (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant या au 31/12/N	Durée résiducile (on ennées)	Type de teux (12)	Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N	Capital	Annultó de l'exercice Charges d'intérêt (15)	Intérêts parçus (le cas échéant) (18)	IGNE de l'exerolce
0-2020			0,00	. A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	00,0
21-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x	· '	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
22-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
23-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
24-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,0	0,00	00,0
25-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	6,00	0,00	0.00	0,00
26-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	6,00	0,00	0,00	. 0.00
27-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00
28-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
29-2020			0,03	A-1	0.00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
23-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	x		9,000	0,00	0,00	0,00	0.00
30-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
31-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	00,0
32-2020 (0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00
233-2020			. 0,00	A-1 .	0.00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
234-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
35-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
236-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	: x		0,000	0.00	0,00	00,0	00,0
237-2020			0,00	, A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00
238-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	X:		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00
239-2020		l ï	0,00	A-1	0,00	0,00	· x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
24-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	Χ.		0,000	0,00	, 0,00	00,0	0,00
240-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	X,		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
241-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	00,0	0.00
242-2020			0,00	A-1	0,60	0,00	x		0,000	- 0,00	0,00	0,00	o,q. . 9
343-2020		1	0,00	A-1	0,60	0,00	×	•	0,000	0,00	0,00	0,00	여정
244-2020		•	0,00	. A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	. 0,00	0,00	. 0.0%
245-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×	h	0,000	6,00	8,00	0,00	0.4년
248-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×	h .	0,000	00,0	0,00	0,00	0.485
247-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	00,0	o.dରୁ
248-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	8,00	0,00	0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000
249-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	04.5
25-2016			0,00	A-1 ·	0,00	0.00	×	i	0,000	0,00	0,00	00,0	~4월
250-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×	}	D,000	0,00	0,00	0,00	~(학
51-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	×	1	D,000	0,00	0,00	0,00	
252-2020			0,00	. A-1	00,0	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0.43
253-2020			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	6. 1886. 6. 1886. 1886. 1886.
254-2020			0,00	A-1	0,00	0,02	X	I	0,000	6,00	0,00	0,00	0.4

						mprunt	et dettes au 31/12	N				
			Cathanat			ļ	Taux d'Intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature our chaque Bgns, indiquer le numère de contrat)	Couverture ? C/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprupt après couverture éventuelle (11)	Capitat restant dü au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type tie taux (12)	Index (13)	Miveau de taux d'intérêt au 31/12/N	Capital .	Charges d'intérêt (15)	intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de Fexercic é
5-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
6-2020	1)	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	00.0	0,00
7-2020	19	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
8-2020	1	0,00	A-1	0,00	0,00	l x l		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
9-2020	1	0.00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
-2016	!	0,00	A-1	0,00	0.00	X	i	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
O-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0.00	· ·
11-2020	1	0,00	A-1	0,00	0,60	x		0,000	0,00	0,00	0.00	0,00
2-2020		0,00	A-1	0,00	0.00	x	,	0,000	0,00	0,00	. 00,0	0.00
3-2020		0,00	A-1	00,00	0,00	x		0,000	0,00			00,0
54-2020		0,00	A-5	0,00	0,00	x		0,000	00,0	0,00	0,00	0,00
85-2020	0.0	. 0,00	A-1	0,00	0,00	ı x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
68-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00		0,00
57-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	00,0	0,00	00,0
8-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	00,0	00,0	0,00
59-2020	l .	1 000	A-1	0,00	0,00	x	į	0,000	0,00		0,00	0,00
7-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
-2016 -2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x				0,00	0,00	0,00
ro-2020		0,00	A-1 A-1	0,00	0,00	ı,		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	.	1				ı,		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
/1-2020 /2-2020		0,00	۸-1	0,00	0,00	1 1		0,000	0,00	0,00	. 0'80	0,00
			A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
73-2020		0,00	A-1	0,00	0,60	X		0,000	0.00	0,00	0,00	0,00
4-2020		0,00	A-1	0.00	0,00	X		0.000	0,00	0,00	0,00	0,00
75-2020	1	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	00,0	0,00	0,00) ජුග
76-2020 Tagana		0,00	A-1	00,0	0,00	,X		0,000	0,00	0,00	0,00	199
77-2020	1	- 0,00	A-1	00,0	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	තිය නියවි ලේක නියම් අව කියවී ලිමේ මෙම
78-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	8
79-2020		9,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	00,0	0,00	0,00	50
3-2015		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	9.00	0,00	0,00	1
80-2020	1	0,00	A-1	0,06	0,00	×		0,000	00,0	0,00	0,00	120
31-2020	i	. 0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	25
32-2020	1	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	9,00	9,00	00,0	180
33-2020	1	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	960
34-2020		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	6,00	0,00	720
35-2020	1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	. 0,00	120
36-2021		0,00	A-1	0.00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00) <u></u>
17-2021		00,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0.00	100
38-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	a ,DD	0,00	0,00	Đ

Page 71

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

						mpront	s et dettes au 31/12	WN				•
Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie n'emprunt après couverture éventuelle (11)	Cəpiləl resiant dü Au 31/12/N	Durée résiduelle (on années)	Type de taux (12)	Taux d'intérèt Index (13)	Niveau de laux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Annuité de l'exercice Cherges d'intérêt (15)	intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercics
69-2021		0,00	A-1	8,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	. 0,00	0,00
29-2016		9,00	A-1	9,09	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
290-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
91-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	00,0	9,00	0,00	0,00
292-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	X.		0,000	00,0	0,00	0,60	0,00
293-2021	l .	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	9,00	0,00	0,00
294-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
395-2021	1	0,00	A-1	0,00	0.00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
296-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		. 0,000	0,00	. 0.00	0,00	0,00
97-2021		0,00	A:1	00,0	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
298-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	6,00	0,00	0,00
299-2021		. 0,00	A-1	6,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0-2016 800-2021	-	0,00	A-1	.000					0.00	0.00	0,00	0,00
		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00
01-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0.000			0,00	0,00
802-2021 803-2021		0,00	A-1 Λ-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00 0,00	0,00	6,00	0,00
04-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	6,00 6,00	0,00
		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00			0,00
105-2021 306-2021	1	0.00	A-1	0,00	0.00	x		0,000	0,00	0,00 00,00	60,0 60,0	0,00
907-2021		0,00	A-1,	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
100-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
109-2021	ŀ	0,00	A-1	B,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	- 0.00	0,00
11-2018	ļ	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0.00	
310-2021	Ì	. 0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	e,00	0.00	្ត្រីគ
311-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0.000	0,00	0,00	0,00	
12-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	9,00	0,00	5 5 5 5 5 5 6 5 5 6
13-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.400
14-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	8,00	0,00	9.02
315-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0.00	4,435
16-2021		0,00	- A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,022
17-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	9,4
18-2021	1	0,00	, A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.03
19-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	6.43308.635 0.43508.05 0.45508.05 0.45508.05
2-2016	1	0,00	A-1	0.00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,03	0.0
20-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0.00	0,00	0.0
S2E-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
322-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0.00	0,00	0.0 \$

Page 72

						Emprunt	s et deltes au 31/1:	2/N					1
-						1	Taux d'intérèt			Annuité de l'exercice	. 1		1
Nature (Pour chaque Egne, indiquer la numéro de contrat)	Converture ? ! C/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dit au 31/12/N	Durke zêsiduelle (en tunées)	Type de taux (12)	index (13)	Niyeau de taux d'intérêt au 31/12/N	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérête perçus (le cas échéant) (15)	ICNE de l'exercice	
1923-2021		0,00	A-1	. 0'00	0,00	×		0,900	G,00	0,00	0,00	6,00	1
1324-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
1325-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- III
1328-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	x	•	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	u
1327-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
1328-2021		0,60	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
1329-2021		0,00	An An	0,00	0,00	×	1	0,000	0.00	00,0	0,00	0.00	II.
133-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x	ĺ	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
1330-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	x	1	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11:
1831-2021	l	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	Ш
1332-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	. 0,00	0,00	0,00	- 25
1993-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	1
1334-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
1335-2021		. 0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	6,00	Я
1336-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х	1	0,000	0,00	0,00	0,00	9,00	Ш
1337-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 1
1358-2021		9,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
1339-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00	- 1
194-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x	ŀ	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- E
1340-2021	1	0,00	A·1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	6,00	- 11
1341-2021		0,00	A-1	9,00	9,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	۱,
1942-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	×	ŀ	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	,
1949-2021	1	0,00	A-1	0,00	0.00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	, [
1344-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	x)	0,000	0,00	0,00	0,00		
1345-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х	l	0,000	0,00	0,00	0,00	1,50	引
1346-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х	1	0,000	0,00	0,80	0,00	8	温
1347-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х	- 0	0,000	0,00	00,0	0,00	23	3 160
1348-2021	1	0,00	A-1	. 0,00	0,60	x		0,000	0,00	0,00	0,00		Affichéir
1349-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х	1	0,000	0,00	0.00	0,00	3	5
135-2016	l	0,00	A-1	0,00	0,00	×	i	6,000	0,00	0,00	0,00	, S	2
1350-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х	ł	0,000	0,00	0,00	9,00	320	3
1351-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	×	i	0,000	0,00	0,00	0,00		1
1352-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	%	2
1353-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,69	. 0,00	0,00	8	9
1354-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х	I	0,000	0,00	0,00	0,00	180	3
1355-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	x	1	0,000	0,00	0,00	0,00	<u> </u> <u> </u> <u> </u>	ō
1356-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х	1	0,000	0,00	. 0,00	0,00	協	1
1357-2021	1	9,00	A-1	0,00	0,00	×	1	0,000	0,00	0,00	0,00	[[A	3

Page 73

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

						mpzunt	et dettes au 31/12	/N				
	,						Taux d'Intérêt			Annuité de l'exercice		-
Nature (Peur chaque 8gne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N1 (10)	Montant couvert	Cathgoria d'emprunt après couverture évantuelle (11)	Gapikai restant dia eu 31/12/N	Durès résiduella (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de faux d'interet au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'íniárêt (15)	intérèls perpus (le cas àchéant) (16)	ICNE de l'exercice
358-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	9,00
359-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	· 0,00	0,00	0,00	0,00
38-2015		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
360-2021		0.00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,09	0,00	0,00	. 0,00
361-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	6,00	0,00	. 9,00
362-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,09	0,0 0	0,00	0,00
363-2021	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0.00	0,00	0.00	0,00
364-2021		0,00	A-1	0,00	0.00	x	•	0,000	0,00	0,00	0.00	0.00
365-2021		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
37-2015	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
38-2016	i l	0,00	A-1	0,00	0,65	x		0.000	0,00	od,e	0,00	0,00
39-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
40-2016	1 :	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
41-2016	1 :	0,00	A-1	9,00	0,00	x		0.000	0,00	0,00	0,00	0,00
41-2015		0,00	A-1	0,00	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0.00	0,00	0,00	0,00
42-2016	[[. 0,00		0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	6,00	0,00
43-2016		. 0,00	A-1 A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	6,00
43-2016	1	0,00		200	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	
44-2616	1	9,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	00,0	0,00	0,00	0,00 0,00
44-2016	!		A-1					1 1				
45-2016	. I	0,00	A-1	0.00	0,00	X	•	0.000	0,00	0,00	0,00	0,00
46-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
47-2018	1 .	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
48-2015		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0.00	0,00	0,00	管
49-2016	- 1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	i i
50-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	183
51-2016	I	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	. 9,00	0,00	18
52-2016	I	0,00	, A-1	0.00	0,00	X		0,000	0,00	9,00	0,00	18
53-2016	I	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	挖
64-2016	i l	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	9,00	0,00	†&
55-2016		. 0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	00,0	0,00	<u>ම් ලදි අති අති කියිම කියල් කියල් මේ අති අති අති අති අති අති අති අති අති අති</u>
56-2016	1	0,00	A-1	0,00	9,00	X		0,900	0,00	0,00	6,00	極
57-2016		0,00	A∺1	0,00	8,00 .	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	18
58-2016	100	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	. 6,00	0,00	Į.
159-2016		0,00	A-1	0,00	9,00	х		0,000	90,0	0,00	0,00	18
160-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	100
J61-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	. 0,00	0,00	1.5
162-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	l x l		0,000	0,00	0,00	0,00	18

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Page 74

						Emprunt	et deltes au 31/12	2/N				
						I I	Taux d'intérêt			Annulté de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro contrat)	de Couverture ? G/N (10)	Montant couvert	Cafégoria d'emprunt sprès: couverture évantuelle (11)	Capital restant dit au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Nivenu de laux d'intérêt au 31/12/Ni (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perpus (lo cas échéant) (16)	ICNE de Pexercice
163-2016		0,00	A-1	0,00	0,60	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
164-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
165-2016	i	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
166-2016	-	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00
167-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
168-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
169-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	. 0,00	0,00	0,00	0,00
170-2016		0.00	A-1	00,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
171-2016	·	0,00	Aન	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
172-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
173-2016	ļ	0,00	A-1	0,00	0,03	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
174-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
175-2016		. 0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
176-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		9,000	0,00	0,00	0,00	0,00
177-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
178-2018 179-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
180-2016		0,00	A-1 A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00
181-2016	1.	0,00		0,90	0,00	X		0,000	00,0	0,00	0,00	0,00
182-2016	1	0,00	A-1 A-1	0,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
183-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
184-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	00,0 00,0	0,00	0,00	0,00
185-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	00,0	0,00	0,00 0,00	0,00
186-2016		0,00	A-1	0,00	0.00	x		0,000	6,00	0,00	. 0,00	0,00
187-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00] =
188-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x	ı	0,000	0,00	0,00	0,00	18
189-2016	}	0,00	Λ-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	20
190-2016	ŀ	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	i i
191-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	362
192-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	මු නියදියගියයිනේ අය භීරදිය නියදියක් නිමේ සිට
193-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	28
194-2016 .		0,00	Λ-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	720
195-2016	- 1	0,00	A-1	00,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	:8
196-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	6,00	072
197-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0.00	0,00	0,00	22
198-2016		0,00	A-t	0,00	0,00	×	-	0,000	0,00	0,00	0,00	9
199-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	88
200-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	图

Page 75

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

							Tatux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numère de contrat)	Couverture ? D/N {10)	Montant couvert	Categoria d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/N	Durèe résiduelle (an aggées)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'Intèrêt (15)	Intérêts perçus (le cas ēchēant) (16)	ICNE de l'exercice
01-2018	- 3	0,00	A-1	6,60	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
02-2016	1 1	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
03-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	90,0	0,00	0,00
04-2016		. 0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
05-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
08-2016	'	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
07-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
208-2015	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
09-2016		0,00	Λ-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
10-2016	1 1	0,0,0	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0.00	0.00
211-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	X ·		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
112-2016		00,0	A-1	. • 0,00	9,00	X		0,000	0,00	. 0,00	0,00	0,00
13-2016	ı i	0,00	Λ-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
14-2016	1 1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
15-2016	1 1	- 0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
16-2016	1 1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00.
17-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00
18-2016	1 1	0,00	A-1	. 0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
19-2016	1 1	0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
20-2016	1 I	0,00	A-1	6,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
21-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
22-2016		0,00	A-1 ·	0,00	0,00	×		0,000	00,0	0,00	0,00	0,00
23-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
24-2016] []	0,00	A-1	0,00	0,00			0,000	00,0	0,00	0,00	9.97
25-2016	∤ I	0,00	A-1 A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	9,00	0,00	0,03
26-2016	I	0,00		0,00	0,00	X		0,000	00,00	00.0	0,00	0.0
27-2016	I	0,00	A-1	0,00	0,00	x		9,000	0,00	0,00	0,00	0.9
28-2016 29-2018	1 I	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00.	D. 13
		0,00	A-1	0,00		×		0,000	00,0	00,0	0,00	948
230-2016	I	9,00	A-1 A-1	0,00 0,00	0,00	X		0,000	00,00	0,00	0,00	कः स्थितिक स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थ कं त्रिक्त स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्यापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्यापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्थापने स्य
31-2016 32-2016	į į	0,00	A-1 A-1	0,00 6,00	0,00	×	1	0,000	0,00	0,00	0,00	개념
33-2016	1 I	0,00	A-1		0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	, 13 13
33-2016 34-2016		0,00	A-1 A-1	. 0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	138
35-2016 35-2016	1	0,00	A-1	6,00	0,00	x		0,000	0,00	6,00	0,00	132
36-2016		0,00	A-3	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	<u> </u>
36-2016 37-2016	1	9,00	A-1	8,00	0,00	x		0,000	. 0,00	0,00	0,00	~ <u>~</u>
337-2016 338-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	6,00	0,00	`` <u>'</u>]

· ·						Emprunte	at dettes ou 31/12	#N				
Nature (Pour chaque figne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuella (11)	Capital restant dù au 31/12/11	Durée résiduelle (en années)	Type: de - taux (12)	Taux d'imérèt index (13)	Nivesu de taux d'intérêt su 31/52/N	Capital	Anaultò de l'exercice Charges d'Intèrêt (15)	Intérète perpus (le cas échéent) (16)	IONE do l'exercice
39-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0.00	0,00	0,00	0,00
40-2015	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,03	0,00	0,00	. 0,00
241-2016		0,00	Ā-1	0,00	0°C0	X	,	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
42-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
243-2018	l	0.00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
44-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	6,00	0.00
245-2016		0,00	A-1	. 0,00	0,00	х		0,000	00,0	0,00	0,00	0,00
846-8016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	9,00	0,00	0,00	0,00
247-2016		0,00	A-1	. 0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
248-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
249-2015		0,00	A-1	0,00	9,00	х		0,000	9,00	0,00	0,00	0,00
250-2016		9,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
51-2016		. 0,00	A-1	9,00	0,00	×		0,000 .	0,03	00,0	0,00	9,00
52-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,600	0.00	0,00	0,00	0,00
53-2016		0,00	A-1	. 0,00	0,00	X		0,000	- 0,00	0,00	0,00	0,00
54-2016	1	9,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
65-2016		0,00	A-1	0,00	9,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	,0,00
256-2018		00,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
257-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	00,00	0,00	0,00	0,00
258-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	· G,00	0,00
59-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	G'00	0,00
260-2016		0,00	A-1	0,00	q *00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
81-2016		0,00	A-1	. 0,00	0,00	×		0,000	0.00	0,00	0,00	0,00
62-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	. 0,00	0,00	ŧ
63-2u11		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	
64-2016	-	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	18
65-2016		0,00	. A-1	. 0,00	0,00	х	•	0,000	. 00,0	0,00	0,00	喜
66-2016		00,0	A-1	0,00	0,00	х		0,000	00,0	0,00	0,00	ži.
67-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	,×		0,000	0,00	0,00	0,00	18
£68-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	18
69-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	l as
70-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	<u> </u>
71-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	l s
72-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	6,00	0,00	1.5
73-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,600	0,00	0,00	0,00	4.2
74-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×	· ·	0,000	0,00	0,00	. 0'00	∮ . <u>65</u>
275-2016	11	00,0	A-1	0,00	0,00	х		0,000	9,00	0,00	00,00	∮. ∰
76-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	10,00	48

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

						Emprunte	et dettes <u>au 31/1</u>	2Л1 .				
						Γ'	Taux d'Intérit			Ammille de l'exercica		1
Natura (Pour chaque ligne, indiques le numéro de contrat)	Couverture? O/N . (19)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (31)	Capital restant du au 31/12/N	Durès résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'Intèrêt / au 3912/N (14)	Capital	Charges d'Intèrêt (15)	Interêts perçus (la cas áchéont) (16)	ICNE de l'exercice
77-201B		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	9,00	0,00	. 0,00	0,00
78-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
79-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00
280-2016	i	0.00	A-1	0,00	0,00	х	,	0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
81-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	- 0.00	0,00
81-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
82-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,0	00,0	0,00
183-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
284-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
285-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
286-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
287-2016		0,00	A-1	0,60	0,00	x	~	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
288-2016		0.00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	D,00
89-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
99-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
291-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
292-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	6,00	0,00	0,00	0,00
293-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
294-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	9,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	6,00		x		0,000	9,00	0,00	6,00	0,00
295-2018		9,00	A-1	0,00		x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
296-2016		0,00	- A-1	0,00		×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
297-2016		0,00	A-1	0,00		X		0,009	0,00	0,00	0,00	0,00
298-2016		0.00	A-1	0,00		X		0,000	0,00	0,00	0,00	6,95
299-2016		0,00	A-1	0,00		l x	•	0,000	0,00	0,00	0,00	6, 6⊟
300-2016		0,00	A-1	0,00		x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.45
301-2016		0,00	A-1	0,00		x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.05-10 0.05-30 0.05-30 0.05-30
302-2016		0,00	A-1	0,00	1	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
302-2016		0,00	A-1	0,00		X.	-	0.000	0,00	0,00	0,00	
303-2016		0,00	A-1	0,00		x		0,000	0.00	0,00	0,00	3
304-2016	1	0,00	A-1	0,00		×		0,000	0,00	60,0	0,00	
305-2015	-	0,00	A-1	0,00		x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,42
306-2016	1	0,00	A-1	0,00	1 1	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,42
307-2016	4 1	9,00	A-1	0,00	1	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.40
308-2016	1			0,00		×		0,000	0,00	0,00	0,00	0.46
303-2016	1	6,00	A-1	0,00		×		0,000	00,0	0,00	0,00	0.46
310-2016		0,00	A-1	0,00	1	×		0,000	0.00	0,00	0,00	12
311-2016		0,00	A-1	0,00		×	•	0,000	0,00	0,00	0,00	0.037
312-2018	I	0,00	A-1	1	.1 0,00	F ^	I	2 47000	5,50	1		Π̈́È

					, 	morunt	s at dettes au 31/1	2/N				
Nature			Catégorie d'emprunt	,	Durée	H	Taux d'intérêt	Miveau	,	Annuità de l'exercice	-	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Cotiverture 7 Q/N (10)	Montant couvert	après cotiverture éventuelle (11)	Capitat restant dû av 31/12/N	résiduelle (en années)	de faux (12)	index (13)	de taux d'interét au 31/12/N	Capital	Charges d'Intèrêt (15)	intérèts perçus (lè cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
13-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	00,00	0,00
14-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	9,00	0,00
15-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
16-2016		0,00	A-1	0,00	- 0,00	x		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00
17-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x I		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
18-2016 .		. 0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
19-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0.00	0,00
920-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
321-2016 .		0,00	A-1 ,	0,00	0,00	. x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
322-2016	ļ	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
323-2018		0,00	A-1	0,00	0.00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
124-2016	1	0,00	` A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
325-2016		6,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
26-2016		0,00	A-1	. 0,00	0,90	x		0,000	9,00	0,00	0,00	0,00
27-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	00,0	0,00	0,00	0,00
28-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
329-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
30-2018	1	0,00.	A-1	0,00	0,00	x	•	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
131-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
32-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
83-2016		0,00	A-1 ,	0.00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
34-2016	l .	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
35-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	6,00	0,00
35-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	- 1
36-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0.00	0.00	0,00	100
96-2016	1	0,00	A-1	. 0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	S .
137-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	85 P
38-2016		- 0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	. 0,00	0,00	0,00	8
39-2015		0,00	A-1	0,00	0,60	x		0,000	. 0,00	0,00	0,00	- 85s
40-2016	.1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0.00	0,00	0,00	, E
41-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	G,60	0,00	0,00	সাচহতক্ষ প্রকাশক্ষরকার ক্ষাক্ষরকার স্থান ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্তর্ভাবিত ক্রান্ত্
42-2010	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	00,0	0,00	0,00	3
13-2016		0,00	۸-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	
44-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	30
45-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	8
46-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	100
847-2018		0,06	A-1	0,60	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	.88
348-2018	}	0.00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	.50

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

							Emprunt	ts et dettes au 21/1					·
			Catégorie				i	Taux d'intérès			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, Indiguer le numéro de contrat)	Couverture ? D/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)		resient dù au 1/12/N	Durbe résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	N(veau de taux d'Intérêt eu 31/12/N	Capital .	Churges d'intérêt (15)	Intérêts perpus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
49-2016		0,00	A-1		0,00	0,00	Х	-	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
50-2017		0,00	Λ-1		0,00	0,00	x		0,000	0,00	6,00	0,00	0,00
51-2017		0,00	A-1		0,00	0,00	l x	1	0,000	0,00	0,00	0,09	0,00
52-2017		0,00	A-1		0,00	0,00	x		0,600	0,00	0,00	0,00	0,00
58-2017		0,00	A-1		0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
54-2017		0,00	A-1		0,00	9,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
55-2017		0,00	A-1		0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00 1
56-2017		0,00	A-1		0,00	0,00	X .		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
57-2017		0,00	A-1		0,00	0,00	x		0,000	0,09	0.00	0,00	0,00
58-2017	٠, ا	0,00	A-1		0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
59-2017		00,0	A-1		0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
69-2017		0,00	A-1		0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
60-2017	i	0,00	A-1		0,00	0,00	x		6,000	0,00	0,00	0,00	0,00
61-2017	1	0,00	A-1		0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
62-2017	l l	0,00	Λ-1		0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,60	0,00	0,00
63-2017		9,00	A-1		0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00.	0,00
64-2017		0,00	A-1		0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
65-2017		0,00	A-1		0,00	0,00	x	ł	0,000	0,00	0,00	, 0,00	0,00
66-2017		0,00	A-1	`	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
67-2017		0,00	A-1		0.00	0.00	x		0,000	00,00	0,00	0,00	0,00
68-2017		- 0,00	A-1		0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	9,00	0.00
68-2017	1	0,00	A-1		0,00	0.00	х		0,000	0,00	0,00	9,00	0,00
70-2017		00,00	A-1		0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
71-2017		0,00	A-1	ļ	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	
72-2017		0,00	A-1	ł	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	, J.J
72-2017	ŀ	0,00	A-1		0,00	0,00	x		0,000	9,00	0,00	0,00	0.02
78-2017		0,00	A-1		0.00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0.03. 0.03. 0.03. 0.03.
73-2017	ĺ	0,00	A-1	1	0,00	0,00	×		0,000	00,0	0,00	0,00	
74-2017		0,00	A-1		0,00	0,00	х		0,000	0.00	0,00	0,00	
74-2017	ļ	0,00	A-1	١.	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	######################################
75-2017	1	0,00	A-1		0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	, A
75-2017	[0,00	A-1		0,00	0,00	х		0,000	0,00	. 0,00	0,00	°′49
78-2017	f	0,00	A-1	l	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
77-2017		0,00	A-1	l	0,00	0,00	×		0,600	0,00	0,00	0,00	0.08
78-2017		0.00	A-1	1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	.de
79-2017	ł	0,00	A-1		0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	
80-2017	. }	0,00	A-1		0,00	0,00	х		0,600	0,00	0,00	0,00	
81-2017		0,00	A-1		0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.18

							merunt	et dettes au 31/12	WN.				
]	1		Taux d'inférêt			Anmaité de l'exercice		
(Pour chaque tign	Nature re, ladiquer le numère de contrat)	Cauverture? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dù au 31/12/N	Durbo rirsiducije (en annbes)	Type de taux (12)	Indax (13)	Niveau de taux d'intèrêt au 31/12/N (14)	Cagital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (18)	ICNE de Faxercice
32-2017	,	- 8	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
83-2017		Y-	+0,08	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	. 0,00	0,00
84-2017			0,09	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
885-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	х.		0.000	0,00	0.00	9,00	0,00
86-2017			, 0,00	A-1	0.00	9,00	x		0,000	0,00	0,00	9,00	0,00
187-2017			0,00	A-1	0,00	8,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
88-2017	3	. !	0,00	A-1	0,00	9,00	х		0,000	0,00	0,00	. 0,00	0,00
389-2017			0,00	A-1	0,00	0.00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
380-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00
391-2017			0,00	A-1	00,00	00,0	х		0,000	0,00	0,00	9,00	0,00
392-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
393-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
394-2017			0,00	A-1	00,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00
395-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	00,00	0,00	0,00	0,00
396-2017			0,00	A-1	0,00	0,60	х		0,000	, 0,00	0,00	0,00	0,00
397-2017		Į.	0,00	-A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
398-2017		1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		. 0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
199-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	6,00	0,00
100-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	ж.		0,000	9,00	0,00	0,00	0,00
101-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
402-2017			0.00	A-1	9,00	0,00	X		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00
103-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	9,00	0,00
404-2017]	0,00	A-I	0,00 0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
405-2017 406-2017			0,00	A-1 A-1	0,00	0,00	X X		0,000	0,00	0,00	6,00 0,00	
106-2017 107-2017		1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0.00	0,00	0,00	i i
407-2017 408-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	×		- 0,000	0,00	0,00	00,0	මුය මියකි. අම්ගනියකිය කියමියැනි මියමුගනියයි.1 දි අම්යම්පුප
108-2017 109-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	00,0	0,00	Š.
410-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0.000	5,00	0,00	0,00	ig.
#11-2017			0,00	A-1	0.00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	Ç.
112-2017			0,00	A-1	0,00	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	22
113-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	₽,00	0,00	072
14-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	20
15-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	000
116-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0.00	0,00	0,00	202
417-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	00,0	مَارَا
418-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	畲
419-2017		1	0,00	1	0,00	9,00	x		0,900	0,00	0,00	0.00	Į į

Page 81

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

						•						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Converture ? O/N (10)	Montant couverl	Catégorie d'emprent après couverture èventuelle (11)	Capital restant संग्र au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type da taux (12)	Taux d'Intérêt	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Annuité de l'exercice Charges d'intérêt (15)	Intérête perçus (Je cas êchêant) (16)	ICNE de l'exercica
2-2015		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
20-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x .		0,000	0,90	0,00	0,00	
21-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	
22-2017		00,0	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
23-2017	-	0,00	A-1	0,60	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
24-2017		0,08	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
25-2017		00,0	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
26-2017		0,00	λ-1	0,00	0,00	x		0.000	0,00	0,00	0,00	
27-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,0	0,00	
28-2017		00,0	A-1	0,00	00,0	×		0,000	0,00	0,00	D,00	
29-2017		0,00	A-1	0,00	0,60	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
130-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	X :		0,000	0,00	. 0,00	0,00	
31-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
32-2017		00,00	A-1	00,0	0,00	х.		0,000	0,00	0,00	0,00	
33-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	9,00	. 0,00	
134-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	9,00	
35-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		9,000	0,00	0,00	0,00	
36-2017 ,		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	6,00	. 6,00	
137-2017		0,03	A-1	0,00	0,00	x .		0,000	0,00	0,00	0,00	
IS8-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0.00	0,00	
39-2017		0.00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
40-2017		. 0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	
41-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	
142-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	
143-2017		. 0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0. 00	
144-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
145-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	
146-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	
47-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
48-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	
149-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	
150-2017		0,00	A-1	0,00	8,00	×	1	0,000	0,00	0,00	0,00	
51-2017		0,00	A-1	0,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	
52-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х.		0,000	6,00	0,00	0,00	
153-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	6,00 6,00	0,00 0,00	0,00	
154-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	1		0,000			0,00	
55-2017 56-2017		0,00	A-1 A-1	0,00	0,00	X X	-	0,000	0,00	0,0B 0,0B	00,0	

Page 82

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Regu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le

					<u>'</u>	imppunt	a et dettes au 31/12	/N					_
Nature (Poer chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Conventure ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprent après couverture éventuelle (11)	Capital restant d'u au 31/12/N	Duréa résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Teux d'Intèvet	Niyeeu de teux d'intèrêt eu 31/12/N	Capital	Annultă da l'exercice Charges d'intérât (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'axercice	
			***************************************					(14)					_
457-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	X.		0,000	0,00	- 0,00	0,00	0,00	Л
458-2017 458-2017]	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	. 0,00	0.00)
160-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	Ш
161-2017		0,00 a,ac	Λ-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00	- 11
162-2017		0,00	A-1 A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	00,0	00,0	0,00	- 11
163-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
164-2017		0,00	A-1 A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
465-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
456-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0.000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11:
167-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,03 0,00	0,99	0,00	0,00	- 11
168-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0.00	0,00	OD,O OD,O	0,00	- 11
169-2017		0,00	A-1	0,00	0,05	x		0,000	0,00	0,00	0,00	, a,aa 0,aa	- 11
170-2017	-	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
71-2017		0.00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	9,00	0,00	0,00	0,00	- 11
172-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
73-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00	- 11
74-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
75-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
76-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
77-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00	1
78-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x ·	}	0,003	0,00	0,00	0,00	0,00	Н
379-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 1
80-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	ð	ы
81-2017		0,00	A-1	0,00	00,00	×		0,000	0,00	0.00	0,00		s B
82-2017	l :	0,00	A-1	00,0	00,00	x		0,000	9,00	0,00	0,00	8	Afficha In
183-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	8,00	0,00	0,00	, S	٦F
84-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,00	0,00	23	3
85-2017		0,00	A-1	0.00	0.00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	Š	1
86-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	9,00	0,00	0,00	8	,
87-2017	ļ	0,00	A-1	0,00	0,00	х		9,000	0,00	0,00	0,00	3	2
88-2017	j	0,00	A-1	0,00	0,00	х		9,000	0,00	0,00	0,00	\$	١,
89-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	ැම්වෙනිවලියනිනේ පැහැකි කියම් පැවැතියනි. ඇමේ පවුව	1
9-2016]	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	咨	1
90-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		9,000	0,00	0,00	0,00	62.	,
91-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	Х	·	0,000	0,00	0,00	0,00	끯	1
192-2017	1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	. E	2
493-2017	I I	0,00	A-1	0,00	0,00 .	x		0,000	0,00	0,00	0,00 }	6	1

Page 83

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Bludget principal - CA - 2020

	{			1			Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice	l l	
Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numbre de contrat)	Conventure ? O/N (10)	Montant souverl	Catégorie d'emprunt après couverture èventucits (11)	Capital restant dis au 31/12/N	Durée residuelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'Intérêt (15)	Interèts perpus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
94-2017		00,0	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00
195-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
198-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х.		0,000	0,05	0,00	0,00	0,00
197-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
198-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00
199-2017		0,00	A-1	0,00	9,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
50-2016		0,00	A-1	0,00	9,00	х		0,000	0,00	. 0.00	0,00	0,00
500-2017	l n	6,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
501-2017	"	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
502-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
503-2017	.	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	9,00	2 0,00	0,00	0,00
504-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
505-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x .		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
506-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x ,		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
507-2017	,	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	6,00	0,00
508-2017		9,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	9,00	0,00
509-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	6,00	0,00
51-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
510-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,06	0,00	0,00
511-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
512-2017	l	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0.000	0,00	0,00	0,00	0,00
513-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
514-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	9,00	0,00	0,00	0,00
515-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	9,00	0,00	0,00	2,09
516-2017		9,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,06	0,00	
517-2017		00,0	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	£0 \$
518-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0.00	, i
510-2017		0,00	A-1	0,60	0,00	x		0,000	0,00	0,00	. 6,00	Ę
52-2016		0,50	A-1	0,00	0,00	x		0,090	- 0,00	0,00	0,00	ියයි රැකි නිගලියදිගනියදී ලේකුම් රැකි නිල යි. මේ මේ මේ මේ මේ මේ මේ මේ මේ මේ මේ මේ මේ
520-2017		00,0	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	250
521-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0.000	0,00	0,00	0,00	.E.
522-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	00,0	5% 1
123-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	9,00	0,00	0,00	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
524-2017		00,0	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	Ę.
525-2017		4,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0.00	0,00	0,00	200
526-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	<u>1</u>
527-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	6,00	0,00	0,00	, i
528-2017	.,	0.00	A-1	0,00	0.00	l x i		0,009	0,00	0,00	0,00	- F

							Emprunt	s et dettes au 31/1	2/N				
								Faux d'intérê	1		Annuité de l'exercice		
(Pour chaqu	Nature e ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? C/N (10)	Monlant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture èventuelle (11)	Capital resiant dù au 31/12/N	Durès résiduelle (on années)	Type da taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N	Capital	Chargos d'intérêt (15)	Intérête perçue (le cas échéant) (16)	lCNE de
529-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	00,0	0,00	0,00	0,0
53-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
530-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
531-2017			. 0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
532-2017			0,00	A-5	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0.00	0.0
593-2017			0,00	A-1	0,00	9,00	×		0,000	0,00	00,0	0,00	0,0
534-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,900	0,00	00,00	0,00	. 0'0
534-2017		1	9,00	A-1	0,00	- 0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.0
535-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,03	0,0
538-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	00,00	0,00	0,00	0.0
537-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
638-2017	100		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
539-2017			0,00	R-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	6,00	0,0
54-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	9,00	0,00	0,00	0,0
540-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,009	9,00	. 6,00	0,00	6,0
641-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	Χ.		0,000	0,00	00,0	0,00	0,0
542-2017			0,00	A-1	9,00	0,00	X		0,600	0,00	0,00	0,00	0,0
543-2017			0,00	, A-1	0,00	0,00	Х ,		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
544-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	. 0,00	0,00	0,0
545-2017		_	00,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,0
548-2017		1	0,00	' A-1	0,00	0,00	х		0.000	0,00	0,00	0,00	0.0
547-2017			0,00	A-1	. 0,00	0,00	x		0,000	0,06	0,00	0,00	0.0
548-2017		1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,06	0,00	0,00	0,0
549-2017			0,00	A-1	9,00	0,00	X		0,000	00,0	0,00	0,00	13
85-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,06	0.00	0,00	l 19
550-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0.00	0,00	0,00	į į
551-2017			0,00	A-1	0,00	0,60	X		0,000	0,00	0,00	0,00	
552-2017			0,00	A-1	9,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	1 1
553-2017			0,00	A-1	. 0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	
554-2017			0,00	A-1	. 0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	1
555-2017		1	0,00	A-1	6,00	0,00	: X		0,000	0,00	D ₁ 00)	0,00	
556-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	1
557-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0.000	0,00	00,0	0,00	1 1
558-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	1 1
559-2017]	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	5,80	0,00	1
56-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,60	0,00	1 1
560-2017			0,00	A-1	0,00	0,00	X.		0,000	D,00	0,00	0,00	
5612017		}	0,00	A-1	0,00	0,00	x	1	6,000	0,00	0,00	0,00	1 15

Page 85

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

						Emprunt	s at dattes au 31/1	2/N				_
							Taux d'interè	t		Annuité de l'exercice		-
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvers	Categorie d'emprunt après couverture èventuelle (11)	Capital restant dü au 31/12/N	Durše rëskivelle (en annëes)	Type de laux (12)	index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (16)	intérêts perçue (le cas èctiéant) (16)	ICNE de l'exercics
562-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,
569-2017		0,00	A-1	- 0,00	0,00	x		0,000	. 0,00	6,00	0,00	σ,
564-2017	1]	0,00	A-1	0,00	0,00	X.	r	0,000	0,00	0,00	6,00	. 0
585-2017		0,00	A-1	9,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0
566-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0.00	0,00	0
567-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,0	0.00	0,
568-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,
569-2017		00,0	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0.00	0
57-2016	1 }	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0
570-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		8,000	0,00	0,00	0,00	0
571-2017	l	0,00	A-1	0,00	0,00	х		9,000	0,00	0,00	0,00	0
572-2017		. 0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	, 0
573-2017	1 1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		9,000	. 0,00	0,00	00,00	c
574-2017	1 1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	. 0,00	c
575-2017 °	1	0,00	Á-1	9,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	. 0
576-2017	l i	9,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,0	0,00	0
577-2017		00,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0
578-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0
579-2017		0,00	A-1	6,00	0,00	x		0,000	00,0	0,00	0,00	0
58-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0.00	0,00	C
580-2017		o;00	A-1	0,00	0,03	. X		0,000	0,00	0,00	0,00	
581-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	· x		0,000	0,00	0,00	0,00	
582-2017		9,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	00,00	0,00	0,00	0
583-2017	1	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,600	0,00	0,00	0,00	
584-2017	l i	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0.000	0,00	0,00	0,00	. 0
585-2017	l i	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0.00	0,00	(
586-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	. х		0,000	0,00	0,00	0,00	c
587-2017	1 1	00,00	A-1	0,60	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	(
688-2017		00,0	A-\$	0,00	0,00	х		0,000	00,0	0,00	0,00	. 0
589-2017		00,00	À-1	0,60	0,00	Х		0,000	0,00	00,0	0,00	(
59-2016	l !	0,00	A-1	0,00	6,00	Х		0,000	00,00	0,00	0,00	, 4
590-2017		. 0,00	A-1	, 6,00	00,0	×		0,000	0,00	0,00	6,00	
591-2017	1	0,00	A-1	. 0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	ď
592-2017		00,0	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	ſ
593-2017		. 0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	(
594-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	×		000,0	0,00	0,00	00,0	¢
595-2017		9,00	A-1	0,00.	0,00	x		0,000	0,00	00,0	0,00	q
598-2017		9,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	d

Page 86

Envoyé en prélocture le 2307/2021
Repu en prélocture le 2307/2021
Affiché le

Envoyè en prefecture le 23/07/2021

Reçui le prérodure le 23/07/2011

André

						mprunb	et dettes au 31/1:	Z/N				
	1	1	Calégorie			ļ	Yaux d'intéres	·		Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le sucnére de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Mentant convert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/N	Durée réstévelle (en années)	Typa de taux	Index (13)	Niveou de toux d'intéret au 31/12/N	Capitol	Charges d'intérét (15)	Intérêts perçus (le ces êchéant) (16)	ICNE de Fexercica
597-2017	, , ,	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	4.00	2.55
598-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	6,00	0,00
599-2017	,	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00 6,00	0,00
50-2016		0,00)	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00		0,00
500-2017		0,00	A-1	0,00	0.00	x		000.0	0,00	0,00	0,00	0,00
01-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
502-2017		0,00	A-1	0,00	0.00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
603-2017	1	0,00	A-1 .	0,00	0,00	x		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00
604-2017	ļ	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0.000	0,00	0,00	0,00	0,00
605-2017	i	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
306-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
507-2017		0,00	A-1	9,00	0,00	×	•	0,000	0,00	0,00	0,00	00.00
50B-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
509-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1-2016.		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
10-2017		0,00	A-1	. 0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
310-2017	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
511-2017	i	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
911-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	x `		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
512-2017		0,00	A-1	0.00	9,00	х		0,000	. 0,00	0,00	0,00	0,00
313-2017		0,00	A-1	0,00	0,00	х	:	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
14-2017		0,00	A-1	00,00	0,00	х		0,000	0,03	00,0	0,00	0,00
515-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	00,00	0,00
16-2018	Į .	0,00	A-1	0,00	00,00	х		0,000	00,0	0,00	0,00	8
517-2018		0,00	A-1	00,00	0,00	. х		0,000	0,00	0,00	0,00	9290
618-2018	,	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	00,00	(D) 300 (S) (D) 300 (S)
319-2018	1	0,00	A-1	9,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	స్ట్రైవక్టైబట్టేరిక్లోకికమై
32-2016	i	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	. 0,00	0,00	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
520-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	180
521-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		. 0,000	0,00	0,00	0,00	180
322-2018		0,00	A-1	0.00	0.00	х		0,000	9,06	0,00	0,00	නියමාතියනියනිය මැඹෙණෙ
23-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00) \$5°
24-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	180
25-2018		. 0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	18
28-2018	1 .	0,00	A-1	. 0,00	00,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	- <u>F</u>
327-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	' €°
628-2018	1	0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	80
629-2018	ı	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	00,0	. 00,00	130

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

						!	mprunt	s et delles au 31/12	N.				
							L	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
(Pour chaque	Nature ligne, îxdiquer le numêro de contrat)	Converture ? OIN (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture èventuelle (11)	Cepital restant dù au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (19)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intèrêt (15)	Intôrêts perpus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exeroice
-2016			0.00	. A-1	0.00	0,00	. X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0-2018		l · 1	9,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	. 0,00
31-2018			8,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
32-2018	_	l i	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	. 0,00	0,05	0.00
33-2018]	0.00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0.00	. 0.00
34-2018			0,00	À-1	0,00	0,00	х		0,000	0.00	0,00	0,00	0.00
35-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	х	•	0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
36-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
37-2018		1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
38-2018		{	0,00	A-1	0,00.	0,00	х		0,000	0,00	0,00	. 0,00	0,00
39-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	×		6,000	0,00	0,00	0,00	0,00
4-2016		1	0,00	A-1	0.00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
40-2018			0,00	A-1	0,00	9,00	х	U	0,000	0.00	0,00	0,00	0,00
41-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
42-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,60	9,00	0.00	0,00
43-2018			0,00	A-1	9,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
49-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	х.		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
44-2018			0,00	Λ-1	0,00	0,00	х		6,000	0,00	9,00	0,00	0,00
44-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	, х		0,000	0,00	9,00	0,00	0,00
45-2018			0,00	A-1	6,00	0.00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	6,00
46-2018			0,00	A-1	0.00	0,00	х		0,000	00,0	0,00	0,00	0,00
47-2018	•		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
48-2018			0,00	A-1	0,00	0.00	x		0.000	0,00	0,00	0,00	0,00
49-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	00,00	
5-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	ေ ၂၀ ၂၀ ၂၀
50-2018		[0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	ං.සි
51-2018			0,00	A-1	0,00	0.00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.08
52-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	· x		0,000	0,00	9,00	0,00	
53-2018			0,00	A-1 ·	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.02
64-2018			0,00	A-1	1 0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	
55-201B			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0.02
56-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0.02
57-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	x i		0,000	0,00	0,60	, 0,00	0.00
58-2018) i	0.00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0.00	0,00	0.00	
59-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	8. (ZZ 0. (ZZ
6-2016			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	
60-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	00,0	o.(日 日 日
61-2018		1	0.00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	30,DE

						Emprunt	s of dettes au 31/12	/N				
	,						Taux d'Intérèt			Annultă de l'exercice	·	
Naturo (Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégoria d'emprunt après couverture byentuelle (11)	Capital restant dù au 31/12/N	Durée résiduella. (en années)	Type do taux (12)	, Index (13)	Niveau de taux d'Intérêt au 31/12/N	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêta perçus (le cas àchéant) (16)	ICNE de l'exercice
662-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
663-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	8,00	0,00
654-2018	[0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
665-2018		0,00	A-1	0,00	0.00	×		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00
655-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
666-2018		0,00	A-1	. 0,00	9,00	Х		0,000	00,00	0,00	0,00	0,00
667-2018		. 0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	00,00	6,00	0.00	0,00
668-2018		. 0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0.00	0,00	0.00
659-2018		, 0'00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	. 0,00	00,0	0,00	0.00
67-2016		0,00	A-5	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
670-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		000,0	0,00	0,00	0,00	0,00
671-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
571-2015	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00 j
672-2018	l	0,00	A-1	. 0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
673-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	6,00	0,00	0,00
674-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	X.		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
675-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	9,00	6,00	0,00
676-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	6.00	6,00
677-2018 .		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
678-2018		0.00	A-1	90,0	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
679-2018	·	0,00	A-1	0,00	0,00	X :		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00
68-2016	l	0,00	A-1	0,00	6,00	x		0,000	. 0.00	00,0	00,0	0,00
680-2018	!	0,00	A-1	0,00	0,00	х.		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
681-2018	!	. 0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	ਾਰਾ 🖟
682-2018		0,00	A-1	00,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	igo [
683-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,0	0,00	ලි නියදියනියකිනේ නියදියනි මුල් දින නියදියනි ලිස්ම්වේදි මියදියනියකිනේ නියදියනි මුල් දින්වේදියන් ලිස්ම්වේදිය
684-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	
685-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	6,00	;
886-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00 }	
687-2018		0.00	A-1	. 0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	(A)
588-208 589-2018		0,00	A-1	0,00	0,60	X	,	0,000	0,00	0,00	0,00	
69-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	, 0,00	0,00	(A)
690-2016 690-2018		0,00	A-1	l					0,00	0,00	0,00	18
690-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	100
691-2018 692-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	X	Ì	0,000	0,00	0,00	0,00	120
692-2018		, 0,00	A-1	0,00	0,00	X	_	0,000	0,00	0,00	6,00	(2)
694-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	[왕]

Page 89

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

**********					s et dettes au 31/12	T TOTAL							
		Annultă de l'exercice			Taux d'Intérêt	<u></u>			0-15-111				
(CNE da l'axercico	intérêts perçus (le cas èchèant) (15)	Charges d'Intérêt (15)	Capital	Niveau de tuux d'intérét au 31/12/N	Index (13)	Typa de taux (12)	Durõe résiduelle (en armées)	Capital rostant du au 31/12/N	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	. Montani couyeri	Converture ?	Malture Egne, indiquer la numèro de contrat)	(Pour chaque
0,00	0,00	00,0	0,00	0,000		х	0,00 - 1	00,0	A-1	00,0			5-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	00,0		•	96-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00	.		97-2018
0,00	0,00	0,00	. 0:00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	. 0,00	1		98-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0.000		х	0,00	0,00	A-1	0,00	į į		99-2018
0,00	0,00	0,00	00,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00			0-2015
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A·1	, 0,00	l ł		00-2018
0.00	0,00	0,001	0.00	0,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00	1		01-2018
0,00	0,00	. 0,00	0,00	0,000	:	x	0,00	0,00	A-1	0,00			702-2018
0,00	0,00	0,00	00,0	0,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00			03-2018
0,00	06,0	0,00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	. 0,00	l t		04-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00	1	•	05-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00			06-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00			07-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00	1		08-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		х	6,00	0.00	A-1	0,00			09-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00			1-2015
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00			10-2018
0,00	0,00	0.00	0,00	0,000		×	0,00	0,00	A-1	0,00			11-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00	1	•	12-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		х	0,00	0,00	A-1	0,00			13-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0.00	0.00	A-1	0,00			14-2018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,000	į	x	0,00	9,00	A-1	0,00	1		15-2018
0,63	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	B ¹ OO	A-1	0,00			16-2018
	0,00	0,00.	0,00	0,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00	1		17-2016
	0.00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	0.00	A-1	0,00	•		16-2018
ા <u> કે કે કે કે કે કે કે કે કે કે કે કે</u> કે કે કે કે કે કે કે કે કે કે કે કે કે	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	. 9,00	A-1	0,00	1		19-2018
្បីនិ	0,00	0,00	0,00	0,000		X	0,00	0,00	A-1	0,00	1		2-2016
, I &	00,0	0,00	0,00	0,000		x .	0,00	0,00	A-1	0,00			
الوَّالَّ	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	9,00	A-1	0,00			20-2016
, Igi	0,00	0,00	0,00	8,000		x	0,00	9,00	A-1 A-1	0,00			20-2018
اقار	0,00	0,00	0,00	0,000	3	×	0,00	0.00	A-1	0,00	l		21-2018
18	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	6,00	A-1	0,00	1		21-2018
, igi	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00			22-2018
12	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	6,00	A-1				23-2018
, IS	0,00	0,00	0,00	0,000		x	0,00	00,0		0,00 0,00			23-2018
, I	0,00	0,00			Ì	×		D0,0 D0,0	A-1				24-2018
0.18			0,00	0,000		1	0,00	0,00	A-1	0,00.	[724-2018
서 <u>역</u>	0,00	, 0,00	0,00	0,000		x	0,00	0,00	A-1	0,00			725-2018

Page 90

Nature Count Nature Count Nature Count Nature Count Nature Count Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature Nature									s of dettes au 31/1:	2014				
Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the part Post of the					Caténorio		ł	<u> </u>	Taux c'intèrèt			Annuité de l'exercice		
282-2018 0.00	Pour chaque ligne, indique	r le numêro de	O/N	Montant couvert	d'emprent après couverture éventuelle	1 '	rësiduelle (en	de taux	index (13)	de taux d'Intérêt au 31/12/N	Capital	Charges d'intérêl	Intörèta perçua (le cas échéant) (15)	IONE de l'exercice
77-2016 Quo A-1	8-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	Х			0,00	0.00	0,00	0,00
28-2018	7-2016			0,00.1	A-1	0,06	0,00	x ·		1 1			0,00	0,00
28-2016				0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00		0,00	0,00
10				0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Company Comp					A-1	. 0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00					A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100					A-1		0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
34-2018						1	l			1 '	0.00	0,00	0,00	0,00
100							ŧ .				0,00	0,00	0,00	0,00
268-6018				1 1			•			1 1			0,00	0,00
\$7-2018						1				1 ' 1			0,00	0,00
38-2018				. ,			•	1		1 1	1 1		0,00	0,00
38-2018						ŀ		5		h '	1	,	0,00	9,00
4-2016						E							0,00	0,00
10-2018 0,00							1			T . 1			0,00	8,00
41-2018				M.						1 1			0,00	0,00
48-2018							l			1 ' 1			0,00	0,00
A-1	2-2018				i	1	l '	1 1		1 ' 1			0,00	0,00
14-2015 0,00	3-2018 .	,								1 1			0,00	0,00
## 2018	4-2018			0,00	A-1		ı						0,00	0,00
46-2018 0,00	5-2018			0,00	A-1	0,00	9,00	1 1			: 1		0,00	9,00
47-2018 0,00 A-1 0,00 e,00 X 0,000 0,00 0,00 48-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 48-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 5-2016 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 50-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 52-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 53-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 53-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 53-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	6-2018			0,00	A-1	0,00	0,00	х	-	0,000	0,00		0,00	0,00
19-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	7-2018			0.00	A-1	0,00	6,00	х		0,000	0,00		0,00	
5-2016				0,00	Á-1	0,00	6,00	X.		0,000			0,00	300
50-2018				0,00	A-1	0,00	9,00	х		0,000	0,00	0,00	0.00	33.00 M
31-2013			, i							0,000	0,00	0,00	00,00	800
52-2018				i		I	0,00			0,000	0,00	0,00	90,0	8.00
\$3-2018				1		I				0,000	0,00	0,00	0,00	日 : 100 g m m m m m m m m m m m m m m m m m m
54-9018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 0,00 55-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 0,00 0,00										1 ' 1		1	0,00	-282 19720
55-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 0,00 56-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 0,00 57-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 0,00						f I				1 ' ' 1			0,00	₹ %
96-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 0,00 0,00						ŧ				1 1			0,00	₽ 00
7-2016 0,00 A-1 - 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00										1 ' 1			0,00	-26072024 8 8 8 8 8 8 8
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						l				1 . 1	! }		0,00	경우
68-2018 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 0,00	6-2018									1 1	! (0,00	
0,00										1 1			0,00	±00 €
99-2016 0,00 A-1 0,00 0,00 X 0,000 0,00 0,00 0,00 0,00										1 1			0,00	55 S S

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

	ļ					- աթյայն	s et deltes au 31/12	M.				
]		Cathwarte			<u> </u>	Taux d'Intérêt			Annultà de l'exercice		
Nature Pour chaque ligne, indiquer le numére de contrat)	Couverture ?	Moniani couvert	Catégorie d'emprunt après	Capital restant dit au	(ésiduella Outée	Type		Nîweau de laux d'Intérêt		Charges d'intérêt	interêts parçus	ICNE de
connay	(10)		couverture	31/12/N	(on années)	laux .	Index (13)	au	Capita!	(15)	(te cas échéant)	l'exercice
			(11)		annees	(12)		31/12/N			- {16}	
								(14)				
0-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	9,00	0,00	0,00
1-2018	į l	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2-2018	į .	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
3-2018		0,00	A-1	0,00,	0,00	X :		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
4-2018	1	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	. 0.00	0.00	0,00
5-2018	l I	0,00	A-1	0,00	0,00	x		9,000	0,00	0,00	0,00	0,00
66-2018		. 0,00	A-1	00,0	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
67-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	Х.		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
58-2018		00,0	A-1	0,06	0,00	×		0,000	00,0	0,00	0,00	0,00
99-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	8,00	. 0,00	00,0
70-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1-2018		0,00	A-1	DO,0	D,00	×		D,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,09	0,00	0,00	. 0,00
3-2018	'	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,800	0,00	6,00	0,00	0,00
4-2018		0,00	À-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0.00	0,00
5-2018	l i	0,00	A-1	9,00	9,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
76-2018	, ,	0,00	A-1 ·	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	. 0,00
7-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	×		. 0,000	0,00	0,00	9,00	0,00
78-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	9,00	0,00
79-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0.000	0,00	0,00	0,00	0,00
79-2019		0,00	A-3	0,00	0,00	×		0,000	00,0	0,00	0,00	0,00
2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	9,00
30-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	00,0	0,00	0,00	6.7
31-2018		0,03	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	•1,5€
32-2018	}	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	00,0	0,00	0,00	이렇
3-2018		6,00	A-1	9,00	0,00	х,		000,0	0,00	0,00	0,00	2.150132362745049454287474275151158185-DE
14-2018		0,00	A-1	0,00	6,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	٥, وي
4-2019		0,00	A-1	9,00	0,00	- X		0,000	00,0	0,00	0,00	٩ 👸
95-2018		5,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,06	아침
36-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	아설
7-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0.000	0,00	0,00	0,00	৽ হ
8-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0.18
89-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.15
P-2016		0,00	A-1	0,00	9,00	x		0,000	00,0	0,00	0,00	0,12
90-2018		0,00	A-1	0,00	9,00	X		0,000	00,0	0,00	0,00	0,10
31-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,900	00,0	0,00	0,00	0. 8
92-2018	ì	0,00	A-1 '	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de			Calégoria	l	ł	1	Taux d'intérêt	1		As a solid of the second		
(Pour chaque ligne, indiquet le numéro de		,								Abouité de l'exercice		l l
out ciraque igne, inaquet le aumeno de confrat) - 2018 - 2018	Converture 7 O/N (10)	. Montant collvert	d'emprunt après couverture èventuelle (11)	Capital restant dū eu 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	NEveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (65)	Intérèla perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de Fexercice
93-2018		0,00	A-1	0,90	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	6,00
794-2018 -		0,00	A-1	. 0,00	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	9,00
795-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,50
96-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
97-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	x.		0,000	0,00	0,00	6,00	6,00
98-2018		0.00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
99-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	6,00	0,00	0,00
99-2018		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0.00	0.00	0,00	0,00
30-2016		0,00	A-1	00,00	6,60	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
50-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		9,900	0,00	0,00	0,00	0.00
00-2018		0,00	A-1	0,00	9,60	х		0,000	00,0	0.00	0,00	6,00
01-2018		00,0	` A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
02-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
03-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	, X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
04-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	6,00
05-2019	٠,	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,600	0,00	0,00	0,00	0, G0
08-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00
07-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
08-2019		0,00	A-1	0,80	0,00	х		0,000	0,00	0,06	0,00	0,00
09-2019		0,00	A-1	.0,00	6,00	×		0,000	0,00	9,00	0,00	0,00
1-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	. 0,00	0,00
10-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
11-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	6,00
12-2019		0,04	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	뿡
13-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	1.80
14-2019 16-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	මුවමුවේ-2
16-2019		. 0,00	A-1	. 0,00	0,00	X	•	0,000	0,00	00,0	0,00	爱
17-2019		0,00	A-1	9,00	0,00	×		0,000	. 0,00	0,00	0,00	慢
16-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	. 9,00	0,00	1 ₽
19-2019		4 0,00	A-1 A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	ම්පාලියේ ස්යේෂියේ මැස්වැදියේ පියමුදුයේ , පි. මෙමුදුය
2-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00 00,0	0,00 0<0.0	0,00	15
20-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	18
1-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00]8
22-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00] 👸
23-2019		0,00	A-1	0,60	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00] 120
24-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00] 🚡 🛮
925-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	18

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Bittiget principal - CA - 2020

					F	mprunts	et deller au 31/1	2/N					7
							Taux d'interêt			Annuité de l'exercice			1
Nature (Pour chaque ligne, Irdiquer le numéro de contrat)	Couverture ? C/N (10)	Montant couvert	Catégoris d'emprent après couverture éventuelle (37)	Capitaj restant du au 31/12/N	Durés résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérès au 31/12/N	Capital	Charges d'Intèrêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
26-2019	ĺ	9,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	,
27-2019		0,00	A-1	00,00	0,00	. х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	,
28-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	. 0'00	0,00	,
29-2019 -		. 0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00	,
3-2016		6,00	A-1	0,00	0,60	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	If.
30-2019		0,00	λ-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- II
31-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
32-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00	R
193-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	н
334-2019		9,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	11
35-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0.00	0,00	14
36-2019 .		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
137-2019		• e,00 .	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00	- 13
38-2019		0,00	A-1	0,00	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,09	0,00	- 11
39-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0.00	0,00	0,00	н
4-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0.00	0,00	0,06	11
40-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	11
41-2019		0,00	λ-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00	II.
42-2019		6,00	A-1	0,00	0.00	×		0.000	0.00	0,00	0,00	0,00	- 11
43-2019		0.00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
44-2019		6,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
45-2019		0,00	A-1	0,00	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
46-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x	•	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	Ш
46-2019	i	0,00	A-1	0,00	0,00	×		9,000	. 0,00	0,00	0,00	0.00	┸
47-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	A
48-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.4	032
49-2019 49-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,47	2
5-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.03	ğ
50-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,43	싦
50-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		9,000	00,0	0,00	0,00	0.4	Š
51-2019 52-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	. x.		0,000	0,00	0,00	0,00	. 0,43	à
52-2019 53-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	00,0	0,9	ē
54-2019		0.00	A-1	0,00	0,00	×		8,000	0,00	0,00	00,0	115	à
54-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0.6% 0.6%	g
	i	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0.00	0.48	72
56-2019 57-0010		0,00	A-1	0.00	0.00	ı î		0,000	0.00	0,00	E,00	0.43	2
57-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		. 0,000	0,00	0,00	0,00	113	3
358-2019		. 0.00		0,00	0,00	x		8,000	. 0,00	0,00	0,00	0,43	넒
359-2019	ı t	. 0,00	A-1	I 0'00 J	0,00	۱ ^ ۱		0,000	- 0,00 j	0,00	0,00	<u> </u>	88

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numbre de													
						L	Yaux d'intérét			Annuité de l'exercico			7
Cour charque ligne, indiquer lo numbro de contret) Celté Celté Celté Celté Celté Celté	Converturo ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'empaint après couverture éventuolle (11)	Capital restant dù qu 31/12/N	Durée résidualle (en années)	Type de taux (12)	Indox (13)	Nivenu de taux d'intérêt au 31/12/N	Capitol	, Charges d'Intérêt (15)	Intésèta perçus (lo cas ôphéant) (16)	ICNE de l'exercice	
96-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00	-
860-2019		0,00	A-1	0,60	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	III.
861-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
852-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0.000	0,00	0,00	00,0	0,00	II.
863-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	11
864-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х	ŀ	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	II .
865-2019		0,00	A-1	0,00	0,06	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
856-2019		0,00	A -1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	- 11
867-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	11
868-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0.00	0,00	
869-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	. 0,00	0,00	4
87-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×	Į.	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	31
870-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	1
871-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	9,00	
872-2019		0,00	A-1	0,00	0,60	x		0,000	0,00	0,00	0.00	0,00	
873-2019		0,00	A-1	00,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	1
874-2019		0,00	Á-1	00,0	0,00	x		0,000	0,00	. 0,00	0,00	0,00	1
875-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x	Į l	0,000	00,0	0,00	0,00	00,00	
876-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00	,
877-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00.0	0,00	0,00	,
878-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,00	0,00	0,00	
879-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	60,0	0,00	0.00	
88-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		D,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
880-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00)≓0	A
881-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0.00	0,50	Affichielle
882-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,06	0.00	300	-
883-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	, 0,00	. 0,90	0,00	19 0	۱.
884-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×	ì	0,000	0,00	0,00	0,00	223	1
886-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,03	0,00	0,00	\$	1
886-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X	i i	0,000	0,00	0,00	0,00	2	1
887-2019		0,00.	A-1	0,00	0,00	X	l '	0,000	0,00	0,00	0,00	**	
888-2019		. 0,00	A-1	0,00	0,00	×	1	0,000	00,0	0,00	0,00	**	1
889-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	100	UV
89-2016 890-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X		6,000	0,00	0,00	0,60	කුණුයුණුයකුණෙ <u>නුයමු කුණුයමු</u>	II!
890-2019 891-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X	1	0,000	0,00	0,00	0,00	228	10
		. 0,00	A-1	0,00	0,00	X			0.00	0,00	0,00	Pagasan DE	li.
892-2019 893-2019	,	0,00	A-1 A-1	0,00	0,00	x		0,000	00.0 00,0	0,00°	0,00	(S)	10

Page 95

- SMAQV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

					·	inpoulit	s et dettes au 31/12	41					
Nature (Four chaque Ilgne, Indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après converture éventuelle (11)	Capital restant dit au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Toux d'Intérét Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N	Capital	Annulté de l'exercice Charges d'Intérêt (15)	intérêts perpus (le cas áchéaní) (16)	ICNE de l'exercice	
394-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	9,00	
95-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
96-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
97-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
98-2019	[0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,03	0,00	
99-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
0-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,0	0,00	
00-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x	•	0,600	0,00	0,00	0,00	0,00	
01-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
02-2019		0,60	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	. 0,00	
03-2019		0,00	. A-1	0,00	0,00	×		0,600	0,00	0,00	0,00	9,00	
04-2019	1	0,60	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,03	0,00	
05-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,80	0,00	0,00	0,00	
06-2019]	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
7-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	. 6,00	0,00	0,00	
08-2019		0,00	A-1	0,06	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
09-2019		0,00	. A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
1-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,600	0,00	0,00	0,03	0,00	
10-2019		. 0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,03	0,00	
11-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	. 0,00	0,00	0,00	0,00	
12-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
13-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
14-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	, 0,00	, 0,00	0,00	
15-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	٩	A S
16-2019	'	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	4 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Affiché le
17-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0.00	0.013	市
18-2019		0,00	۸-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	<u> </u>	000
19-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		D,000	0,00	0,00	0,00	0423	
2-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	역정	
20-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	. 0,00	0,00	0.18	
21-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X :		0,000	0,00	0,00	0,00	<u> </u>	-
2-2019		0,00	A-5	0,00	0,00	X		0,000	00,00	0,00	0,00	"]}	L .
23-2019		0,00	A-1	0,00	1 '	×		0,000			0,00		le l
24-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x			00.00	0,00	0,00	372	P
25-2019	1	0,00	A-1	0,00	0,08	X		0,000	00,00	0,00	0,00	0.95	0
26-2019	1	0,00	A-1	6,00	0,00	х		0,000	00,0	0,00	0,00	3.3.3.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4.1 3.4	· ·
27-2019	1	0,00	A-1	0,00	0,09	X		0,000	00,0	0,00	0,03	<u>"</u>]黨	ţ
28-2019	I	0,00	A-5	0,00	0,00	X		0,000	00,00	0,00	0,00	L 여덟	

Page 96

					I	mprunt	et dettes eu 31/12	/N				
			Catégorie				Taux d'intérêt			Annuite de l'exercice		
Neture (Pourchaque ligne, indiquer le numéra de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	demprint après converture aventuelle (11)	Capital restant dit au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'interêt au 31/12/N (14)	Capital	Chargos d'intérêl (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
i29-2019		0,00	A-1	. 0,00	8,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
93-2016		0,00	A-1	00,00	00,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	8,00
93-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
930-8018	1	0,00	A-1 .	0,00	0,00	х		0.000	0,00	00,0	0,00	5,00
931-2019	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,00	9,00	0,00
932-2019]	0,00	A-1	6,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	9,00	0,00
933-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
934-2019		0,00	A-1	0.00	0.00	х		0,000	0.00	0.00	0,00	6,00
935-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0.00
936-2019	l.	0,00	A-1	0,00	0,00	×	·	0,000	0,00	. 0,00	0,00	00,00
937-2019	ļ	0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
938-2019	ŀ	0,00:	A-1	. 0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
839-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	, 0,00	0,00	0,00	0,00
94-2016		0,00	A-1	0,00	9,00	х		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00
94-2016	Į.	. 0,00	A-1	0,00	9,00	х		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00
940-2019	ì	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,00	0,00	. 0,00
941-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
942-2019		0,00	A-1	00,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,90
948-2019	1	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	9,00
944-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	2,00
845-2019	ı	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,0	0,00	. 0,00
948-2019 .		0,00	A-1	0,00	0,60	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
947-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	00,0	0,00
948-2019		0,00	A-1	0,00	0,60	х		0.000	0,00	0,00	0,00	DE3
949-2019	100	0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	3,60
95-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	180
95-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0.00	්මුං.
950-2019	}	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,60	0,00	0,00	恣
951-2019	1	0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	· P
952-2019	{	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	PÉO
953-2019		9,00.	. A-1	0,00	0,00	X		6,000	. 0,00	0,00	0,00	100
954-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	20,
955-2019	1	D,00:	A-1	0,00	5,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	<u>මිත දියාදිය පලිගඳ්නමුය මුයලිය ජීව දිනාද්ධයේ මී අමුයල්ට</u>
956-2019	1	0,00	A-1	0,00	0,00	. х		0,000	0,00	0,00	8,00	130
957-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	<u> </u>
958-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	.000	8,00	الق
959-2019	1	0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	00,00	0,00	0,00	180
96-2016	1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	00,0	. 0.00	50

Page 97

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - CA - 2020

						mprimb	et deites au 91/1	2/N				
			Gatégorie	()	1	<u> </u>	Taux d'intèrè	<u> </u>		Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligns, indiquer le nuchéro d contrat)	Converture ? O/N (10)	Montant couvert	d'emprent après converture èventuelle (11)	Capital restant dù au 31/12/N	Durée (en années)	Type de taux (12)	index (13)	Niveau do taux d'intérêt au 31/12/N	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de Pexercica
5-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,08	0,00	0,00	0,00
150-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
61-2019	1 :	0,00	Á-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	90,0	0,00	0,00
162-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	00,0	0,00	0,00
163-2019		0,00	A-1	0,00	0,60	x		0.000	60,0	0,00	0,00	0,00
64-2019		0,00	A-1	0,00	0,90	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
965-2019		0,00	A-1	0.00	0,00	х		0,000	0,03	0,00	0,00	0,00
966-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	9,00	0,00
967-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		6,000	0,00	0,00	0,00	0,00
968-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
369-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
97-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
07-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	. 0'00	0,00
70-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
171-2019		0,00	A-1	0,00	0,60	x		0,000	0,00	0,80	0,00	0,00
172-2019		0,00	A-1	0,00	0,60	x		0,000	0,00	0.00	0,00	0,00
973-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		9,000	0,00	0,00	. 0,00	D,00
974-2019		0,00	A-1	0,00	0,60	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
975-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
76-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0.00	0,00	0.00
977-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,03	0,00	0,00
178-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,03	0,00	0,00	0,00
179-2019		0,00	A-1	0,00	90,0	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
98-2015		0,00	A-1	0,00	0,00	х		0,000	0,00	0,00	0,00	· 0,[7]
8-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,03	0,00	0,00	0,00
980-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		8,000	. 0,00	0,00	0,00	0,1X 0,1X 0,1X
981-2019		0,00	A-1	0,80	0,60	x		0,000	0.00	00,00	0,00	0, 4
982-2019		0,00	A-1	0,00	0,60	x I		0,000	0,00	0,00	00,00	0.
983-2019		0,00	A-1	0,05	0,00	×		0,000	0,00	00,0	0,00	0.19
084-2019		0,00	A-1	. 0,00	0,00	x	. •	0,000	0,00	00,0	00,0	0.5 0.3 0.3 0.3 0.3 0.3 0.3 0.5 0.5
88-2019 .		0,00	A-1	60,0	0,00	×		0,000	0,09	0,00	0,00	اراي پاراه
86-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	٥.
87-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	0, 1
988-2019		D,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0. 14
989-2019	1	0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	00,0	6,00	애
99-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0, <i>k</i>
99-2016		0,00	A-1	0,00	0,00	×		0,000	0,00	0,00	0,00	. 4
99/2016	i	0,00	A-1	0,00	0,00	x		0,000	0,00	0,00	0.00	0.5

Page 98

						=						
				 		Emorunt	is et dettes au 91/1:	2fil	•		•	
	1	7	Catégorie			<u> </u>	Taux d'Intérèt	<u> </u>		Annufte de l'exercice		
Nature (Pour chaque Ilgne, indiquer le numbro do contrat)	Gouverture ? O/N (10)	Mentant convert	d'emprunt après couvertors éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/H	Durêo rêsiduello (en annêes)	Typa da teux (12)	index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N	Capital	Charges d'Intàyèt (15)	intirêts perçus (le cas bohêani) (16)	ICNE de l'exergice
990-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	Х		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
991-2019		0,00	A-1	0,00	0,00	x	1	0,000	0,00	0,00	00,0	0,00
992-2019		0,00	A-1	0,00		×		0,000	00,00	0,00	0,00	0,00
993-2019		. 0,00	A-1	0,00	0.00	x		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
694-2010		0,00	A-1	0,00	0,00	x]	0,000	0,00	0.00	9,00	0,00
995-2019	1 1	0,00	A-1	0,00		х	1	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
996-2019	. !	0,00	A-1	0,00		Х	l	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
997-2019		0,00	A-1	0,00	1 '	Х	1	0,000	9,00	.0,00	0,00	0,00
998-2019 999-2019		0,00	A-1 A-1	00,0		Х	ĺ	0.000	0,00	0,00	06,0	00,00
167 Emprunts et dettes assoriis de conditions particulières (Total)		0,00	A-1	0,00		X		0,000	0,00	0,00	6,00 6,90	0,00
1671 Avances consolidées du Trêsor (lotal)		0,00		0,00				342	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunis sur comptes spécieux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1875 Dattes pour METP of PPP (total)	2	0,03		50,0					0,00	00,0	0,00	0,00
1676 Dectes erwers localaires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					6,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		b,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	1	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	. 0,90	0,00 E
1687 Autres dattes (total)		0.00		0,00			1 1		9,00	0,00	0,00	
Total general		0,00		420 214,54	ar S		Vict. 111	1 8	20 048,65	6 956,16	0,00	2 80 25a

(9) S'egissant des emprants assortis d'une ligne de trésorire, il faut faitre reassortir le remisoursement du capitel de la delle prévue pour l'exercize correspondant au vérifiable endellement.

(10) Si l'emprant set soumis la couverture, il convient de comptible le tobleau « détail dos opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprant. Exemple A-1 (cf. la dessification des emparats sufrant la typologie de la ciduatire IOCB1050770 du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts eux collectivités terrisoriales).

(12) Typo de taux d'infribité après opérations de couverture s'-? fine ? variable s'embe ; C : complexe (c'està-dire entatute variable qui n'est pas essement défini comme la simple addition d'un taux usant de rélét

(13) Mentionner l'induce en cours au 3/1/2/1 après opérations de couverture.

(44) Taux après opérations de couverture éventuellée. Pour les emptunts à laux variable, indiquer la niveau moyen du taux constalé sur l'année.

(45) Il s'apit des infairés des durbits de contrait linial et comptabilisée à l'article (55) il s'apit des infairés des aut tire du contrait d'inchange éventuel et compta

Page 99

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CA - 2020

1	V – ANNEXES	JV 1	
į	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTÉ - DÉTAÎL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5	
	ASE DETAIL DES OPERATIONS DE COMMERTIDE (4)		

	Em.	runt couvert						instrument de co	uverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numére de centrat)	Rèférence de l'emprunt couyert	Capital restant db au 31/12/N	Date de fin	Organisme oo-contractant	Type de couverture (3)	Naturo da ta couvertura (change ou taux)	Notionael de l'instrument de couverture	Dete de début du confret	Date de fin du contrat	Pêriodicitó de règlement des Intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Pristes payées pour l'achat d'option	Primes regues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00	8 11 15	7			0,00	2 0		5	0,00	0,00	0,00
Taux yariable simple (total)	11.91	0,00			A		0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00			J. T.	0,00	0,00	0,00
Total	():	0,00	ì		Syca		0,09				0,60	0,00	0,00

(4) indiquer la pérodiciré de réglement des indérets : A : annoelle, M : mensuelle, B : binestiéte, S : semestiéte, X : transcréele, X : autre.

Envoye en préfecture le 23/07/2021 Regu en préfecture le 23/07/2021 ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Envoyé en préfacture le 23/07/2021

023620-20210720-20072021_118BIS-DE

LIV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

Instruments de couverture				Effet d	n Nastrument de couver	ture			
(Pour chaque ligns, indiquer le	Réference de l'emprunt	Tatr	(payé	Taux r	pu (7)	Charges et produits constatés	depuis l'origine du contrat	Catégorie d'	'emorunt (8)
numèro de contral)	couvert	Index (5)	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges e/668	Prodults c/768	Avant operation	Après opération
Taux fixe (total)				A		0,00	0,00		
Faux variable simple (total)					100	0,00	0,00	á	
Faux complexe (total) (2)						0,00	0,00		100
Total						0,00	0,00		

Envoyè en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le ID: 032-200023620-20210720-20072021_118BIS-DE

Page 101

20 048,65	0,00	0,00	20 048,65	Dépenses à couvrir par des ressources propres
	précédent (N-1)			
=	D001 de l'exercice	depenses au 31/12		
TOTAL	Solde d'execution	Restes à réaliser en	Op. de l'exercice	

	200	Dépanses imprévilles
0,00	0,00	139 Subv. invest, transférées cote résultat
		10 Reversement de dotations, fonds divers et réserves
		10 Reprise de dotations, fonds divers et réserves
0.0	0,00	Dégenses et transferts à déduire des ressources progres (B)
0,00	0,00	1687 Autres dettes
0,0	0,00	1682 Bons à moyen terme négociables
0,00	0,00	1681 Autres emprunts
0.0	0,00	1678 Autres emprunts et dettes
0,00	0,00	1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor
0,00	0,00	1671 Avances consolidées du Trésor
0,0	0,00	16441 Opérat afférentes à l'emprunt
0,00	0,00	1643 Emprents en devises
20 048,86	20 048,65	1641 Emprunts en euros
0,0	0,00	1631 Emprunts obligataires
20 048,55	20 048,65	16 Emprunts et dettes assimilées (A)
20 048,65	20 048,65 [DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B
Réalisations	Crédits de l'exercice	Art. (1)

IV. - ANNEXES LIDIOS
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRES - DEPENSES SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - ARegades présecurs le 23/07/2021

Affiché le

⁽⁵⁾ Indiquer Findex utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les amprunds à l'aux variable, judiquer le niève ur moyen du teux consi (7) A compléte si innaturnant de ocuventure cet un swap.
(3) Catilignaté d'emprunt. Exompte A-1 (cf. la classification des omprunts subre

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CA - 2020

ID: 032-200023620-20210720-200720211 18BIS-DE Requen préfecture la 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/67 1021

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECELLES IV - ANNEXES

RESSOURCES PROPRES

Primes de remboursement des obligations Participations et créences rattachées Autres immobilisations financières Autres immobilisations financières Autres constructions Matérial de trensport Matérial de trensport Matérial de buoparelles Mobilier Autres imme, corporelles Autres imme, corporelles Autres imme, corporelles Prov. pour dépréclar immobilisations Prov. pour dépréclar immobilisations Prov. dépréc. comptes de siers Prov. dépréc. comptes de siers Prov. dépréc. comptes financiers Prov. dépréc. comptes financiers Prov. dépréc. comptes financiers	15 169 25 27 28 28.139 28182 28183 28184 28184 28185 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 2818 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28188 28
Prince de remboursement Participations et créances Autres immolifisations fine Amortissament des limmol Autres constructions Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de bureau et infor Mobiliar Prov. déprécial* financ, conporeilles Prov. déprécial* financ, comples de l'adorde, comples de Prov. déprécia comples de Prov. déprécia comples de Prov. déprécia comples de l'adorde. comples de l'adorde.	15 169 26 28 28 28.138 28182 28183 28184 28184 28184 28188 28188 28188 28188
Prince de remboursement Participations et créances Autres immolifisations fina Amortissament des limmol Autres constructions Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de bureau et infor Mobiliar Prov. pour déprécia!* immo. Oranges à rép. sur plusieu Prov. déprécia comptes de	15 69 68 77 81.82 81.83 81.83 81.83 81.83 81.83
Prince del remboursement Participations et créances Autres immolifisations fine Anthres constructions Autres constructions Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de sonstructions Prov. pour déprécia!* imm. Prov. déprécia!* imm. Charges à rép. sur plusieu Charges à rép. sur plusieu	75 76 77 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78 78
Principal pour requester principalisment Participations et remboursement Participations et oréances Autres immolifisetàtus fina Ameritassement des limmolifisetàtus fina Ameritassement des limmolifisches constructions Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de bureau et information de limmo, porporelles Autres immo, porporelles Prov. pour déprécial* immo Prov. déprécial* immo des stocks.	15 16.09 16 17 18 18.13.8 18.18.2 18.18.4 18.18.8 18.18.8
Prince de remboursement Participations et créances Autres immolifisations fina Ameritasement des limmol Autres constructions Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport Mathriel de transport	55 69 69 68 77 77 77 77 77 77 78 78 78 78 78 78 78
Prince de remboursement Participations et créances Autres immolifications fina Amortissement des firmote Autres constructions Mathetel de transport Mathetel de bureau et infort Mathetel de bureau et infort Mathetel de proporeites Autres immo, conporeites	55 55 77 81.35 81.82 81.83 81.83
Prince de remboursanem Participations et oréances Autres immodifications fine Amortissement des limmod Autres constructions Matchiel de transport Matchiel de bureau et infor	55 69 69 87 88 881.89 881.82 881.83
Primes de remboursement Primes de remboursement Participations et créances Autres immobilisations fina Amortissement des limmob Autres constructions Autres constructions Matériel de Iransport Matériel de bureau et irlon	69 69 77 8138 8182
Princes de remboursement Participations et créances Autres immobiliseations fina Amortissament des limnot Autres constructions Autres constructions Matériel de transport	66 68 68 68 681.88
Primes de remboursement Primes de remboursement Farticipations et créances Autres immobilisations fina Amortissement des immob	5
Primes de remoursement Primes de remoursement Farticipations et créances Autres immobilisations fina Amortissement des immobil	69
Primes de remboursement Participations et créances Autres innnobilisations fina	6
Primes de remboursement Participations et créances	69
Primes de remboursement	69
i topisimis pour risques et	15
Drawiniana natur democrat	
Ressources propres internes de l'année (b) (2)	Resour
Autres Immobilisations Ilnancières	27
Participations et créances rattachées	26
Autres subvent° invost, non transf,	138
Attributions de compensation d'investissement	13256
Attributions de compensation d'investissement	13246
Attributions de compensation d'investissement	13156
Attributions de compensation d'investissement	13146
Autres fonds	10228
Taxe d'aménagement	10226
716	10223
FCTVA	10222
Ressources propres externes de l'année (a)	Ressou
RECEITES (RESSOURCES PROPRES) = a +	RECEI
(1) Libelia (1)	Art. (1)
Ing Ses Isaa Ing Ing	TES (RESSOURCES PROTES PROTES PROTES PROTES AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AUTHORISE AU

374 881,85	0,00	264 097,63	0,00	110 784,22	Total ressources propres disponibles
TOTAL IV	Affectation R1068 de l'exercice précédent	Soide d'exécution ROD1 de l'exercice précédent	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Opérations de l'exercice ill	

Dépenses à couvrir par des ressources propres Ressources propres disponibles

(i) Les comptes 15, 149, 26, 27, 26, 29, 29, 411, 4e et de cont à séallier conformément au plan de comptes.

(ii) Les comptes 15, 24, 49, 48 sent, présentés uniquement si in communé ou Mabbleannent legique le règlere des produient bréglésieles.

(ii) Indutuer le signe algébrique.

SMAGV - MANEO - SMAGV - MANEO - Budget principal - \$\frac{1}{2}\text{Pag/BGP}\text{prefeature is 23/07/2021}

Afficial - \$\frac{1}{2}\text{Pag/BGP}\text{prefeature is 23/07/2021}

IV - ANNEXES [IB: 032-30023825-3237]
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT REL'ATIF AUX
GARANTIES D'EMPRUNT B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

1 078 253,16		Recettes réelles de tonctionnement
27 004.81	(=A+B+C-D	Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice
0.00	D	Provisions pour garanties d'emprunte
27 004,81	0	Annuitó notte do la dette de l'exercice (2)
0,00	œ	Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)
0,00	Þ	Total des annuités de la garanties échues dans l'exercice (1)
Vajeur en euros	Vajeu	Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)

(1) Hote cabraices veies par funde L. 25254 du OGCT.
(2) Ct. delinities de l'andée D. 1511-30 du OGCT.
(3) Ct. delinities de l'andée D. 1511-30 du OGCT.
(3) Les geranties d'emprent accordère au live d'un exercice ne deliveré pas représenter plus de 90 % des receites rèmme de fonctionnement été en même exercice.

	The second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second secon
IV _ ANNEYES	n. i
TA - WHITE	1 17 1
	01.4
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1;1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4) CATEGORIES (2) EMPLOIS BUDGETAIRES (3) GRADES OU EMPLOIS (1) AGENTS NON TITULAIRES PMPLOIS EMPLOIS TOTAL AGENTS TITULAIRES TOTAL PERMANENTS A PERMANENTS A COMPLET COMPLET EMPLOIS FONCTIONNELS (a) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Directeur général des services 0,00 0,00 0,00 0,00 0.00 0.00 0,00 0,00 0,00 0,00 Directeur général adjoint des services 0.00 0.00 Directeur général des services techniques Emplois crées au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0.00 FILIERE ADMINISTRATIVE (b) 8,00 0,00 3,00 1,00 4,00 Adjoint administratif Adjoint administratif Principal 2ème classe 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2,00 000 0,00 0,00 0,00 1,00 1,00 0,00 0,00 2,00 1,00 0.00 1,00 0,00 1,00 1,00 0,00 0,00 0,00 Adjoint administratif principal Tère classe 1.00 0,00 1,00 1,00 0,00 0,00 0,00 Attaché Attaché Principal 0,00 1,00 0,00 1,00 0.00 0.00 0,00 1,00 1,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1,00 1,00 0,00 0,00 1,00 1,00 0,00 0,00 Attaché Prinicpal Rédacteur Rédacteur Principal 1ère classe 1,00 0,00 10,00 Rédacteur Principal 2ème classi В 1.00 1,00 0,00 FILIERE TECHNIQUE (c) 15,00 15,00 0,00 10,00 Adjoint Technique 1 ere classe Adjoint technique 2 eme classe Adjoint technique 2 eme classe Adjoint technique Principal 1 ere Classe Adjoint technique Principal 2 eme classe 0,00 0,00 00000 0.00 0.00 0.00 0.00 0,00 5,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 5,00 8.00 8.00 0,00 1,00 0.00 5,00 0,00 5,00 5.00 0.00 5<u>00</u> Agent de maîtrise FILIERE SOCIALE (d) C 1,00 1,00 Reçu en préfecture le 23/07/2021 1 2 30 02 36 pt 3,00 0.00 3,00 1,00 0.00 Adjoint social C 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 Agent social Č 1,00 0,00 1,00 Agent social
Assistante socio éducative sociale
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE(e) 2,00 2,00 0,00 Λ 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Agent social territorial 2ème classe FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (I) 0,00 ¢ 0,00 0,00 00,0 0,00 0,00 0.00 0.00 0.00 0.00 FILIERE SPORTIVE (9) 0,00 0,00 0.00 0,00 0,00 FILIERE CULTURELLE (h) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0 FILIERE ANIMATION (I) 0.00 0.00 0,00 0.00 0,00

Page 105

0,00

0.00

0.00

0.00

0,00

C

SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CA - 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)		S POURVUS SUR SETAIBES EN ET	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICÉ (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+i+g+h+i+j+k)		26,00	0,00	26,00	14,00	1,00	15,00

(2) Catégories : A, B ou C.

Adjoint animation 2ème classe Animateur Territorial

(8) Emplois budgètaires crèès par l'assemblée délibérante, Les emplois permanents à temps compiet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont c eur de la grotilé de travail prévue par la dislibération créani femolo)

(4) Equivalent temps plot cannot invasible (EFF). Le décompte est proportionals à l'ectivité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'ambé : ETPT = Effectifs physiques = quotité de temps de travail = période d'activité dans l'amdo

Exemple : un agent à temps plein (quotié de travail = 00 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps pariiel, à 80 % (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80 %) présent toute fannée (quotié de travail = 80

ID: 032-200023620-20210720-20072021_118815-DE Regu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

	173774
IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

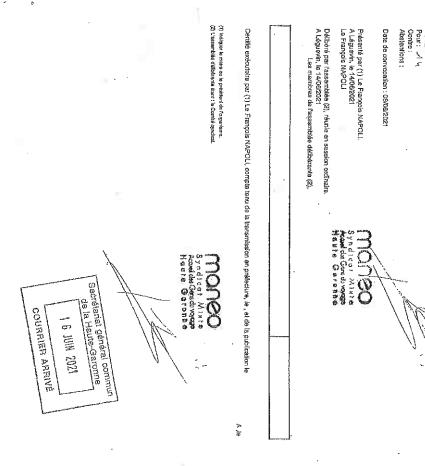
C1 1 - FTAT DIL PERSONNEL ALL 31/12/M (culta)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUN	ERATION (3)	ÇO	TRAT
*.	(1)	(2)	Indica (A)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				42 245,00		
Attaché Printcpal	A	ADM		42 246,00	۸	CDD Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
Agents occupant un emploi non permanent (7)				197 146,00		
Adjoint technique	е	TECH	4	111 959,00	Α	CDD Accroissement temporaire et accroissement salsonnier d'activités
Agent social	С	S		85 187,00	Α	CDD Accroissement
TOTAL GENERAL				239 392,00	й 8	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM ; Administratif TECH : Technique, URB ; Urbanisme (6)

Page 107



SMAGY - MANEO - SMAGY - MANEO - Budget principal - CA

Reçu en préfecture la 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

)023620-20210720-20072021_118BIS-DE MA DO

Reçu en prétegure le 23/07/2021 Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Page Pag

Reçu en préfecture le 23/07/2021

DÉPARTEMENT DU GERS CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 24
Excusés 11
Absents : 2
Procurations : 8

Vote

Favorables: 31
Défavorables: 0
Abstention: 1
Non votants: 0

n° 20/07/2021-119

Objet

FINANCES

Répartition du FPIC 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE CO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 20 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 juillet 2021

Présents¹: Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Nadine FIERLEJ, Jeanne-Marie RECH, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Jean-Luc DUPOUX, Yannick NINARD, Jean-Marc VERDIÉ, Bernard TANCOGNE, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Gérard PAUL, Claudine DANEZAN, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations:

- M. Philippe DAGUES-BIÉ a donné procuration à Mme Nadine FIERLEJ
- 2- M. Mohammed EL HAMMOUMI a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH
- 3- M. Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Mme Jocelyne TRIAES
- 4- Mme Martine ROQUIGNY a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 5- Mme Delphine COLLIN, a donné procuration à M. Jean-Marc VERDIÉ
- 6- Mme Marylin VIDAL a donné procuration à M. Bernard TANCOGNE
- 7- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 8- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés: Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nicolas PANAVILLE, Lucien DOLAGBENU, Martine ROQUIGNY, Delphine COLLIN, Régine SAINTE-LIVRADE, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Josianne DELTEIL, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Absentes: Fabienne VITRICE et Brigitte HECKMANN-RADEGONDE

<u>Assistaient également à la séance</u> : M. Philippe CAPDEVILLE et Mme Martine MARTELOZZO

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES



Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été instauré par la loi de finances pour 2012. Ce fonds de péréquation horizontale consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des EPCI et des communes moins favorisées.

La CCGT et les 14 communes membres vont bénéficier, pour la 10ème année consécutive, de ce fonds à hauteur de 599 369€ contre 582 477 € pour l'année 2020.

Historique des reversements:

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part communes membres	0	126 214	153 000	183 364	183 364	177 002	183 724	183 724	261 103
Part E.P.C.I.	83 458	70 822	151 922	243 012	352 497	346 136	352 858	358 998	321 374
Total ensemble intercommunal	83 458	197 036	304 922	426 376	535 861	523 138	536 582	542 722	582 477

Il existe une répartition de droit commun établie selon les dispositions du CGCT. Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative.

Trois modes de répartition entre EPCI et communes membres sont possibles. Ils ont été modifiés par la loi de finances pour 2016 :

- conserver la répartition de droit commun dont le détail doit être transmis par la Préfecture (aucune délibération n'est nécessaire),
- opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » : cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI, dans un délai de deux mois. La répartition peut être libre mais ne doit pas avoir pour effet de majorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon les règles de droit commun.
- opter pour une répartition dérogatoire libre : le conseil communautaire doit, soit délibérer à l'unanimité dans un délai de deux mois suivant la notification, soit délibérer à la majorité des 2/3 dans un même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI.

	Pop DGF 2021	Pour mémoire : répartition de droit commun 2020	Pour mémoire : FPIC perçu en 2019	Pour mémoire : FPIC perçu en 2020
FONTENILLES	6110	72 202	38 958	53 530
AURADÉ	698	11 598	7 609	9 919
BEAUPUY	210	2 727	1 988	2 209
CASTILLON-SAVÈS	354	6 160	3 184	5 140
CLERMONT-SAVÈS	369	5 524	2 772	4 357
ENDOUFIELLE	543	7 827	5 354	6 326
FRÉGOUVILLE	351	6 248	3 805	5 052
ISLE-JOURDAIN	9358	139 006	70 305	106 156
LIAS	687	8 054	4 224	5 929

Répartition de droit commun 2021	Répartition dérogatoire libre
73 277	46 509
11 326	8 472
2 972	2 248
5 972	3 622
6 091	3 228
7 355	6.025
6 101	4 239
140 092	81 870
9 152	5 073

Reçu en préfecture le 23/07/2021 Affiché le 4 590 333 5 591 2 8 1 8 ID: 032-200023626-20210720-20072021_119BIS-DE MARESTAING 9 087 MONFERRAN-SAVÈS 855 13 788 8 030 11393 13 718 25 993 18 691 21 680 PUJAUDRAN 1593 26 538 16 722 2 659 4 237 2 343 3 553 4 174 **RAZENGUES** 256 27 244 17 100 21 269 SÉGOUFIELLE 1205 25 766 15 611 339 065 212 053 183 723 261 104 22922 335 266 **Total communes** 260 304 387 316 358 998 321 374 CCGT 22922 247 211 Total ensemble 599 369 599 369 582 477 542 721 582 478 interco

Lors de la réunion du Bureau et de la commission Finances du 13 juillet dernier, trois répartitions ont été proposées : deux répartitions dérogatoires libres et une répartition à la majorité des 2/3.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et de la commission « Finances » en date du 13 juillet 2021 pour la répartition dérogatoire libre présentée ci-dessus,

Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'opter pour la répartition dérogatoire libre présentée ci-dessus,
- d'approuver les montants inscrits sur la fiche d'information,
- d'indiquer que ces modalités de répartition ne s'appliquent que pour l'année 2021.

La présente délibération a été signée le 23 juillet 2021 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 23 juillet 2021 Expédiée à la Préfecture le 23 juillet 2021 Affichée le 23 juillet 2021

Le Président,

GASCOGNE
TOULOUSAINE
**

Francis DRAC

A SCOGNE
TOULOUSAINE
**

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affichė le

sec -

ID: 032-200023620-20210720-20072021_119BIS-DE

	,														
TOTAL	Part communes membres	Part EPCI					Cet					Electron thereon main	Encamble infer	Exercice 2021	Fiche d'info
	Ō	0	Montent de droit commun			ISI	Cet Ensemble intercommunal est	Solde FPIC E	Montant rever	Montant préle	7		ŀ		ormation FPI
, .0	0	0	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	. Prélèvement	Répartition	•	rcommunal est	Solde FPIC Ensemble intercommuna	Montant reversé Ensemble intercommuna	Montant prélevé Ensemble intercommuna	Répartition l	1	CONTRACTOR		C 2021 (Métro
0	. 0	0	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	ement ·	Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres		bér	ommunal	ntercommunal	itercommunal	Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (El		TO DE LA GASCOGNE TOI I DI SAINE		Fiche d'information FPIC 2021 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)
			Montant définitif		e l'EPCI et se	-	bénéficiaire net				au de l'ensen		OGNE TOUR		DOM) : répartition de droit commun du F (entre l'EPCI et ses communes membres)
599 369	339 065	260 304	Montant de dreit commun		s commune					•	nble interco		LINANT		de droit co
599 369	260 974	338 395	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Reversement	s membres			599 369	599 369	0.	mmunal (EI)		,		mmun du FF membres)
599 369	. 417 156	182 213	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	ement		•	-				Ŀ	,			olC au sein
599 369 5550 3631	2/12 053	785+8E	Montant définitif	,						LJ				Département	de l'ensemb
599 369 555	339 065	260 304 汉十	Montant de droit commun	Solde FPIC								·		32	le intercomn
25 ASS	339 065 212 083	とれなり	Montant définitif	FPIC			<i>.</i>		:			•			nunal

Envoyë en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le
ID : 032-200023620-2021 0720-20072021 119BIS-DE

A. C.	201 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 -							
		Répartition du F	tition		PIC entre Communes membres	nemi	ores	
Code Nom communes	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif		Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif		Solde de droit commun	Solde définitif
31188 FONTENILLES	. 0		<u></u> -1	73 277	605.97		73 277	1000
32016 AURADE	0			11 326	.8(49,		11 326	(ct.) &
32038 BEAUPUY				2 972	3968		2 972	X76 6
32090 CASTILLON-SAVES	0			5 972	3 G29,		5 972	と い い い い い い
32105 CLERMONT-SAVES	0			6 091	3998		6 091	3928
32121 ENDOUFIELLE	0			7 355	5605		7 355	560 %
32134 FREGOUVILLE	0			6 101	1,930		6 101	1.235
32160 ISLE-JOURDAIN	. 0			140 092	OFX 7/X		140 092	0.to 750
32210 LIAS	0			. 9 152	5632		9 152	かの比
32234 MARESTAING	0			5 598	3230		5 598	2,220
32268 MONFERRAN-SAVES	0			13 718	-180 B		13 718	+8000
32334 PUJAUDRAN	0		·	25 993	18 09/1		25 993	V6987
32339 RAZENGUES	0			. 4174	3659		4 174	. 659E
32425 SEGOUFIELLE	0			27 244	00/th		27 244	00/ 4V
TOTAL	0			339 065	9/2 053		339 065 24	1550 CS

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le
1D : 032-200023620-20210720-20072021 119BIS-DE

Reçu en préfecture le 23/07/2021

DÉPARTEMENT DU GERS CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers : 37 37 Conseillers en exercice : 24 Présents: 11 Excusés 2 Absents: 8 Procurations:

Vote

32 Favorables: 0 Défavorables : 0 Abstentions: Non votants:

n° 20/07/2021-120

Objet

RESSOURCES HUMAINES

Chargé de mission Petites Villes de Demain: création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Affiché le COMMUNAUTÉ DE C 0/10/10/32/200023620-202/70720-20072021_120BIS-DE GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 20 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 juillet 2021

Présents¹: Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Nadine FIERLEJ, Jeanne-Marie RECH, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Jean-Luc DUPOUX, Yannick NINARD, Jean-Marc VERDIÉ, Bernard TANCOGNE, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Gérard PAUL, Claudine DANEZAN, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations:

- 1- M. Philippe DAGUES-BIÉ a donné procuration à Mme Nadine FIERLEJ
- M. Mohammed EL HAMMOUMI a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH
- procuration Nicolas PANAVILLE donné Mme Jocelyne TRIAES
- Mme Martine ROQUIGNY a donné procuration à M. Francis. **IDRAC**
- 5- Mme Delphine COLLIN, a donné procuration à M. Jean-Marc VERDIÉ
- 6- Mme Marylin VIDAL a donné procuration à M. Bernard TANCOGNE
- 7- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à M. Francis **IDRAC**
- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés: Philippe D'AGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nicolas PANAVILLE, Lucien DOLAGBENU, Martine ROQUIGNY. Delphine COLLIN, Régine SAINTE-LIVRADE, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Josianne DELTEIL, Jean-Sébastien KLEIN-**MEYER**

Absentes: Fabienne VITRICE et Brigitte HECKMANN-RADEGONDE

Assistaient également à la séance : M. Philippe CAPDEVILLE et Mme Martine MARTELOZZO

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

sec-

ID: 032-200023620-20210720-20072021_120BIS-DE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II.;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 3 II de la loi n° 84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Considérant la signature d'une convention d'adhésion au programme national « Petites villes de demain » avec l'État et la Région le 7 mai 2021 par la commune de l'ISLE-JOURDAIN et la CCGT,

Considérant que le dispositif vise à soutenir 1 000 binômes commune(s) - intercommunalité en améliorant les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, pour en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local et qui contribuent aux objectifs de développement durable (transition écologique, démographique, numérique et de développement). Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. En effet, Petites villes de demain prévoit que les 1 000 communes et intercommunalités soient soutenues jusqu'en 2026 par une dotation globale nationale de 3 milliards d'euros.

En tant que 2ème commune du Gers, l'ISLE-JOURDAIN, ville centre de la CCGT, souhaite ainsi lancer un programme de rénovation urbaine qui constituera un outil essentiel à la mise en œuvre d'un plan d'actions portant sur la mise en valeur du patrimoine, la requalification et la végétalisation des espaces urbains, l'aménagement de voies douces et la diversification de l'habitat. Le programme détaillé sera dévoilé prochainement au travers d'un contrat pluriannuel.

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID: 032-200023620-20210720-20072021_120BIS-DE

Considérant les tâches à accomplir pour mener à bien ce projet :

- élaborer le programme d'actions du dispositif " Petites Villes de Demain ",
- assurer la coordination et la transversalité des acteurs des projets concernés et des partenaires financiers, notamment dans le cadre du comité local de PVD et des comités techniques créés,
- assurer la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions ainsi que son articulation avec les autres projets des communes concernées et les politiques publiques,
- assister au montage des opérations portées ou gérées par la commune de l'ISLE-JOURDAIN et la CCGT concernées dans le cadre du dispositif " Petites Villes de Demain ",
- concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication et de promotion des projets,
- mobiliser des financements nécessaires et un partenariat efficace pour la réalisation des actions prédéfinies et l'atteinte des objectifs fixés,

il convient de recruter un chargé de mission Petites Villes de Demain, relevant de la catégorie A ou B, au grade d'attaché ou de rédacteur.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer, à compter du 01/11/2021, un emploi non permanent, au grade d'attaché territorial ou de rédacteur territorial relevant des catégories A et B, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une durée de 18 mois
- d'autoriser Monsieur le Président à demander une subvention à l'Etat, liée aux charges salariales du chargé de mission PVD, comme indiqué dans la convention d'adhésion au programme national « Petites villes de demain »

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 18 mois.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.

Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020). Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La présente délibération a été signée le 23 juillet 2021 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 23 juillet 2021 Expédiée à la Préfecture le 23 juillet 2021

Affichée le 23 juillet 2021

Le Président,

rantels IDRA

Page nº 3/4

GASCOGNE TOULOUSAINE

වීම00 (GER)

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le



ID: 032-200023620-20210720-20072021_120BIS-DE

¹ Conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».

Reçu en préfecture le 23/07/2021

DÉPARTEMENT DU GERS CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers : 37 37 Conseillers en exercice : Présents: 24 Excusés -11 Absents: 2 Procurations: 8

Vote

32 Favorables: 0 Défavorables : 0 Abstentions: Non votants:

n° 20/07/2021-121

Objet

DÉVELOPPEMENT **ECONOMIQUE**

Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées CO569 et CO589: signature d'un protocole d'accord

Affiché le COMMUNAUTÉ DE COM 032-200123620-20210720-20072021_121QUA-DE GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 20 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 juillet 2021

Présents1: Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Nadine FIERLEJ, Jeanne-Marie RECH, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Jean-Luc DUPOUX, Yannick NINARD, Jean-Marc VERDIÉ, Bernard TANCOGNE, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Gérard PAUL, Claudine DANEZAN, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges **BELOU**

Procurations:

- Philippe DAGUES-BIÉ a donné procuration Mme Nadine FIERLEJ
- 2- M. Mohammed EL HAMMOUMI a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH
- Nicolas PANAVILLE procuration donné Mme Jocelyne TRIAES
- 4- Mme Martine ROQUIGNY a donné procuration à M. Francis **IDRAC**
- 5- Mme Delphine COLLIN, a donné procuration à M. Jean-Marc VERDIÉ
- Mme Marylin VIDAL a donné procuration à M. Bernard **TANCOGNE**
- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à M. Francis **IDRAC**
- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés: Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nicolas PANAVILLE, Lucien DOLAGBENU, Martine ROQUIGNY, Delphine COLLIN, Régine SAINTE-LIVRADE, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Josianne DELTEIL, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Absentes: Fabienne VITRICE et Brigitte HECKMANN-RADEGONDE

Assistaient également à la séance : M. Philippe CAPDEVILLE et Mme Martine MARTELOZZO

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

Délibération π° 20/07//2021-121

Page of

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID: 032-200023620-20210720-20072021_121QUA-DE

M. le Président rappelle au Conseil communautaire que la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a un projet d'aménagement des parcelles cadastrées CO22, CO23, CO207, CO477, CO499, CO590 consistant en la création d'une nouvelle zone d'activités économiques dans le secteur de Pont-Peyrin à l'ISLE-JOURDAIN.

Afin de permettre l'écoulement des eaux usées et des eaux pluviales de la parcelle CO590 vers les bassins de rétention existants et situés au bord de la route de Lombez (RD634) sur les parcelles cadastrées CO501 et CO502 une servitude de passage doit être constituée sur la parcelle de Mme LASSERRE cadastrée CO569.

Une servitude doit également être constituée sur la parcelle cadastrée CO589, également propriété de Mme LASSERRE, afin de permettre la prolongation du talus de soutènement de la voirie de la zone d'activités.

Aux termes des concessions réciproques entre les parties un protocole transactionnel a été établi prévoyant :

au profit de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

- la mise en œuvre d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée CO569 et ce afin de permettre l'implantation des ouvrages suivants :
 - la mise en place d'une canalisation PVC de diamètre 1 000 mm pour l'évacuation des eaux pluviales vers les bassins de rétention de la zone d'activités et selon le plan de principe joint en annexe;
 - la mise en place d'une canalisation PVC de diamètre 200 mm pour l'évacuation des eaux usées vers le réseau existant situé au niveau des bassins de rétention de la zone d'activités et selon le plan de principe joint en annexe.
- La mise en œuvre d'une servifude de passage sur la parcelle cadastrée CO589 afin de permettre la prolongation du talus de soutènement de la voirie de la zone d'activités et ce pour une largeur maximum de 4 m et une longueur de 150 m.

au profit de Mme LASSERRE

- un raccordement aux frais de la CCGT de la parcelle cadastrée CO589 aux réseaux eaux pluviales et eaux usées.
- la création de deux accès routiers vers la parcelle de Mme LASSERRE, conformément au plan de principe joint en annexe;
 - 1 accès depuis le giratoire situé rue Colette Besson à l'ISEL-JOURDAIN;
 - 1 accès depuis la voirie qui sera créée lors de l'aménagement de la ZAE Pont-Peyrin 3 (parcelle CO590).

Il est précisé aux conseillers communautaires que ces servitudes seront concrétisées par acte notarié aux frais du bénéficiaire.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Président à signer le protocole transactionnel présenté et l'acte notarié afférent à cette servitude.

Délibération n° 20/07//2021-121

Page nº 2/3

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID: 032-200023620-20210720-20072021_121QUA-DE

La présente délibération a été signée le 23 juillet 2021 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 23 juillet 2021 Expédiée à la Préfecture le 23 juillet 2021 Affichée le 23 juillet 2021

Le Président,

Francis IDRAG

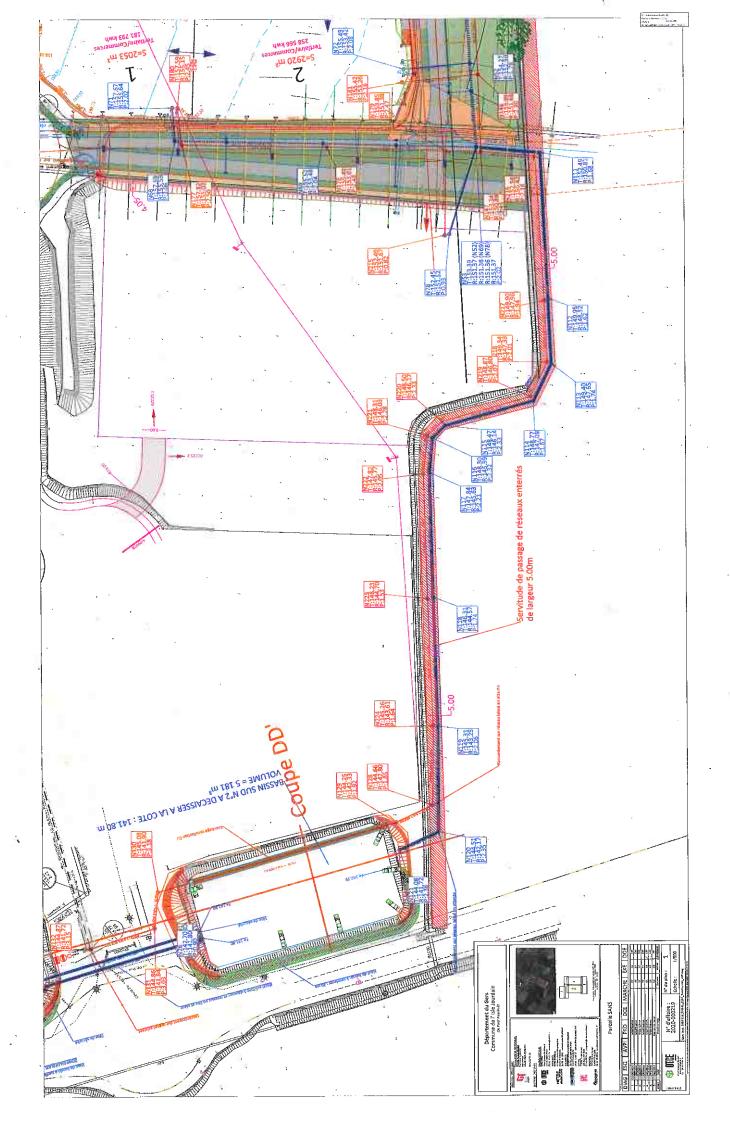
membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».

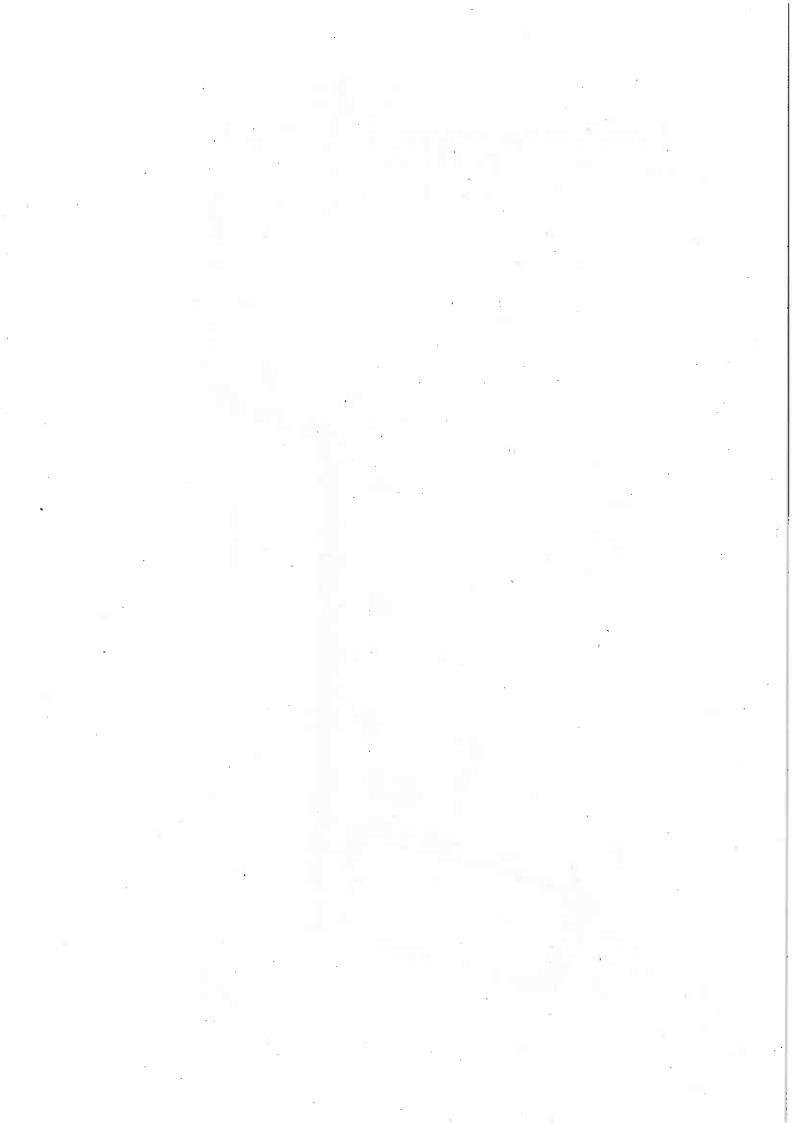
Conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un

Envoyé en préfecture le 23/07/2021 Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID: 032-200023620-20210720-20072021_121QUA-DE





Affiché le COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMU

DÉPARTEMENT DU GERS CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

Nombre de conseillers : 37
'Conseillers en exercice : 37
Présents : 24
Excusés : 11
Absents : 2
Procurations : 8

Vote

Favorables: 32 Défavorables: 0 Abstentions: 0 Non votants: 0

n° 20/07/2021-122

<u>Objet</u>

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZAE de l'Espêche : annulation de l'attribution du lot n° 7 à la société LOUSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

GASCOGNE TOULOUSAINE

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 20 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 juillet 2021

Présents¹: Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Nadine FIERLEJ, Jeanne-Marie RECH, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Jean-Luc DUPOUX, Yannick NINARD, Jean-Marc VERDIÉ, Bernard TANCOGNE, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Gérard PAUL, Claudine DANEZAN, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations:

- M. Philippe DAGUES-BIÉ a donné procuration à Mme Nadine FIERLEJ
- 2- M. Mohammed EL HAMMOUMI a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH
- 3- M. Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Mme Jocelyne TRIAES
- 4- Mme Martine ROQUIGNY a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 5- Mme Delphine COLLIN, a donné procuration à M. Jean-Marc VERDIÉ
- 6- Mme Marylin VIDAL a donné procuration à M. Bernard TANCOGNE
- 7- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 8- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés: Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nicolas PANAVILLE, Lucien DOLAGBENU, Martine ROQUIGNY, Delphine COLLIN, Régine SAINTE-LIVRADE, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Josianne DELTEIL, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Absentes: Fabienne VITRICE et Brigitte HECKMANN-RADEGONDE

<u>Assistaient également à la séance</u> : M. Philippe CAPDEVILLE et Mme Martine MARTELOZZO

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

Délibération n° 20/07//2021-122

Recu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le



Le Président rappelle que par délibération du 18 mars 2021, le lot n° 7 qui était alors en

décidait d'attribuer à la SARL I.M. LOUSAS CONSTRUCTIONS le lot n° 7 qui était alors en cours de constitution dans le cadre de la procédure de division parcellaire des deux derniers terrains à commercialiser sur la ZAE de l'Espêche à FONTENILLES (parcelles cadastrées E1343 et E1348).

Le Président informe l'assemblée que la société LOUSAS a indiqué à la CCGT, par courrier en date du 25 juin 2021, qu'elle annule sa demande de terrain et qu'elle libère ainsi le lot n° 7 de la ZAE de l'Espêche qui lui avait été attribué.

En conséquence, le Président propose d'annuler l'attribution du lot n° 7 de la ZAE de l'Espêche à la société LOUSAS.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler l'attribution du lot n° 7 de la ZAE de l'Espêche à la société LOUSAS.

La présente délibération a été signée le 23 juillet 2021 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 23 juillet 2021 Expédiée à la Préfecture le 23 juillet 2021 Affichée le 23 juillet 2021

Francis IDRAC

GASCOGNE
TOULOUSAINE
*
32600 (GERS)

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faile, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».